

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



POSEI France

Rapport Annuel d'Exécution
Année de réalisation 2011

(Version finale de décembre 2012 intégrant les corrections post juillet)



*Organisme
coordinateur :*



*Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France 2011
réalisée par le groupement POLLEN Conseil – ADE*

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU RAE 2011 DU POSEI FRANCE	11
1.1	Les objectifs du rapport annuel d'exécution du programme POSEI France.....	11
1.2	Le programme POSEI France.....	12
1.2.1	Cadre institutionnel et réglementaire.....	12
1.2.2	Cadre de mise en œuvre.....	13
1.2.3	Mesures de gestion mises en œuvre pour l'année 2011.....	16
1.3	L'exécution financière des aides POSEI France en 2011	18
1.3.1	Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM.....	18
1.3.2	Synthèse du POSEI France par mesure et par DOM.....	20
1.4	Le contexte socio-économique, agricole et climatique en 2011	21
1.4.1	L'environnement socio-économique.....	21
1.4.2	L'environnement agricole et climatique général.....	27
2	BILAN DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES 2011 PAR MESURE.....	29
2.1	Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA).....	30
2.1.1	Description de la mesure.....	30
2.1.2	Rappel des objectifs.....	30
2.1.3	Les modifications du programme POSEI depuis 2007 concernant la mesure RSA.....	31
2.1.4	Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2011.....	32
2.1.5	Les indicateurs de la mise en œuvre du RSA.....	42
2.1.6	Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM.....	42
2.1.7	Conclusion pour la mesure RSA.....	51
2.2	Les mesures en faveur des productions animales.....	53
2.2.1	Objectifs et actions.....	53
2.2.2	Exécution financière des mesures en faveur des productions animales.....	54
2.2.3	Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales.....	55
2.2.4	La mesure primes animales aux éleveurs de ruminants.....	68
2.2.5	La mesure Aide à l'importation d'animaux vivants.....	76
2.2.6	La mesure structuration de l'élevage.....	87
2.3	La mesure Productions végétales de diversification	110
2.3.1	Description de la mesure.....	110
2.3.2	Rappel des objectifs.....	111
2.3.3	Les modifications du programme POSEI pour la mesure diversification végétale.....	112
2.3.4	Bilan global de la mesure Productions végétales de diversification.....	115

2.3.5	Indicateurs de la mesure Productions végétales de diversification.....	117
2.3.6	Bilan de la mesure Productions végétales de diversification par DOM.....	119
2.3.7	Conclusion pour la mesure Productions végétales de diversification.....	129
2.4	La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum	131
2.4.1	Description de la mesure.....	131
2.4.2	Rappel des objectifs.....	131
2.4.3	Bilan général de la mesure Canne-Sucre-Rhum	132
2.4.4	Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum par action	138
2.4.5	Conclusion pour la mesure Canne-Sucre-Rhum.....	145
2.5	La mesure en faveur de la filière banane.....	146
2.5.1	Rappel des objectifs.....	146
2.5.2	Description de la mesure.....	146
2.5.3	Bilan de la mesure en faveur de la filière banane	147
2.5.4	Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane	153
2.6	La mesure Céréales et Oléagineux en Guyane	155
2.6.1	Description de la mesure et objectifs.....	155
2.6.2	Contexte de la riziculture en Guyane.....	156
2.6.3	Bilan quantitatif et financier de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane ».....	157
2.6.4	Conclusion pour la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »	158
2.7	Les réseaux de références.....	159
2.7.1	Description de la mesure.....	159
2.7.2	Rappel des objectifs.....	160
2.7.3	Bilan de la mesure Réseaux de références.....	161
2.7.4	Conclusion pour la mesure Réseaux de références.....	163
2.8	Le programme d'assistance technique.....	165
2.8.1	Description de la mesure et rappel des objectifs.....	165
2.8.2	Bilan de la mesure Programme d'assistance technique	165
2.8.3	Conclusion pour la mesure Programme d'assistance technique	166
3	BILAN GÉNÉRAL DU PROGRAMME POSEI FRANCE EN 2011	167
3.1	Le bilan tous DOM.....	167
3.1.1	Bilan général	167
3.1.2	Bilan par mesure	168
3.2	Le bilan par DOM.....	172
3.2.1	La Guadeloupe.....	172
3.2.2	La Guyane.....	174
3.2.3	La Martinique	175
3.2.4	La Réunion.....	177

4	ANNEXES	179
4.1	Les objectifs opérationnels du programme POSEI France.....	180
4.2	L'évolution de la maquette financière et de l'exécution des mesures entre 2006 et 2011	182
4.3	Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM.....	185
4.4	Les statistiques des contrôles du POSEI France	190
4.4.1	Contrôles relatifs au RSA (campagne 2010)	190
4.4.2	Contrôles relatifs aux MFPA	191
4.5	Les indicateurs communs aux états membres	192
4.5.1	Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits/groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement	192
4.5.2	Indicateurs 2 a et b : Évolution des prix de l'alimentation animale.....	197
4.5.3	Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux	197
4.5.4	Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM.....	207
4.5.5	Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de gros bétail dans les RUP et dans les EM.....	207
4.5.6	Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP.....	210
4.5.7	Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux	212
4.5.8	Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM.....	215
4.5.9	Indicateur 5a : Valeur du cheptel dans les RUP	215
4.5.10	Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP.....	215
4.5.11	Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux	218
4.5.12	Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP	221

Tableaux de données

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France	15
Tableau 2 – Modification de la fiche financière du POSEI France pour l’année de réalisation 2011	16
Tableau 3 – Synthèse des aides POSEI en 2011 par mesure, tous DOM.....	19
Tableau 4 – Synthèse de l’exécution financière des aides POSEI France en 2011 par mesure et par DOM	20
Tableau 5 - Caractéristiques socio-économiques principales des DOM, années 2006 à 2011	25
Tableau 6 –Bilan quantitatif et financier global du RSA, tous DOM, années 2006 à 2011	33
Tableau 7 – RSA, Bilan financier des introductions (origine UE), par catégorie de produits, tous DOM, années 2006 à 2011	34
Tableau 8 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, par catégorie de produits, tous DOM, années 2006 à 2011.....	35
Tableau 9 – RSA, Bilan financier des introductions d’origine UE, par DOM, années 2006 à 2011.....	36
Tableau 10 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, par DOM, années 2006 à 2011	36
Tableau 11 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, par catégorie de produits, tous DOM, années 2006 à 2011	37
Tableau 12 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, par DOM, années 2006 à 2011	38
Tableau 13 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par DOM, années 2006 à 2011.....	39
Tableau 14 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par catégorie de produits, années 2006 à 2011	39
Tableau 15 – RSA, quantités de produits réexportés en 2011 avec remboursement de l’aide RSA (article 16) par DOM en tonnes	40
Tableau 16 – Estimation des surcoûts (euros/tonnes) liés à l’éloignement par DOM et par produits en 2011	40
Tableau 17 – RSA, Quantités de produits dans des catégories éligibles au RSA d’origine UE, introduites hors RSA en 2011 par les bénéficiaires du RSA	41
Tableau 18 – RSA : Indicateurs de mise en œuvre du POSEI France pour la mesure	42
Tableau 19 – Bilan quantitatif et financier du RSA pour la Guadeloupe (années 2006 à 2011).....	43
Tableau 20 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2011 pour la Guadeloupe par catégorie de produits.....	43
Tableau 21 – RSA, Quantités de produits réexportés par la Guadeloupe, par catégorie de produits (années 2006 à 2011)	44
Tableau 22 – RSA : Bilan quantitatif et financier du RSA pour la Guyane (années 2006 à 2011).....	45
Tableau 23 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2011 pour la Guyane par catégorie de produits.....	45
Tableau 24 – RSA : Bilan quantitatif et financier du RSA pour la Martinique (années 2006 à 2011).....	47
Tableau 25 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2011 pour la Martinique par catégorie de produits	47
Tableau 26 – RSA : Quantités de produits réexportés par la Martinique, par catégorie de produits (années 2006 à 2011) (article 18)	48
Tableau 27 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2011) pour La Réunion	49
Tableau 28 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2011 pour La Réunion par catégorie de produits	49
Tableau 29 – RSA, Quantités de produits réexportés par La Réunion, par catégorie de produits (années 2006 à 2011) – (article 18)	50
Tableau 30 - Évolution des réalisations en euros pour les 3 mesures en faveur des productions animales, de 2006 à 2011.....	54
Tableau 31 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe, années 2006 à 2011,.....	55
Tableau 32 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guyane, années 2006 à 2011	58

Tableau 33 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Martinique, années 2006 à 2011	60
Tableau 34 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales à La Réunion.....	63
Tableau 35 - Évolution 2011/2010 des abattages pour les principales espèces.....	66
Tableau 36 - Évolution 2011/2010 du taux d’auto-approvisionnement en viande fraîche.....	66
Tableau 37 - Niveau du taux d’auto-approvisionnement en viande fraîche en 2011	66
Tableau 38 - Évolution 2011/2010 des volumes importés en viande fraîche.....	67
Tableau 39 – Primes animales aux éleveurs de ruminants, évolution de 2006 à 2011.....	69
Tableau 40 – Primes animales aux éleveurs de ruminants par DOM, évolution de 2006 à 2011	71
Tableau 41 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, tous DOM.....	72
Tableau 42 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Guadeloupe.....	72
Tableau 43 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Guyane	73
Tableau 44 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Martinique	73
Tableau 45 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, La Réunion	74
Tableau 46 – Aide à l’importation d’animaux vivants, montants unitaires de l’aide et conditions d’éligibilité 2011	77
Tableau 47 – Aide à l’importation d’animaux vivants, exécution financière de 2006 à 2011 par DOM.....	79
Tableau 48 – Aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière, tous DOM.....	79
Tableau 49 – Réalisation physique (nombre d’animaux importés) de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011 par filière, tous DOM.....	80
Tableau 50 – Montant de l’aide unitaire réalisé de 2006 à 2011 par filière, tous DOM	80
Tableau 51 – Aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière en Guadeloupe.....	81
Tableau 52 – Réalisation physique de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011 en Guadeloupe.....	81
Tableau 53 – Aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière en Guyane.....	82
Tableau 54 – Réalisation physique de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011 en Guyane.....	82
Tableau 55 – Aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière en Martinique	83
Tableau 56 – Réalisation physique de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011 en Martinique	83
Tableau 57 – Aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière à La Réunion	84
Tableau 58 – Réalisation physique de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2011 à La Réunion	85
Tableau 59 – Exécution financière de la mesure Structuration de l’élevage de 2006 à 2011	90
Tableau 60 – Exécution financière de la mesure Structuration de l’élevage de 2006 à 2011 par filière, tous DOM.....	91
Tableau 61 – Exécution financière de la mesure Structuration de l’élevage de 2006 à 2011 par DOM.....	92
Tableau 62 – Exécution financière de la mesure Structuration de l’élevage de 2006 à 2011 par filière en Guadeloupe.....	93
Tableau 63 – Indicateurs de la mesure Structuration de l’élevage en Guadeloupe, années 2006 à 2011.....	94
Tableau 64 – Exécution financière de la mesure Structuration de l’élevage de 2006 à 2011 par filière en Guyane.....	97
Tableau 65 – Indicateurs de la mesure Structuration de l’élevage en Guyane, années 2006 à 2011.....	98
Tableau 66 – Exécution financière de la mesure Structuration de l’élevage de 2006 à 2011 par filière en Martinique	99

Tableau 67 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Martinique, années 2006 à 2011	100
Tableau 68 – Mesure Structuration de l'élevage, exécution financière de 2006 à 2011 par filière à La Réunion	102
Tableau 69 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage à La Réunion, années 2006 à 2011	103
Tableau 70 – Évolution de la part des produits « cœur pays » dans la production des adhérents à l'interprofession à La Réunion, années 2006 à 2011	106
Tableau 71 – Évolution du revenu de l'exploitation de référence à La Réunion, années 2006 à 2011	106
Tableau 72 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification, années 2006 à 2011, tous DOM	116
Tableau 73 – Mesure Productions végétales de diversification, évolution des montants payés et des tonnages aidés par aide de 2006 à 2011, tous DOM.....	116
Tableau 74 – Mesure Productions végétales de diversification, évolution des montants demandés et payés par DOM de 2006 à 2011	117
Tableau 75 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification, années 2006 à 2011, tous DOM.....	118
Tableau 76 – Mesure Productions végétales de diversification en Guadeloupe, évolution des montants payés de 2006 à 2011 par aide.....	119
Tableau 77 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Guadeloupe, années 2006 à 2011	120
Tableau 78 – Mesure Productions végétales de diversification en Guyane, évolution des montants payés de 2006 à 2011 par aide.....	122
Tableau 79 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Guyane, années 2006 à 2011.....	123
Tableau 80 – Mesure Productions végétales de diversification en Martinique, évolution des montants payés de 2006 à 2011 par aide.....	123
Tableau 81 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Martinique, années 2006 à 2011	125
Tableau 82 – Mesure Productions végétales de diversification à La Réunion, évolution des montants payés de 2006 à 2011 par aide.....	126
Tableau 83 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification à La Réunion, années 2006 à 2011	128
Tableau 84 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2011, tous DOM.....	133
Tableau 85 – Réalisation (montants payés) par action et par DOM, années 2006 à 2011	133
Tableau 86 – Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2011	134
Tableau 87 – Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2011.....	137
Tableau 88 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière, années 2006 à 2011	138
Tableau 89 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide au transport de la canne, années 2006 à 2011	140
Tableau 90 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide à la transformation de canne en rhum agricole, années 2006 à 2011.....	141
Tableau 91 - Réalisations des aides de la mesure Canne-Sucre-Rhum en euros, de 2006 à 2011	145
Tableau 92 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2011, Guadeloupe et Martinique	147
Tableau 93 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane, Guadeloupe et Martinique, années 2007 à 2011	148
Tableau 94 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane en Guadeloupe, années 2007 à 2011	150
Tableau 95– Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane en Martinique, années 2007 à 2011	151
Tableau 96 – Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane pour le régime standard, années 2008 à 2011, tous DOM	152

Tableau 97 – Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane pour le régime standard, années 2008 à 2011, par DOM	153
Tableau 98 – Production de riz en Guyane	156
Tableau 99 – Bilan financier de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »	158
Tableau 100 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2011	161
Tableau 101 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références en 2011 par poste de financement	162
Tableau 102 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références en 2011	162
Tableau 103 – Exécution financière de la mesure « Programme d’assistance technique » de 2006 à 2011	165
Tableau 104 – Projets du programme d’assistance technique en 2011	165
Tableau 105 – Évolution des paiements des mesures – tous DOM de 2007 à 2011	167
Tableau 106 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France	180
Tableau 107 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2006	182
Tableau 108 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2007	182
Tableau 109 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2008	183
Tableau 110 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2009	183
Tableau 111 - Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2010	184
Tableau 112 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2011	184
Tableau 113 – Contrôles sur place RSA au titre de l’année 2011	190
Tableau 114 – Contrôles physiques des importations/introductions RSA au titre de l’année 2011	190
Tableau 115 – Contrôles des aides MFPA, au titre de l’année 2011, par mesure	191
Tableau 116 – Part des importations aidées sur l’ensemble des importations – Tous DOM	192
Tableau 117 - Part des importations aidées sur l’ensemble des importations pour chaque DOM	193
Tableau 118- Détail de l’indicateur 1 pour la Guyane	194
Tableau 119 - Détail de l’indicateur 1 pour La Réunion	195
Tableau 120 – Taux d’auto-provisionnement des produits alimentaires cibles – Guyane*	197
Tableau 121 - Taux d’auto-provisionnement des produits alimentaires cibles – La Réunion*	198
Tableau 122 – Coefficients de passage des produits alimentaires cibles du POSEI	200
Tableau 123 - Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM	207
Tableau 124 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail dans les RUP et dans les EM	207
Tableau 125 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail tous DOM, par espèce	208
Tableau 126 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail en Guyane, par espèce	208
Tableau 127 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail en Martinique, par espèce	209
Tableau 128 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail à La Réunion, par espèce	209
Tableau 129 - Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux en Guadeloupe	210
Tableau 130 - Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux en Guyane	210
Tableau 131 - Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux en Martinique	211
Tableau 132 Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux à La Réunion	212
Tableau 133 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux – Tous DOM	212
Tableau 134 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Guadeloupe	213
Tableau 135 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Guyane	213
Tableau 136 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Martinique	214
Tableau 137 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux – La Réunion	214
Tableau 138 - Évolution de l’emploi agricole dans les RUP et dans les EM	215
Tableau 139 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP	215

Tableau 140 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux - Guadeloupe	216
Tableau 141 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux - Guyane	216
Tableau 142 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux - Martinique.....	217
Tableau 143 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux –Réunion	217
Tableau 144- Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Tous DOM.....	218
Tableau 145 - Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Guadeloupe	218
Tableau 146 - Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Guyane	219
Tableau 147 - Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Martinique.....	219
Tableau 148 - Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Réunion	220
Tableau 149 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux – Tous DOM.....	221
Tableau 150 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux - Guadeloupe.....	221
Tableau 151 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux - Guyane.....	222
Tableau 152 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux - Martinique	222
Tableau 153 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux - Réunion.....	223

Figures

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2011, budget communautaire, en euros.....	18
Figure 2 – Exécution financière du RSA de 2006 à 2011, en euros.....	32
Figure 3 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2011 (en euros)	34
Figure 4 – Réalisations des mesures en faveur des productions animales en 2011, en euros	54
Figure 5 – Exécution financière de la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2006 à 2011	69
Figure 6 – Exécution financière de la mesure Aide à l’importation d’animaux vivants, en euros, années 2006 à 2011	78
Figure 7 – Exécution financière de la mesure Structuration de l’élevage de 2006 à 2011.....	90
Figure 8 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification de 2006 à 2010	115
Figure 9 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2010, tous DOM	132
Figure 10 – Evolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum sur 2006-2011	145
Figure 11 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2011, Guadeloupe et Martinique.....	147
Figure 12 – Exécution financière de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » pour l’année 2011	157
Figure 13 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2011	161

Glossaire : liste des sigles

Sigle	Signification
ACTA	Association de Coordination Technique Agricole
ADMCA	Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant
ASP	Agence de Services et de Paiement issue du rapprochement du CNASEA et de l'AUP
BDNI	Base de données nationale informatisée (identification des bovins)
CEB	Commission d'Études Biologiques
CTCS	Centres Techniques de la Canne et du Sucre
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DOM	Département d'Outre-mer
ETP	Équivalent Temps Plein
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie
GPPR	Groupements de Producteurs Pré-reconnus
IAV	Importation d'animaux vivants
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IT ²	Institut Technique Tropical
ITBan	Institut Technique de la Banane
ITAVI	Institut Technique de l'Aviculture
MFPA	Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales
OCM	Organisation Commune de Marché
ODEADOM	Office pour le Développement de l'Économie Agricole d'Outre-mer
ONIGC	Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures
OP	Organisation de Producteurs
PAB	Prime à l'Abattage
PAC	Politique Agricole Commune
PDO	Période de Détention Obligatoire
PPR	Prime aux Petits Ruminants
POSEI France	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité pour la France
POSEIDOM	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-mer
RAE	Rapport annuel d'exécution
RITA	Réseau d'innovation et de transfert agricole
RSA	Régime Spécifique d'Approvisionnement
RUP	Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne
SICA	Société d'Intérêt Collectif Agricole
UE	Union Européenne

Glossaire : liste des abréviations

Abréviation	Signification
€	Euro
M€	Million d'euros
k€	Millier d'euros
ha	Hectare
hab.	Habitant
HAP	Hectolitre d'alcool pur
km ²	Kilomètre carré
nb	Nombre
N et N-1	Année en cours et année précédente
ND	Non disponible
NS	Non significatif
s	Secret statistique
SAU	Surface Agricole Utile
SO ou /	Sans objet
t	Tonne
tec	Tonne équivalent carcasse

1 Présentation du RAE 2011 du POSEI France

1.1 Les objectifs du rapport annuel d'exécution du programme POSEI France

Dans le respect des exigences communautaires, le présent rapport annuel d'exécution (RAE) du programme POSEI France doit être remis à la Commission européenne par les États membres au plus tard le 31 juillet de chaque année. Il a pour objectif de mettre en exergue la mise en œuvre, pour l'année précédente, des mesures prévues par le règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union. Le rapport, tel que prévu à l'article 48 du règlement (CE) n°793/2006, doit comporter :

- a. Les changements significatifs éventuels de l'environnement socio-économique et agricole ;
- b. Une synthèse des données physiques et financières disponibles relatives à la mise en œuvre de chaque mesure du POSEI France, suivie d'une analyse de ces données, et, si besoin, une présentation et une analyse du secteur d'activité dans lequel s'insère la mesure ;
- c. L'état d'avancement des mesures et des priorités par rapport à leurs objectifs opérationnels et spécifiques à la date de présentation du rapport, en procédant à une quantification des indicateurs ;
- d. Une synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion et la mise en œuvre des mesures ;
- e. Un examen du résultat de l'ensemble des mesures, en tenant compte de leurs liens réciproques ;
- f. Pour le Régime Spécifique d'Approvisionnement :
 - Des données et une analyse relatives à l'évolution des prix et à la répercussion de l'avantage ainsi octroyé, ainsi que les mesures prises et les contrôles réalisés pour assurer cette répercussion ;
 - En tenant compte des autres aides existantes, une analyse de la proportionnalité des aides par rapport aux surcoûts d'acheminement vers les régions ultrapériphériques et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers ainsi que, lorsqu'il s'agit de produits destinés à la transformation ou d'intrants agricoles, des surcoûts d'insularité et d'ultrapériphéricité ;
- g. L'indication du degré de réalisation des objectifs assignés à chacune des actions contenues dans le programme mesuré au moyen d'indicateurs objectivement mesurables ;

- h. Les données relatives au bilan annuel d’approvisionnement de la région concernée, notamment en termes de consommation, d’évolution des cheptels, des productions et d’échanges ;
- i. Les données relatives aux montants effectivement octroyés pour la réalisation des actions du programme sur la base des critères définis par les États membres, telles que le nombre de producteurs bénéficiaires, le nombre d’animaux admis au paiement, les superficies bénéficiaires ou le nombre d’exploitations concernées ;
- j. Les informations sur l’exécution financière de chaque action contenue dans le programme ;
- k. Les données statistiques relatives aux contrôles effectués par les autorités compétentes et aux sanctions éventuelles appliquées ;
- l. Les commentaires de l’État membre relatifs à la mise en œuvre du programme.

1.2 Le programme POSEI France

1.2.1 Cadre institutionnel et réglementaire

1.2.1.1 La réglementation communautaire

La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion, départements français d’Outre-mer (DOM), sont reconnues comme parties prenantes de l’Union européenne par l’article 349 du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE) et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l’Union européenne.

A ce titre, ces 4 DOM bénéficient d’un certain nombre de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques propres et des contraintes particulières à ces régions, notamment l’insularité et l’éloignement du territoire européen. Ces notions ont été reconnues dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992, consacrées en 1997 par l’article 299-2 du Traité d’Amsterdam et reprises par l’article 349 du TFUE, textes qui constituent la base juridique des RUP. Ces mesures spécifiques portent notamment sur « les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques dans les domaines de l’agriculture et de la pêche, les conditions d’approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, les aides d’État et les conditions d’accès aux fonds structurels et aux programmes horizontaux de l’Union ».

Conformément à cet esprit et à la nécessité d’adapter la politique agricole commune (PAC) aux DOM dans le cadre de sa réforme de 2003, le règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l’agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l’Union a été adopté. Il définit le quatrième programme de soutien en faveur des RUP depuis l’adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière et s’inscrit dans le cadre de référence de la PAC et plus spécifiquement de son 1er pilier (FEAGA).

1.2.1.2 Le programme de soutien de la France : le POSEI France

Le programme communautaire de soutien aux RUP françaises élaboré par la France, le POSEI France, « programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union », a été approuvé par les services de la Commission européenne le 16 octobre 2006, date de son entrée en vigueur. Il a ensuite fait l'objet de modifications annuelles approuvées par les services de la Commission.

Des circulaires nationales définissent les modalités d'application et d'exécution des mesures du POSEI France.

1.2.2 Cadre de mise en œuvre

1.2.2.1 Objectifs du programme POSEI France

Telle que définie dans le programme, la stratégie se fonde sur l'objectif central de promotion d'une agriculture durable dans les départements d'outre-mer. Les mesures proposées doivent permettre d'assurer d'une part le maintien des productions traditionnelles (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire, et d'autre part le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux.

Dans ces conditions, cette stratégie pour un développement agricole durable dans ces régions se définit selon les priorités suivantes :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- Consolider une agriculture de proximité au service du marché local, pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;
- Tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;
- S'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

Ces priorités stratégiques se déclinent en cinq objectifs opérationnels:

- L'amélioration de l'auto approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import de substitution (produits végétaux et animaux) ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche) notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une

trop forte spécialisation (banane et/ou canne à sucre) et évitant les spéculations par des « effets d'aubaine » ;

- La consolidation et la pérennisation du développement, de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente ;
- La création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles ;
- Ces objectifs pourront être complétés par la mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs (produits pays, labels, logo RUP et indications géographiques protégées) en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison (melons).

1.2.2.2 Architecture du programme POSEI France

Le programme POSEI France est national. Il comprend deux volets, regroupant 10 mesures distinctes :

- Le premier volet est constitué d'une seule mesure, le régime spécifique d'approvisionnement (RSA). dont le principe consiste en un soutien à l'approvisionnement en certains produits. Par ordre de priorité, le RSA du POSEI France soutient les matières 1^{ères} destinées à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires locales et à l'alimentation humaine.
- Le deuxième volet est composé de 9 mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA) consistant en des aides à la production, à la commercialisation, à la modernisation, à la transformation et à l'exportation :
 - Les trois mesures en faveur des filières animales : « Primes animales aux éleveurs de ruminants », « Aide à l'importation d'animaux vivants » et « Structuration de l'élevage » ;
 - La mesure « Productions végétales de diversification » ;
 - La mesure « Canne - Sucre - Rhum » ;
 - La mesure « Banane » ;
 - La mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » ;
- Et deux mesures transversales aux filières : « Réseaux de références » et « Programme d'assistance technique ».

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France

<i>Régime</i>	<i>Secteur d'intervention</i>	<i>Mesures</i>	<i>Aides</i>
RSA	Importations destinées aux secteurs agricoles et agro-alimentaires	« Régime spécifique d'approvisionnement »	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention à l'importation de marchandises en provenance de l'UE - Exonération de droits de douanes pour les importations de marchandises en provenance de pays tiers
MFPA	Filières animales	« Primes animales aux éleveurs de ruminants »(*)	<ul style="list-style-type: none"> - Primes aux petits ruminants (PPR) - Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) - Prime à l'abattage (PAB)
		« Aide à l'importation d'animaux vivants »	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention à l'importation d'animaux reproducteurs vivants ou d'œufs à couver en provenance de l'UE
		« Structuration de l'élevage »	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Guadeloupe - Programme Martinique - Programme Guyane - Programme Réunion
	Filière végétales	« Productions végétales de diversification »	<ul style="list-style-type: none"> - Commercialisation des productions locales - Transformation - Commercialisation hors région de production - Actions d'accompagnement des filières - Aides aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales
	Filières canne, sucre et rhum	« Canne-Sucre-Rhum »	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de l'industrie sucrière - Transport de la canne(*) - Transformation de la canne en rhum agricole
	Filière banane	« Banane »(*)	
	Filières céréales et oléagineux	« Céréales et oléagineux en Guyane »(*)	<ul style="list-style-type: none"> - Redressement de la production de riz irrigué - Amélioration de l'affouragement
	Mesures transversales	« Réseaux de références »	<ul style="list-style-type: none"> - Productions animales - Productions végétales
« Programme d'assistance technique »			

Source : ODEADOM
 (*) Aides directes

1.2.3 Mesures de gestion mises en œuvre pour l'année 2011

1.2.3.1 Modifications des allocations budgétaires par mesure

Tableau 2 – Modification de la fiche financière du POSEI France pour l'année de réalisation 2011

Montants en €	Fiche financière initiale			Fiche financière modifiée*		
	Budget UE (€)	Budget national (€)	Budget total (€)	Budget UE (€)	Budget national (€)	Budget total (€)
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement						
RSA	20 700 000		20 700 000	20 700 000		20 700 000
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales						
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants	12 660 000	10 000 000	22 660 000	12 660 000	10 000 000	22 660 000
Mesure Importation d'animaux vivants	840 000	1 000 000	1 840 000	840 000	1 000 000	1 840 000
Mesure Structuration de l'élevage	19 700 000	19 000 000	38 700 000	19 700 000	19 000 000	38 700 000
Mesure Productions végétales de diversification	13 450 000	10 000 000	23 450 000	14 662 000	10 000 000	24 662 000
Mesure Canne-sucre-rhum	74 900 000		74 900 000	74 900 000		74 900 000
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000		129 100 000	129 100 000		129 100 000
Céréales et oléagineux en Guyane	5 410 000		5 410 000	4 328 000		4 328 000
Réseaux de références	1 000 000		1 000 000	1 000 000		1 000 000
Programme d'assistance technique	650 000		650 000	520 000		520 000
Total MFPA	257 710 000	40 000 000	297 710 000	257 710 000	40 000 000	297 710 000
POSEI France						
Total programme POSEI France	278 410 000	40 000 000 €	318 410 000	278 410 000	40 000 000	318 410 000

Source : ODEADOM

* : modification notifiée à la Commission le 30 avril 2012

En avril 2012, à la vue des réalisations prévisionnelles des différentes mesures, et conformément à la règle de fongibilité du FEAGA entre les mesures qui limite les réallocations à maximum 20% du budget initial, il a été notifié à la Commission européenne une série de réallocations budgétaires du FEAGA :

- mesure « céréales et oléoprotéagineux » : baisse de l'allocation budgétaire de 20%, soit 1,082 M€ de moins
- mesure « assistance technique » : baisse de l'allocation budgétaire de 20%, soit 0,13 M€ de moins ;
- soit un total de 1,212 M€ issus de ces deux mesures, alloués en totalité à la mesure « diversification des productions végétales ».

L'allocation initiale du budget complémentaire national n'est pas modifiée.

Au titre de l'année 2011, il n'y a pas d'application de taux de réduction des aides, intitulés « stabilisateurs », qui sont appliqués aux aides des mesures du programme POSEI France pour lesquelles le montant des demandes éligibles enregistrées excède l'allocation budgétaire prévue.

1.2.3.2 Mise en œuvre du complément national

Le complément national de 40 M€ au titre du CIOM de novembre 2009 a été mobilisé à hauteur de :

- 12,86 M€ par la mesure « structuration de l'élevage »
- 3,29 M€ par l'aide ADMCA– complément veau de la mesure « primes animales »

1.2.3.3 Circonstances exceptionnelles

Au titre de circonstances exceptionnelles, un dispositif particulier peut être activé pour modifier les échéances de remise des demandes d'aide ou les modalités de calcul des aides du POSEI, en se référant à l'article 37 du règlement (CE) n°793/2006.

Les conséquences désastreuses sur la filière banane à la Guadeloupe et à la Martinique du cyclone Dean, survenu en août 2007 dans les Antilles, ont été reconnues comme circonstances exceptionnelles pour la mise en œuvre de la mesure « Banane » du programme POSEI France. Un ajustement des objectifs de production des campagnes de commercialisation 2007, 2008 et 2009 a été mis en œuvre.

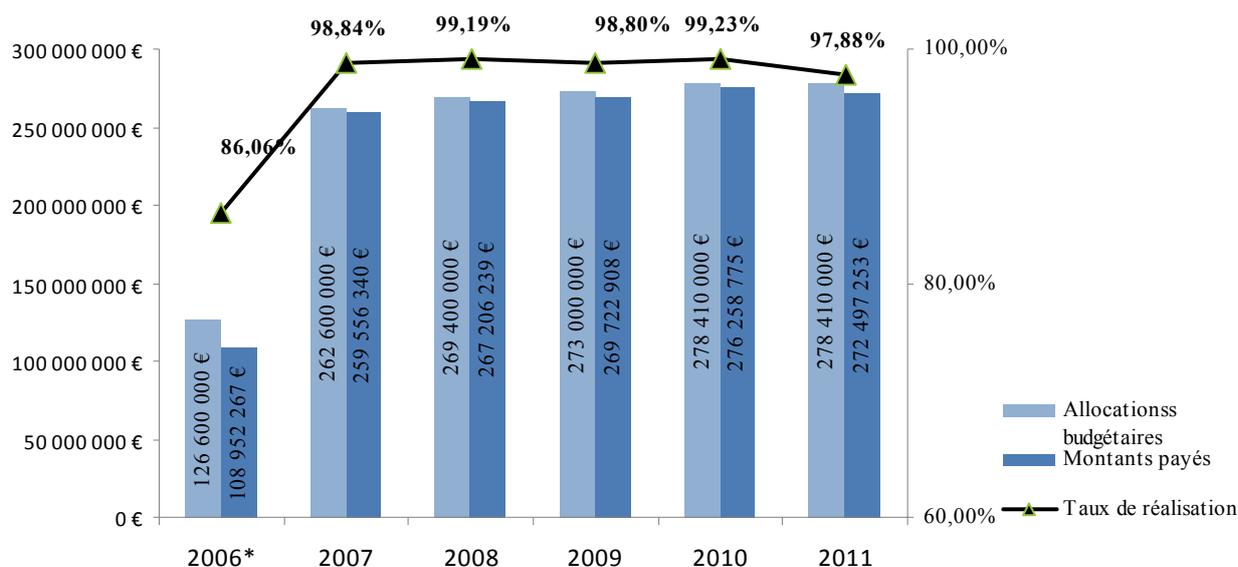
Concernant la campagne agricole 2010, une succession de phénomènes naturels a affecté les productions végétales de diversification et les bananeraies guadeloupéennes : l'effondrement du dôme du volcan de la Soufrière à Montserrat, qui a généré des retombées de cendres sur l'ensemble de la Guadeloupe, la sécheresse du premier semestre puis la succession de pluies diluviennes enregistrées durant la période cyclonique avec les tempêtes tropicales Earl (29/08/2010), Otto (6 et 7/10/2010) et le cyclone Tomas (31/10/2010). Ces aléas climatiques ont entraîné des pertes de récolte majeures. Un arrêté préfectoral de mars 2011, portant déclaration de sinistre dans le département de la Guadeloupe, a permis d'activer les circonstances exceptionnelles prévues par le programme POSEI France. Pour la filière banane, cela concerne l'aide POSEI payée en 2011. Les modalités d'ajustement avaient été présentées dans le RAE 2010 et ont consisté à prendre en compte, dans le calcul du droit à l'aide, la production de référence comparée à la production commercialisée en 2010.

Il n'y a pas eu de reconnaissance de circonstances exceptionnelles pour la campagne agricole 2011.

1.3 L'exécution financière des aides POSEI France en 2011

1.3.1 Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2011, budget communautaire, en euros



Sources : ODEADOM, ASP

* : En 2006, la filière banane n'est pas incluse dans les aides POSEI France

L'exécution financière globale du programme POSEI France est très satisfaisante en 2011, à l'instar des exercices précédents. La seule mesure avec un taux d'exécution financière moins élevé est la mesure en faveur de la riziculture en Guyane (0,1%).

Le taux d'exécution financière globale du programme POSEI France atteint 97,8% pour 2011, soit un montant de 272 497 253 € d'aides payées pour une allocation budgétaire FEAGA de 278 410 000 €.

Par ailleurs, un financement national complémentaire de 16 146 383 € a été mobilisé pour les mesures « Primes animales aux éleveurs de ruminants » (3 288 721 €), et « Structuration de l'élevage » (12 857 662 €) ce qui porte le montant d'aides payées à 288 643 636 €.

Tableau 3 – Synthèse des aides POSEI en 2011 par mesure, tous DOM

	Fiche financière modifiée ⁽¹⁾ (€)	Montant payé (FEAGA) (€)	Taux d'exécution ⁽³⁾	Budget national (€)	Complément national payé (€)	Montant total payé (€)
Mesure RSA						
RSA	20 700 000	20 212 230	97,64%			20 212 230
Mesures MFPA						
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants	12 660 000	11 847 421	93,58%	10 000 000	3 288 721	15 136 142
Mesure Importation d'animaux vivants	840 000	339 771* 778 617**	100,00%	1 000 000		1 118 389
Mesure Structuration de l'élevage	19 700 000	19 700 000	100,00%	19 000 000	12 857 662	32 557 662
Mesure Productions végétales de diversification	14 662 000	14 654 339	99,95%	10 000 000		14 654 339
Mesure Canne-sucre-rhum	74 900 000	74 708 220	99,74%			74 708 220
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000	129 100 000	100,00%			129 100 000
Mesure Céréales et oléagineux en Guyane	4 328 000	4 464	0,10%			4 464
Réseaux de référence	1 000 000	852 209	85,22%			852 209
Programme d'assistance technique	520 000	299 981	58,00%			299 981
Total MFPA	257 710 000	252 285 023	97,89%	40 000 000	16 146 383	268 431 406
POSEI France						
Total programme POSEI France	278 410 000	272 497 253	97,88%	40 000 000	16 146 383	288 643 636

Sources : ODEADOM, ASP

1 : Après modification notifiée le 30 avril 2012

2 : Le taux d'exécution est calculé par rapport au budget FEAGA et aux montants payés, hors complément national

* Payé sur budget FEAGA 2011

** Payé sur budget FEAGA 2012

1.3.2 Synthèse du POSEI France par mesure et par DOM

Tableau 4 – Synthèse de l'exécution financière des aides POSEI France en 2011 par mesure et par DOM

Montants en Euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Tous DOM
<i>Le régime d'approvisionnement spécifique (RSA)</i>					
Mesure RSA	3 418 615	1 383 880	3 290 556	12 119 179	20 212 230
% de chaque DOM	16,9%	6,8%	16,3%	60,0%	100,0%
<i>Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales (MFPA)</i>					
Mesure Primes aux éleveurs de ruminants	4 599 980	2 774 702	2 934 378	4 827 082	15 136 142
% de chaque DOM	30,39%	18,33%	19,39%	31,89%	100,00%
ADMCA	4 113 890	2 461 770	2 415 854	3 484 772	12 476 286
PAB	391 465	279 275	361 244	1 245 956	2 277 940
PPR	94 625	33 657	157 280	96 354	381 916
Mesures Importation d'animaux vivants	255 238	149 039	535 689	178 423	1 118 389
% de chaque DOM	22,8%	13,3%	47,9%	16,0%	100,0%
Mesure Structuration de l'élevage	3 707 153	887 133	6 872 385	21 090 991	32 557 662
% de chaque DOM	11,4%	2,7%	21,1%	64,8%	100,0%
Mesure Productions végétales de diversification	4 016 983	17 611	3 901 023	6 718 722	14 654 339
% de chaque DOM	27,4%	0,1%	26,6%	45,8%	100,0%
Commercialisation locale	2 360 431	3 887	2 110 557	3 766 049	8 240 924
Transformation	46 134	5 520	639 997	475 973	1 167 624
Commercialisation hors région de production	617 021	8 204	285 841	841 719	1 752 785
Actions d'accompagnement des filières	930 570	0	613 538	1 214 444	2 758 552
Collecte	104 104	0	116 520	198 241	418 865
Transport	178 333	0	115 207	236 675	530 214
Consommation par les collectivités	70 219	0	200 671	32 798	303 689
Production de semences	0	0	0	2 898	2 898
Aide au conditionnement	543 856	0	181 141	548 579	1 273 576
Politiques de qualité	34 057	0	0	195 252	229 310
Aide à la structuration	34 461	0	251 089	3 090	288 640
Production de vanille verte	770	0	0	75 675	76 445
Maintien surfaces plantées vanille	2 800	0	0	153 435	156 235
Culture Géranium et Vétiver	0	0	0	116 666	116 666
Production huiles essentielles et hydrolats	24 797	0	0	71 671	96 468
Mesure Canne-Sucre-Rhum	17 732 591	169 185	5 670 204	51 136 240	74 708 220
% de chaque DOM	23,7%	0,2%	7,6%	68,4%	100,0%
Industrie sucrière	13 971 000	0	1 066 000	44 163 000	59 200 000
Transport de la canne	2 460 320	5 725	524 691	6 973 240	9 963 976
Transformation en rhum agricole	1 301 271	163 460	4 079 513	0	5 544 244
Mesure en faveur de la filière banane	30 921 466	0	98 178 534	0	129 100 000
Mesure Céréales et oléagineux en Guyane		4 464			4 464
Mesure Réseaux de références					852 209
Mesure Programme d'assistance technique					299 981
Total MFPA					268 431 406
Total POSEI 2011					288 643 636

Sources : ODEADOM, ASP

1.4 Le contexte socio-économique, agricole et climatique en 2011

1.4.1 L'environnement socio-économique

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle (tsunami) survenue au Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit dans les pays dits développés en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix est contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

1.4.1.1 Guadeloupe

En Guadeloupe, l'année 2011 est marquée par une nouvelle amélioration de l'environnement économique après le rattrapage amorcé en 2010, en dépit des incertitudes apparues dès l'été. L'indicateur du climat des affaires¹ se stabilise et évolue tout au long de l'année au-dessus de sa moyenne de longue période.

La consommation des ménages reste dynamique et tire de nouveau l'activité, malgré un léger fléchissement au troisième trimestre. Les importations de biens de consommation progressent de 3,7 % en cumul annuel et les entreprises du secteur du commerce font état d'une amélioration de leur courant d'affaires.

Cette évolution a eu lieu en dépit d'une situation toujours préoccupante en matière d'emploi : le nombre de demandeurs d'emploi connaît une augmentation (+6,3 % en 2011 contre +3,2 % en 2010) et dépasse les 57 000 en fin d'année.

L'amélioration de l'activité est inégale selon les secteurs.

Alors que les entreprises du commerce bénéficient de la bonne tenue de la consommation des ménages, la morosité règne dans le secteur primaire, confronté aux aléas climatiques de début d'année. L'état de calamité agricole a été reconnu dans certaines communes pour les cultures vivrières et maraîchères et le bilan de la campagne sucrière est se situe en-deçà des attentes.

Le courant d'affaires² des industries manufacturières évolue positivement tout au long de l'année, quoique de façon moins dynamique à partir du troisième trimestre. L'activité des industries agroalimentaires, portée par la bonne tenue de la consommation des ménages, est bien orientée.

¹ L'IEOM a élaboré un indicateur synthétique du climat des affaires, suivant la méthodologie appliquée par la Banque de France pour l'analyse de la conjoncture en métropole. Cet indicateur est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composante principale, afin de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture.

² L'IEDEOM dans son bilan annuel 2011 pour chaque DOM donne une appréciation générale de l'ensemble des activités économiques. Nous ne reprenons pas toutes les données chiffrées qui étaient son analyse.

Les résultats en hausse de l'activité touristique confirment la reprise amorcée dès la fin d'année 2010. Le nombre de nuitées dans l'hôtellerie progresse pour la deuxième année consécutive et le taux d'occupation des chambres est en hausse de 5 points sur un an. L'activité de croisière renoue également avec la croissance grâce au renforcement de l'offre au départ de Pointe-à-Pitre.

En revanche, le secteur du bâtiment et des travaux publics, malgré un léger mieux au second semestre, ne connaît pas de véritable reprise après deux années de récession.

1.4.1.2 Guyane

En Guyane, la situation économique est relativement dynamique en 2011 avec un regain de l'activité, particulièrement en fin d'année. Depuis le premier trimestre de l'année, l'indicateur du climat des affaires dépasse sa moyenne de longue période après deux ans à un niveau inférieur.

La situation sur le marché du travail reste difficile, caractérisée par le manque d'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et un « halo » important autour du chômage (personnes souhaitant travailler mais classées comme inactives) pratiquement équivalent au nombre de chômeurs. Le taux de chômage évolue peu (21,0 % en juin 2011) et celui des jeunes (moins de 25 ans) reste particulièrement élevé (47,8 %).

La consommation des ménages reste bien orientée sur l'année, malgré quelques signes d'essoufflement au troisième trimestre. Sur un an, les importations de biens de consommation progressent de 8 % en valeur et les ventes de véhicules neufs aux particuliers de 4,4 % en nombre. Le secteur de la grande distribution accueille une troisième enseigne de « grandes et moyennes surfaces » avec l'ouverture d'un nouvel hypermarché.

Sur le plan sectoriel, les années 2011-2012 sont considérées comme des années charnières pour l'activité spatiale, avec le développement des offres de lancement d'Arianespace qui dispose d'une gamme complète de services, avec, fin 2011, le nouveau lanceur Soyuz et, depuis le premier trimestre 2012, Vega, le nouveau lanceur européen.

La production des secteurs traditionnels reste atone. Le déclin des volumes d'or produits et exportés, qui se poursuit depuis une dizaine d'années, semble marquer le pas en 2011. La filière est fortement affectée par l'orpaillage clandestin (estimé entre 7 et 10 tonnes par an en dépit des efforts engagés pour la destruction des sites illégaux) et par le durcissement des contraintes réglementaires.

Après des efforts de structuration, le secteur bois envisage de meilleures perspectives à long terme à travers la reconnaissance de produits éco certifiés et normalisés.

L'activité touristique dispose d'un potentiel non négligeable. La labellisation des meublés de tourisme et la certification des hôtels sont en cours. Des contacts ont été pris afin de développer l'activité de croisière.

Le secteur de la construction est dynamique malgré la fin des grands chantiers (notamment dans le domaine spatial). Les besoins en logements restent toujours aussi importants, portés par la croissance démographique.

1.4.1.3 Martinique

L'économie martiniquaise reste fragile depuis la crise sociale de 2009 qui a durablement impacté la confiance des agents économiques. Le rattrapage se poursuit en 2011, mais la progression est mesurée et ne permet pas de faire reculer le chômage. L'indicateur du climat des affaires est stable et l'activité mieux orientée en fin d'année.

La consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique, se maintient globalement, malgré un ralentissement en fin d'année. Les importations de biens de consommation sont en repli (-2,5 %), alors que les immatriculations de véhicules neufs se situent au même niveau que l'année précédente (+0,3 %).

Ces éléments contrastés reflètent d'une part, la dégradation du marché du travail avec un nombre de demandeurs d'emploi en hausse de 3,6 % à 35 108 sur l'année et d'autre part, un regain de prudence des ménages, dans un contexte économique incertain.

L'activité des entreprises de l'économie marchande se maintient en 2011.

Le chiffre d'affaires de la grande distribution progresse, mais le secteur est marqué en 2011 par les difficultés de certains intervenants entraînant la redistribution de parts de marché. L'évolution globale du secteur du commerce reste mesurée.

Le secteur primaire connaît une année difficile. Les expéditions de banane vers l'Union européenne diminuent sensiblement. Ce secteur continue en effet de subir les conséquences d'une concurrence accrue de la part des producteurs de la zone dollar. Les professionnels de la filière canne-sucre-rhum jugent la campagne 2011 décevante en raison de mauvaises conditions climatiques et, bien que le tonnage de canne progresse, la production de sucre et de rhum diminue.

Le secteur des services aux entreprises, souvent sous-traitant des autres secteurs économiques, connaît une activité mieux orientée, mais reste sensible aux restrictions budgétaires que subissent certains donneurs d'ordre.

La conjoncture s'améliore dans le secteur du tourisme. En effet, le nombre de passagers débarquant à l'aéroport progresse (+4 %), de même que le taux d'occupation des hôtels (57 % sur l'année en moyenne) et le nombre de touristes de séjour (+4 %). En revanche, le nombre de croisiéristes chute fortement en 2011 (-51 %).

Le secteur du bâtiment et des travaux publics progresse mais reste en deçà du niveau d'avant la crise.

1.4.1.4 Réunion

L'économie réunionnaise peine à retrouver des relais de croissance efficaces. Après une orientation favorable au premier trimestre 2011, la situation conjoncturelle locale s'est contractée sur le reste de l'année. L'indicateur du climat des affaires, qui s'était progressivement redressé à partir du second semestre 2009, se dégrade à nouveau depuis le deuxième trimestre 2011, et se situe en fin d'année bien en deçà de sa moyenne de longue période.

La consommation des ménages continue à progresser. La demande en produits agroalimentaires est restée bien orientée, soutenant à la fois la production locale, légère hausse, et surtout les importations de produits agroalimentaires qui progressent de 10 % sur l'année.

Les tensions restent vives sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage a continué à progresser pour atteindre 29,5% de la population active au deuxième trimestre 2011, avec en particulier le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée qui a fortement augmenté. L'offre d'emploi reste stable, à un niveau insuffisant cependant pour satisfaire les nombreux arrivants sur le marché du travail, dans un contexte de pression démographique toujours vive.

Le courant d'affaires du secteur « Agriculture, élevage et pêche » est favorablement orienté. La campagne sucrière 2011 reste stable par rapport à celle de 2010, en dépit de la sécheresse enregistrée en début d'année. L'activité du secteur des industries agroalimentaires est globalement bien orientée, notamment soutenue par la production sucrière et de rhum à la hausse. Enfin, les exportations de produits de la pêche progressent de 13 %, malgré une baisse de 10 % des volumes.

Après une orientation favorable au premier trimestre, l'activité du secteur des services marchands ralentit dans un deuxième temps, puis se contracte en fin d'année.

L'activité dans le secteur du tourisme reste bien orientée. Les chefs d'entreprise font état d'une activité en hausse depuis le deuxième trimestre 2010. La fréquentation des hôtels corrobore ce dynamisme, avec une progression continue depuis septembre 2010. Le nombre de nuitées augmente de 10 % en 2011 par rapport à 2010. Parallèlement, la fréquentation touristique progresse de 12 %. L'emploi du secteur augmente de 11 % au troisième trimestre sur un an.

Le secteur du BTP reste fragile même si la relance de la construction de logements sociaux a permis de maintenir l'activité.

Tableau 5 - Caractéristiques socio-économiques principales des DOM, années 2006 à 2011

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Superficie totale (km²)	1 702	84 000	1 128	2 520
Distance de la métropole (km)	6 800	7 100	6 860	9 340
Population (hab.)				
2011	402 000	236 250	395 953	840 000
2010	404 400	232 200	403 800	833 450
2009	404 000	229 000	402 000	817 000
2008	402 500	221 500	399 500	805 500
2007	400 600	213 500	397 730	794 100
2006	400 700	206 000	397 732	782 000
Proportion de la population ayant moins de 20 ans (%)				
2011	ND	ND	ND	ND
2010	30,00%	44,40%	27,00%	34,40%
2009	31,00%	44,00%	28,00%	34,40%
2008	30,40%	44,10%	28,30%	34,90%
2007	30,70%	44,90%	28,60%	34,90%
2006	31,50%	44,20%	29,30%	35,40%
Densité de la population (hab./km²)				
2011	236	2,8	351	333
2010	238	2,8	358	331
2009	237	2,7	356	324
2008	236	2,6	354	320
2007	235	2,5	353	315
2006	235	2,5	353	310
Taux de chômage (%) au sens du BIT				
2011	22,60%	21,00%	20,80%	29,50%
2010	23,80%	21,00%	21,00%	28,90%
2009	22,30%	21,10%	21,70%	27,30%
2008	21,80%	21,80%	21,10%	24,40%
2007	22,70%	20,60%	21,20%	24,40%
2006	25,10%	27,60%	23,00%	27,50%

Tableau 5 (suite 2)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Taux d'inflation moyen (%)				
2011	1,80%	2,10%	2,00%	2,50%
2010	2,80%	0,20%	1,70%	1,60%
2009	0,20%	0,60%	-0,30%	0,40%
2008	2,20%	3,50%	2,80%	3,00%
2007	1,40%	3,40%	2,40%	1,30%
2006	2,10%	2,10%	2,40%	2,60%
PIB / habitant (€)				
2011	ND	ND	ND	ND
2010	18 657	14 362	20 678	17700
2009	18 170	14 028	19 160	17 520
2008	17 882	14 204	19 607	17 146
2007	17 220	13 800	19 700	16 260
2006	16 904	13 282	19 126	15 475
Importations totales (M€)				
2011	2642	1333	2709	4775
2010	2 214	1 082	2 540	4 265
2009	1 973	950	2 027	4 181
2008	2 546	1 051	2 723	4 526
2007	2 405	758	2 429	3 971
2006	2 224	750	2 410	3 902
Exportations totales (M€)				
2011	235	154	308	287
2010	156	158	335	282
2009	171	120	279	247
2008	171	100	367	258
2007	172	94	320	267
2006	173	123	413	238
Taux de couverture des importations par les exportations (%)				
2011	8,90%	11,60%	11,40%	6,00%
2010	7,00%	14,60%	13,20%	6,60%
2009	8,70%	12,60%	13,80%	5,90%
2008	6,70%	9,50%	13,50%	5,70%
2007	7,10%	12,40%	13,20%	6,70%
2006	7,80%	16,40%	17,10%	6,10%
2006	7,80%	17,10%	16,40%	6,10%

Sources : INSEE, IEDOM, DGDDI

1.4.2 L'environnement agricole et climatique général

1.4.2.1 Guadeloupe

En valeur 2011, la production agricole figure parmi les plus équilibrées des DOM entre les quatre piliers que sont les fruits, légumes et autres productions vivrières (80 millions d'euros par an), la production animale (60 millions d'euros par an), la canne et la banane (50 millions d'euros par an pour chacune de ces productions).

La production agricole de 2011 a souffert d'un nombre très important d'épisodes pluvieux allant de véritables trombes d'eau (4-5-6 janvier 2011), à des pluies moins intenses mais de longue durée (avril-mai 2011, juillet-août 2011, novembre 2011). L'état de calamité agricole a été reconnu dans certaines communes pour les cultures vivrières et maraîchères : la récolte de melon a, en particulier et de nouveau, connu des difficultés.

Le bilan de la campagne sucrière est également en deçà des attentes, en raison de l'enchaînement des conflits sociaux qui ont retardé le démarrage de la campagne et de la forte pluviométrie en période de récolte : 646 300 tonnes de canne à sucre ont été broyées, soit un recul de 5 % par rapport à 2010 et un volume inférieur de 7 % à la moyenne décennale mais aussi un taux de richesse en sucre particulièrement bas.

Les exportations de banane augmentent de 41% par rapport à l'année précédente. Cette hausse souligne une bonne année 2011 d'autant plus que la production n'a redémarré qu'à partir du printemps suite aux retombées de cendres du volcan de Montserrat « Soufrière Hills » du printemps 2010 qui avaient fortement affecté la production de banane.

Les évolutions sur la production animale sont faibles en 2011, légèrement à la baisse pour les filières organisées.

1.4.2.2 Guyane

La Guyane est moins sujette à des aléas climatiques comme le sont les DOM insulaires.

Elle n'en souffre pas moins dans son développement agricole des conditions tropicales, et peut-être plus que les Antilles bénéficiant des alizés. L'étroitesse du marché alimentaire et l'éparpillement sur un grand territoire de la production comme des lieux de consommation freinent plus encore l'activité que le climat.

L'activité du secteur primaire et des industries agroalimentaires est moins dynamique que les autres activités économiques et on note même une légère contraction en fin d'année. La pêche est une activité relativement importante, en comparaison des activités agricoles, sachant qu'une part non négligeable de la modeste activité des industries agro-alimentaires dépend de la pêche. L'activité de la pêche reste néanmoins handicapée par la faiblesse des infrastructures et les problèmes de pêche illégale ; la pêche côtière reste toutefois bien orientée alors que la filière crevette poursuit son déclin compte tenu des difficultés d'accès à la ressource et de l'augmentation des coûts.

La population jeune et en forte croissance engendre des besoins alimentaires en constante augmentation. La consommation est un moteur interne essentiel de l'économie guyanaise mais l'agriculture peine à développer une offre susceptible de satisfaire la demande croissante

en produits alimentaires. Aussi les importations en produits alimentaires poursuivent leur constante hausse, avec près de 12% d'augmentation entre 2010 et 2011³.

1.4.2.3 Martinique

Alors que l'activité cyclonique a été importante dans les Caraïbes, aucun ouragan n'a menacé les Petites Antilles. Par contre, 4 tempêtes ont nécessité une mise en vigilance.

2011 devient l'année la plus arrosée depuis longtemps (en 1947 pour le Lamentin et en 1933 pour Fort-de-France). En outre, la température moyenne annuelle situe 2011 parmi les années les plus chaudes de la décennie. Les fortes pluies de la fin du mois d'avril, en particulier, ont perturbé la récolte de la canne et les dernières plantations de melons.

L'activité du secteur primaire est orientée à la baisse.

Les expéditions de bananes vers l'Union européenne diminuent sensiblement (-6,7 %) et les professionnels de la filière canne-sucre-rhum jugent la campagne 2011 décevante en raison des mauvaises conditions climatiques (pluviométrie importante). Bien que le tonnage de canne broyée ait progressé, la production de sucre et de rhum a diminué (respectivement -6,8 % et -1,5 %).

L'année 2011 confirme une baisse du pouvoir d'achat des ménages qui se répercute dans l'alimentation des Martiniquais.

Le régime alimentaire comporte moins de viande, de légumes et de fruits. Le secteur viande est particulièrement visé avec des importations qui reculent franchement. Au niveau des fruits et légumes, le constat est au renforcement de la production.

1.4.2.4 Réunion

Alors que les différents secteurs économiques sont impactés par la crise économique et subissent des sensibles ralentissements, le secteur agricole a poursuivi son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- La demande suit l'augmentation démographique et elle est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée,
- Les conditions climatiques ont été mitigées en 2011 (absence de catastrophes naturelles cyclones ou inondations mais un manque d'eau significatif notamment dans le sud de l'île). Ainsi l'année 2011 est caractérisée par une offre abondante, variée et de belle qualité en légumes.

³ Données IDEODOM, in Bilan annuel 2011

2 Bilan de mise en œuvre des aides 2011 par mesure

2.1 Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)

2.2 Les mesures en faveur des productions animales

2.2.3. Primes animales aux éleveurs de ruminants

2.2.4. Aide à l'importation d'animaux vivants

2.2.5. Structuration de l'élevage

2.3 La mesure Productions végétales de diversification

2.4 La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

2.5 La mesure en faveur de la filière banane

2.6 La mesure Céréales et Oléagineux en Guyane

2.7 Les réseaux de références

2.8 Le programme d'assistance technique

2.1 Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)

2.1.1 Description de la mesure

La situation géographique des DOM (éloignement, insularité, étroitesse des marchés) entraîne des surcoûts importants pour leur approvisionnement en matières premières, produits pour l'alimentation humaine et animale ainsi qu'intrants pour l'agriculture. Ces surcoûts constituent un frein au développement de l'activité des opérateurs locaux et handicapent leur compétitivité. Le régime spécifique d'approvisionnement vise à alléger ces surcoûts en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées par ordre de priorité à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

En l'absence d'industriel de l'alimentation du bétail en Guyane, les opérateurs guyanais ont la possibilité de bénéficier du RSA pour des produits finis destinés à l'alimentation du bétail (et non pas seulement pour les matières premières).

Dans la limite de plafonds fixés à l'annexe 2 du règlement (CE) n° 793/2006 de la Commission européenne, les opérateurs peuvent réexporter des produits transformés ayant bénéficié du RSA vers certains pays tiers dans le cadre du commerce régional sans avoir à rembourser les aides dont ils ont bénéficié pour importer la matière première les constituant.

2.1.2 Rappel des objectifs

Le RSA contribue à la réalisation de trois objectifs opérationnels du POSEI France :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La création locale de valeur ajoutée à partir de produits locaux, que ce soient des transformations fermières, artisanales ou industrielles.

Spécifiquement, les objectifs du RSA tels qu'énoncés dans le programme POSEI France sont de :

- Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité diversifiées et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie afin de distribuer des rations équilibrées ;
- Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à un environnement régional voir international où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres ;

- Permettre aux industries de transformation des DOM l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine :
 - En transformant sur place ces produits de base importés, les industriels des DOM participent au maintien du niveau de l'emploi dans les DOM, proposent au consommateur des niveaux de prix abordables, développent de nouveaux produits correspondant aux attentes des consommateurs et stabilisent des parts de marché au niveau local dans un environnement économique très concurrentiel ;
 - A travers les opérations de réexpédition et / ou de réexportation les industriels doivent réaliser des économies d'échelle permettant d'abaisser leurs coûts de production et participer également au maintien de l'emploi ;
- Permettre le développement de productions maraîchères nouvelles à partir de plants et semences certifiées.

2.1.3 Les modifications du programme POSEI depuis 2007 concernant la mesure RSA

2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous DOM. Introduction de contingent alimentation animale « Agriculture Biologique » provenance UE et baisse du contingent « céréales » en contrepartie. ▪ Antilles / Guyane. Homogénéisation de la liste des produits éligibles de la catégorie « céréales et autres produits » selon celle de La Réunion (dont ajout de la pulpe de betterave pour les Antilles) ▪ Guyane. Augmentation du taux aide céréales et autres produits origine UE de 128,5 €/t à 160 €/t (+24,5%) ▪ Tous DOM. Augmentation du contingent des intrants semences et plants origine UE de La Réunion et baisse pour les autre DOM
2010	<p>Afin de donner la priorité aux produits destinés à l'alimentation animale, aux intrants et aux produits de base de l'alimentation humaine, le malt a été supprimé des produits éligibles (catégorie « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine »). La catégorie « préparation de fruits » a été restreinte pour exclure tout produit contenant des fruits tropicaux susceptibles d'être produits localement.</p> <p>En raison du développement des filières maraîchères et horticoles dans les départements français d'Amérique, le contingent de semences et de plants a été étendu à la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Par ailleurs, la catégorie « intrants semences et plants » a été élargie aux glaïeuls, lys, graines fourragères et graines de légumes.</p>
2009	<p>Pour le secteur des céréales et l'ensemble des DOM, au sein du groupe des « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (marchandise communautaire) », un ensemble de produits, classés sous le code NC 2308, « Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris</p>

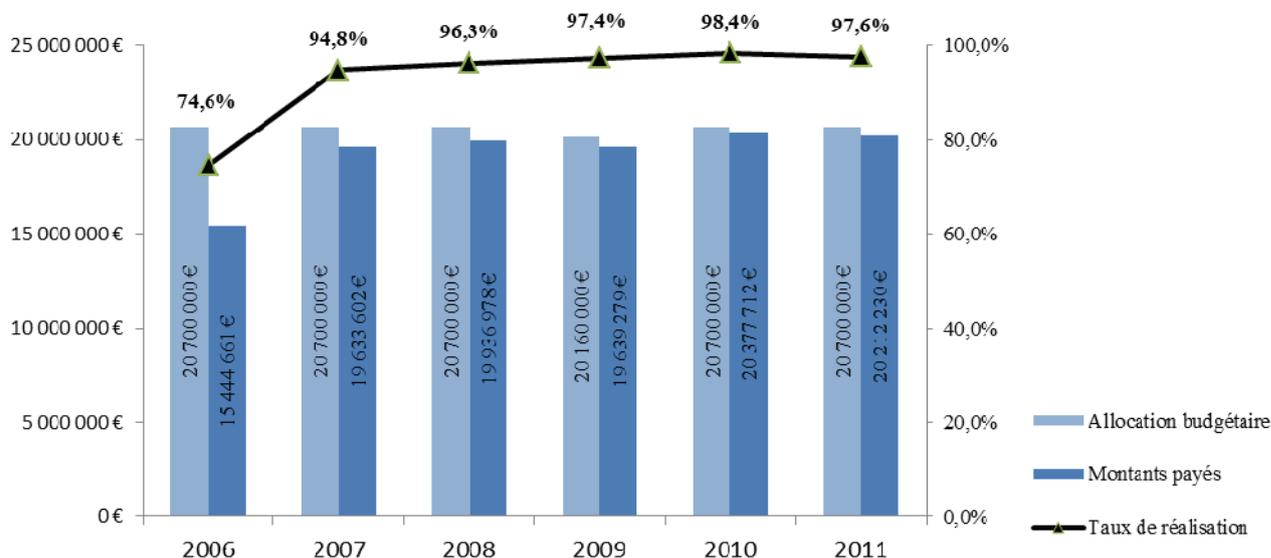
	ailleurs », peut bénéficier des dispositions du RSA à compter du 1 ^{er} janvier 2009. Par ailleurs, le contingent huiles végétales pays tiers pour La Réunion est augmenté à 6 500 tonnes.
2008	Les contingents ont été adaptés en 2008 : les contingents ouverts pour les produits importés depuis les pays tiers ont été fortement augmentés pour tous les départements. Des précisions ont été apportées d'une part, concernant l'enregistrement et le maintien de l'agrément des opérateurs et d'autre part, concernant la constitution des dossiers de demande d'aide

En outre, dans un objectif de simplification administrative et de réduction des délais, une procédure dématérialisée, le système CALAO (Certificats Aide en Ligne pour l'Approvisionnement Outre-mer) a été mis à la disposition des opérateurs réunionnais début 2011, dans une perspective d'élargissement aux autres RUP françaises début 2012.

2.1.4 Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2011

2.1.4.1 Présentation de l'exécution du RSA en 2011

Figure 2 – Exécution financière du RSA de 2006 à 2011, en euros



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire est constante (20,7 M€) depuis 2006, à l'exception de l'année 2009 qui a vu le montant de l'allocation modifié à la baisse (20 160 000 euros). Le taux de réalisation financière est très élevé (97,6%), à l'instar des années précédentes.

Tableau 6 – Bilan quantitatif et financier global du RSA, tous DOM, années 2006 à 2011

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Introduction EU	Bilan prévisionnel (contingent en t)	317 495	316 354	315 291	311 507	319 273	315 932	-1,05%	-0,05%
	Réalisation (t)	287 135	301 156	307 893	304 193	315 597	311 275	-1,37%	8,5%
	Réalisation (%)	90%	95%	98%	98%	99%	98%	-1	+8
	Aides payées (€)	15 444 661	19 633 602	19 936 978	19 639 279	20 377 712	20 212 230	-0,8%	30,87 %
	Nombre de bénéficiaires	30	30	29	35	34	40	+6	+10
	Nombre de certificats	1 405	2 156	2 424	2 337	2 449	2 209	-9,80%	57,22%
Importation origine pays tiers	Bilan prévisionnel (contingent en t)	65 100	65 670	140 942	140 852	140 842	141 942	0,78%	118%
	Réalisation (t)	45 740	52 052	43 987	40 363	25 409	21 690	-14,64%	-52,58%
	Réalisation (%)	70%	79%	31%	29%	18%	15%	-3	-55
Commerce régional	Réalisation (t)	10 686	12 253	9 773	9 995	8 353	10 185	21,93%	-4,69%
Nombre de bénéficiaires total		30	32	34	38	38	40	+2	+10

Source : ODEADOM

En 2011, 40 opérateurs ont bénéficié du RSA majoritairement pour des opérations d'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne.

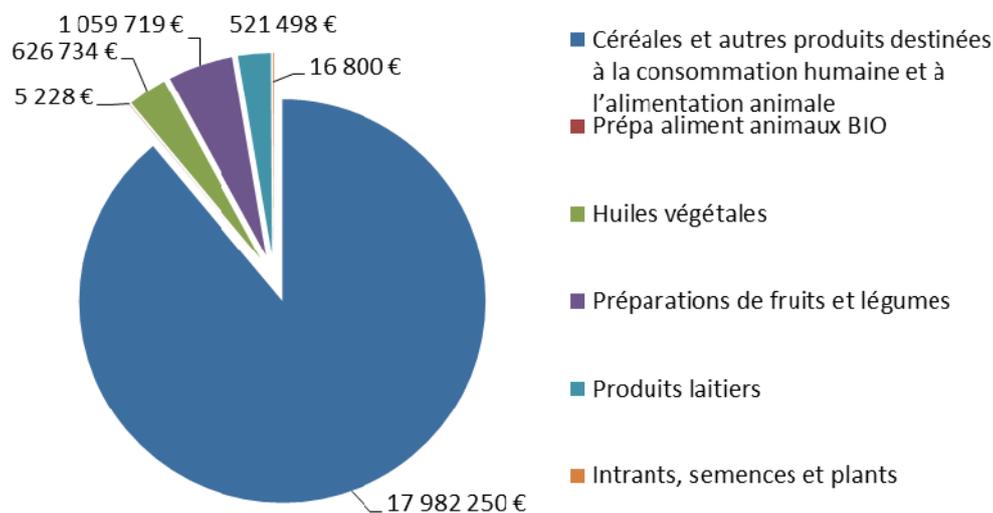
Les contingents alloués à ces dernières ont atteint 315 932 tonnes en 2011, soit une diminution de 1,05% par rapport à 2010, alors que ceux en provenance de pays tiers sont de 141 942 tonnes et ont enregistré une baisse de 0,78%.

Ces contingents pour l'importation de marchandises à partir de l'UE sont presque totalement utilisés (98% en moyenne en 2011), et ce, au contraire des importations en provenance de pays tiers (15% en moyenne). Ces pourcentages sont assez stables par rapport à 2010 (respectivement -1 et -3 points).

Le commerce régional, avec des volumes s'élevant à 10 185 tonnes en 2011, progresse de 21,93% par rapport à 2010 mais est en recul de 4,69% sur la période 2006-2011.

2.1.4.2 Bilan quantitatif et financier des introductions (marchandises d'origine UE)

Figure 3 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2011 (en euros)



Source : ODEADOM

Tableau 7 – RSA, Bilan financier des introductions (origine UE), par catégorie de produits, tous DOM, années 2006 à 2011

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale	14 080 827	17 221 346	17 418 184	17 205 755	17 801 754	17 982 250
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	10 980	167 569	225 936	231 562	254 736	
Prépa aliment animaux BIO	-	-	-	-	-	5 228
Huiles végétales	531 492	704 367	550 844	623 691	641 504	626 734
Préparations de fruits et légumes	804 510	1 289 971	1 208 823	1 079 922	1 173 295	1 059 719
Produits laitiers	16 852	247 184	530 430	481 988	499 822	521 498
Intrants, semences et plants	0	3 165	2 760	16 362	6 600	16 800
Total (UE)	15 444 661	19 633 602	19 936 978	19 639 279	20 377 712	20 212 230

Source : ODEADOM

En 2011, l'introduction de marchandises d'origine UE a été aidée pour un montant total de 20,21 M€. L'utilisation des contingents du bilan prévisionnel a été quasi-complète comme en 2010.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale représentent la catégorie de produits qui mobilise l'essentiel des aides versées pour un montant de 17,9 M€ en 2011, soit 89% du total.

2011 voit l'apparition d'une nouvelle catégorie de produits, « les préparations d'aliments pour animaux en agriculture biologique » et qui enregistre les premières aides versées pour un montant de 5 228 €.

Tableau 8 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, par catégorie de produits, tous DOM, années 2006 à 2011

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total (UE)	Bilan prévisionnel (t)	317 495	316 354	315 291	311 507	319 273	315 932
	Réalisation (t)	287 135	301 156	307 893	304 193	315 597	311 275
	Réalisation (%)	90%	95%	98%	98%	99%	99%
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale et Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	Bilan prévisionnel (t)	304 350	302 580	299 720	297 471	304 998	301 545
	Réalisation (t)	279 283	288 817	294 390	290 921	301 793	297 754
	Réalisation (%)	92%	96%	98%	98%	99%	99%
Prépa aliment animaux BIO	Bilan prévisionnel (t)						241
	Réalisation (t)						39
	Réalisation (%)						16%
Huiles végétales	Bilan prévisionnel (t)	5 655	6 190	5 275	5 430	5 647	5 585
	Réalisation (t)	5 475	6 076	4 789	5 398	5 552	5 428
	Réalisation (%)	97%	98%	91%	99%	98%	97%
Préparations de fruits et légumes	Bilan prévisionnel (t)	4 150	3 974	3 946	3 156	3 322	3 313
	Réalisation (t)	2 209	3 632	3 347	2 926	3 216	2 865
	Réalisation (%)	53%	91%	85%	93%	97%	87%
Produits laitiers	Bilan prévisionnel (t)	3 200	3 570	6 302	5 315	5 251	5 108
	Réalisation (t)	169	2 604	5 343	4 811	4 981	5 050
	Réalisation (%)	5%	73%	85%	91%	95%	99%
Intrants, semences et plants	Bilan prévisionnel (t)	140	40	48	136	55	140
	Réalisation (t)	0	26	23	136	55	140
	En %	0%	66%	48%	100%	100%	100%

Source : ODEADOM

Pour la Martinique et la Guadeloupe, dans les bilans prévisionnels, les « céréales » et les « autres produits destinés à la consommation animale et humaine » sont différenciés, alors que pour La Réunion et la Guyane, il existe un seul quota pour ces 2 catégories de produits. Par conséquent, dans le tableau ci-dessus, les quotas des bilans prévisionnels et les réalisations des « céréales » et des « autres produits destinés à la consommation animale et humaine » ont été globalisés.

Les quotas des bilans prévisionnels et les volumes aidés, 311 275 tonnes en 2011, sont en légère baisse (respectivement -1% et -1.4%) par rapport à l'année précédente. L'essentiel des

introductions ont concerné les céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale qui comptent pour 96% du tonnage introduit.

Tableau 9 – RSA, Bilan financier des introductions d'origine UE, par DOM, années 2006 à 2011

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total (Origine UE)	15 444 661	19 633 602	19 936 978	19 639 279	20 377 712	20 212 230
Guadeloupe	2 277 709	3 038 099	3 605 456	3 183 227	3 545 952	3 418 615
Guyane	593 107	1 229 699	1 358 365	1 305 297	1 290 331	1 383 880
Martinique	2 277 631	3 105 318	3 154 169	3 331 428	3 403 457	3 290 556
Réunion	10 296 214	12 260 486	11 818 988	11 819 327	12 137 972	12 119 179

Source : ODEADOM

Tableau 10 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, par DOM, années 2006 à 2011

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total (Origine UE)	Bilan prévisionnel (t)	317 495	316 354	315 291	311 507	319 273	315 932
	Réalisation (t)	287 135	301 156	307 893	304 193	315 597	311 275
	Réalisation (%)	90%	95%	98%	98%	99%	98%
Guadeloupe	Bilan prévisionnel (t)	59 200	55 910	60 410	58 347	59 910	59 416
	Réalisation (t)	46 601	50 654	59 990	52 729	58 891	57 684
	Réalisation (%)	79%	91%	99%	90%	98%	97%
Guyane	Bilan prévisionnel (t)	10 455	10 455	10 455	10 182	10 265	8 755
	Réalisation (t)	7 210	9 037	10 105	9 653	9 493	8 395
	Réalisation (%)	69%	86%	97%	95%	92%	96%
Martinique	Bilan prévisionnel (t)	58 850	58 850	58 033	57 315	58 545	57 022
	Réalisation (t)	48 301	53 193	52 588	56 210	56 572	54 284
	Réalisation (%)	82%	90%	91%	98%	97%	95%
Réunion	Bilan prévisionnel (t)	188 990	191 139	186 393	185 663	190 552	190 739
	Réalisation (t)	185 023	188 271	185 210	185 601	190 641	190 912
	Réalisation (%)	98%	98%	99%	100%	100 %	100%

Source : ODEADOM

La grande majorité des introductions d'origine UE est effectuée par La Réunion, qui représente 60% des aides et 60% des volumes en 2011.

La baisse moyenne de 1,4% des volumes aidés observée en 2011 par rapport à l'année précédente, est différenciée selon les DOM :

- Une forte diminution pour la Guyane (-11,6%) ;
- Une baisse plus modérée pour la Martinique (-4,0%) et la Guadeloupe (-2,0%) ;
- Une augmentation très légère pour La Réunion (+0,1%).

2.1.4.3 Bilan quantitatif des importations (marchandises d'origine pays tiers, exonérations)

Tableau 11 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, par catégorie de produits, tous DOM, années 2006 à 2011

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total (Origine Pays tiers)	Bilan prévisionnel (t)	65 100	65 670	140 942	140 852	140 852	141 942
	Réalisation (t)	45 740	52 051	43 987	40 363	25 409	21 690
	Réalisation (%)	70%	79%	31%	29%	18%	15%
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale et Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	Bilan prévisionnel (t)	3 000	3 200	774 472	74 472	74 472	74 472
	Réalisation (t)	0	0	6 323	62	160	35
	Réalisation (%)	0%	0%	9%	0,10%	0,20%	0,27%
Huiles végétales	Bilan prévisionnel (t)	5 500	5 500	5 712	5 712	5 712	6 712
	Réalisation (t)	3 900	3 920	4 295	3 600	3 612	1 200
	Réalisation (%)	71%	71%	75%	63%	63%	18%
Préparations de fruits et légumes	Bilan prévisionnel (t)	1 600	1 600	2 555	2 555	2 555	2 555
	Réalisation (t)	50	76	560	487	344	297
	Réalisation (%)	3%	5%	22%	19%	13%	12%
Produits laitiers	Bilan prévisionnel (t)	0	370	3 203	3 113	3 113	3 203
	Réalisation (t)	0	0	0	0	487	403
	Réalisation (%)	0%	0%	0%	0%	16%	13%
Riz	Bilan prévisionnel (t)	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
	Réalisation (t)	41 790	48 055	32 809	36 214	20 806	19 755
	Réalisation (%)	76%	87%	60%	66%	38%	36%
Intrants, semences et plants	Bilan prévisionnel (t)	0	0	0	0	0	0
	Réalisation (t)	0	0	0	0	0	0
	Réalisation (%)	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source : ODEADOM

L'importation de marchandises en provenance de pays tiers est beaucoup moins utilisée que l'introduction de marchandises à partir de l'UE : les contingents ne sont consommés qu'à hauteur de 15% en 2011, soit 3 points de moins qu'en 2010.

Entre 2009 et 2011, ces volumes importés de pays tiers se sont réduits de 46%, notamment en raison de la diminution des importations réunionnaises en provenance de Madagascar de plus

en plus complexes à réaliser, en termes de régularité, de quantités et de qualité depuis la crise politique qui touche le pays depuis 2009.

Tableau 12 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, par DOM, années 2006 à 2011

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total (Origine Pays tiers)	Bilan prévisionnel (t)	65 100	65 670	140 942	140 852	140 852	141 942
	Réalisation (t)	45 740	52 051	43 987	40 363	25 409	21 690
	Réalisation (%)	70%	79%	31%	29%	18%	15%
Guadeloupe	Bilan prévisionnel (t)	500	700	17 997	17 997	17 997	17 997
	Réalisation (t)	0	0	43	174	309	165
	Réalisation (%)	0%	0%	0%	1%	2%	1%
Guyane	Bilan prévisionnel (t)	2 500	2 500	5 637	5 547	5 547	5 637
	Réalisation (t)	0	0	40	0	0	0
	Réalisation (%)	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Martinique	Bilan prévisionnel (t)	1 000	1 000	18 355	18 355	18 355	18 355
	Réalisation (t)	0	55	471	268	151	113
	Réalisation (%)	0%	6%	3%	1%	1%	1%
Réunion	Bilan prévisionnel (t)	61 100	61 470	98 953	98 953	98 953	99 953
	Réalisation (t)	45 740	51 997	43 434	39 921	24 949	21 412
	Réalisation (%)	75%	85%	44%	40%	25%	21%

Source : ODEADOM

La Réunion est à l'origine de 98,7% des importations d'origine pays tiers en 2011 ; les volumes importés étant très limités pour la Guadeloupe (165 tonnes), la Martinique (113 tonnes) et nuls pour la Guyane.

L'analyse menée en 2009 demeure pertinente :

- Il existe des relations historiques fortes entre les DOM et la métropole. De ce fait, aujourd'hui les lignes de fret sont mieux organisées et plus régulières entre les DOM et l'UE (principalement la métropole) qu'entre les DOM et les pays tiers. Les douanes exigent des lignes de fret directes, même si certaines dérogations sont accordées, notamment pour le riz importé à La Réunion. Les opérateurs des DOM, opérant sur des marchés de petite taille et commandant par conséquent des petits volumes ne justifiant pas l'affrètement d'un bateau dédié, utilisent de préférence ces lignes régulières.
- La fiabilité des pays fournisseurs joue aussi un rôle important. Les opérateurs des DOM veulent en effet assurer la régularité des approvisionnements.
- Les produits importés doivent de plus respecter les normes européennes. Ceci limite les possibilités d'importations depuis des pays producteurs voisins.
- Par ailleurs, le prix d'achat final doit être le plus bas possible. Il faut donc que les prix des produits importés des pays tiers, exonération des droits de douane prise en compte, soient plus attractifs que les prix du même produit introduit à partir de l'UE, déduction

faite de l'aide RSA. Cette considération explique les fortes variations des volumes importés par catégorie d'une année sur l'autre. Pour plusieurs produits, les opérateurs indiquent que le coût d'introduction UE est plus attractif que le coût d'importation pays tiers.

- Enfin, les droits de douane étant en baisse, les opérateurs ne font pas toujours les démarches pour bénéficier du RSA à l'importation (origine pays tiers).

2.1.4.4 Bilan du commerce régional des produits bénéficiant du RSA

Tableau 13 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par DOM, années 2006 à 2011

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	10 686	12 253	9 773	9 995	8 353	10 185
Guadeloupe	0	0	218	447	0	94
Guyane	0	0	0	0	0	0
Martinique	203	95	158	3	0	97
Réunion	10 483	12 157	9 397	9 545	8 353	9 994

Source : ODEADOM

Les réexportations de produits dans le cadre du commerce régional ayant bénéficié du RSA atteignent 10 185 tonnes en 2011, en hausse de 22% par rapport à 2010 mais diminuent de 4,7% par rapport à 2006.

La Réunion est à l'origine de 98% des volumes réexportés en 2011, alors que la Guadeloupe et la Martinique après un arrêt des réexportations en 2010, les ont repris avec des volumes réduits, respectivement 94 et 97 tonnes.

Tableau 14 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par catégorie de produits, années 2006 à 2011

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total (t)	10 686	12 253	9 773	9 995	8 353	10 185
Aliments pour animaux (t)	5 444	7 998	8 203	8 409	7 052	8 770
Farine de froment (t)	5 191	4 236	1 532	1 582	1 298	1 412
Autres (t)	51	18	39	3	2	3
Plafond UE (t) (1)	14 813	14 813	14 813	14 813	14 813	14 813
Réalisation (%)	72%	83%	66%	67%	56%	69%

Source : ODEADOM

(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Note : La Guyane ne possède pas de contingents pour les exportations dans le cadre du commerce régional.

En 2011, 69% des possibilités de réexportation figurant dans l'annexe 2 du Règlement (CE) N° 793/2006 de la Commission avec un plafond de 14 813 tonnes, ont été utilisées. Cela représente une progression de 13 points par rapport à 2010.

Les réexportations dans le cadre du commerce régional sont quasi-exclusivement constituées de 2 catégories de produits en 2011 : les aliments pour animaux et la farine de froment, avec respectivement 86% et 14% du total.

Les réexportations avec remboursement de l'aide RSA perçue (article 16) sont les suivantes, en 2011 :

Tableau 15 – RSA, quantités de produits réexportés en 2011 avec remboursement de l'aide RSA (article 16) par DOM en tonnes

Quantités en tonnes	Catégorie de produit	2011
Guadeloupe	Aliments pour animaux - vers le Surinam	150
Guadeloupe	Farine de blé - vers Haïti	45,7
Martinique	Yogourts - vers Sainte Lucie	76,8
Martinique	Jus de fruits - vers la métropole	308,2
Martinique	Glaces - vers la métropole (68 %) et Sainte Lucie	135,5
Réunion	Yogourts - vers Madagascar	5,96
Réunion	Aliments pour animaux - vers Mayotte (96 %) et Mozambique	443,6
Total tous DOM		1165,76

Source : ODEADOM

2.1.4.5 Couverture des « surcoûts » spécifiques aux DOM par le RSA

Tableau 16 – Estimation des surcoûts (euros/tonnes) liés à l'éloignement par DOM et par produits en 2011

Surcoût en euros/t	Origine UE				Origine pays tiers			
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Céréales pour la consommation humaine	51		40	100				
Céréales pour l'alimentation animale	51	31	85	25			86	34
Autres produits pour l'alimentation animale (hors Bio)	127	18	54		1,5		31	
Produits BIO pour l'alimentation animale				108				102
Huiles végétales	149	157	201	133				145
Préparations de fruits et légumes à l'exclusion des produits contenant des fruits tropicaux	185	468	132	236	228		237	100
Produits laitiers	427	430	135	182			345	371
Intrants, semences et plants		200	180	320				
Riz (Réunion)								45

Source : Enquête auprès des opérateurs des DOM bénéficiant du RSA, réalisée en 2012 par Pollen Conseil. (Le taux de réponse est de 99% des volumes introduits avec RSA en 2011, en 2010 : 97%, en 2009 : 99%, en 2008 : 78% et en 2007 77%)

Le tableau précédent donne une estimation des surcoûts par produits et par DOM. Ce sont des moyennes des surcoûts déclarés par les opérateurs, pondérés par le poids des importations de chaque opérateur.

Ces surcoûts estimés présentent des variations importantes selon les produits et les DOM. Ils sont dans l'ensemble supérieurs pour l'origine pays tiers que pour l'origine UE.

2.1.4.6 Utilisation des bilans prévisionnels

Les bilans prévisionnels (contingents) sont utilisés de manière équilibrée tout au long de l'année et épuisés en fin d'exercice ou au cours du dernier trimestre.

A La Réunion, les contingents RSA pour l'introduction de marchandises d'origine UE sont utilisés à 100% et les opérateurs importent de plus des marchandises hors contingents RSA, donc sans aide.

Les faibles sous-consommations constatées dans les autres DOM ne sont pas dues à des bilans trop élevés mais principalement aux difficultés liées à la gestion des contingents et des réallocations entre catégories.

Tableau 17 – RSA, Quantités de produits dans des catégories éligibles au RSA d'origine UE, introduites hors RSA en 2011 par les bénéficiaires du RSA

Quantités en tonnes	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011	Évolution 2007-2011
Total	8 298	5 171	10 853	10 877	67 975	525%	719%
En % des quantités introduites bénéficiant du RSA	2,8%	1,7%	3,6%	3,5%	22,00%	-0,1	0,7
Guadeloupe	109	110	448	83	1033	1145%	848%
Guyane	0	0	1 370	1 536	2 537	65%	-
Martinique	1 497	1 122	758	2 810	866	-69%	-42%
Réunion	6 692	3 939	8 277	6 448	63 538	885%	849%

Source : Enquête auprès des opérateurs des DOM bénéficiant du RSA, réalisée en 2012 par Pollen Conseil-ADE. (Le taux de réponse est de 99% des volumes introduits avec RSA en 2011, 97% en 2010, 99% en 2009, 78% en 2008, 77% en 2007.)

La nette augmentation (+525% par rapport à 2010) des importations de marchandises en provenance de l'UE hors RSA confirment que les contingents sont trop faibles. L'année 2011 est tout à fait remarquable à ce point de vue. Ces importations représentent environ 68 000 t/an, soit 22% des volumes importés avec RSA, tous DOM confondus.

Cette nette hausse en 2011 est à mettre à l'actif principalement de La Réunion (+57 090 tonnes), puis de la Guyane (+1001 tonnes) et de la Guadeloupe (+950 tonnes), alors que le contingent recule en Martinique (-1 944 tonnes).

2.1.5 Les indicateurs de la mise en œuvre du RSA

Tableau 18 – RSA : Indicateurs de mise en œuvre du POSEI France pour la mesure

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Produits destinés à l'alimentation animale							
Volume importé par les opérateurs bénéficiaires (t) (1)	150 208	149 966	206 827	307 725	329 956	7,22%	119,67%
Volume fabriqué par les opérateurs bénéficiaires (t) (1)	236 118	226 554	292 490	357 364	320 714	-10,26%	35,83%
Produits destinés à l'alimentation humaine							
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement alimentation, base 100 = année 1998, moyenne des 4 DOM (2)	117,1	123,2	125,8	126,8	128,8	1,58%	9,99%
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement alimentation, base 100 = année 1998, métropole (2)	119,7	123,6	123,2	127	126,9	-0,08%	6,02%
Quantité de farine produite dans les DOM (t) (1)	42 381	38 801	39 049	52 064	46 823	-10,07%	10,48%
Prix moyen (€/kg) de la farine (2) dans les DOM	1,01	1,22	1,32	nd	nd	-	-
Volume de produits transformés sur place intégrant des matières 1ères RSA hors farines (huiles, fruits et légumes, produits laitiers) (t) (1)	49 760	45 771	73 179	55 188	58 361	5,75%	17,28%
Intrants, semences et plants							
Volume introduit ayant bénéficié du RSA (t) (3)	26	23	23	55	255	363,64%	880,77%
Quantités importées hors RSA							
En provenance de l'UE (t) (1)	8 298	5 171	10 853	10 877	67 975	524,94%	719,17%
Nombre d'employés des opérateurs RSA (1)				1277	1 298	1,64%	-
Nombre d'employés des industries agroalimentaires des DOM (1)*	1 405	1 421	1 421	991		-	-
Nombre d'entreprises bénéficiaires du RSA	32	34	38	38	40	5,26%	25,00%

Source (1) Enquête auprès des opérateurs des DOM bénéficiant du RSA, réalisée en 2012 par Pollen Conseil. (Le taux de réponse est de 99% des volumes introduits avec RSA en 2011, en 2010 : 97%, en 2009 : 99%, en 2008 : 78% et en 2007 77%). Source (2) : INSEE

Source (3) : ODEADOM

*Pour les effectifs, les données des années précédentes posent la question du champ statistique

L'écart des prix à la consommation pour les produits alimentaires entre la métropole et les DOM poursuit sa diminution passant de 1,8 % en 2010 à 1,5% en 2011 en dépit du fait que ces deux indices soient à la hausse.

Les volumes produits destinés à l'alimentation humaine poursuivent leur progression en 2011 (+5,75%), à l'instar des années précédentes (+17% de 2006 à 2011). La quantité de farine produite dans les DOM diminue en 2011 (-10%) après avoir connu une forte hausse en 2010 mais reste quand même à un niveau supérieur à celui de 2009.

Les volumes produits sur place destinés à l'alimentation animale diminuent en 2011 (-10%) mais sont en progression sur la période 2006-2011 (+36%), reflétant le développement des filières animales dans les DOM.

2.1.6 Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM

2.1.6.1 Bilan du RSA pour la Guadeloupe

2.1.6.1.1 Synthèse des données

Tableau 19 – Bilan quantitatif et financier du RSA pour la Guadeloupe (années 2006 à 2011)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Introduction UE	Bilan prévisionnel (t)	59 200	55 910	60 410	58 347	59 910	59 416	-0,82%	0,37%
	Réalisation (t)	46 601	50 655	59 990	52 729	58 891	57 684	- 2,05 %	23,78%
	Réalisation(%)	79%	91%	99%	90%	98%	97%	-1	18
	Aide perçue (€)	2 277 709	3 038 099	3 605 456	3 183 227	3 545 952	3 418 615	-3,59%	50,09%
	Nombre de bénéficiaires	3	3	3	4	3	3	0	0
	Nombre de certificats	125	454	478	496	438	386	-11,87%	208,80%
Importations origine pays tiers	Bilan prévisionnel (t)	500	700	17 997	17 997	17 997	17 997	0%	3499%
	Réalisation (t)	0	0	43	174	309	165	-47%	/
	Réalisation(%)	0%	0%	0,20%	1%	2%	1%	-1	/
Commerce régional	Réalisation (t)	0	0	218	447	0	94	11,70%	/

Source : ODEADOM

Tableau 20 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2011 pour la Guadeloupe par catégorie de produits

Catégorie de produits	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Bilan prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé en €	Bilan prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales	55 954	54 537	97,5%	2 877 003	16 872	0	0%
Autres produits	1 500	1 296	86%	155 530	450	0	0%
Prépa aliment animaux BIO	100	0	0%	0			
Huiles végétales	270	201,44	75%	24 173	105	0	0%
Préparations de fruits, légumes	800	799,58	100%	277 001	300	165	55%
Produits laitiers	792 *	849,08 *	100% *	84 908	270	0	0%
Total	59 416	57 684	97%	3 418 615	17 997	165	1%

Source : ODEADOM

* Pour les produits laitiers, le bilan prévisionnel a été augmenté des quantités réexportées dans le cadre de l'article 16 du règlement (CE) n° 793/2006 de la Commission (« les quantités qui ont bénéficié d'une aide et qui font l'objet d'une exportation ou d'une expédition sont réimputées dans le bilan prévisionnel d'approvisionnement»). Le quota après réintégration des quantités réexportées était de 927,1 tonnes.

2.1.6.1.2 Introductions (marchandises origine UE)

L'utilisation des contingents du RSA alloués à l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne atteint un taux de 97%, soit 1 point de moins par rapport à 2010 mais 18 de plus sur la période 2006-2011.

Les volumes introduits régressent également en 2011 (-2%) après une hausse assez exceptionnelle en 2010. Les céréales comptent pour 95% de ces volumes en 2011.

2.1.6.1.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Le volume de ces importations en provenance de pays tiers diminue par rapport à 2010 (-47%) et le taux de réalisation reste très faible en Guadeloupe (1%).

2.1.6.1.4 Commerce régional

Tableau 21 – RSA, Quantités de produits réexportés par la Guadeloupe, par catégorie de produits (années 2006 à 2011)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aliments pour animaux (t)	0	0	218	446	0	0
Farine de froment (t)	0	0	0	0	0	94
Autres (t)	0	0	0	0	0	0
Total réexportations (t)	0	0	218	446	0	94
Plafond UE (t) (1)	700	700	700	700	700	700
% d'utilisation du plafond UE	0%	0%	31,10%	63,70%	0%	13%

Source : ODEADOM

(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Seule la farine de froment a fait l'objet de réexportations en 2011 avec 94 tonnes, soit 13% du plafond déterminé par l'UE.

2.1.6.1.5 Conclusion

Après l'année 2010 qui a enregistré des hausses des volumes introduits (6 162 t), la Guadeloupe connaît un léger ralentissement en 2011. Ces volumes enregistrent sur la période 2006-2011 des variations de 5-10% sur un volume moyen d'environ 54 000 t. Les introductions hors quota ont augmenté de 950 tonnes par rapport à 2010, atteignant 1033 tonnes.

2.1.6.2 Bilan du RSA pour la Guyane

2.1.6.2.1 Synthèse des données

Tableau 22 – RSA : Bilan quantitatif et financier du RSA pour la Guyane (années 2006 à 2011)

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010- 2011 (1 an)	Évolution 2006- 2011 (5 ans)
Introductions (origine UE)	Bilan prévisionnel (t)	10 455	10 455	10 455	10 182	10 265	8 755	-14,71%	-16,26%
	Réalisation (t)	7 210	9 037	10 105	9 653	9 493	8 395	11,57%	16,44%
	Réalisation(%)	69%	86%	97%	95%	92%	96%	4	27
	Aide perçue (€)	593 107	1 229 699	1 358 365	1 305 297	1 290 331	1 383 880	7,24%	133,31%
	Nombre de bénéficiaires	9	10	8	11	13	17	4	8
	Nombre de certificats	405	541	653	658	667	583	-12,59%	43,95%
Importations (origine pays tiers)	Bilan prévisionnel (t)	2 500	2 500	5 637	5 547	5 547	5 637	1,62%	125,48%
	Réalisation (t)	0	0	0	40	0	0	/	/
	Réalisation(%)	0%	0%	0%	0,70%	0%	0%	/	/

Source : ODEADOM

Tableau 23 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2011 pour la Guyane par catégorie de produits

Catégorie de produits	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		Tonnes	%			tonnes	%
Céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	8 079	7 984	99%	1 250 360 €	5 500	0	0%
Prépa aliment animaux BIO	111	24	22%	3 488 €	0	/	/
Huiles végétales	15	7	46%	821 €	2	0	0%
Préparations de fruits, légumes	250	178	71%	107 489 €	45	0	0%
Produits laitiers	300	203	68%	21 724 €	90	0	0%
Total	8 755	8 395	96%	1 383 880 €	5 637	0	0%

Source : ODEADOM

2.1.6.2.2 Introductions (marchandises origine UE)

Suite à une mauvaise estimation des besoins de opérateurs guyanais, le quota « céréales et autre » pour les produits d'origine UE a été revu à la baisse à l'automne 2011 (= passage de 9 687,5 tonnes à 8 079 tonnes, soit une diminution de 14,71%).

Cette réduction a engendré une limitation des introductions d'origine UE.

95% des volumes importés sont néanmoins, en 2011, des céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine dont les contingents sont utilisés à hauteur de 99%. Les taux d'utilisation des quotas pour les autres produits sont hétérogènes et pour certains, nettement, inférieurs.

2.1.6.2.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Aucune importation de marchandises en provenance de pays tiers n'a fait l'objet du RSA en 2011 en Guyane.

2.1.6.2.4 Commerce régional

La Guyane ne possède pas de contingents pour les réexportations dans le cadre du commerce régional en application du Règlement (CE) n°793/2006 de la Commission.

2.1.6.2.5 Conclusion

La Guyane importe, dans le cadre du RSA, majoritairement des céréales en provenance de l'UE. Ces-dernières constituent 95% des volumes importés et ont un taux de réalisation par rapport à leur contingent de 99%.

Aucune importation en provenance de pays tiers ou de réexpédition n'a été comptabilisée en Guyane en 2011. Les importations hors quota ont augmenté de 1 000 tonnes, soit 65% par rapport à 2010.

2.1.6.3 Bilan du RSA pour la Martinique

2.1.6.3.1 Synthèse des données

Tableau 24 – RSA : Bilan quantitatif et financier du RSA pour la Martinique (années 2006 à 2011)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Introductions (Origine UE)	Bilan prévisionnel (t)	58 850	58 850	58 033	57 315	58 545	57 022	-2,60%	-3,11%
	Réalisation (t)	48 301	53 193	52 588	56 210	56 572	54 284	-4,04%	12,39%
	Réalisation (%)	82%	90%	91%	98%	97%	95%	-2	13
	Aide perçue (€)	2 277 631 €	3 105 318 €	3 154 169 €	3 331 428 €	3 403 457 €	3 290 556 €	-3,32%	44,47%
	Nombre de bénéficiaires	6	8	7	8	8	8	0	2
	Nombre de certificats	242	488	501	508	529	547	3,40%	126,03%
Importations (origine pays tiers)	Bilan prévisionnel (t)	1 000	1 000	18 355	18 355	18 355	18 355	0,00%	1735,50%
	Réalisation (t)	0	55	471	268	151	113	-24,92%	/
	Réalisation (%)	0%	6%	3%	1,50%	0,80%	0,62%	-0,18	0,62
Commerce régional	Réalisation (t)	203	95	158	3	0	97	/	-52,20%

Source : ODEADOM

Tableau 25 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2011 pour la Martinique par catégorie de produits

Catégorie de produits	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales	52 715	50 672	96%	2 667 929 €	16 500	0	0%
Autres produits	1023	594	58%	71 244 €	150	0	0%
Huiles végétales	350	286,94	82%	34 433 €	105	0	0%
Préparations de fruits, légumes	1 173	989	84%	342 722 €	1 000	113	11%
Produits laitiers	1 760	1 742	99%	174 228 €	600	0	0%
Total	57 022	54 284	95%	3 290 556 €	18 355	113	1%

Source : ODEADOM

2.1.6.3.2 Introductions (marchandises origine UE)

L'utilisation des contingents du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'UE est, avec un volume de 54284 tonnes, de 95% en 2011, soit 2 points de moins par rapport à l'année précédente mais 13 de plus si l'on se réfère à 2006. Les céréales représentent la majorité (93%) de ces introductions en 2011.

2.1.6.3.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Les importations de marchandises en provenance de pays tiers diminuent à nouveau en 2011 (-25 %) pour ne plus représenter, avec 113 tonnes, que 0,62% du contingent initialement prévu. Seules les préparations de fruits et de légumes ont fait l'objet de ces importations.

2.1.6.3.4 Commerce régional

Tableau 26 – RSA : Quantités de produits réexportés par la Martinique, par catégorie de produits (années 2006 à 2011) (article 18)

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aliments pour animaux (t)	0	0	155	0	0	
Blé et méteil (t)	200	92	0	0	0	94
Yoghourts (t)	3	3	3	3	0	3
Total réexportations (t)	203	95	158	3	0	97
Plafond UE (t) (1)	553	553	553	553	553	553
% d'utilisation du plafond UE	36,70%	17,20%	28,60%	0,50%	0,00%	17,55%

Source : ODEADOM

(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Après une année où aucune réexportation n'avait eu lieu en Martinique, 94 tonnes de blé et de méteil ainsi que 3 tonnes de yoghourt l'ont été en 2011 et le plafond d'utilisation fixé par l'UE a été atteint à hauteur de 17,55 %.

2.1.6.3.5 Conclusion

Malgré une légère diminution des volumes RSA d'origine UE de 2010 à 2011, ceux-ci représentent 95% des contingents qui leur ont été alloués. Les céréales composent la majeure partie de ces volumes (93%), soulignant l'importance de ce dispositif pour les filières animales martiniquaises.

Les importations en provenance de pays tiers, dont seules les préparations de fruits et de légumes ont bénéficié, sont encore en diminution en 2011 et restent marginales (<1% du contingent) alors que le dispositif concernant la réexportation de produits est à nouveau sollicité en 2011 (18% du plafond UE) après une année blanche.

Enfin, les importations hors quota ont diminué de 1944 tonnes, soit -69% par rapport à 2010.

2.1.6.4 Bilan du RSA pour La Réunion

2.1.6.4.1 Synthèse des données

Tableau 27 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2011) pour La Réunion

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Introductions (origine UE)	Bilan prévisionnel (t)	188 990	191 139	186 393	185 663	190 552	190 739	0%	1,014%
	Réalisation (t)	185 023	188 271	185 210	185 601	190 641	190 912	0,14%	3,18%
	Réalisation(%)	98%	98%	99%	99,97%	100%	99,9 %	0,1	2,15
	Aide perçue (€)	10 296 214 €	12 260 486 €	11 818 988 €	11 819 327 €	12 137 972 €	12 119 179€	-0,15%	17,71%
	Nombre de bénéficiaires	10	9	11	12	10	12	2 %	2
	Nombre de certificats	633	673	792	675	689	693	0,58%	9,48%
Importations (origine pays tiers)	Bilan prévisionnel (t)	61 100	61 470	98 953	98 953	99 953	99 953	0%	63%
	Réalisation (t)	45 740	51 997	43 434	39 921	24 949	21 412	-14,18%	-53,19%
	Réalisation(%)	75%	85%	44%	40%	25%	21%	-4	-54
Commerce régional	Réalisation (t)	10 483	12 157	9 397	9 545	8 353	9 994	19,65%	-4,66%

Source : ODEADOM

Tableau 28 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2011 pour La Réunion par catégorie de produits

Catégorie de produit	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales et Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	182 273 *	182 684 *	100 %	10 960 185	35 000	35	0%
Prépa aliment animaux BIO	30	15	50 %	1 740	0	0	/
Huiles végétales	4 950	4933	100 %	567 308	6 500	1 200	18%
Préparations de fruits, légumes	1 090	899	83 %	332 507	1 210	19	2%
Produits laitiers	2 256	2 256	100 %	240 639	2 243	403	18%
Intrants, semences, plants	140	140	100 %	16 800	0	0	/
Riz	0	/	/	/	55 000	19 755	36%
Total	190 739	190 927	100 %	12 1119 179	99 953	21 412	21%

Source : ODEADOM

* Pour les « céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine », le bilan prévisionnel a été augmenté des quantités réexportées dans le cadre de l'article 16 du règlement (CE) n° 793/2006 de la Commission (« *les quantités qui ont bénéficié d'une aide et qui font l'objet d'une exportation ou d'une expédition sont réimputées dans le bilan prévisionnel d'approvisionnement* »).

Le quota après réintégration des quantités réexportées était de 182 684 tonnes, il a été consommé en totalité.

2.1.6.4.2 Introductions (marchandises origine UE)

La Réunion est le seul département à voir ses introductions en légère hausse en 2011 (+0,14%) avec un taux de réalisation proche de 100%, à l'instar des trois années précédentes et les céréales en constituent l'essentiel (96%).

2.1.6.4.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Comme les années précédentes depuis 2007, les importations de marchandises en provenance de pays tiers continuent de régresser en 2011 (-14,18%). Le taux de réalisation est de 21%, soit 4 points de moins qu'en 2010. Le riz constitue 92% des volumes importés.

2.1.6.4.4 Commerce régional

Tableau 29 – RSA, Quantités de produits réexportés par La Réunion, par catégorie de produits (années 2006 à 2011) – (article 18)

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Farine de Blé et méteil (t)	4991	4144	1532	1582	1298	1224
Grains de maïs (t)	48	15	36	0	0	0
Huile de tournesol (t)	0	0	0	0	2	0
Ketchup et autres sauces tomates (t)	0	0	0	0	1	0
Aliments pour animaux (t)	5444	7998	7830	7963	7052	8770
Total réexportations (t)	10 483	12 157	9 397	9 545	8 353	9 994
Plafond UE (t) (1)	13 560	13 560	13 560	13 560	13 560	13 560
% d'utilisation du plafond UE	77%	90%	69%	70%	62%	74%

Source : ODEADOM

(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Les réexportations, après avoir enregistré un ralentissement en 2010, repartent à la hausse en 2011 (+20%) pour atteindre 9 994 tonnes, c'est-à-dire 74% du plafond UE. Les aliments pour animaux représentent 88% de ces volumes et la farine de blé et de méteil 12%.

2.1.6.4.5 Conclusion

La Réunion est le département qui bénéficie des contingents les plus importants et dont ceux en provenance d'UE sont les seuls à légèrement progresser en 2011. Les taux de réalisation y sont également les plus importants : 100% pour les volumes d'origine UE, 21% pour ceux en provenance de pays tiers et 74% pour les réexportations.

Cette forte utilisation du RSA est principalement due à la demande croissante et forte des filières animales dont le développement et la structuration y sont avancés et ne cessent de progresser.

Une partie des introductions s'effectue donc hors dispositif RSA. En effet, ces introductions hors RSA sont en très forte progression entre 2010 et 2011 (multipliées par près de 10, cf. tableau 17).

2.1.7 Conclusion pour la mesure RSA

Le taux de réalisation financière du RSA est très élevé (98%), à l'instar des deux années précédentes. En 2011, 40 opérateurs ont bénéficié du RSA et 332 965 tonnes ont été importées dans le cadre de ce dispositif dont 93% sont d'origine UE et 7% proviennent de pays tiers. Les volumes ayant fait l'objet de réexportations se montent à 10185 tonnes.

L'introduction de marchandises d'origine UE présente un taux de réalisation de 98% et des volumes aidés en légère baisse (-1,3%) par rapport à 2010. Cette baisse est différenciée selon les DOM avec une forte diminution pour la Guyane (-11,6%), une baisse plus modérée pour la Martinique (-4,0%) et la Guadeloupe (-2,0%) et une augmentation très légère pour La Réunion (+0,1%). La grande majorité des introductions d'origine UE sont effectuées par La Réunion, qui représente 60% des aides et 60% des volumes en 2011.

Les céréales restent de loin la catégorie de produits qui mobilise l'essentiel des montants payés (89% du total) et des volumes (96% du total). A noter qu'une nouvelle catégorie de produits, les préparations d'aliments pour animaux bio, a été introduite pour la première fois en 2011 (montant payé de 5 228 €).

Les **volumes d'origine UE introduits hors RSA** sont en nette progression (+525%), essentiellement à mettre à l'actif de La Réunion (+57 090 tonnes), signe de la poursuite du développement des filières animales, majoritairement concernées à travers le RSA et l'importation de céréales. La Guadeloupe (+950 tonnes) et la Guyane (+1 000 tonnes) voient également leurs importations hors RSA augmenter, tandis qu'elles se réduisent en Martinique (-1 944 tonnes).

Les contingents des importations en provenance de pays tiers sont nettement moins utilisés et même largement sous-consommés (15% en 2011). La Réunion est à l'origine de

99% des importations d'origine pays tiers en 2011, les volumes importés étant très limités pour la Guadeloupe (165 tonnes), la Martinique (113 tonnes) et nuls pour la Guyane. Les volumes consommés en 2011 diminuent pour chaque DOM.

Les **réexportations de produits dans le cadre du commerce régional** ayant bénéficié du RSA atteignent 10 185 tonnes en 2011, en hausse de 22% par rapport à 2010 mais diminuée de 4,7% par rapport à 2006. La Réunion est à l'origine de 98% des volumes réexportés en 2011, alors que la Guadeloupe et la Martinique après un arrêt des réexportations en 2010, les ont repris avec des volumes réduits, respectivement 94 et 97 tonnes.

A noter que le **système CALAO** (Certificats Aide en Ligne pour l'Approvisionnement Outre-mer) a été mis à la disposition des opérateurs réunionnais début 2011 dans un objectif de simplification administrative et de réduction des délais. Cette procédure dématérialisée sera élargie aux autres DOM début 2012.

2.2 Les mesures en faveur des productions animales

2.2.1 Objectifs et actions

La situation d'insularité des DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion) ou d'isolement (Guyane) pèse sur la sécurité des approvisionnements des produits alimentaires et tout particulièrement des viandes et du lait. A la mise en place du POSEI France, les productions animales locales représentaient moins de 50 % du marché local, dans toutes les filières et les départements. La stratégie globale vise donc à améliorer l'approvisionnement local tout en développant l'emploi.

Par conséquent, l'objectif premier du POSEI France pour les productions animales consiste à améliorer la couverture du marché local en quantité, en qualité et en régularité, en encourageant la structuration et l'organisation des filières et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.

Les objectifs opérationnels pour l'ensemble des DOM sont les suivants :

- Augmentation de la production ;
- Amélioration des performances des élevages ;
- Amélioration de la structuration des filières ;
- Développement de l'emploi direct et induit.

Pour répondre à ces objectifs, les mesures suivantes sont mises en œuvre dans chacun des DOM :

- Primes animales aux éleveurs de ruminants ;
- Programmes globaux de soutien aux différentes filières animales pilotés par les interprofessions là où elles existent. En effet, les interprofessions regroupent l'ensemble des intervenants des filières (des fabricants d'aliments du bétail aux distributeurs et aux consommateurs) dans une démarche de partenariat autour d'un objectif commun : le développement de la production locale ;
- Aides à l'importation d'animaux vivants.

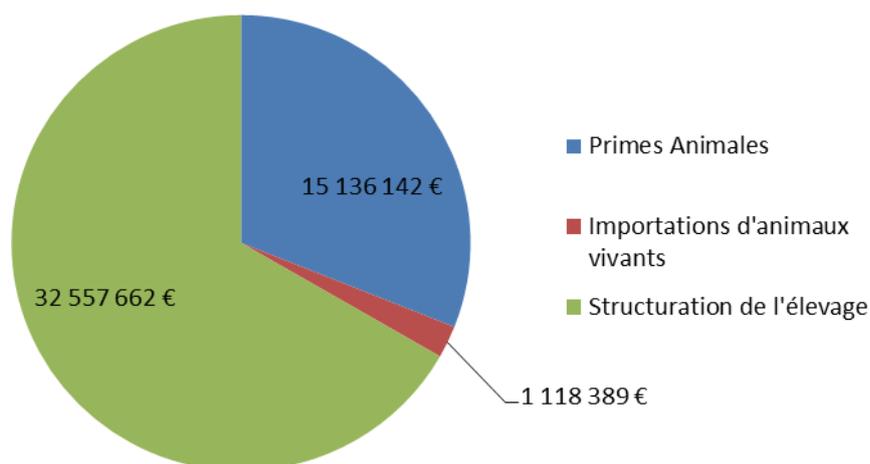
On retrouve donc deux types d'aides qui présentent certaines complémentarités :

- Des primes animales incitatives à l'amélioration de la production et au passage par l'abattoir des animaux, destinées à l'ensemble des éleveurs des DOM, qu'ils soient adhérents d'un groupement de producteurs ou non ;
- Des aides prévues dans les programmes globaux de soutien aux filières animales pilotés par les interprofessions et dont seuls les éleveurs relevant du secteur organisé bénéficient afin de permettre le développement et le renforcement de la structuration des filières.

Enfin, pour accompagner le développement des cheptels locaux, des aides à l'importation d'animaux vivants sont octroyées pour compenser une partie du coût de leur acheminement vers les DOM.

2.2.2 Exécution financière des mesures en faveur des productions animales

Figure 4 – Réalisations des mesures en faveur des productions animales en 2011, en euros



Source : ODEADOM, ASP

Tableau 30 - Évolution des réalisations en euros pour les 3 mesures en faveur des productions animales, de 2006 à 2011

Réalisations en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Primes Animales	12 001 447	12 885 279	12 569 369	12 193 123	13 860 774	15 136 142	9%	26%
Importations d'animaux vivants	726 196	875 814	839 949	719 864	1 376 315	1 118 389	-19%	54%
Structuration de l'élevage	13 160 836	18 413 228	19 779 393	19 564 153	25 774 686	32 557 662	26%	147%

Source : ODEADOM, ASP

Les trois mesures en faveur des productions animales du POSEI représentent une réalisation totale de 48 812 193 €, dont 66,7% relèvent de la mesure « Structuration de l'élevage », 31% de la mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants » et 2,3% de la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants ».

2.2.3 Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales

2.2.3.1 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe

Tableau 31 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe, années 2006 à 2011,

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Cheptel et éleveurs									
Filière bovine viande	Nombre de têtes	85 080	84 848	86 401	85 286	84 570	83 945	-1%	-1%
	Nombre de détenteurs immatriculés	13 035	13 583	14 135	14 581	14 983	15 606	4%	15%
	Nombre d'éleveurs adhérents à une OP	1 512	1 591	1 615	300	335	382	14%	-76%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	33 250	33 250	22 850	22 850	22 960	ND	-	-
	Nombre d'éleveurs	364	400	473	532	528	ND	-	-
Filière porcine	Nombre de têtes	20 500	14 730	ND	14 930	16 319	16 118	-	-
	Nombre d'éleveurs	49	59	62	69	ND	ND	-	-
Filière avicole (volailles de chair)	Nombre de têtes	900 000	450 000	551 000	ND	508 831	539 410	6%	20%
	Nombre d'éleveurs	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-
Filière œufs de consommation	Nb poules pondeuses	82 500	100 000	140 000	145 000	163 760	162 348	-1%	62%
	Nombre d'éleveurs	10	13	15	15	15	15	0%	15%
Filière cunicole	Nb de cages mères	1 500	1 628	1 492	1 430	ND	ND	-	-
	Nombre d'éleveurs	25	26	22	21	23	25	9%	-4%
Abattage et importations (t.e.c.)									
Filière bovine viande	Abattage	1 744	1 945	1 984	1 887	2 000	1 915	-4%	-2%
	Importations	3 723	3 968	3 199	3 054	4 389	5 130	17%	29%
	Taux de couverture du marché local *	32%	33%	38%	38%	31%	27%	-4	-6
Filières ovine et caprine	Abattage	3	9	14	13	14	13	-7%	44%
	Importations	1 709	1 884	1 507	1 425	1 508	1 521	1%	-19%
	Taux de couverture du marché local *	0,20%	0,50%	0,90%	0,90%	0,90%	1%	0	0,5
Filière porcine	Abattage	731	949	1 074	990	1 269	1 252	-1%	32%
	Importations	2 433	2 488	2 623	2 164	2 376	2 774	17%	11%
	Taux de couverture du marché local *	23%	28%	29%	31%	35%	31%	-4	3

Filière avicole (volailles de chair)	Abattage	350	320	247	198	139	33	-76%	-90%
	Importations	10 115	13 299	12 807	12 565	13035	12 904	1%	-3%
	Taux de couverture du marché local *	3%	2%	2%	2%	1%	0,3%	-0,7	-1,7
Filière œufs de consommation	Nb d'œufs produits	19 800 000	24 500 000	38 000 000	30 943 300	45 758 139	43 262 300	-5,45%	76,58%
	Importations	35 883 900	28 407 770	14 033 330	13 018 793	14 959 000	14 959 000(1)	0,00%	-47,34%
	Taux de couverture du marché local *	36%	46%	73%	70%	75%	74%	-1	28
Filière cunicole	Abattage	20	27	34	31	25	28	11,68%	3,41%
	Importations	46	42	63	26	23	32	39,13%	-23,81%
	Taux de couverture du marché local *	30%	39%	35%	55%	52%	47%	-5	18
Emploi									
Nombre d'emplois directs, filiales organisées		1 675	1 746	1 794	476	535	581	8,60%	-66,72%

Source : Interprofession IGUAVIE, DAAF

* : Taux de couverture du marché local = production / (importations + production)

(1) valeur estimée identique à 2010

L'Interprofession Guadeloupéenne de la Viande et de l'Élevage

Les membres de l'Interprofession Guadeloupéenne de la Viande et de l'Élevage (IGUAVIE) représentent l'ensemble des maillons des différentes filières de la viande et de l'élevage c'est-à-dire les 8 filières du secteur de l'élevage (Apiculture, Aquaculture, Bovin, Caprins - Ovins, Cuniculture, Porcins, Œufs et Volailles de chair) et les 6 familles professionnelles du secteur (production, approvisionnement, abattage, transformation, boucherie, distribution-importation).

Dans le contexte économique de la Guadeloupe, l'IGUAVIE a pour objectif premier de faciliter et de développer l'activité économique de ses membres en ce qui concerne la production et la commercialisation de tous les produits de l'élevage. L'IGUAVIE a ainsi pour mission de permettre aux éleveurs organisés de mieux vendre leur production et de gagner des parts de marché. Elle s'est engagée à favoriser le développement du secteur de l'élevage et à assurer un approvisionnement du marché intérieur départemental en quantité, qualité et régularité. Ce développement passe par la mise en œuvre d'actions communes conformes à l'intérêt général et compatibles avec les règles de l'Union Européenne.

Filière bovine viande

Près de la moitié du cheptel bovin guadeloupéen, en légère régression en 2011 (-1%), se trouve chez des détenteurs ayant moins de 10 têtes. En effet, pour beaucoup des 15 600 détenteurs, l'élevage bovin revêt une fonction de « trésorerie sur pied ».

Les dysfonctionnements du principal abattoir du département (GESTAG) en 2011 ont conduit à de nombreux jours de fermeture avec pour conséquence une baisse du tonnage de viande bovine abattue de 4% cette année.

La consommation de viande bovine progresse de 10% et les importations se sont sensiblement accrues en 2011. Les importations de produits frais et réfrigérés représentent 1/3 des importations totales, soit le niveau le plus important depuis 2007 avec 5130 tonnes en 2011. Le taux de couverture diminue donc de 4 points pour n'atteindre que 27% cette dernière année.

Filière ovine et caprine

Les données définitives concernant les effectifs 2011 ne sont pas disponibles car une part importante de celui-ci est non identifiée en raison d'un élevage à caractère familial très ancré. De plus, l'absence de notification obligatoire des entrées et des sorties des animaux dans les élevages, rend la mise à jour de la base de données délicate. Toutefois, la tendance pluriannuelle est à la stabilisation du cheptel.

En 2011, 1521 tonnes de viande de petits ruminants ont été importées. Pour le frais, les importations concernent uniquement la viande ovine. Sous forme congelée, la viande caprine représente 18% des importations contre 82% pour la viande ovine. Le taux de couverture global reste très faible (moins de 1% des besoins couverts par la production locale officielle) et il est en léger recul.

Filière porcine

Si le nombre total de détenteurs de truies est de plus de 500 en Guadeloupe, le nombre d'éleveurs en détenant plus de 5 se limite à 74 en 2010 et la tendance pluriannuelle est à la progression. Les abattages contrôlés s'élèvent à 1 252 tonnes en 2011, soit une baisse de 1% par rapport à 2010. Le taux de couverture régresse de 4 points par rapport à 2010 passant de 35% à 31% et ce en raison de l'augmentation des importations de produits congelés principalement (+17%) car la production locale assure en effet 94% des besoins en viandes fraîches de porc.

Filière avicole-volailles de chair

La filière volailles de chair en Guadeloupe est difficile à cerner en raison du nombre important de petits producteurs. En ce qui concerne les détenteurs, 35 élevages « professionnels » ont été recensés par la DAAF. Parallèlement, il existe un grand nombre de petits producteurs ayant une production plus ou moins régulière.

L'abattage connu en 2011 correspond au seul tonnage commercialisé par le groupement d'éleveurs, une part importante étant abattu par ailleurs par deux abattoirs privés.

La production locale a été estimée en 2011 à 600 tonnes. Les importations restent à un niveau élevé (12 904 tonnes) malgré une légère diminution sous sa forme « fraîche et réfrigérée ». Le taux de couverture reste très faible, de l'ordre de 4%.

Filière cunicole

Après une année 2010 marquée par les difficultés techniques, les éleveurs ont mis à profit en 2011 les recommandations formulées lors des 2 missions d'assistance technique sur la reproduction pour rebondir.

L'année 2011 est ainsi marquée par une augmentation des abattages (+11,7%) mais également par une hausse des importations (+ 39,1%), ce qui engendre une baisse de 5 points du taux de couverture qui se situe à 47% en 2011.

Filière œufs de consommation

La quasi-totalité des pondeuses, estimées à près de 160000, est détenue par 15 éleveurs professionnels. 74% des besoins sont assurés par la production locale en 2011, soit une légère régression de 1% par rapport à 2010.

2.2.3.2 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guyane

Tableau 32 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guyane, années 2006 à 2011

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Cheptel et éleveurs									
Filière bovine et bubaline viande	Nombre de têtes	13 386	14 276	15 319	15 500	16 569	17574	6,1%	23,1%
	Nombre d'éleveurs	324	315	307	320	325	331	1,8%	5,1%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	2 650	2 500	2 500	2 500	2 500	ND	-	-
	Nombre d'éleveurs	131	120	132	133	137	ND	-	-
Filière porcine	Nb de têtes	11 164	11 164	ND	ND	ND	ND	-	-
	Nombre d'éleveurs	85	90	95	96	100	ND	-	-
Filière avicole et cunicole	Nb de têtes	255 400	255 400	ND	ND	ND	ND	-	-
	Nombre d'éleveurs	ND	1 730	ND	ND	ND	ND	-	-
Abattage et importations (t.e.c.)									
Filière bovine et bubaline viande	Abattage	290	304	302	338	339,8	340	0,1%	11,8%
	Importations	ND	1 343	1 580	1 223	1 721	1 717	-0,2%	27,8%
	Taux de couverture du marché local *	-	22%	16%	22%	16%	17%	1	-5
Filières ovine et caprine	Abattage	ND	4	5	4	3	ND	-	-
	Importations	ND	ND	230	262	289	ND	-	-

	Taux de couverture du marché local *	-	-	2,04%	1,55%	1,08%	ND	-	-
Filière porcine	Abattage	ND	449	399	441	402	337,5	-16,0%	-
	Importations	ND	ND	1 414	1 361	1 508	1 862	23,5%	-
	Taux de couverture du marché local *	-	-	22%	24%	21%	15%	-6	-
Filières avicole et cunicole	Abattage	454	344	ND	ND	ND	ND	-	-
	Importations	ND	6 730	6 924	6 953	7 791	ND	-	-
	Taux de couverture du marché local *	-	5%	-	-	-	ND	-	-
Filière œufs de consommation	Nb d'œufs produit	8 800 000	9 500 000	ND	ND	ND	ND	-	-
	Importations (nb d'œufs)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-
	Taux de couverture du marché local *	-	-	-	-	-	ND	-	-
Emploi									
	Nombre d'emplois directs, filières organisées	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-

Source : DAAF Guyane

* : Taux de couverture du marché local = $\frac{\text{production}}{\text{importations} + \text{production}}$

La Guyane est le département d'outre-mer le moins avancé en termes de structuration des filières et les informations statistiques fiables font souvent défaut. La création de l'interprofession est toujours en discussion en 2011 et est ralentie par les difficultés économiques que rencontrent certaines OP. Les taux d'auto-provisionnement ne sont connus que pour les filières bovine et porcine, ils sont respectivement de 17% et de 15% en 2011.

Ce taux est néanmoins en progression par rapport à 2010 pour la filière bovine-bubaline (+1 point) mais diminue de 5 points pour la filière porcine, en raison de la forte progression des importations (+23,5%) qui, en 2011, se font en quasi-totalité sous forme de viandes congelées. Les abattages contrôlés sont en baisse significative et ce recul est lié à la hausse des prix de l'aliment concentré.

2.2.3.3 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Martinique

Tableau 33 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Martinique, années 2006 à 2011

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Cheptel et éleveurs									
Filière viande	bovine								
	Nombre de têtes	40 107	42 332	41 600	42 332	40 293	ND	-	-
	Nombre de détenteurs	6 958	9 401	7 345	9 401	9 630	ND	-	-
Filière lait	Nombre de vaches laitières (interpro.)	ND	306	304	297	153	100	-34,64%	-67,32%
	Nombre d'éleveurs (adhérents interprofession)	ND	24	12	11	11	9	-18,18%	-62,50%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	22 422	23 006	23 006	23 006	23 006	ND	-	-
	Nombre d'éleveurs	771	830	1 266	1 365	1 059	ND	-	-
Filière porcine	Nb de truies (interpro.)	ND	870	1 074	1 033	1 053	1 034	-1,80%	18,85%
	Nombre d'éleveurs (adhérents interprofession)	ND	49	54	51	52	52	0,00%	6,12%
Filière avicole (volailles de chair)	Nb de têtes	791 306	796 000	ND	ND	ND	ND	-	-
	Nb m ² élevage (adhérents interpro)	ND	13 880	13 880	12 712	16 775	ND	-	-
	Nombre d'éleveurs (adhérents interprofession)	ND	35	35	37	33	ND	-	-
Filière cunicole	Nb de cages mères (interpro.)	ND	1 050	836	746	501	733	46,31%	-30,19%
	Nombre d'éleveurs (adhérents interprofession)	ND	25	25	24	24	19	-20,83%	-24,00%
Abattage et importations (t.e.c.)									
Filière viande	bovine								
	Abattage	1 224	1 214	1 258	1 189	1 150	1 090	-5,22%	-10,21%
	Importations	4 428	4 224	4 190	3 749	4 084	3 725	-8,79%	-11,81%
	Taux de couverture du marché local *	22%	22%	23%	24%	22%	23%	1	1
Filière lait	Production en litres	771 062	775 512	721 353	697 946	526 425	404 957	-23,07%	-47,78%
	Importations litres	18 750 641	17 625 603	17 010 545	15 556 970	16 567 242	16 646 764	0,48%	-5,55%
	Taux de couverture du marché local *	4%	4%	4%	4%	3%	2%	-1	-2
Filières ovine et caprine	Abattage	69	79	75	62	70	61	-12,86%	-22,78%
	Importations	1 704	1 578	1 666	1 531	1 290	2 030	57,36%	28,64%
	Taux de couverture du marché local *	4%	5%	4%	4%	5%	3%	-2	-2
Filière porcine	Abattage	981	1 010	1 080	998	1 174	1 058	-9,88%	4,75%
	Importations	3 383	2 987	3 204	3 221	3 145	3 139	-0,19%	5,09%

	Taux de couverture du marché local *	22%	25%	25%	24%	27%	25%	-2	0
Filière avicole (volailles de chair)	Abattage	1 001	948	1 062	1 116	1 117	1 268	13,52%	33,76%
	Importations	11 872	10 781	11 334	8 821	11 299	10 381	-8,12%	-3,71%
	Taux de couverture du marché local *	8%	8%	9%	13%	10%	11%	1	3
Filière cynicole	Abattage	39	30	40	31	30	43	43,33%	43,33%
	Importations	34	37	42	27	24	25	4,17%	-32,43%
	Taux de couverture du marché local *	53%	45%	49%	53%	56%	63%	7	18
Emploi									
Nombre d'emplois directs, filières organisées		ND	585	594	627	646	654	1,24%	11,79%

Sources : Interprofession AMIV, Agreste, DAAF

* : Taux de couverture du marché local = production / (importations + production)

L'Association Martiniquaise Interprofessionnelle des Viandes

L'interprofession des filières animales en Martinique, l'Association Martiniquaise Interprofessionnelle des Viandes (AMIV), a été créée en 1992 à partir de coopératives spécialisées en élevage. La mise en marché, le regroupement des achats et la création d'outils financiers constituent ses principaux objectifs.

Filière viande bovine

Les abattages bovins accusent un repli de 5%, poursuivant la tendance de 2010. En 5 ans, les abattages ont régressé de 11%. Les abattages du secteur coopératif se maintiennent à 34% du total.

Le taux de couverture a gagné un point (passant de 22% à 23%) car les importations ont régressé de manière significative (-8,8%).

Filière bovine lait

Cette filière est toujours en crise avec un recul en 2011 tant du nombre de têtes (-34,6%) que du nombre de détenteurs (-18,2%). En conséquence, la production laitière diminue (-23,1%) alors que les importations stagnent (+0,5%). Le taux de couverture extrêmement faible diminue de 1 point pour atteindre 2%.

Filière ovine-caprine

S'agissant des ovins et des caprins, la situation est toujours dans le sens de la détérioration, tant en nombre de tête qu'en poids moyen des carcasses.

Les abattages contrôlés d'ovins et de caprins, après avoir enregistré une hausse en 2010, régresse de 12,9% en 2011, soit 61 tonnes, alors que les importations augmentent fortement (57,4%) pour atteindre 2.030 tonnes. Le taux de couverture n'est plus que de 3% en 2011, c'est-à-dire 2 points de moins qu'en 2010.

Filière porcine

La production locale porcine est particulièrement affectée cette année, avec un recul de 10% des abattages. Si le contexte économique difficile (forte hausse des prix des aliments en 2011) peut expliquer une partie de ce recul, la mise aux normes des bâtiments d'élevage rendue obligatoire à l'horizon 2013 est sans doute aussi responsable en partie de cette désaffection.

Les importations en 2011 sont stables (-0,2% par rapport à 2010), et le taux de couverture diminue donc de deux points pour se situer à 25% en 2011.

Filière avicole-volaille de chair

Les abattages de volailles sont en progression de 13,5% et le taux de couverture du marché local gagne un point pour atteindre 11% en raison de la diminution des importations de 8,1%.

Le secteur coopératif représente désormais 85% des mises en place de poussins. Toutefois, la production totale de viande volaille n'a pas vraiment progressé et le secteur organisé peine à compenser la contraction de la production des élevages indépendants.

A l'instar des autres viandes importées, le repli des importations de viande de poulet se confirme (-10%). Sur 2011, cela représente près de 1000 tonnes qui font passer les importations de poulet sous la barre des 10 000 tonnes/an.

Filière cunicole

La filière cunicole enregistre la hausse la plus spectaculaire du taux de couverture (+7 points) qui atteint 63% en 2011. En effet, la production locale est en forte hausse (+43,3 %) alors que celle des importations est faible (+4,2%).

La filière cunicole martiniquaise a subi à partir de la deuxième décennie d'octobre 2011, un incident sanitaire qui a généré une baisse significative de la production sur la fin d'année.

La mortalité, qui a touché toutes les tranches d'âge de lapins dans les élevages notamment les lapereaux futurs reproducteurs importés de la France métropolitaine, a été causée par un lot d'aliment inadapté aux races élevées.

Au-delà de la mortalité observée chez les femelles, les lapereaux au nid, les lapereaux d'un jour importés, il a été recensé des avortements, des problèmes de reproduction, de retard de croissance et d'engraissement.

2.2.3.4 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales à La Réunion

Tableau 34 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales à La Réunion

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Cheptel et éleveurs									
Filières bovine viande	Nombre de têtes	36 239	35 245	34 825	33 012	31 461	23 731	-24,57%	-32,67%
	Nombre de détenteurs	2 373	2 052	2 301	1 597	1 704	1 514	-11,15%	-26,22%
Filière lait	Nombre de têtes	4 090	3 950	3 692	3 385	3 190	3 140	-1,57%	-20,51%
	Nombre d'éleveurs	123	120	115	104	90	85	-5,56%	-29,17%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	37 104	40 280	40 310	40 600	40 500	ND	-	-
	Nombre de détenteurs	1 370	1 280	1 534	1 470	1 484	ND	-	-
Filière porcine	Nombre de têtes	77 118	73 312	72 864	74 644	70.634	ND	-	-
	Nombre de détenteurs	337	333	310	290	176	ND	-	-
Filière avicole (volailles de chair)	Nombre de têtes	6 081 120	6 563 700	6 520 650	6 631 650	6 672 906	6 964 830	4,37%	6,11%
	Nombre d'emplois	ND	1 038	1 105	1 187	1 190	1 199	0,76%	15,51%
Filière cunicole	Nb de cages mères	ND	4 929	4 700	4 338	3 766	3 659	-2,84%	-25,77%
	Nombre d'éleveurs	ND	ND	ND	40	30	28	-6,67%	-
Abattage et importations (t.e.c.)									
Filière bovine viande	Abattage	1 859	1 915	1 816	1 808	1 866	1 817	-2,6%	-5,1%
	Importations	4 849	4 393	4 424	5 157	5 021	4 743	-5,5%	8,0%
	Taux de couverture du marché local *	28%	30%	29%	26%	27%	27,7%	0,7	-2,3
Filière lait	Production en litres	24 613 581	24 041 480	22 706 597	20 879 000	19 811 639	19 852 372	0,2%	-17,4%
	Importations litres	43 585 000	49 153 000	40 658 000	50 101 000	38 976 607	40 124 583	2,9%	-18,4%
	Taux de couverture du marché local *	36%	33%	36%	29%	33,70%	33,10%	-0,6%	0,1%
Filières ovine et caprine	Abattage (1)	416	417	ND	ND	ND	ND	-	-
	Importations	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-
	Taux de couverture du marché local *	-	-	-	-	-	-	-	-

Filière porcine	Abattage	12 368	12 394	11 554	11 802	11 616	11853	2,0%	-4,4%
	Importations	11 284	11 593	10 923	11 011	12 248	12238	-0,1%	5,6%
	Taux de couverture du marché local *	52%	52%	51%	52%	49%	49,2%	0,2	-2,8
Filière avicole (volailles de chair)	Abattage	9 020	9 695	10 773	10 668	10 956	11305	3,2%	16,6%
	Importations	14 692	14 650	15 267	16 852	17 919	15676	-12,5%	7,0%
	Taux de couverture du marché local *	38%	40%	39%	39%	37%	41,9%	4,9	1,9
Filière cunicole	Abattage	220	287	254	262	254	263	3,5%	-8,4%
	Importations	ND	ND	218	246	273	214	-21,5%	-
	Taux de couverture du marché local *	-	-	54%	52%	48%	55,1%	7,1	-
Emploi									
Nombre d'emplois directs, filières organisées		ND	ND	2 185	2 179	2 186	2187	0,0%	-
Nombre d'emplois indirects, filières organisées		ND	ND	2 756	2 859	2 933	2941	0,3%	-
Nombre d'emplois total, filières organisées		4 859	4 881	4 941	5 064	5 119	5128	0,2%	5,1%

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

(1) : Source DAAF

* : Taux de couverture du marché local = production / (importations + production)

Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du Lait et Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille

Les organisations interprofessionnelles que constituent l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du Lait (ARIBEV) et Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille (ARIV) regroupent dans une concertation verticale et horizontale, producteurs, importateurs, distributeurs, transformateurs et provendiers. Ils mènent une réflexion d'ensemble sur le développement de l'île à travers une valorisation sans cesse grandissante des productions locales sur le marché insulaire. Reconnues par l'État français, elles ont été mises en place en 1975 pour la filière porcine, 1977 pour la filière viande bovine, 1982 pour la filière laitière, 1994 pour la filière avicole et 2008 pour la filière cunicole. Financées par leurs membres, elles bénéficient également depuis leur agrément européen en 1995 de soutiens du FEAGA.

Jouant un rôle moteur dans la politique de développement des filières, l'ARIBEV et l'ARIV privilégient une « approche marché » afin de faire correspondre l'offre aux exigences locales et de garantir la sécurité d'approvisionnement d'une population en croissance. Elles se donnent pour mission de favoriser ainsi le développement de la production de viande et de lait et d'assurer un approvisionnement en qualité, en quantité et à des prix abordables du marché local. Elles contribuent à réguler le marché, et compenser les handicaps structurels (comme par exemple le surcoût du transport), et initient des actions incitatives à la qualité. Elles assurent en outre la promotion et la valorisation de l'image de marque des produits locaux.

Afin de rééquilibrer les localisations de l'activité, elles participent activement à la mise en valeur des Hauts de l'île, classés en territoire rural de développement prioritaire. L'élevage permet en effet d'occuper rationnellement les espaces disponibles dans cette zone et de créer des emplois porteurs tout en préservant l'environnement.

Les fonctionnements des deux interprofessions, reposant sur une structure légère, privilégient l'implication pleine et entière des acteurs de la filière dans le cadre d'objectifs communs validés au sein de comités de gestion spécialisés.

Emplois

A La Réunion, les filières animales représentent 2187 emplois directs et 2941 emplois indirects, soit un total de 5128 emplois en 2011. L'emploi dans les filières animales est en constante progression depuis 2007 (+5,1%).

Filière viande bovine

Le nombre de vaches allaitantes poursuit sa baisse tendancielle depuis 2006. L'année 2011 se termine pour le bœuf « pays » sous le signe de la résorption du stock d'animaux existant depuis 2008-2009. L'année 2011 a donc été marquée par une forte commercialisation du fait de la combinaison d'accords interprofessionnels filière-distributeurs (Charte bœuf « ENVIE PAYS » débutée en 2010) et du lancement de DEFI en janvier 2011. La filière bovine a été victime du succès de ces deux opérations, connaissant au 2^{ème} semestre 2011 une demande en bœuf pays plus forte que l'offre disponible. Elle a été résorbée grâce à l'apurement des stocks, car les abattages et les importations sont tous les deux en baisse (respectivement -2,6% et -5,5%). Le taux de couverture du marché par la production locale progresse légèrement pour atteindre 28%.

Filière lait

Pour la première fois depuis 2006, la production laitière a cessé de baisser en 2011 et s'est stabilisée à un niveau légèrement supérieur à celui de 2010, avec près de 20 millions de litres de lait collecté. Les nouvelles perspectives qu'offre la filière laitière, notamment au travers du projet DEFI, crée un climat positif, propice à l'installation de nouveaux éleveurs. Le taux de couverture se stabilise autour de 33%.

Filière porcine

L'année 2011 a été marquée par une nouvelle hausse du prix de l'aliment porc (+18% à 390 €/t) mais aussi par la mise en place du programme DEFI qui a permis une croissance des volumes des abattages (+2%) alors qu'on observe une quasi stabilité des importations (-0,1%) avec un taux de couverture qui lui aussi se stabilise autour de 49%.

Filière avicole-volailles de chair

La filière volailles de chair a connu en 2011 une nouvelle hausse de ses volumes avec des abattages qui ont atteint 11305 tonnes, soit 3,2% de plus qu'en 2010. Parallèlement, les

importations ont reculé de 12,5% et le taux de couverture a donc progressé de 4,9 % et est de 41,9% en 2011, notamment suite à la mise en place du projet DEFI.

Filière cunicole

Après avoir connu quelques années contrastées avec une production très irrégulière, la filière cunicole a su se redynamiser sur l'année 2011 et progresse 3,5% en termes d'abattage alors que les importations diminuent de 21,5% par rapport à 2010. Le taux de couverture est de 55,1% en 2011, soit 7,1 points de plus qu'en 2010.

2.2.3.5 Conclusion sur l'évolution des indicateurs des mesures en faveur des productions animales

Les filières animales dans les DOM présentent des situations très contrastées. Les tableaux ci-après présentent le panorama 2011 et son évolution par rapport à l'année 2010.

Tableau 35 - Évolution 2011/2010 des abattages pour les principales espèces.

	Bovins	Porcins	Volailles	Lapins
Guadeloupe	-4%	-1%	-76%	12%
Guyane	0,1%	-16%	ND	ND
Martinique	-5%	-10%	14%	43%
La Réunion	-3%	2%	3%	4%

Source : Données Interprofessions-DAF Guyane – Traitement POLLEN Conseil - ADE

Tableau 36 - Évolution 2011/2010 du taux d'auto-approvisionnement en viande fraîche

	Bovins	Porcins	Volailles	Lapins
Guadeloupe	-4	-4	+0,7	-5
Guyane	+1	-6	ND	ND
Martinique	+1	-2	+1	+7
La Réunion	+1	+0,2	+4,9	+7

Source : Données Interprofessions-DAF Guyane – Traitement POLLEN Conseil - ADE

Tableau 37 - Niveau du taux d'auto-approvisionnement en viande fraîche en 2011

	Bovins	Porcins	Volailles	Lapins
Guadeloupe	27%	31%	0%	47%
Guyane	17%	15%	ND	ND
Martinique	23%	25%	11%	63%
La Réunion	28%	49%	42%	55%

Source : Données Interprofessions-DAF Guyane – Traitement POLLEN Conseil - ADE

Tableau 38 - Évolution 2011/2010 des volumes importés en viande fraîche.

	Bovins	Porcins	Volailles	Lapins
Guadeloupe	17%	17%	1%	39%
Guyane	0,2%	23%	ND	ND
Martinique	-9%	0%	-8%	4%
La Réunion	-6%	0%	-12%	-22%

Source : Données Interprofessions-DAF Guyane – Traitement POLLEN Conseil - ADE

Les abattages bovins affichent un léger recul dans tous les DOM, sauf en Guyane où ils restent stables. Le taux de couverture (auto-approvisionnement du marché local) est pratiquement stable pour cette viande sauf en Guadeloupe où il baisse de 4 points entre 2011 et 2010.

L'impact sur la production des viandes blanches de la flambée des coûts des aliments en 2011 est différent entre les DOM : si la production porcine résiste bien en Guadeloupe et à La Réunion, elle recule de façon sensible en Martinique et en Guyane. Le taux de couverture est en baisse dans tous les DOM, La Réunion affichant une stabilité.

Pour la volaille, les abattages sont en hausse à La Réunion mais surtout en Martinique. Aussi, en dépit d'importations en hausse, les taux de couverture sont stables ou en hausse.

La production et l'abattage est mal connu en Guadeloupe où la filière organisée ne contrôle qu'un tonnage très limité. Le taux de couverture est toutefois faible et présumé stable. En Guyane, la filière avicole n'est pas organisée.

Enfin, 2011 marque un renouveau dans tous les DOM des abattages de lapins notamment en Martinique où comme à La Réunion le taux de couverture s'améliore de façon sensible (+7 points).

Entre 2011 et 2010, les importations en volume (tec ou tpf) ont reculé pour toutes les viandes à La Réunion ; il en est de même à la Martinique (sauf pour le lapin). Par contre, en Guadeloupe et de façon moins marquée en Guyane, les importations ont augmenté en 2011.

2.2.4 La mesure primes animales aux éleveurs de ruminants

2.2.4.1 Description de la mesure

Cette mesure se compose d'aides directes au sens de la définition figurant à l'article 2 (d) du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil.

L'organisme payeur de cette mesure est l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs détenteurs de ruminants respectant les conditions d'attribution, et éventuellement des associations, des coopératives ou des groupements d'éleveurs.

Les primes animales comportent trois aides :

- La prime aux petits ruminants (PPR) ;
- L'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), avec une prime de base et un complément par veau ;
- La prime à l'abattage (PAB), avec une prime de base et un complément gros bovins.

2.2.4.2 Rappel des objectifs

Les objectifs propres à la mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants » tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants :

- Le développement quantitatif et qualitatif de la production de viande bovine, ovine et caprine ;
- L'amélioration de la structuration des filières par l'incitation à l'abattage dans les abattoirs agréés.

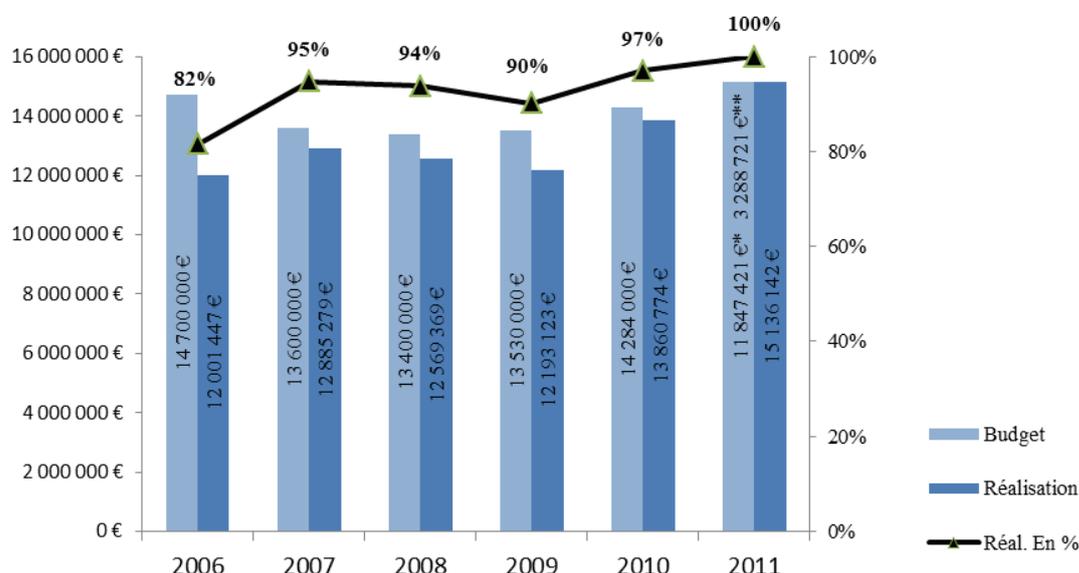
2.2.4.3 Les modifications du programme POSEI pour la mesure Primes animales

Mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants »	
2011	Revalorisation complément veau ADMCA de 100 à 200 €
2010	Prime aux petits ruminants (PPR – aide directe aux éleveurs) : Augmentation du montant unitaire de l'aide par animal admissible de 20%, à 34 € par animal, afin de rechercher un effet de levier sur la production.
2009 ponctuelles	Versement d'une avance à compter du 16 octobre pour les mesures « Primes animales » et « Banane ». Dans un contexte de prix agricoles bas et de coûts de production élevés, de nombreuses exploitations agricoles rencontrent des difficultés financières. Dans les DOM, la situation est de plus aggravée par l'impact d'aléas climatiques périodiques. Face à cette situation dégradée, la Commission, par le Règlement (CE) n° 691/2009 du 30 juillet 2009, a autorisé

les États membres, à compter du 16 octobre 2009, à verser des avances atteignant jusqu'à 70% des paiements prévus au titre des demandes effectuées en 2009 pour certains régimes de soutien incluant les aides directes versées dans le cadre du programme POSEI France (mesures « Banane » et « Primes animales »). Ceci représente, pour l'année 2009, une dérogation aux dispositions du règlement (CE) n° 73/2009 de la Commission qui prévoit que les paiements au titre des régimes de soutien doivent être effectués, au titre d'une année (N), au cours de la période allant du 1er décembre (N) au 30 juin (N+1).

2.2.4.4 Bilan quantitatif et financier global de la mesure Primes animales en 2011

Figure 5 – Exécution financière de la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2006 à 2011



Source : ASP

* Montant payé sur FEAGA

** Montant payé sur complément national

Tableau 39 – Primes animales aux éleveurs de ruminants, évolution de 2006 à 2011

Montants en €		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Total	Budget	14 700 000	13 600 000	13 400 000	13 530 000	14 284 000	15 136 142	5,97%	2,97%
	Réalisation	12 001 447	12 885 279	12 569 369	12 193 123	13 860 774	15 136 142	9,20%	26,12%
Total FEAGA	Budget	14 700 000	13 600 000	13 400 000	13 530 000	14 284 000	12 660 000	-11,37%	-13,88%
	Réalisation	12 001 447	12 885 279	12 569 369	12 193 123	13 860 774	11 847 421	-14,53%	-1,28%
	Réal. En %	82%	95%	94%	90%	97%	94%		
ADMCA		9 931 015	10 503 322	10 353 513	10 166 652	11 174 726	12 476 286	11,65%	25,63%
Sans complément veaux		8 702 348	9 000 713	8 990 000	8 742 463	9 481 190	9 187 565	-3,10%	5,58%
Complément veaux		1 228 667	1 502 609	1 363 513	1 424 189	1 693 536	3288721*	94,19%	167,67%

PAB	1 859 865	2 133 048	1 912 298	1 715 131	2 277 338	2 277 940	0,03%	22,48%
Sans complément	1 063 992	1 246 153	1 170 790	1 042 131	1 312 974	1 336 197	1,77%	25,58%
Complément gros bovin	795 874	886 895	741 508	673 000	964 364	941 743	-2,35%	18,33%
<i>Tranche A</i>	<i>143 406</i>	<i>165 832</i>	<i>139 164</i>	<i>118 404</i>	<i>163 187</i>	<i>184 686</i>	13,17%	28,79%
<i>Tranche B</i>	<i>197 110</i>	<i>235 723</i>	<i>178 844</i>	<i>155 087</i>	<i>256 733</i>	<i>252 163</i>	-1,78%	27,93%
<i>Tranche C</i>	<i>455 358</i>	<i>485 340</i>	<i>423 501</i>	<i>399 509</i>	<i>544 444</i>	<i>504 894</i>	-7,26%	10,88%
PPR	210 556	248 909	303 558	311 340	408 711	381 916	-6,56%	81,38%

Source : ASP, * En 2011, le complément veaux a été payé sur complément national.

La mesure « Primes Animales » a bénéficié en 2011 d'une allocation budgétaire de 12 660 000 €, soit une baisse de 11,4% par rapport à 2010. Un complément national a été mobilisé à hauteur de 3 288 721 € pour le paiement du complément veaux de l'ADMCA (Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant).

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 94% du budget FEAGA en 2011, soit trois points de moins que l'année précédente. Cette diminution s'explique par des contraintes de répartition du paiement entre le budget FEAGA et le complément national.

En 2008 et 2009, le taux de réalisation n'était respectivement que de 94% et 90% car un stabilisateur avait été appliqué après estimation prévisionnelle du montant total d'aides à payer à partir des données statistiques sur les bovins de la BDNI (base de données nationale d'identification), mais l'importance des stabilisateurs avait été surévaluée, entraînant une sous-consommation de l'enveloppe budgétaire.

L'ADMCA voit son poids relatif dans le total payé passer de 80,6% en 2010 à 82,4% en 2011 et ce du fait du doublement du montant de la composante veaux qui est passé de 100 € à 200 € par veau éligible en 2011. Le complément « veaux » affiche logiquement une hausse de près de 95% et son poids relatif dans le total des primes animales passe de 12% en 2010 à 22% en 2011 (3,29 millions € soit une progression de 1,595 millions €).

Après la forte hausse enregistrée en 2010 sur la PAB (Prime à l'abattage), qui correspondait à un mouvement de rattrapage par rapport à 2009, le montant total payé sur cette prime en 2011 est parfaitement stable. Son poids relatif dans le total baisse néanmoins de 1,4 point en liaison avec la hausse de celui de l'ADMCA.

Les montants alloués à la PPR (Prime aux Petits Ruminants) sont en baisse de 6,6% en 2011 par rapport à 2010.

Tableau 40 – Primes animales aux éleveurs de ruminants par DOM, évolution de 2006 à 2011

Montants en €		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Total	Guadeloupe	3 981 622	4 270 926	3 966 279	4 007 986	4 448 164	4 599 980	3,41%	15,53%
	Guyane	1 793 673	1 924 835	2 052 948	1 973 717	2 355 206	2 774 702	17,81%	54,69%
	Martinique	2 274 269	2 405 434	2 342 820	2 191 049	2 604 736	2 934 378	12,66%	29,03%
	Réunion	3 951 883	4 284 085	4 207 323	4 020 371	4 452 668	4 827 082	8,41%	22,15%
PPR	Guadeloupe	45 469	61 380	70 998	71 784	95 499	94 625	-0,92%	108,11%
	Guyane	31 167	33 367	33 928	39 244	61 260	33 657	-45,06%	7,99%
	Martinique	96 502	99 240	127 843	121 961	150 457	157 280	4,53%	62,98%
	Réunion	37 428	54 922	70 789	78 351	101 494	96 354	-5,06%	157,44%
ADMCA	Guadeloupe	3 766 400	3 919 912	3 682 121	3 660 488	3 949 751	4 113 890	4,16%	9,23%
	Guyane	1 555 113	1 671 237	1 802 524	1 754 332	2 042 833	2 461 770	20,51%	58,30%
	Martinique	1 845 955	1 928 179	1 872 784	1 849 746	2 068 904	2 415 854	16,77%	30,87%
	Réunion	2 763 546	2 983 995	2 996 083	2 902 086	3 113 237	3 484 772	11,93%	26,10%
PAB	Guadeloupe	169 753	289 634	213 160	275 714	402 914	391 465	-2,84%	130,61%
	Guyane	207 392	220 231	216 495	180 141	251 112	279 275	11,22%	34,66%
	Martinique	331 812	378 015	342 193	219 342	385 375	361 244	-6,26%	8,87%
	Réunion	1 150 909	1 245 168	1 140 450	1 039 934	1 237 937	1 245 956	0,65%	8,26%

Source : ASP

La Réunion avec 32% du total puis la Guadeloupe avec 30,4% de celui-ci sont les 2 principaux bénéficiaires de la mesure « Primes animales ».

En 2011, les montants versés sont, comme en 2010, en progression dans l'ensemble des quatre DOM mais avec des évolutions qui peuvent diverger en fonction des 3 primes.

- Comme en 2010, les départements de la Martinique et de la Guyane bénéficient de l'augmentation la plus importante, respectivement +17,8% pour la Guyane et +12,7% pour la Martinique. Leur poids relatif dans le total payé augmente logiquement (18,3% pour la Guyane et 19,4% pour la Martinique)
- A La Réunion, les aides perçues sur cette mesure « Primes Animales » augmentent de 8,4%, sous le seul effet de l'ADMCA.
- Enfin, en Guadeloupe, la hausse se limite à 3,4% car les montants payés sur la PAB et la PPR sont en baisse

Sur la période 2006 - 2011, deux DOM voient le montant total payé sur cette mesure augmenter plus que le total général (+26% sur 2006-2011) : la Guyane (+55%) du fait d'une augmentation continue du nombre de femelles et de veaux éligibles et la Martinique (+29%). La Réunion avec +22% et la Guadeloupe avec +15% bénéficient aussi d'un total payé en hausse sur la période.

Tableau 41 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Nombre de têtes primées	65 936	71 335	72 565	76 725	79 989	78 123	-2,33%	18,48%
ADMCA	49 477	52 188	52 082	55 801	57 177	55 944	-2,16%	13,07%
PAB	8 886	10 141	9 566	9 479	10 639	10 607	-0,30%	19,37%
PPR	7 573	9 006	10 917	11 445	12 173	11 572	-4,94%	52,81%
Nombre de bénéficiaires								
ADMCA	2 296	2 250	2 174	2 150	2 273	2 262	-0,48%	-1,48%
PAB	879	1 130	940	1 023	1 155	1 235	6,93%	40,50%
PPR	131	184	255	225	239	257	7,53%	96,18%

Source : ASP

En 2011, le nombre de têtes primées toutes primes confondues est en légère baisse (-2,3%) après la progression enregistrée en 2010 (+4%) : la baisse est surtout le fait de l'ADMCA (-1200 têtes) mais aussi de la prime Petits ruminants qui perd 600 têtes.

Le nombre de bénéficiaires de l'ADMCA affiche une légère érosion, celui de la PAB augmente de 80 soit +7% et enfin celui de la PPR de +18 bénéficiaires.

Au global, le nombre d'animaux primés est en progression sur la période 2006 – 2011 pour les trois primes. Par contre, le nombre de bénéficiaires à l'ADMCA, s'il progresse depuis 2009, est encore inférieur à son niveau de 2006 qui était de 2 300 bénéficiaires. La PAB progresse régulièrement tant en nombre de bénéficiaires que de têtes primées.

La progression de la PPR se traduit, entre 2006 et 2011, par un doublement du nombre de bénéficiaires qui passe de 130 en 2006 à 260 en 2011, le nombre de têtes primées sur la période augmente de 53%.

2.2.4.5 Bilan par DOM des aides aux éleveurs de ruminants

2.2.4.5.1 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Guadeloupe

Tableau 42 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Guadeloupe

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Nombre de têtes primées	21 376	22 594	21 191	23 718	24 545	23 727	-3,33%	11,00%
ADMCA	18 843	18 830	17 411	19 439	19 480	18 740	-3,80%	-0,55%
PAB	895	1 546	1 237	1 544	2 128	2 096	-1,50%	134,19%
PPR	1 638	2 218	2 543	2 735	2 937	2 891	-1,57%	76,50%
Nombre de bénéficiaires								
ADMCA	1 466	1 411	1 375	1 352	1 396	1 426	2,15%	-2,73%
PAB	317	456	350	518	598	636	6,35%	100,63%
PPR	31	55	61	62	67	71	5,97%	129,03%

Source : ASP

La Guadeloupe bénéficie en 2011 d'un paiement de total de près de 4,6 millions €, soit 30% du total, en légère progression par rapport à 2010.

Comme en 2010, le nombre de bénéficiaires a progressé en 2011 pour les trois types de primes. Par contre, le nombre de têtes primées affiche une érosion en 2011, en particulier pour l'ADMCA qui baisse de près de 4% en 2011. L'analyse sur la période 2006-2011 fait apparaître une stabilité de l'ADMCA en nombre de têtes primées et un léger recul du nombre de bénéficiaires de cette prime ; par contre, les indicateurs pour les primes PAB et PPR sont en forte augmentation à la Guadeloupe.

2.2.4.5.2 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Guyane

Tableau 43 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Guyane

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Nombre de têtes primées	10 300	10 992	12 000	12 775	14 057	13 365	-4,92%	29,76%
ADMCA	8 135	8 710	9 674	10 052	10 992	11 082	0,82%	36,23%
PAB	1 049	1 078	1 113	1 300	1 260	1 287	2,14%	22,69%
PPR	1 116	1 204	1 213	1 423	1 805	996	-44,82%	-10,75%
Nombre de bénéficiaires								
ADMCA	113	111	108	106	118	108	-8,47%	-4,42%
PAB	36	42	44	36	39	36	-7,69%	0,00%
PPR	19	17	16	13	16	15	-6,25%	-21,05%

Source : ASP

En Guyane, le nombre de bénéficiaires de chacune des 3 aides de la mesure « Primes animales » est en baisse en 2011, même si en valeur absolue le recul reste limité (pertes respectives de 10, 3 et 1 bénéficiaire pour l'ADMCA, la PAB et la PPR).

Le nombre de bovins primés augmente légèrement en 2011, par contre celui des petits ruminants s'effondre pratiquement de moitié passant de 1800 en 2010 à un peu moins de 1000 têtes primées en 2011.

2.2.4.5.3 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour la Martinique

Tableau 44 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, Martinique

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Nombre de têtes primées	14 140	14 946	15 737	16 283	17 167	17 393	1,32%	23,01%
ADMCA	8 991	9 445	9 221	10 205	10 840	10 932	0,85%	21,59%
PAB	1 682	1 903	1 910	1 628	1 926	1 772	-8,00%	5,35%
PPR	3 467	3 598	4 606	4 450	4 401	4 689	6,54%	35,25%
Nombre de bénéficiaires								
ADMCA	321	338	322	326	400	391	-2,25%	21,81%
PAB	240	313	243	216	275	289	5,09%	20,42%
PPR	47	58	111	84	90	105	16,67%	123,40%

Source : ASP

En Martinique, le nombre de bénéficiaires à l'ADMCA recule légèrement en 2011, ceux de la PAB et de la PPR progressent mais restent inférieurs au niveau de 2007 pour la PAB et de 2008 pour la PPR.

Le nombre d'animaux primés est en progression uniquement pour la PPR, l'ADMCA est stable et le nombre d'animaux primés par la PAB recule de 8%.

2.2.4.5.4 Bilan des aides aux éleveurs de ruminants pour La Réunion

Tableau 45 – Indicateurs pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants, La Réunion

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Nombre de têtes primées	20 120	22 803	23 637	23 949	24 220	23 638	-2,40%	17,49%
ADMCA	13 508	15 203	15 776	16 105	15 865	15 190	-4,25%	12,45%
PAB	5 260	5 614	5 306	5 007	5 325	5 452	2,38%	3,65%
PPR	1 352	1 986	2 555	2 837	3 030	2 996	-1,12%	121,60%
Nombre de bénéficiaires								
ADMCA	396	390	369	366	359	337	-6,13%	-14,90%
PAB	286	319	303	253	243	274	12,76%	-4,20%
PPR	34	54	67	66	66	66	0,00%	94,12%

Source : ASP

Si La Réunion reste le 1^{er} bénéficiaire de cette mesure avec 4,8 millions € et 32% du montant total payé, le nombre d'animaux primés est cependant en baisse en 2011 du fait d'une baisse de 675 têtes soit -4,25% de têtes primées par l'ADMCA. Le nombre de primes PAB augmente légèrement (+2,4%).

Si le nombre de bénéficiaires à l'ADMCA baisse de 20 éleveurs en 2011, il augmente par contre de 31 pour la PAB.

2.2.4.6 Conclusion pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants

Les montants versés au titre des aides de la mesure « Primes Animales aux éleveurs de ruminants » progressent en 2011 de 9,2% par rapport à 2010, soit un léger ralentissement par rapport à la progression enregistrée en 2010 qui était de +13,7%.

Les montants payés en 2011 dépassent l'allocation FEAGA. Pour des contraintes de gestion dans la mobilisation du complément national, la totalité de cette allocation n'a pas été dépensée. Le taux d'exécution financière de la mesure atteint ainsi 94% de l'allocation FEAGA en 2011.

Les montants versés au titre de l'ADMCA progresse mais uniquement du fait du doublement en 2011 de la prime veau car sans complément veau, le montant baisse de 3% ; l'ADMCA représente 82% du total des primes animales, le total payé en 2011 au titre de cette prime

progressé de 11,6%, talonnant un montant total de 12,5 millions €. Le montant total de la PAB est stable et celui de la PPR est en baisse.

L'analyse des deux indicateurs « Nombre de bénéficiaires » et « Nombre de têtes primées » affiche des évolutions divergentes :

- Pour l'ADMCA (aide au développement et au maintien du cheptel allaitant), le nombre de têtes primées baisse de 2,2% soit 1233 têtes et celui du nombre de bénéficiaires de 11 éleveurs seulement.
- Pour la PAB (prime à l'abattage), le nombre de têtes primées est stable alors que le nombre d'éleveurs progressent de 7% soit +80.
- Pour la PPR (prime aux petits ruminants), les divergences sont fortes entre les DOM (baisse en Guyane et hausse à la Martinique) et entre le nombre de bénéficiaires (+7,5%) et le nombre de têtes primées (-5%).

Enfin, en ce qui concerne la répartition par DOM, les paiements progressent au total de 9,2% mais par contre de façon nettement plus forte en Guyane (+17,8%) et à la Martinique (+12,7%). La Réunion et la Guadeloupe bénéficient aussi de paiements en hausse mais de façon plus limitée (respectivement +8,4% et +3,4%).

2.2.5 La mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

2.2.5.1 Description de la mesure

L'aide à l'importation d'animaux vivants répond aux besoins de développement des cheptels par la fourniture d'animaux de qualité adaptés aux conditions locales. Elle vise à soutenir l'acheminement par voie aérienne ou maritime d'animaux adaptés au contexte climatique local et destinés principalement à la reproduction. L'aide vise à compenser une partie du coût de transport de l'UE vers les DOM ou entre DOM (pour les animaux nés dans les DOM). Sont éligibles : bovins, bubalins, ovins, caprins, équins, asins, lapins, poussins et œufs à couvrir. Les filières apicoles et aquacoles sont aussi éligibles et ce, en fonction des éventuels besoins exprimés par chacun des DOM.

Ces animaux sont originaires soit de l'Union Européenne soit des DOM. Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs individuels, les coopératives, les associations, les groupements de producteurs et les sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA). Dans tous les cas, le bénéficiaire final est l'éleveur à qui le montant de l'aide est répercuté.

2.2.5.2 Rappel des objectifs

Les objectifs propres à la mesure Aide à l'Importation d'Animaux Vivants (IAV) tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants :

- Développement de la production locale des différentes filières d'animaux de boucherie par la fourniture d'animaux reproducteurs de race pure et de race commerciale pour les porcins ;
- Soutien à la production de viandes de volailles et de lapins via celui des importations d'œufs à couvrir, de poussins d'un jour (espèce Gallus mais aussi dinde, pintade, oie et canard) et de géniteurs lapins ;
- Mise en place de filières innovantes et d'activités nouvelles (par exemple, chevaux et ânes pour les centres équestres et les ranchs pour les touristes).

Tableau 46 – Aide à l'importation d'animaux vivants, montants unitaires de l'aide et conditions d'éligibilité 2011

Filière	Montant de l'aide par unité	Age d'importation	Période de détention obligatoire
Bovins, bubalins	2 000 €	10 à 36 mois	36 mois
Ovins, caprins	300 € 450 € Guyane	3 à 10 mois	30 mois
Porcins	300 €	2 à 10 mois	30 mois
Œufs à couver	0,17 €	<i>Sans contrainte</i>	
Volaille (poussins)	0,48 €		
Lapins	lapereaux : 16 € ; lapins adultes : 28 €		
Chevaux et ânes mâles	1 100 €	6 mois à 6 ans	36 mois
Chevaux et ânes femelles		10 mois à 10 ans	36 mois
Filières apicole et aquacole	En fonction des besoins exprimés et en fonction de la structuration de la filière		

Source : Programme POSEI France consolidé 2011

L'aide est plafonnée à 80% du coût de transport aérien ou maritime, c'est-à-dire que le montant de l'aide est calculé sur la base des éléments du coût, à concurrence du montant forfaitaire unitaire.

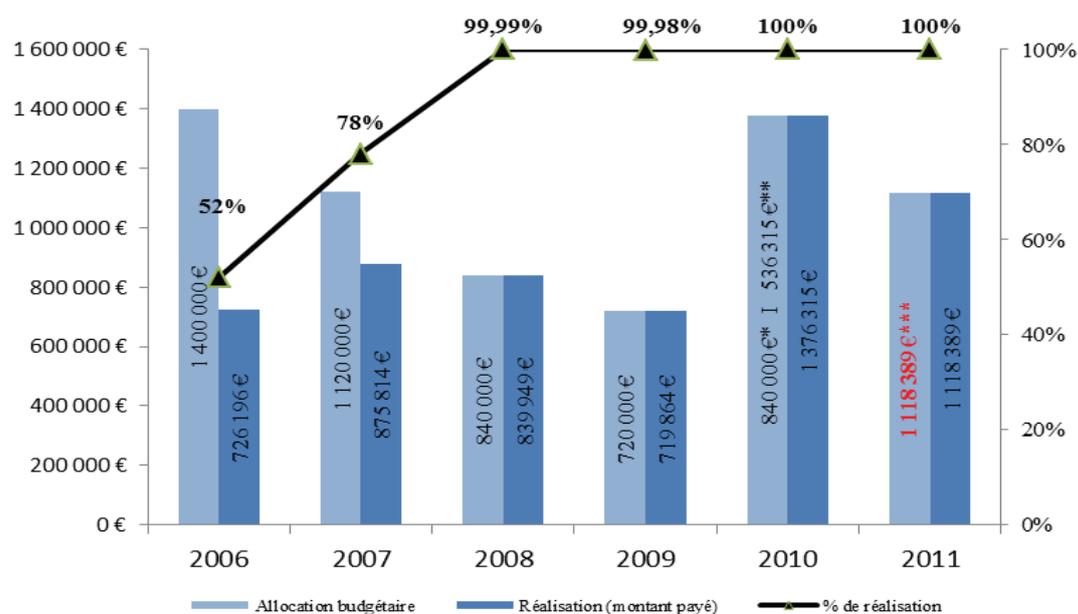
2.2.5.3 Les modifications du programme POSEI pour la mesure IAV

Mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants »	
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité d'importation de races commerciales pour les porcins reproducteurs ▪ Précision des sanctions en cas de non-répercussion de l'aide aux éleveurs : remboursement de l'intégralité de l'aide ou exclusion définitive du dispositif ▪ Précision de la destination des porcs importés : reproducteurs ▪ Baisse des taux d'aide porcins et lapins. Baisse des montants unitaires : porcins tous DOM à 300 € / unité (VS 420 €) ; création de 2 classes pour les lapins, tous DOM : 16 € / lapereau et 28 € / lapin adulte (VS 33 €). ▪ <u>Plafonnement de l'aide à 80% du coût du transport aérien ou maritime</u> ▪ Changement des dates limite de dépôt. Date limite : 28 février année N+1, sauf en cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle. ▪ Précision des modalités de gestion. 1 arrêté national avec les dotations financières par DOM, 1 arrêté local par DOM avec les bilans par espèces
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Filière bovins et bubalins : augmentation du montant de l'aide de 1 100 € à 2 000 € par animal importé pour les 4 RUP, l'importation s'effectuant par transport aérien du fait des conditions sanitaires. ▪ Filière ovins et caprins : augmentation du montant de l'aide de 300 € à 450 € par ovin ou caprin importé en Guyane, en raison du changement des conditions de

	<p>transport aérien.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion et suivi du dispositif : les bilans prévisionnels d'importation, inclus auparavant dans le programme POSEI France, sont désormais fixés par arrêté.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification ou précision des modalités et critères d'attribution : ▪ Obligation de naissance dans les DOM pour les animaux faisant l'objet de l'aide pour les échanges inter-DOM ; ▪ Modification du taux d'aide pour les échanges d'animaux entre la Guyane et les DOM antillais ; ▪ Obligation de répercussion de l'aide au bénéficiaire final, l'éleveur, si l'importateur n'est pas un éleveur individuel ; ▪ Secteurs bovins, bubalins, ovins-caprins, porcins et équins-asins : augmentation de la période de détention obligatoire des animaux importés ; ▪ Secteur volailles : ouverture de l'aide aux poussins de toutes les espèces de volailles (dindes, dindons, canards et pintades compris) ; ▪ Secteur lapins : obligation pour les reproducteurs importés de provenir d'élevages sélectionneurs.

2.2.5.4 Bilan global de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

Figure 6 – Exécution financière de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants, en euros, années 2006 à 2011



Source : ODEADOM

* montant payé sur FEAGA

** montant payé sur complément national

*** Pour l'année de réalisation 2011, les budgets FEAGA sollicités se décomposent comme suit : 339 772 € sur le budget FEAGA 2011 et 778 617€ sur le budget FEAGA 2012.

Tableau 47 – Aide à l'importation d'animaux vivants, exécution financière de 2006 à 2011 par DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Allocation budgétaire	1 400 000	1 120 000	840 000	720 000	1 376 315	1 118 389	-19%	-20,12%
Réalisation (montant payé)	726 196	875 814	839 949	719 864	1 376 315	1 118 389	-19%	54,01%
% de réalisation	52%	78%	99,99%	99,98%	100,0%	100,0%	stable	+ 48
Réalisation Guadeloupe	81 052	303 028	312 438	345 054	336 605	255 238	-24%	214,91%
Réalisation Guyane	43 353	42 040	28 262	4 468	204 846	149 039	-27%	243,78%
Réalisation Martinique	247 090	365 991	412 848	278 195	797 233	535 689	-33%	116,80%
Réalisation Réunion	354 701	164 755	86 400	92 148	37 631	178 423	374%	-49,70%

Source : ODEADOM

* la consommation du budget FEAGA est de 100%

L'allocation budgétaire du FEAGA est de 840 000 € à laquelle s'ajoute un prépositionnement du budget complémentaire national de 1 000 000 €. Le paiement des aides a été fait cette année au fil de l'eau et réparti sur deux années FEAGA d'exécution : 2011 pour les aides payées du 1^{er} janvier au 15 octobre 2011, soit 339 771 €, et le solde des paiements versé sur l'année FEAGA suivante, soit 778 617€. Le total sur la campagne POSEI 2011 s'élève donc à 1 118 388 €.

Tableau 48 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Bovins, bubalins	403 700	117 700	10 885	0	286 000	115 642	-60%	-71%
Ovins, caprins	0	16 500	8 636	0	45 000	26 558	-41%	/
Porcins	103 235	136 080	161 334	65 520	280 560	72 873	-74%	-29%
Œufs à couver	114 410	166 611	170 507	154 652	1 530	979	-36%	-99%
Volailles (poussins)	68 622	352 090	403 029	419 502	643 775	845 340	31%	1132%
Lapins	28 529	85 734	85 557	80 190	119 450	35 427	-70%	24%
Chevaux et ânes	7 700	1 100	0	0	0	21 570	/	180%
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0	0	/	/
Total	726 196	875 814	839 949	719 864	1 376 315	1 118 389	-19%	54%

Source : ODEADOM

Après 2010 qui a marqué un pic de réalisation d'autant plus fort que 2009 a supporté des retards dus à la crise sociale, on constate en 2011 un repli de 19%.

Cependant, ce constat montre une réalité contrastée selon les filières.

Les importations en bovins sont revenues à un niveau moyen si l'on considère les deux facteurs suivants : l'année 2010 était en fait une double année compensant l'année blanche de 2009, et 2010 une année où le montant de l'aide a été revalorisé pour prendre en compte le transport maritime. Il s'agit principalement de taureaux reproducteurs.

La baisse du montant total versé dans le cadre de la mesure en 2011 est surtout imputable à la baisse du montant unitaire d'aide pour les porcins et lapins et à l'introduction d'un plafonnement de l'aide à 80% du coût du transport dans le cadre des modifications du POSEI 2011, mais aussi à une diminution du nombre de demandes d'aide. En outre, le plafonnement de l'aide a engendré de la complexité dans la gestion des dossiers.

Tableau 49 – Réalisation physique (nombre d'animaux importés) de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011 par filière, tous DOM

Nombre d'animaux	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Bovins, bubalins	367	107	11	0	143	79	-45%	-78,47%
Ovins, caprins	0	55	32	0	115	96	-17%	-
Porcins	246	324	427	156	668	518	-22%	110,57%
Œufs à couver	673 000	980 063	1 114 920	909 720	9 000	5 760	-36%	-99,14%
Volailles (poussins)	142 963	751 311	938 547	873 962	1 341 198	2 394 371	79%	1574,82%
Lapins	877	2 598	3 152	2 430	3 709	4 309	16%	391,33%
Chevaux et ânes	7	1	0	0	0	20	-	185,71%
Filières apicole et aquacole	0	0	0	0	0	0	-	-

Source : ODEADOM

Malgré la baisse du montant unitaire, la forte augmentation des importations de poussins entamée en 2010 s'est encore amplifiée (+31% en montant d'aide et +79% en nombre d'animaux).

En revanche, l'importation d'œufs à couver continue de baisser depuis 2010. Les importations de volailles sont principalement des poules pondeuses et poussins destinés à l'engraissement, compte tenu du manque de couvoirs.

Tableau 50 – Montant de l'aide unitaire réalisé de 2006 à 2011 par filière, tous DOM

Montants payés par unités	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins, bubalins	1100	1100	990	-	2000	1464
Ovins, caprins	-	300	270	-	391	277
Porcins	420	420	378	420	420	141
Œufs à couver	0,17	0,17	0,15	0,17	0,17	0,17
Volailles (poussins)	0,48	0,47	0,43	0,48	0,48	0,35
Lapins	33	33	27	33	32	8
Chevaux et ânes	1100	1100	-	-	-	1079
Filières apicole et aquacole	-	-	-	-	-	-

Source : ODEADOM

2.2.5.5 Bilan par DOM de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants

2.2.5.5.1 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guadeloupe

Tableau 51 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière en Guadeloupe

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins	7 700	0	0	0	42 000	48 847
Ovins, caprins	0	0	4 318	0	13 200	5 700
Porcins	19 740	29 820	11 335	30 660	104 160	15 777
Œufs à couver	0	184	5 010	0	0	0
Volailles (poussins)	50 724	250 156	279 069	300 204	149 657	180 388
Lapins	2 888	22 869	12 706	14 190	27 588	4 525
Chevaux et ânes	0	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0	0
Total	81 052	303 028	312 438	345 054	336 605	255 237

Source : ODEADOM

Le montant versé en 2011 pour la Guadeloupe diminue de 24%. Cette baisse est liée à la diminution des montants unitaires, et au faible nombre de lapins importés. Ce fléchissement n'est cependant pas compensé par l'augmentation du nombre de poussins, tendance constatée par ailleurs dans chacun des DOM.

Tableau 52 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011 en Guadeloupe

Quantités		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	Bénéficiaires	6	7	7	5	8	8
Bovins	Animaux importés	7	0	0	0	21	32
	Bénéficiaires	1	0	0	0	2	2
Ovins, caprins	Animaux importés	0	0	16	0	44	19
	Bénéficiaires	0	0	1	0	1	1
Porcins	Animaux importés	47	71	30	73	248	61
	Bénéficiaires	3	3	2	1	2	2
Œufs à couver	Animaux importés	0	1 080	32 760	0	0	0
	Bénéficiaires	0	1	1	0	0	0
Volailles (poussins)	Animaux importés	105 676	521 868	651 476	625 425	311 786	685 338
	Bénéficiaires	1	2	2	3	2	2
Lapins	Animaux importés	100	693	428	430	836	840
	Bénéficiaires	1	1	1	1	1	1
Chevaux et ânes	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0

Source : ODEADOM

2.2.5.5.2 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guyane

Tableau 53 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière en Guyane

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins, bubalins	0	27 500	0	0	96 000	0
Ovins, caprins	0	0	4 318	0	31 500	20 858
Porcins	35 515	13 440	0	0	56 280	21 655
Œufs à couver	0	0	0	4 468	1 530	979
Volailles (poussins)	138	0	23 944	0	19 536	83 976
Lapins	0	0	0	0	0	0
Chevaux et ânes	7 700	1 100	0	0	0	21 570
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0	0
Total	43 353	42 040	28 262	4 468	204 846	149 039

Source : ODEADOM

La Guyane accuse également une baisse assez forte de 28%. On observe une forte augmentation de l'aide destinée à l'importation de volailles qui se traduit également en quantité. La baisse de l'aide à l'importation porcine est imputable à la baisse des montants unitaires, les quantités importées étant en augmentation.

Tableau 54 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011 en Guyane

Quantités		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	Bénéficiaires	> 2	2	2	1	8	12
Bovins, bubalins	Animaux importés	0	25	0	0	48	0
	Bénéficiaires	0	1	0	0	1	0
Ovins, caprins	Animaux importés	0	0	16	0	70	77
	Bénéficiaires	0	0	1	0	1	1
Porcins	Animaux importés	83	32	0	0	134	145
	Bénéficiaires	1	1	0	0	3	2
Œufs à couver	Animaux importés	0	0	0	26 280	9 000	5 760
	Bénéficiaires	0	0	0	1	1	1
Volailles (poussins)	Animaux importés	287	0	55 450	0	40 700	176 129
	Bénéficiaires	ND	0	1	0	2	5
Lapins	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
Chevaux et ânes	Animaux importés	7	1	0	0	0	20
	Bénéficiaires	1	1	0	0	0	3
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0

Source : ODEADOM

L'enjeu du renouvellement du cheptel reproducteur en ovins et caprins se traduit par un flux régulier de reproducteurs importés depuis 2010 ; cette filière souffrant de consanguinité.

2.2.5.5.3 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Martinique

Tableau 55 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière en Martinique

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins	84 700	28 600	10 885	0	148 000	66 794
Ovins, caprins	0	1 800	0	0	300	0
Porcins	47 980	92 820	149 999	34 860	120 120	35 441
Œufs à couver	114 410	166 427	165 497	150 185	0	0
Volailles (poussins)	0	67 104	70 881	86 286	460 833	410 188
Lapins	0	9 240	15 586	6 864	67 980	23 266
Chevaux et ânes	0	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0	0
Total	247 090	365 991	412 848	278 195	797 233	535 689

Source : ODEADOM

Après la très forte augmentation constatée en 2010, on observe une baisse de 33% du montant total de l'aide, la plus forte de tous les DOM. La forte importation de lapins résulte des suites de l'incident alimentaire de 2010, obligeant les producteurs à reconstituer le cheptel.

Tableau 56 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011 en Martinique

Quantités		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	Bénéficiaires	> 3	7	8	7	8	10
Bovins	Animaux importés	77	27	11	0	74	47
	Bénéficiaires	2	1	1	0	2	3
Ovins, caprins	Animaux importés	0	6	0	0	1	0
	Bénéficiaires	0	2	0	0	1	0
Porcins	Animaux importés	116	221	397	83	286	312
	Bénéficiaires	ND	1	3	2	2	3
Œufs à couver	Animaux importés	673 000	978 983	1 082 160	883 440	0	0
	Bénéficiaires	1	1	1	1	0	0
Volailles (poussins)	Animaux importés	0	139 800	164 150	179 763	960 068	1 152 562
	Bénéficiaires	0	1	2	3	2	3
Lapins	Animaux importés	0	280	795	208	2 060	2 596
	Bénéficiaires	0	1	1	1	1	1
Chevaux et ânes	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0

Source : ODEADOM

Le nombre de bénéficiaires de ce dispositif continue sa progression. De manière générale, les tendances se poursuivent sur 2011 à l'exception de l'importation de bovins qui marque un fléchissement par rapport à 2010 mais reste en nombre, au-dessus de la moyenne de ces six dernières années.

2.2.5.5.4 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour La Réunion

Tableau 57 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011, montants payés par filière à La Réunion

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins	311 300	61 600	0	0	0	0
Ovins, caprins	0	14 700	0	0	0	0
Porcins	0	0	0	0	0	0
Œufs à couver	0	0	0	0	0	0
Volailles (poussins)	17 760	34 830	29 135	33 012	13 749	170 787
Lapins	25 641	53 625	57 266	59 136	23 882	7 636
Chevaux et ânes	0	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	0	0
Total	354 701	164 755	86 400	92 148	37 631	178 423

Source : ODEADOM

La spécificité du statut sanitaire de La Réunion se traduit par le fait que les importations de la plupart des animaux vivants, quelle que soit leur origine, sont interdites : pour les suidés et tout ce qui concerne l'apiculture depuis plusieurs décennies et pour les ruminants depuis l'arrêt préfectoral de mai 2008.

Le bilan des réalisations de la mesure IAV est donc fort logiquement limité à deux filières, la filière avicole et la filière cunicole qui représentent en 2011 respectivement 96% et 4% des aides versées.

Et fort naturellement la tendance observée sur les autres DOM se confirme sur la filière avicole mais avec un quasi décalage d'une année. Les importations de poussins sont en forte progression tant en montant d'aide qu'en nombre d'animaux.

Aussi le montant des aides payées marque une forte progression (multiplication par 4) retrouvant ainsi le montant payé en 2007.

Tableau 58 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2011 à La Réunion

Quantités		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	Bénéficiaires	> 3	4	2	2	2	5
Bovins	Animaux importés	283	56	0	0	0	0
	Bénéficiaires	ND	2	0	0	0	0
Ovins, caprins	Animaux importés	0	49	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	1	0	0	0	0
Porcins	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
Œufs à couvrir	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
Volailles (poussins)	Animaux importés	37 000	89 643	67 471	68 774	28 644	380 342
	Bénéficiaires	1	1	1	1	1	4
Lapins	Animaux importés	777	1 625	1 929	1 792	813	873
	Bénéficiaires	2	2	1	1	1	1
Chevaux et ânes	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0	0	0

Source : ODEADOM

2.2.5.6 Conclusion pour la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

L'année 2011 est marquée par le plafonnement de l'aide à 80% du coût du transport aérien ou maritime. Cette nouvelle règle de calcul des aides a engendré une complexité de gestion et a rendu difficile la prise en compte de l'ensemble des frais de transport, réduisant en conséquence les montants de l'aide unitaire parfois bien en deçà des 80% affichés.

La mise en œuvre d'un complément national à hauteur de près de 540 K€, avait permis en 2010 de répondre au mieux aux besoins de chacun des DOM avec un montant total payé sur cette mesure de 1,376 M€. En 2011, le montant total payé est de 1,118 M€, soit une baisse significative par rapport à 2010 avec un recul de 257 K€ soit -19%. Cette baisse du montant de l'aide est imputable à la modification du calcul du montant unitaire, qui a induit une diminution des importations de porcins, mais n'a pas empêché une augmentation des importations des poussins et dans une moindre mesure des lapins.

En 2011, la filière volailles a bénéficié de 80% des aides versées au titre de cette mesure avec une forte augmentation du montant total (+31%). La structure des aides qui s'était rééquilibrée en 2010, avec un poids significatif des secteurs bovin, porcine et lapin (respectivement 21%, 20% et 9%) s'est concentrée en 2011 sur la volaille ; l'ensemble des animaux (bovins, bubalins, ovins, caprins, porcins) a un poids relatif inférieur à 15% et la filière cunicole ne représente pour sa part que 3,4%.

Mais ce bilan financier mitigé pondère cependant les évolutions des réalisations physiques : la variation en nombre de têtes est positive pour les lapins (+16%) alors que le bilan financier enregistre une diminution de plus de 70% des montants versés. S'agissant de la filière porcine, on observe une diminution de 74 % des aides versées, alors qu'en quantité, la baisse n'est que de 22 %.

L'augmentation du nombre de poussins d'un jour aidés dépasse le million de têtes, ce qui porte le nombre de poussins aidés à 2,368 millions, soit une augmentation de plus de 79% par rapport à l'année 2010, mais un montant payé en croissance de 31% seulement.

En Guadeloupe l'allocation budgétaire est principalement mobilisée pour les filières volailles (72% du total), et le secteur bovin pour lequel le nombre de têtes importées augmente de plus de 50%.

Malgré un recul très significatif de l'enveloppe IAV en 2011, la Martinique mobilise 48% du total payé sur les 4 DOM contre 58% en 2010.

En Guyane, après la reprise significative de l'année 2010, on constate en 2011 l'arrêt des importations des bovins et bubalins, une stabilisation de l'importation des ovins et des caprins, ainsi qu'une progression du nombre de porcs. Les importations aidées de poussins d'un jour augmentent fortement (2/3 du total payé, multiplication par plus de 4 en nombre).

Enfin, à La Réunion, le contexte réglementaire interdit les importations sur la plupart des filières animales (ruminants, porcins, ensemble de l'apiculture) pour préserver le contexte sanitaire. Le bilan se recentre sur 2 filières volailles et lapins. Il est marqué en 2011 par une explosion de l'importation de poussins d'un jour. L'allocation budgétaire consacrée à cette filière représente 95 % du montant total versé au profit de ce département.

2.2.6 La mesure structuration de l'élevage

2.2.6.1 Description de la mesure

La mesure « Structuration de l'élevage » se décline en quatre programmes d'actions spécifiques à chaque DOM avec des objectifs qui leur sont propres (cf. ci-après). Les actions qui sont proposées à travers cette mesure pour atteindre les objectifs se répartissent en trois catégories :

- Les aides aux éleveurs ;
- Les aides aux structures ;
- Le soutien à l'animation des programmes et des structures.

Les aides soutiennent l'ensemble des filières d'élevage : bovins viande et bovins lait, porcins, ovins, caprins, avicole-volailles de chair, avicole-œufs de consommation, cunicole, aquacole et apicole.

En Guadeloupe, Martinique et à La Réunion, les interprofessions sont en charge du pilotage des programmes de la mesure « Structuration de l'élevage » sur le terrain. En Guyane, où la création de l'interprofession est toujours en discussion, la DAAF assure le pilotage de cette mesure.

Les interprofessions regroupent les quatre secteurs suivants :

- La production : les éleveurs, les multiplicateurs et les sélectionneurs ;
- L'approvisionnement : l'alimentation animale, les produits vétérinaires ;
- L'abattage, la découpe, la transformation ;
- Les distributeurs : les grandes surfaces et les détaillants (bouchers).

2.2.6.2 Rappel des objectifs

La mesure « Structuration de l'élevage » participe à la réalisation de trois des objectifs opérationnels du programme POSEI France :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production locale venant se substituer aux importations de produits animaux et végétaux;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou des exportations, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Les objectifs propres à la mesure « Structuration de l'élevage » tels qu'ils sont définis dans le POSEI France 2011 sont les suivants :

- **Guadeloupe**

Les deux principales orientations du programme sont :

- Garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers des organisations professionnelles pérennes ;
- Augmenter la production locale et les parts de marché (répondre à la demande du consommateur, en tenant compte de l'évolution régulière du marché).

Les objectifs opérationnels sont :

- Amélioration de l'organisation des filières ;
- Amélioration de la productivité des élevages ;
- Renforcement de la formation des éleveurs ;
- Développement de la mise en marché par l'intermédiaire des groupements de producteurs ;
- Renforcement de la visibilité des produits locaux sur le marché ;
- Création et pérennisation de l'emploi.

- **Guyane**

Le taux de couverture du marché guyanais en viande bovine et bubaline est inférieur à 20% et cette filière dispose d'atouts et d'opportunités pour poursuivre son développement initié voici plus de 30 ans : une OP regroupant plus de 100 éleveurs, une bonne maîtrise technique des éleveurs, une structure d'abattage aux normes UE et enfin, une prévision de croissance forte de la demande.

La filière porcine guyanaise a jusqu'alors peu bénéficié du programme communautaire de soutien aux productions animales alors qu'en terme de tonnage de viandes produit elle est la première filière d'élevage du département. Le principal enjeu est de favoriser le regroupement des éleveurs dans des structures de taille économique viable pour en assurer la pérennité.

Côté petits ruminants, la principale opportunité semble résider dans l'élevage caprin du fait d'une demande très soutenue des consommateurs et de l'absence de produits frais concurrents à l'importation. Il existe une structure qui regroupe près de 50 éleveurs.

Enfin, côté aviculture, le taux de couverture du marché reste faible, la filière est portée par une coopérative du secteur œufs, volailles et lapin mais qui a connu des difficultés économiques et qui s'est recentrée sur le secteur des œufs.

Les objectifs de la mesure «structuration de l'élevage» en Guyane sont centrés sur ces 4 quatre filières avec un dispositif qui à l'instar des 3 autres DOM vise à soutenir le fonctionnement technique et économique des différents maillons de chacune des filières des produits animaux : aides au IA et achat de reproducteurs locaux, primes d'abattage, aide à la collecte, prime à la performance technique, diversification de l'offre, découpe, actions de communication.

- **Martinique**

Les deux priorités du programme martiniquais sont les suivantes :

- Garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers des organisations professionnelles pérennes et par l'octroi d'aides pour compenser les handicaps liés aux coûts d'alimentation du cheptel et aux effets du milieu sur les performances d'élevage ;
- Augmenter la production locale et les parts de marché (répondre à la demande du consommateur en tenant compte de l'évolution régulière du marché).

Ces priorités se déclinent selon les objectifs suivants :

- Renforcer les compétences des hommes et les performances des exploitations, mettre en place d'un réseau de fermes de référence ;
- Établir les moyens d'une croissance régulière des productions. (3 ans pour la structuration, ensuite croissance soutenue de la production) vers un objectif d'augmentation de la production;
- Développer la découpe/transformation par les professionnels ;
- Valoriser des produits nouveaux et créer des valeurs ajoutées ;
- Pérenniser et créer des emplois.

- **La Réunion**

L'objectif du programme réunionnais réside dans la conquête des parts de marché pour permettre aux filières animales locales de se développer dans le cadre d'un modèle de développement socio-économique spécifique.

Ce programme ne vise plus uniquement à accroître le nombre d'éleveurs (même si certaines filières gardent des potentiels de croissance dans ce domaine). Il s'agit d'amplifier l'activité des filières dans le cadre d'un marché en pleine mutation (forte concurrence de l'import, développement du hard discount en produits à bas prix, développement du congelé, ralentissement de la consommation des ménages).

Le programme s'appuie donc les axes forts et objectifs communs suivants :

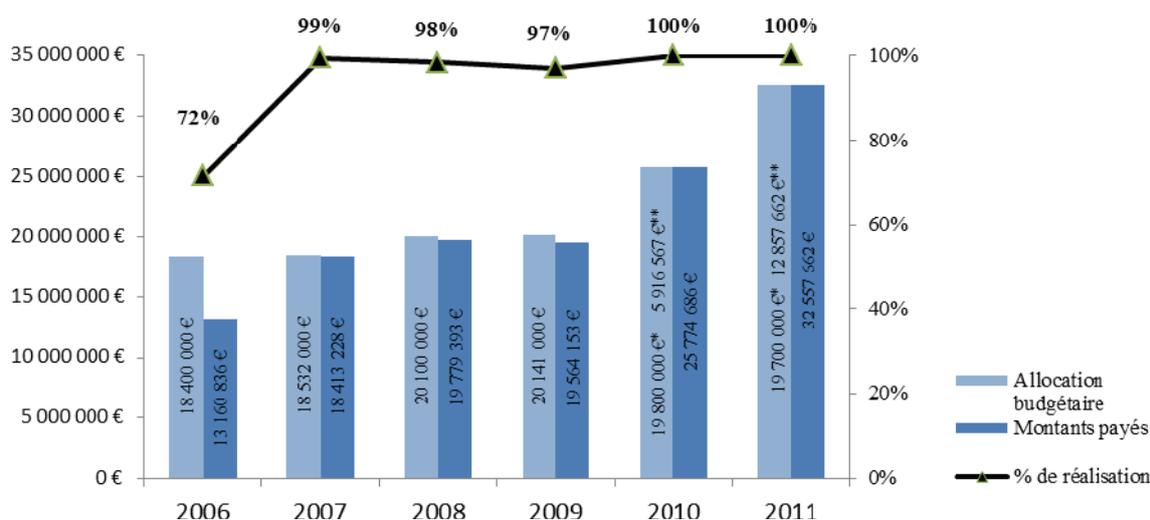
- Favoriser la solidarité des membres des Interprofessions dans le cadre de la promotion des circuits modernes de distribution ;
- Susciter l'émergence d'une production de matière première locale, régulière et homogène, répondant aux exigences d'un marché en mutation ;
- Accroître les parts de marché des filières animales réunionnaises pour améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'île en denrées de première nécessité, et assurer le développement de la production locale, en s'appuyant sur une communication « Produit Pays »;
- Rattraper les retards de niveaux de consommation de La Réunion par rapport à la Métropole ;
- Poursuivre les investissements au sein des filières pour maintenir les emplois créés au cours de la dernière décennie, voire les amplifier ;
- Maintenir le revenu des producteurs.

Pour l'essentiel, les actions conduites par les Interprofessions s'inspirent de celles existantes dans le précédent programme (POSEIDOM). Cependant, certaines s'en écartent dans la mesure où toutes les anciennes aides forfaitaires aux exploitations sont supprimées et remplacées par des aides aux structures dans le cadre d'un objectif qualitatif commun « produit collectif COEUR PAYS » respectant un cahier des charges précis décliné filière par filière.

Face à l'évolution du marché et des attentes nouvelles du consommateur, il a donc été décidé de réorienter les soutiens vers un objectif de repositionnement de la production locale tout en garantissant le maintien du revenu des producteurs. Ainsi, les revenus de référence et les tailles d'exploitation type à atteindre dans chaque filière sont inchangés. D'autre part, le soutien au développement de la production laitière a été intégré au sein des actions gérées par l'interprofession.

2.2.6.3 Bilan global de la mesure Structuration de l'élevage

Figure 7 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2011



Source : ODEADOM

* : Allocation budgétaire FEAGA

** : Complément national, part mobilisée

Tableau 59 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2011

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010*	2011*	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Allocation budgétaire	18 400 000	18 532 000	20 100 000	20 141 000	25 774 686	32 557 662	26,3%	76,9%
Montants payés	13 160 836	18 413 228	19 779 393	19 564 153	25 774 686	32 557 662	26,3%	147,4%
% de réalisation	71,50%	99,40%	98,40%	97,10%	100,00%	100,00%	0	28,5

Source : ODEADOM

* : Allocation FEAGA + complément national mobilisé

La demande de financement de cette mesure est en augmentation constante depuis le début du programme. Les budgets en 2008 et 2009 ont été limités par la faible disponibilité financière, et 2009 a été également une année de crise au cours de laquelle les activités agricoles ont été réduites.

Ensuite, il a été possible de satisfaire la demande croissante avec la mobilisation du complément national à partir de 2010, en abondement du FEAGA dont l'allocation initiale est consommée intégralement.

Ainsi le taux de réalisation pour 2010 et 2011 est de 100%.

Tableau 60 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2011 par filière, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Total payé	13 160 836	18 413 228	19 779 393	19 564 153	25 774 686	32 557 662	26,32%	76,82%
Filière bovine et bubaline viande	2 977 319	4 023 418	4 559 752	4 912 278	6 441 772	7 676 611	19,17%	90,80%
Filière lait	3 962 792	5 496 083	5 688 659	5 028 312	4 994 121	5 781 030	15,76%	5,18%
Filières ovine et caprine	126 020	284 717	313 113	318 509	579 410	616 483	6,40%	116,52%
Filière porcine	2 203 358	3 588 948	4 115 261	4 135 912	5 769 441	6 411 097	11,12%	78,63%
Filière avicole, volailles de chair	2 050 632	2 940 162	2 903 520	2 976 508	4 094 277	4 338 781	5,97%	47,57%
Filière avicole, œufs	0	0	0	59.389	0	86 352	-	-
Filière cunicole	75 129	102 768	118 912	208 687	199 196	311 549	56,40%	203,16%
Filière Apicole					26 453	54 195	104,87%	-
Filière Aquacole					18 892	124 569	559,37%	-
Inter-filières	1 765 586	1 977 132	2 080 175	1 924 559	3 651 124	3 284 743	-10,03%	66,14%
Projet DEFI La Réunion						3 872 253	-	-

Source : ODEADOM

Quatre filières principales bénéficient de l'essentiel des aides (bovins viande et lait, porcins et volaille), sachant que leur part est d'autant plus importante que les aides inter-filières ou le projet DEFI de La Réunion bénéficient à ces filières au moins au prorata de leur activité.

Les deux filières bovines, c'est-à-dire viande et lait représentent respectivement 24% et 18% des paiements et les deux filières des granivores 20% pour le porc et 13% pour les volailles de chair. Le dispositif inter-filières, dont les montants payés baissent de 10% en 2011 par rapport à l'année précédente, engendre 3,28 millions € de paiements en 2011 et représente 10% du total.

Les montants payés à chaque filière sont en augmentation de 2010 à 2011. De même, ces montants affichent une forte croissance sur la période de 2007 à 2011 sauf pour la filière lait qui est stable.

A noter, enfin, la présence dans le bilan des réalisations depuis 2 ans des filières aquacole et apicole qui témoignent que la diversification des productions dans les DOM.

Tableau 61 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2011 par DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Total payé	13 160 836	18 413 228	19 779 393	19 564 153	25 774 685	32 557 662	26,3%	76,8%
Réalisation Guadeloupe	225 315	821 321	2 384 763	2 995 395	4 022 350	3 707 153	-7,8%	351,4%
Réalisation Guyane	5 000	100 637	103 429	228 144	237 917	887 133	272,9%	781,5%
Réalisation Martinique	2 491 679	3 891 270	3 990 202	3 840 658	5 346 068	6 872 385	28,6%	76,6%
Réalisation Réunion	10 438 842	13 600 000	13 301 000	12 499 956	16 168 350	21 090 992	30,4%	55,1%

Source : ODEADOM

La Réunion demeure le principal bénéficiaire de cette mesure avec plus de 20 millions € de paiements réalisés en 2011 (soit 64,8% du total). La hausse de 30% par rapport à 2010 s'explique par le démarrage du programme DEFI, propre à La Réunion et qui mobilise 3,872 millions € ; ce programme constitue pratiquement l'intégralité de la hausse constatée à La Réunion. La Martinique bénéficie de 6,87 millions € de paiements (+28,6% pour un poids relatif stable à 21%) alors que la Guadeloupe a enregistré une baisse de 7,8% de 2010 à 2011 pour atteindre 3,70 millions € (son poids relatif baisse logiquement de -4 points). Enfin si la hausse calculée pour la Guyane est spectaculaire (montant multiplié par 3,7), le poids relatif de ce DOM dans le total payé reste très faible, passant de 1% du total en 2010 à 3% en 2011.

2.2.6.4 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage par DOM

2.2.6.4.1 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Guadeloupe

Tableau 62 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2011 par filière en Guadeloupe

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Total payé	225 315	821 321	2 384 763	2 995 395	4 022 350	3 707 153	-7,8%	351,4%
Filière bovine viande	73 540	244 130	665 477	1 094 789	1 201 125	1 347 804	12,2%	452,1%
Filières ovine et caprine	11 229	51 240	97 797	95 293	343 842	166 024	-51,7%	224,0%
Filière porcine	78 784	201 815	1 030 618	1 044 608	1 427 643	1 083 989	-24,1%	437,1%
Filière avicole, volailles de chair	38 779	43 498	52 742	45 197	13 329	0	-100,0%	-100,0%
Filière avicole, œufs	0	0	0	0	0	30 300	-	-
Filière cunicole	22 984	38 176	53 315	59 510	44 672	61 655	38,0%	61,5%
Filière Apicole	0	0	0	0	26 453	49 589	87,5%	-
Filière Aquacole	0	0	0	0	18 892	20 676	9,4%	-
Inter-filières	0	242 461	484 814	655 998	946 395	947 116	0,1%	290,6%

Source : ODEADOM

En Guadeloupe, les aides versées pour la mesure Structuration de l'élevage ont régressé pour la première fois en 2011 (-7,8 %) : ce recul s'explique par la baisse importante du montant payé à la filière porcine (-344 K€) et dans une moindre mesure à la filière des petits ruminants (-178 K€). L'enveloppe globale se répartit à 91% entre 3 secteurs : 36% pour la filière bovine, 29% pour la filière porcine et enfin 26% pour les actions inter filières.

Pour la deuxième année consécutive, la filière apicole a bénéficié du programme POSEI. À noter que, suite à la création de la SICAPOG en 2010, la filière œuf a mobilisé cette année des fonds POSEI pour la première fois depuis le démarrage du programme. A l'inverse, la filière volailles de chair, dont le nombre de bénéficiaires a régulièrement baissé depuis 2007, est absente du bilan des réalisations en 2011.

Sur la période 2007-2011, les aides payées au titre de cette mesure en Guadeloupe ont connu une hausse très largement supérieure à la hausse totale qui est de +76% : passant de 821 K€ à 3,71 millions €, elles ont été multiplié par un facteur de 4,5. Cette forte progression témoigne de la montée en puissance de la structuration des filières animales en Guadeloupe, même si le bilan de 2011 est un peu mitigée pour certaines d'entre elles.

Tableau 63 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guadeloupe, années 2006 à 2011

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Part 'interprofession' de la production (t.e.c.)									
Filière bovine viande	Abattage	1 744	1 945	1 984	1 887	2 000	1 915	-4,25%	-1,54%
	Abattage adhérents des interprofessions	208	256	281	373	475	529	11,37%	106,64%
	Part interprofession %	12%	13%	14%	20%	24%	28%	4	15
Filières ovine et caprine	Abattage	3	9	14	13	14	13	-7,14%	44,44%
	Abattage adhérents des interprofessions	2	6	10	11	13	12	-7,69%	100,00%
	Part interprofession %	67%	67%	71%	85%	93%	98%	5	31
Filière porcine	Abattage	731	949	1 074	990	1 269	1 252	-1,34%	31,93%
	Abattage adhérents des interprofessions	332	627	865	850	1 096	1 111	1,37%	77,19%
	Part interprofession %	45%	66%	81%	86%	86%	89%	3	23
Filière avicole, volailles de chair	Abattage	350	320	247	198	139	33	-76,26%	-89,69%
	Abattage adhérents des interprofessions	290	250	247	157	79	33	-58,23%	-86,80%
	Part interprofession %	83%	78%	100%	79%	57%	100%	43	22
Filière œufs de consommation	Nb d'œufs produits	19 800 000	24 500 000	38 000 000	30 943 300	45 758 139	43 262 300	-5,45%	76,58%
	Nb d'œufs produits par les adhérents à l'interprofession	13 000 000	13 650 000	19 350 000	14 533 300	11 705 339	6 962 500	-40,52%	-48,99%
	Part interprofession %	66%	56%	51%	47%	26%	16%	-10	-40
Filière cunicole	Abattage	20	27	34	31	25	28	12,00%	3,70%
	Abattage adhérents des interprofessions	16	24	33	30	23	27	17,39%	12,50%
	Part interprofession %	80%	89%	97%	97%	92%	97%	5	8
Filière apicole	Tonnes de miel					35	68	94,29%	
	Tonnes de miel produit par les adhérents à l'interprofession					13	24	84,62%	
	Part interprofession %					37%	35%	-2	
Filière aquacole	Tonnes de produits aquacoles					9	10	11,11%	
	Tonnes de produits aquacoles produits par les adhérents à l'interprofession					5	5	0,00%	
	Part interprofession %					56%	50%	-6	
Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (OP)									
Filière bovine viande		1 512	1 591	1 615	307	335	382	14,03%	-75,99%
Filières ovine et caprine		30	51	67	80	93	83	-10,75%	62,75%
Filière porcine		30	40	41	41	34	32	-5,88%	-20,00%
Filière avicole, volailles de chair		20	20	20	7	13	15	15,38%	-25,00%
Filière œufs de consommation		0	6	8	8	7	4	-42,86%	/
Filière cunicole		19	19	18	16	12	15	25,00%	-21,05%
Filière apicole						45	45	0,00%	/
Filière aquacole						9	9	/	-
Total *		1 581	1 676	1 704	377	494	585	18,42%	-65,10%

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage'								
Filière bovine viande	55	106	162	165	173	224	29,48%	111,32%
Filières ovine et caprine	10	32	36	36	33	35	6,06%	9,38%
Filière porcine	18	29	27	27	26	25	-3,85%	-13,79%
Filière avicole, volailles de chair	8	7	5	5	2	0		
Filière œufs de consommation	0	0	0	0	0	1	-	/
Filière cunicole	13	14	12	12	8	7	-12,50%	-50,00%
Filière apicole	s/o	s/o	s/o	s/o	10	14	40,00%	/
Filière aquacole	s/o	s/o	s/o	s/o	4	3	-25,00%	/
Total *	104	188	242	262	273	309	13,19%	64,36%

Source : Interprofession IGUAVIE

** : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents*

Les abattages des différentes filières de la Guadeloupe sont en recul en 2011 mais pour des volumes limités : les baisses sont de l'ordre de 1 à 17 tonnes à l'exception de la filière volaille qui accuse le plus fort recul (-106 tonnes), la filière cunicole affichant le seule hausse (3 tonnes).

A l'exception de celle des œufs, la part de la production des organisations de producteurs progresse dans toutes les filières ; la filière bovine viande (+4 points) et la filière porcine (+3 points) affichent les meilleures progressions. Sur la période 2007-2011, la production totale et surtout celle des organisations de producteurs progressent de manière importante, sauf pour les filières œufs de consommation et volailles de chair (pour la production OP) et viande bovine (pour la production totale).

Filière bovins viande

L'année 2011 est une année difficile pour la filière bovine en Guadeloupe. Des dysfonctionnements du principal abattoir du département (GESTAG) ont conduit à de nombreux jours de fermeture ayant pour conséquence une baisse de 4% du tonnage abattu. Toutefois, la filière poursuit sa professionnalisation avec un nombre d'adhérents et des abattages réalisés par ces derniers, en hausse, même si la marge de progression reste importante (l'interprofession représente 28% des abattages de gros bovins en 2011).

Filières ovine et caprine

Les dysfonctionnements du principal abattoir et la hausse de la mortalité pré sevrage, liée aux pluies abondantes réparties tout au long de l'année (causant notamment des diarrhées), ont également conduit à une légère baisse des abattages contrôlés totaux et de ceux des adhérents aux OP. La part de l'interprofession est estimée à 98% de l'abattage contrôlé. La part des abattages « non contrôlés » en ovins et caprins reste importante.

Filière porcine

Après avoir connu une forte hausse en 2010, les abattages porcins se stabilisent en 2011. On note en revanche une nette diminution de l'aide pour cette filière en 2011 (-22%) qui est due principalement à deux causes :

- la diminution du nombre de bénéficiaires (et par conséquent du tonnage aidé) car certains producteurs n'ont pas respecté l'apport minimal de 80% à la coopérative. Ceci concerne les deux coopératives et l'aide à la fidélisation.
- la diminution du tonnage aidé pour l'aide à la valorisation par la découpe ou la transformation, par l'absence de classification des carcasses à l'abattoir GESTAG au premier semestre, mais surtout du fait de la redéfinition du calcul du montant de l'aide intervenu en 2011 (près de 300.000 K€ de moindre valorisation).

Filière volailles de chair

Cette filière est relativement difficile à cerner en raison du nombre important de petits producteurs et l'existence de circuits courts non officiels bien implantés. La Guadeloupe ne dispose que d'abattoirs privés pour la volaille. Un nouvel abattoir, géré par les organisations de producteurs, est en cours de réalisation et devrait être opérationnel fin 2012. Les tonnages abattus par l'organisation de producteurs sont en chute libre en 2011, notamment en raison des désaccords entre la filière organisée et les abattoirs privés.

Filière œufs (de consommation)

Bien que la quasi-totalité des poules pondeuses soit détenue par 15 éleveurs professionnels, la filière organisée ne commercialise la production que de 20% de la production avec un cheptel d'ailleurs en diminution, les autres préférant vendre en circuit court. La SICAPOG a commencé à mobiliser l'aide à fidélisation en 2011 mais pour un montant bien inférieur au budget prévisionnel.

Filière cunicole

Après une année 2010 décevante, les éleveurs ont su mettre à profit en 2011 les recommandations techniques, notamment en matière de reproduction, issues de missions d'expertise menées en 2010 et 2011. Les abattages ont donc progressé de 12 % pour la production totale et de 17 % pour la production organisée, qui compte pour 97% de la première.

2.2.6.4.2 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Guyane

Tableau 64 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2011 par filière en Guyane

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Total payé	5 000	100 637	103 429	228 144	237 917	887 133	272,88%	781,52%
Filières bovine et bubaline viande	5 000	2 750	8 998	41 150	73 660	429 945	483,69%	x 156
Filière lait	0	0	0	0	0	0	-	-
Filières ovine et caprine	0	0	0	6 219	3 958	85 107	2050,25%	-
Filière porcine	0	97 887	94 431	121 386	112 565	314 027	178,97%	220,8%
Filières avicole et cunicole	0	0	0	0	6 055	0	-	-
Filière œufs de consommation	0	0	0	59 389	41 680	58 055	39,29%	-

Source : ODEADOM

Pour la première fois la Guyane présente une forte augmentation des réalisations avec une multiplication par 3,7 du montant payé sur cette mesure qui passe de 238 K€ en 2010 à 887 K€ en 2011. Son poids relatif resté toutefois très faible dans le total payé sur cette mesure ; il passe de 1% en 2010 à 3% en 2011.

Deux filières représentent 83% des paiements :

La filière bovine avec 48,5% des paiements et une hausse de +356 K€ en 2011

La filière porcine avec 35,4% des paiements et une hausse de +201 K€ en 2011

Les filières petits ruminants et œufs de consommation qui bénéficient respectivement de 9,6% et 6,3% du total payé.

La filière volailles de chair est fortement pénalisée par l'arrêt des prestations du seul abattoir de volailles agréé qui appartient à une SARL privée en conflit avec la coopérative CACG pour des questions d'impayés. Le bilan des réalisations sur cette filière que l'on devrait considérer comme stratégique compte tenu de la dynamique de la demande alimentaire en Guyane stagne à 2K€, après un très léger décollage en 2010 (6 K€).

L'absence d'interprofession en Guyane explique celle d'un financement des actions inter filières, présentes dans les 3 autres DOM et ce pour des montants significatifs (26% du total en Guadeloupe, 21% à la Martinique et 4% à La Réunion).

Tableau 65 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guyane, années 2006 à 2011

Montants en €		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Part 'structure agréée' de la production (t.e.c.)									
Filière Bovine / bubaline	Abattage	289,6	303,6	302,0	337,9	339,8	340,0	+0,05%	+12,6%
	Abattage adhérents des structures agréées	-	-	-	-	-	-	-	-
	Part structures %	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière porcine	Abattage	444,8	449,5	408,2	441,4	402,3	337,5	-16,1%	-17,3%
	Abattage adhérents des structures agréées	ND	ND	ND	313	200	ND	-	-
	Part structures %	-	-	-	70,9%	49,7%	ND	-	-
Filières avicole et cunicole	Abattage	454	344	ND	ND	ND	ND	-	-
	Abattage adhérents des structures agréées	ND	ND	ND	53	ND	ND	-	-
	Part structures %	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'adhérents à une structure agréée									
		-	-	-	-	303	ND	-	-
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage'									
		1	13	15	10	36	ND	-	-

Source : DAAF Guyane

Parmi les 4 DOM éligibles au POSEI, la Guyane est de loin le département le moins avancé en termes de structuration des filières. Les difficultés économiques que rencontrent la plupart des OP à fonctionner sereinement constituent le principal obstacle à l'émergence d'abord d'une interprofession filières animales.

Les abattages contrôlés de la filière bovine et bubaline se sont stabilisés depuis 3 ans sur le seuil des 340 tonnes ; les effectifs bovins selon la BDNI sont pourtant toujours en hausse, témoignant que les éleveurs poursuivent une certaine capitalisation de leur cheptel mais que la productivité de celui-ci serait en stagnation. L'essentiel de la production bovine est réalisée dans des exploitations de grandes tailles situées dans la zone littorale.

En deux ans, les abattages contrôlés de porcs à l'abattoir de Cayenne, unique abattoir agréé de Guyane en 2011 ont reculé de 25%. Outre l'impact de la flambée en 2011 du prix de l'aliment porc, la filière porcine souffre du manque d'une OP fédératrice susceptible d'impulser le développement de cette production. Cette dernière est pourtant aussi stratégique que celle de la volaille pour alimenter le marché local car les importations de viandes fraîches de porc sont pratiquement nulles en 2011. En effet, il existe des problèmes techniques de tenue de cette viande quand elle est emballée sous vide.

2.2.6.4.3 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Martinique

Tableau 66 – Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2011 par filière en Martinique

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Total payé	2 491 679	3 891 270	3 990 202	3 840 658	5 346 068	6 872 385	28,6%	76,6%
Filière bovine viande	516 477	634 013	541 776	535 339	680 053	1 180 187	73,5%	86,1%
Filière lait	129 938	205 038	209 638	177 623	129 608	133 913	3,3%	-34,7%
Filières ovine et caprine	114 792	233 477	215 316	216 997	231 610	285 588	23,3%	22,3%
Filière porcine	376 491	978 990	958 711	967 918	1 464 899	1 928 086	31,6%	96,9%
Filière avicole, volailles de chair	590 668	846 408	1 079 277	1 189 311	1 565 646	1 645 108	5,1%	94,4%
Filière cunicole	52 145	64 592	65 597	64 695	69 613	138 899	99,5%	115,0%
Filière aquacole						103 893		
Inter-filières	711 168	928 753	919 886	688 776	1 204 640	1 456 710	20,9%	56,8%

Source : ODEADOM

Les montants payés au titre de cette mesure en Martinique augmentent de 1,5 millions en 2011, soit +28,6% par rapport à 2010.

L'enveloppe est concentrée sur trois secteurs qui ensemble représentent près de 75% des paiements :

- la filière porcine avec 28% du total des paiements, en hausse de +32% par rapport à 2010 soit +463 K€ ;
- la filière volailles de chair avec 24%, mais dont le poids relatif baisse de 5 points par rapport à 2010 (29% du total en 2010) ;
- enfin, les actions inter-filières qui mobilisent 21% du total et qui sont en hausse de +21% (soit +252 K€).

La filière bovine représente 17% des paiements et un poids relatif fortement conforté en 2011 (une hausse de près de 500 K€ du total payé et +5 points en poids relatif).

Les 4 autres filières ont des poids relatifs faibles, allant de 1,5% pour l'aquaculture à 4,2% pour les petits ruminants même si certaines bénéficient en 2011 d'une forte augmentation de leurs paiements (lapins, aquaculture).

A noter que sur la période 2007-2011, l'ensemble des paiements progressent de manière régulière et importante à l'exception de la filière lait (-35 %) et que le nombre de bénéficiaires est en hausse, avec toutefois des disparités importantes selon les filières.

Tableau 67 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Martinique, années 2006 à 2011

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Part 'interprofession' de la production (t.e.c.)									
Filière bovine viande	Abattage	1 224	1 214	1 258	1 189	1 150	1 090	-5,2%	-10,2%
	Abattage adhérents des interprofessions	403	405	428	361	397	396	-0,3%	-2,2%
	Part interprofession %	33%	33%	34%	30%	35%	36%	1	3
Filière lait	Lait produit (litres)	771 062	775 512	721 353	697 946	526 425	404 957	-23,1%	-47,8%
	Lait interprofession (litres)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-
	Part interprofession %	-	-	-	-	-	-	-	-
Filières ovine et caprine	Abattage	69	79	75	62	70	61	-12,9%	-22,8%
	Abattage adhérents des interprofessions	35	45	42	35	39	33	-15,4%	-26,7%
	Part interprofession %	51%	57%	56%	56%	56%	54%	-2	-3
Filière porcine	Abattage	981	1 010	1 080	998	1 174	1 058	-9,9%	4,8%
	Abattage adhérents des interprofessions	789	785	871	818	982	886	-9,8%	12,9%
	Part interprofession %	80%	78%	81%	82%	84%	84%	0	6
Filière avicole, volailles de chair	Abattage	1 001	948	1 062	1116	1117	1 268	13,5%	33,8%
	Abattage adhérents des interprofessions	1 001	948	1 062	1116	1117	1 268	13,5%	33,8%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Stable	Stable
Filière cunicole	Abattage	39	30	40	31	30	43	43,3%	43,3%
	Abattage adhérents des interprofessions	39	30	40	31	27	43	59,3%	43,3%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	90%	100%	10	0
Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (OP)									
Filière bovine viande	ND	126	133	138	146	138	138	-5,5%	9,5%
Filière lait	ND	24	12	11	11	9	9	-18,2%	-62,5%
Filières ovine et caprine	ND	103	115	76	77	81	81	5,2%	-21,4%
Filière porcine	ND	126	54	51	52	53	53	1,9%	-57,9%
Filière avicole, volailles de chair	ND	35	35	37	33	36	36	9,1%	2,9%
Filière cunicole	ND	25	25	24	24	18	18	-25,0%	-28,0%
Total *	ND	362	374	337	343	335	335	-2,3%	-7,5%
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage' (2)									
Filière bovine viande	84	87	96	83	84	98	98	16,7%	12,6%
Filière lait	0	14	11	11	10	7	7	-30,0%	-50,0%
Filières ovine et caprine	44	57	59	50	62	61	61	-1,6%	7,0%
Filière porcine	0	46	54	38	40	42	42	5,0%	-8,7%
Filière avicole, volailles de chair	0	33	31	32	29	29	29	0,0%	-12,1%
Filière cunicole	0	15	12	12	12	18	18	50,0%	20,0%
Total *	128	252	263	226	229	255	255	11,4%	1,2%

Source : Interprofession AMIV

* : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents

Le bilan des filières animales de l'année 2011 est contrasté en Martinique :

- Deux filières clés voient leurs abattages contrôlés totaux en baisse :
 - La filière bovine avec une baisse des abattages de 60 tonnes soit -5%, et une stabilité des abattages des adhérents des interprofessions (-1 tonne soit -0.3%).
 - La filière porcine avec une baisse des abattages de 116 tonnes soit -10%, et un recul des abattages des adhérents des interprofessions (avec -96 tonnes ou -10%).
- En ce qui concerne les petits ruminants, les abattages contrôlés fluctuent sur l'ensemble de la période 2006-2011 entre 60 et 70 tonnes et affichent un niveau en baisse en 2011 (perte de 9 tonnes soit -13%).
- Deux filières voient leurs abattages contrôlés et ceux des adhérents des interprofessions en hausse, la filière volailles de chair (+151 tonnes) et la filière cunicole (+13 tonnes).

Le cumul, des tonnages totaux abattus dans les différentes filières animales, est légèrement négatif (-60 tonnes /2010) mais il est positif pour les adhérents des OP car la hausse des abattages de volailles et lapins fait plus que compenser les baisses en viandes bovine et porcine.

Filière viande bovine

En 2011, les abattages de gros bovins ont diminué de 5% par rapport à 2010 et de 13% par rapport à son plus haut niveau qui était de 1258 tonnes en 2008. Cette évolution tend à fragiliser plus la société qui gère l'abattoir du Lamentin. La part de la production organisée est en outre relativement faible (36% en 2011) mais stable par rapport à 2010. Elle affiche une légère érosion par rapport à 2008.

Filière ovine-caprine

Le secteur ovins-caprins, après avoir connu une reprise de l'activité en 2010, voit ses abattages à nouveau diminuer en 2011, de manière légèrement plus prononcée pour ceux effectués par l'organisation de producteurs (-15% contre -13%). Cette dernière assure néanmoins plus de la moitié de la production (54%). Les tonnages restent cependant limités.

Filière lait

La crise du secteur lait en Martinique se poursuit avec une diminution progressive de la production depuis 2007 (-48%) et par suite de la capacité financière réduites des élevages. La relance du renouvellement des cheptels permet d'envisager un redémarrage de l'activité en 2012.

Filière porcine

La forte croissance des abattages de porc enregistrée en 2010 ne s'est pas confirmée en 2011. La forte hausse des prix des aliments et les tensions entre les éleveurs et les fabricants

d'aliments pour bétail en sont la raison. La production organisée représente 84 % de l'ensemble de la production.

Filière volailles de chair

Comme souligné plus haut, les abattages de volailles repartent à la hausse en 2011 (+13,5% soit +151 tonnes) suite aux efforts de pénétration de marché (nouveaux marchés) et à une maîtrise par la coopérative de l'ensemble des maillons de la chaîne collecte-découpe-distribution. En Martinique, les abattages contrôlés de volailles sont assurés à 100% par la filière organisée.

La filière cunicole

Les abattages de lapins sont eux aussi en hausse en 2011 (+43%) après une légère baisse en 2010, suite à la restructuration de ses élevages nécessaire pour réparer les dégâts importants causés par le cyclone Dean en 2007. Comme pour la volaille, les abattages contrôlés de lapins sont assurés en totalité par l'organisation de producteurs.

2.2.6.4.4 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour La Réunion

Tableau 68 – Mesure Structuration de l'élevage, exécution financière de 2006 à 2011 par filière à La Réunion

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Total payé	10 438 842	13 600 000	13 301 000	12 499 956	16 168 348	21 090 992	30,4%	55,1%
Filière bovine viande	2 382 302	3 142 525	3 343 501	3 241 000	4 486 933	4 718 674	5,2%	50,2%
Filière lait	3 832 854	5 291 046	5 479 021	4 850 689	4 864 513	5 647 118	16,1%	6,7%
Filière porcine	1 748 083	2 310 256	2 031 501	2 002 000	2 764 334	3 084 995	11,6%	33,5%
Filière caprine						79 763	-	-
Filière avicole, volailles de chair	1 421 186	2 050 256	1 771 501	1 742 000	2 467 568	2 691 671	9,1%	31,3%
Filière cunicole				84 482	84 912	110 995	30,7%	-
Filière apicole						4 606	-	-
Inter-filières	1 054 418	805 917	675 475	579 785	1 500 088	880 916	-41,3%	9,3%
Projet DEFI						3 872 253	-	-

Source : ODEADOM

L'augmentation des montants payés de 2010 à 2011 concerne principalement la filière lait (+16,1%), alors qu'elle enregistrait un recul de 2008 à 2010, ainsi que la filière porcine (+11,6%) et la filière volailles de chair (+9,1%). La filière viande bovine a une progression un peu moins marquée (+5,2%) alors que celle de la filière cunicole est importante (+30,5%) mais concerne des petits montants (+25,9 K€). Les petites filières de diversification (filiale caprine et filière apicole) sont présentes en 2011 dans le bilan des réalisations de cette mesure à La Réunion.

Les aides horizontales (observatoire de la consommation, animation et gestion du programme, communication) reculent de 41,3% notamment en raison de l'introduction du **projet DEFI** qui a engendré des paiements à hauteur de 3 872 253 € en 2011.

Le projet DEFI, composé de l'aide à la croissance maîtrisée de la production, de l'aide à la mise en marche et à la commercialisation et de l'aide à la communication, est mis en œuvre pour une durée de 3 ans. Cette aide a pour objectif de favoriser la production locale face à la concurrence notamment des produits de dégagement venus de l'UE, ou de pays où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres. Elle est destinée à soutenir la commercialisation des produits laitiers et carnés sur le marché local (GMS, boucheries traditionnelles, collectivités, restaurants) à des prix accessibles au plus grand nombre de réunionnais. Cette aide devrait permettre aux filières animales réunionnaises de gagner des parts de marché significatives (objectif de 10 points en 10 ans) en facilitant l'accès à une plus large frange de la population réunionnaise des produits laitiers et carnés locaux. Cette augmentation de parts de marché devrait induire une augmentation de la production de viande et de lait et permettre ainsi l'installation de nouveaux éleveurs et la pérennisation de ceux existant.

Tableau 69 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage à La Réunion, années 2006 à 2011

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Part 'interprofession' de la production (t.e.c.)									
Filières bovine viande	Abattage (tec)	1 859	1 915	1 816	1 808	1 866	1 817	-2,6%	-5,1%
	Abattage adhérents des interprofessions	1 589	1 596	1 519	1 553	1 655	1 694	2,4%	6,1%
	Part interprofession %	85%	83%	84%	86%	89%	93%	4	10
Filière lait	Lait produit (litres)	24 613 581	24 041 480	22 706 597	20 879 033	19 811 639	19 852 372	0,2%	-17,4%
	Lait interprofession (litres)	24 613 581	24 041 480	22 706 597	20 879 033	19 811 639	19 852 372	0,2%	-17,4%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	100%	100%	stable	stable
Filière porcine	Abattage	12 368	12 394	11 554	11 802	11 616	11 853	2,0%	-4,4%
	Abattage adhérents des interprofessions	9 186	9 299	8 877	9 187	9 359	9 764	4,3%	5,0%
	Part interprofession %	74%	75%	77%	78%	80%	82%	2	7
Filière avicole, volailles de chair	Abattage (tec)	9 020	9 695	10 773	10 668	10 956	11 305	3,2%	16,6%
	Abattage adhérents des interprofessions	9 020	9 695	9 608	9 295	9 584	9 959	3,9%	2,7%
	Part interprofession %	ND	ND	89%	87%	87%	88%	1	-
Filière cunicole	Abattage	220	287	254	262	254	263	3,5%	-8,4%
	Abattage adhérents des interprofessions				201	ND	ND	-	-

Part interprofession %	-	-	-	43%	-	-	-	-
Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (OP)								
Filière bovine viande	270	300	308	310	320	319	-0,3%	6,3%
Filière lait	123	120	115	104	90	85	-5,6%	-29,2%
Filière porcine	198	187	176	177	172	170	-1,2%	-9,1%
Filière avicole, volailles de chair	106	106	107	107	109	111	1,8%	4,7%
Filière cunicole				ND	29	28	-3,4%	-
Total *	697	713	706	698	720	713	-1,0%	0,0%
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage'								
	ND	ND	ND	ND	720	713	-1,0%	-

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

* : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents

NOTE : les filières ovine et caprine ainsi que la filière œufs de consommation ne sont pas dans l'interprofession

La structuration des filières animales réunionnaises progresse de 2010 à 2011, à l'instar de la période 2007-2011. Au cours de la même période, les livraisons de lait et les abattages totaux des filières viandes régressent, à l'exception notable de la filière volailles de chair (+17%).

Le nombre d'adhérents à une organisation de producteurs est stable sur la période 2007-2011 avec toutefois des disparités entre les filières : la tendance est positive pour les filières bovine viande (+6,3%) et volailles de chair (+4,7%) et négative pour les filières lait (-29,2%) et porcine (-9,1%).

Filière bovine viande

Après une année 2009 marquée par une perte de parts de marché et des difficultés de commercialisation face à des importations toujours plus importantes, le lancement en 2010 de la « Charte Envie Pays », en partenariat avec la grande distribution, a permis de créer une dynamique de croissance. L'année 2011 a été marquée par une augmentation de la production organisée (+4 points en poids relatif). Toutefois, la filière bovin viande a été victime du succès de la charte qui a créé une forte demande des consommateurs réunionnais sur la viande de bœuf pays, sans que l'offre, compte tenu du cycle long du bœuf, puisse y répondre dans son intégralité. Le succès de cette Charte a permis de révéler à la filière le potentiel du marché local.

La baisse enregistrée sur la part de produit d'exigence Cœur Pays (cf. ci-après) s'explique par cette offre insuffisante, qui s'est traduite par l'abattage anticipé de bêtes, dont la carcasse ne répondait pas aux critères cœur pays. Dans ce contexte de forte demande, la valorisation du bœuf pays s'est poursuivie, à travers l'aide à la transformation, qui s'est répercutée vers l'aval.

Filière lait

Ce secteur a connu ces dernières années une véritable crise de confiance qui s'est traduite par une baisse régulière et continue de sa production et connaît pour la première année une stabilisation de sa production en 2011 après trois années de diminution du fait de nombreux

arrêts de production. A La Réunion, toute la production laitière est assurée par l'organisation de producteurs SICALAIT, le taux de pénétration de la filière organisée est donc de 100%.

Les nouvelles perspectives qui s'offrent à la filière laitière au travers du projet DEFI créent un climat positif et sans doute propice à l'installation de nouveaux éleveurs. La productivité du cheptel laitier réunionnais s'est améliorée en 2011, le niveau de consommation d'aliments concentrés par litre de lait produit a ainsi baissé en 2011.

Filière porcine

Si les abattages totaux ont globalement diminué depuis le début du programme, la production locale organisée a continué sa croissance (+5% depuis 2007). L'année 2011 a été marquée par une très légère augmentation de la consommation locale de viande de porc qui s'est faite au bénéfice de la viande locale qui a progressé au total de 2 % par rapport à 2010 et ce, malgré la hausse des prix des matières premières.

Le dynamisme et la capacité d'innovation de la filière ont également permis de poursuivre la croissance de la commercialisation des produits transformés, notamment grâce au programme DEFI.

Filière volailles de chair

La filière poursuit sa croissance de production et rompt avec la tendance à la baisse en termes de parts de marché. Les abattages totaux ont dépassé en 2011 le seuil des 11 000 tonnes et la part, très largement dominante de l'interprofession, s'est améliorée d'un point en 2011.

Cette tendance positive s'explique principalement par la mise en œuvre depuis 2011 du programme DEFI, qui a permis de développer la production locale au détriment des importations, en recul de 9,1% par rapport à 2010.

La réorganisation du mode de rémunération des producteurs, favorisant économiquement les apports répondant aux besoins du marché, a permis une évolution rapide de la qualité de l'offre.

Filière cunicole

La filière lapin a intégré l'interprofession courant 2009 et bénéficie du POSEI depuis le 1er janvier 2009. La filière lapin a vécu en quelques mois le processus que les autres filières interprofessionnelles ont vécu en quelques années, ce qui n'a pu se faire sans heurts. L'intégration concomitante à l'interprofession ARIV et au POSEI, avec les règles de fonctionnement et les obligations que cela implique, ont eu un impact fort et rapide sur l'organisation de la filière et sur son fonctionnement. Toutefois, ce processus semble aujourd'hui s'être stabilisé. La filière retrouve une croissance de la production, passant de 254 tonnes produites en 2010 à 263 tonnes en 2011. La filière cunicole réunionnaise a traversé une année riche en changements et en projets, et a besoin pour les années à venir de stabilité et de visibilité, afin de maîtriser les nouvelles règles et enjeux liés à son intégration dans l'interprofession ARIV et au POSEI.

Tableau 70 – Évolution de la part des produits « cœur pays » dans la production des adhérents à l'interprofession à La Réunion, années 2006 à 2011

% « cœur pays »	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Filière bovine viande	44%	40%	55%	57%	60%	54%	-6	14
Filière lait	29%	30%	35%	35%	46%	50%	4	20
Filière porcine	67%	57%	55%	63%	58%	65%	7	8
Filière avicole (volailles de chair)	ND	ND	ND	79%	68%	74%	8	/
Filière cunicole	/	/	/	25%	37%	41%	4	

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

L'aide « Cœur pays » a pour objectif d'inciter les producteurs à mieux répondre aux attentes du consommateur réunionnais, en termes de quantité et de qualité du produit, de conditions d'élevage, de respect de l'environnement et de prix, sans oublier le maintien du revenu des éleveurs.

Ainsi, la part de la production répondant au cahier des charges « cœur pays » est en augmentation de 2007 à 2011 (+14 points pour la filière bovine viande, +20 points pour la filière lait et +8 points pour la filière porcine).

Tableau 71 – Évolution du revenu de l'exploitation de référence à La Réunion, années 2006 à 2011

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Filière bovine viande	24 183	25 056	23 129	22 677	23 132	23 006	-0,5%	-8,2%
Filière lait	27 442	27 550	29 210	29 600	26 890	26 750	-0,5%	-2,9%
Filière porcine	27 150	27 184	27 006	27 336	27 112	26 695	-1,5%	-1,8%
Filière avicole (volailles de chair)	19 254	19 596	19 457	19 200	19 051	19 029	-0,1%	-2,9%
Filière cunicole	/	/	/	/	/	11 942	/	/

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

Le revenu de référence des différentes filières subit une légère érosion entre 2010 et 2011 pour toutes les filières. Sur le moyen terme (2007-2011), la baisse est significative pour les éleveurs de bovins viande dont le revenu de référence baisse en euros courants de plus de 8%. Alors que pour les 3 autres filières, ce revenu ne recule que de l'ordre de 2% à 3% en euros courants. Cette garantie de revenu est portée dans un contexte difficile de fortes hausses du prix des aliments (hausses de 2008 et 2011) et de pression sur les prix de vente.

2.2.6.5 Conclusion pour la mesure Structuration de l'élevage

Le budget de la mesure structuration de l'élevage a pu être abondé avec le complément national, ce qui a permis de poursuivre la hausse de la demande d'aide qui avait déjà été constatée en 2010.

L'augmentation des réalisations est très nette à La Réunion mais plus modérée à la Martinique qui avait eu une très forte progression en 2010. La Guyane quant à elle enregistre une énorme progression en valeur relative. La Guadeloupe est en retrait par rapport à 2010 qui avait été une année exceptionnelle dans sa progression par rapport aux années précédentes.

Les quatre filières principales de productions animales dans les DOM bénéficient en 2011 de 74% des paiements réalisés au titre de cette mesure, poids relatif qui ne prend pas en compte l'incidence du nouveau projet DEFI de La Réunion dont bénéficient principalement les quatre filières.

Les deux filières bovines, viande et lait, représentent respectivement 24% et 18% des paiements et les deux filières des granivores 20% pour le porc et 13% pour les volailles de chair. Les dispositifs inter-filières, dont les montants payés baissent en 2011 représentent 10% du total payé en 2011.

La Réunion demeure le principal bénéficiaire de cette mesure avec plus de 21 millions € de paiements réalisés en 2011 (soit 64,8% du total). La hausse de 30% par rapport à 2010 s'explique par le démarrage du programme DEFI, propre à La Réunion et qui mobilise 3,872 millions € ; ce programme constitue l'essentiel de la hausse constatée à La Réunion. La Martinique bénéficie de 6,87 millions € de paiements (+28,6% pour un poids relatif stable à 21%) alors que la Guadeloupe a enregistré une baisse de 7,8% de 2010 à 2011 pour atteindre 3,70 millions € (son poids relatif baisse logiquement de 4 points). Enfin si la hausse calculée pour la Guyane est spectaculaire (montant multiplié par 3,7), le poids relatif de ce DOM dans le total payé reste très faible, passant de 1% du total en 2010 à seulement 3% en 2011.

Les abattages des différentes filières de la **Guadeloupe** sont en recul en 2011 à l'exception de la filière cunicole. Néanmoins, la part de la production organisée progresse dans toutes les filières entre 2010 et 2011, à l'exception des filières œufs, apiculture et aquaculture ; les 2 principales filières en terme de volumes, la filière bovine viande et la filière porcine affichent respectivement une progression de 4 points et de 3 points. Sur la période 2007-2011, la production totale progresse de manière importante, sauf pour la filière volailles de chair en nette régression et la filière bovine viande en légère baisse. Parallèlement, la production s'est organisée : en effet, sur la même période 2007-2011, en dehors des filières volailles de chair et œufs de consommation, la production organisée affiche des taux de progression plus élevés que ceux de la production totale.

Le bilan des filières animales de l'année 2011 est contrasté en **Martinique** :

- deux filières clés (bovins viande et porcins) voient leurs abattages contrôlés totaux en baisse. Il faut, pour être complet, y ajouter les petits ruminants dont les abattages

contrôlés fluctuent sur l'ensemble de la période 2006-2011 entre 60 et 70 tonnes et qui affichent un niveau en baisse en 2011. Pour les deux filières bovine et porcine, le recul des abattages des adhérents des interprofessions n'est effectif qu'en porc (avec -96 tonnes ou -10%), ceux de viande bovine sont stables (-1 tonne soit -0.3%). La production laitière est également en baisse.

- Concernant les filières avicole (volaille de chair) et cunicole, l'interprofession représente la totalité de la production et les abattages contrôlés sont en hausse (+151 tonnes de volailles de chair et +13 tonnes de lapins).

En cumul, en terme de tonnages totaux abattus dans les différentes filières animales, le bilan est légèrement négatif pour les abattages totaux (-60 tonnes /2010) mais il est positif pour les adhérents des OP car la hausse des abattages de volailles et lapins fait plus que compenser ceux en viandes bovine et porcine.

Malgré une multiplication par 3,7 du montant payé sur cette mesure qui passe de 238 K€ en 2010 à 887 K€ en 2011, **la Guyane** voit son poids relatif resté très minime dans le total payé sur cette mesure ; il passe de 1% en 2010 à seulement 3% en 2011.

Deux filières représentent 83% des paiements : la filière bovine avec 48% des paiements et la filière porcine avec 35% des paiements. Les filières petits ruminants et œufs de consommation viennent compléter ce tableau avec respectivement de 10% et 6% du total payé. La filière volailles de chair est de son côté en panne en Guyane, le seul abattoir privé ne souhaitant plus assurer de prestations sans apurement du passif.

L'aide à l'incitation à l'organisation pour les filières bovine et bubaline et petits ruminants, dont le montant par tête est significatif, a fortement contribué à cette tendance. Coté filière porcine, les différents dispositifs qui lui sont propres (aide à la collecte, prime à l'abattage et soutien à la valorisation de la production par la découpe) permettent aussi de mobiliser des montants en augmentation sensible.

Le bilan de l'année 2011 à **La Réunion** se traduit par une forte hausse du montant total perçu sur la mesure Structuration de l'Élevage, qui augmente de 4,92 millions € : l'introduction du programme DEFI représente 79% de cette hausse ; la filière lait, et dans une moindre mesure les filières porcine, volaille et viande bovine bénéficient du reliquat de l'enveloppe supplémentaire.

Le bilan des productions animales à La Réunion en 2011 est marqué :

- d'une part, coté bovin, par la stabilité des livraisons de lait et par une très légère progression des abattages de viande bovine des adhérents de l'interprofession (+40 tonnes, soit +2.4%) dans un contexte où les abattages totaux sont en recul (-2,6%).
- D'autre part, d'une hausse de 4% des abattages des adhérents de l'interprofession tant coté porc que volailles ; l'organisation des filières à La Réunion montre là sa capacité à limiter l'impact sur les élevages de la très forte augmentation des prix de l'aliment en 2011 via la modulation des prix de reprises. Les abattages totaux de lapin progressent aussi (+3,5%, soit +9 tonnes)

Enfin, sur la période 2007-2011, le poids relatif des filières structurées est à La Réunion :

- stable en lait (filière pour laquelle il est de 100%) et en volailles (88% en 2011),
- en progrès respectif de +10 points et de +7 points en viande bovine et viande porcine (valeurs respectives de 93% et 82%).

2.3 La mesure Productions végétales de diversification

2.3.1 Description de la mesure

La mesure MFPA « Productions végétales de diversification » est dédiée aux productions végétales hors banane et canne à sucre. Elle comprend trois volets :

1 – « Fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs et riz » :

- Aide à la commercialisation des productions locales ;
- Aide à la transformation;
- Aide à la commercialisation hors région de production dont l'aide spécifique au riz produit en Guyane
- Les actions d'accompagnement des filières :
 - o Aide à la collecte ;
 - o Aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP au distributeur final ;
 - o Aide au transport inter-départements français d'Amérique (DFA) *nouveau*
 - o Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités ;
 - o Aide à la production de semences à La Réunion ;
 - o Aide à la mise en place des politiques de qualité ;
 - o Aide au conditionnement *nouveau*.

2 – «Plantes aromatiques, à parfum et médicinales » :

- Les plantes aromatiques : la vanille
 - Aide à la production de vanille verte ;
 - Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion et en Guadeloupe ;
 - Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à La Réunion et en Guadeloupe *nouveau*;
- Les plantes à parfum
 - Aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats
 - Aide à la culture de géranium et de vétiver
 - Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques *nouveau*
- Les plantes médicinales
 - Aide à la commercialisation hors région de production

3 - « Structuration des filières de diversification végétale *nouveau*

L'aide à la structuration des filières de diversification est octroyée pour la réalisation d'une ou plusieurs des actions collectives éligibles suivantes :

Aide à l'animation interprofessionnelle de la filière ;

Aide à la mise en place d'un système d'information « bourse des fruits et légumes » ;

Aide à la connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire ;
 Aide au stockage réfrigéré collectif des produits ;
 Aide à la promotion de la consommation de produits de diversification végétale locaux.

2.3.2 Rappel des objectifs

La mesure « Productions végétales de diversification » participe à la stratégie globale du programme POSEI France, en visant les objectifs suivants :

- Satisfaire les besoins du marché local, tant des ménages que de la restauration hors foyer, en assurant à chaque producteur un revenu équitable et en croissance ;
- Conforter les marchés de niche à l'export (fruits tropicaux et productions de contre-saison telles que le melon).

Les objectifs opérationnels permettant d'atteindre ces objectifs stratégiques sont les suivants :

- Augmenter certaines productions, dans le respect de l'équilibre des marchés ;
- Améliorer la structuration des filières, en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché (conditionnement), ainsi que des regroupements de producteurs ;
- Étendre l'accompagnement technique des producteurs ;
- Mettre en place des pratiques culturales respectueuses de l'environnement ;
- Accroître la qualité de la production ;
- Faciliter l'accès aux intrants (produits phytosanitaires, semences) ;
- Mener des expérimentations avec la recherche pour améliorer les techniques culturales et résoudre les problèmes parasitaires spécifiques aux zones tropicales et équatoriales ;
- Élargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés tels la grande distribution, les collectivités, des niches à l'exportation, la transformation, les grossistes et la restauration hors foyer ;
- Concourir à l'entretien des espaces ;
- Développer l'emploi direct et induit.

Le regroupement des producteurs en organisations de producteurs reconnues au plan communautaire concerne l'ensemble des productions éligibles du programme. Les organisations de producteurs sont reconnues pour l'ensemble de ces productions et aussi d'autres productions qui ne figurent pas dans le cadre de l'OCM fruits et légumes.

Les objectifs prioritaires sont déclinés au niveau de chacun des DOM :

- Guadeloupe
 - Satisfaire la demande locale ;
 - Organiser la filière maraîchère: collecte – livraison ;

- Pour la filière ananas : développer la production en offrant de nouvelles variétés et élargir les débouchés (exportation – transformation) ;
- Pour la filière fruitière : augmenter la production fruitière pour satisfaire les besoins locaux, notamment de la transformation ;
- Pour la filière igname : planifier la production et en améliorer la qualité. Diversification variétale concentrée sur des cultivars à forte valeur ajoutée.
- Guyane
 - Organiser les filières (notamment collecte – livraison) ;
 - Améliorer la qualité des produits ;
 - Mettre en place des structures de mise en marché capables de répondre à la demande (G.M.S – collectivités) ;
 - Développer des niches à l'exportation pour les agrumes et les ramboutans.
- Martinique
 - Organiser la filière Igname ;
 - Relancer la production des tomates ;
 - Améliorer la qualité des productions ;
 - Développer l'horticulture ;
 - Créer une interprofession ;
 - Appui à la collecte et aux livraisons.
- Réunion
 - Relancer la production de carottes et d'oignons, de pommes de terre et d'agrumes ;
 - Développer l'organisation des producteurs ;
 - Appui à la collecte et aux livraisons.

2.3.3 Les modifications du programme POSEI pour la mesure diversification végétale

2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la commercialisation des productions locales <ul style="list-style-type: none"> - Introduction d'une catégorie supplémentaire (D) pour les fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. Bénéficiaire : structure collective spécialisée dans la commercialisation de produits issus de l'agriculture biologique agréée par la DAAF. Montant de l'aide : 800 €/t - Revalorisation des montants d'aide de chaque catégorie pour les fruits et légumes : cat A de 180 à 200 €/tonne, cat B de 275 à 300 €, cat C de 360 à 400 € Pour les fleurs et plantes : les montants restent inchangés cat A à 170 €/1000 unités, et cat B à 345 €. ▪ Aide à la transformation. Pour la Guyane : précision de l'éligibilité des structure agréées par la DAAF et d'une seule catégorie, la catégorie B, jusqu'en 2012 compris ▪ Actions d'accompagnement des filières <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la collecte : Extension de l'aide à la collecte aux filières horticoles.
-------------	--

	<p>Bénéficiaires : producteurs livrant à une OP, un GPPR ou une structure collective horticole agréée par la DAAF. Montant de l'aide : maximum 50% des coûts de transport, dans la limite de 17€/1000 tiges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide au transport inter-départements français d'Amérique : Introduction d'une aide forfaitaire à la tonne pour le transport maritime entre DFA des F&L frais, épluchés ou congelés, de la zone de fret de départ à la zone de fret d'arrivée. Bénéficiaire : structures qui supportent le coût du transport. Montant de l'aide : 100 €/t de produits transportés - Soutien à la consommation des F&L locaux par les collectivités : Revalorisation de l'aide à 250 €/t (+25%) - Soutien à la consommation des F&L locaux par les collectivités : Extension de l'aide au profit des F&L locaux transformés. Bénéficiaires : transformateurs. - Aide à la mise en place des politiques qualités : modification du mode de calcul de l'aide pour mieux prendre en compte les différents coûts selon les démarches - Aide au conditionnement : introduction d'une aide pour le conditionnement des F&L produits localement et destinés soit au marché local soit au marché de l'UE continentale. Bénéficiaires : OP ou GPPR ou structure collective agréée. Montant de l'aide : 85% du coût du conditionnement plafonné à 43 €/t pour le marché local et 250 €/t pour le marché de l'UE continentale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suppression des actions en faveur de la filière fruits tropicaux de La Réunion à l'exportation : suppression des actions en faveur de la filière fruits tropicaux de La Réunion à l'exportation (aide au fret et aide au conditionnement payées par CR et CG Réunion) ▪ Aide au maintien des surfaces plantées à La Réunion et en Guadeloupe (vanille) <ul style="list-style-type: none"> - majoration de l'aide à 750€/ha pour la culture en sous-bois (VS 500€/ha) - majoration de l'aide de 500 €/ha pour les cultures certifiées AB ou en cours de conversion ▪ Introduction d'une nouvelle aide : Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à La Réunion et en Guadeloupe. Bénéficiaires : groupement de producteurs de vanille agréés pour la fabrication de produits élaborés à partir de vanille locale. Montant de l'aide : 100 €/kg de vanille noire dans la limite de 2 t par an et par DOM. ▪ Aide à la culture de géranium et de vétiver <ul style="list-style-type: none"> - modification du calcul de l'aide : introduction du critère de rendement dans le calcul de l'aide - majoration de 1000 €/ha dans le cas d'une culture certifiée agriculture biologique ou en cours de conversion ▪ Introduction d'une nouvelle aide : Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques. Bénéficiaires : transformateurs de plantes aromatiques et médicinales agréés. Montant de l'aide : 5, 8 ou 16 €/kg de matière sèche selon la catégorie de produits, aide partiellement reversée aux producteurs selon les modalités définies par la circulaire d'application.
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction d'une nouvelle aide : B3 : Structuration des filières de diversification végétale. Bénéficiaires : 1 bénéficiaire par DOM, interprofessions, ou structures collectives à caractère interprofessionnel ou structure rassemblant les producteurs et leurs structures collectives, Aide octroyée pour la réalisation d'une ou plusieurs actions collectives éligibles. Montant de l'aide : maximum 100% des dépenses effectuées, limité à 150 000 € pour les actions d'animation interprofessionnelle de la filière et 750 000 € au total par an et par DOM
<p>2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la commercialisation des productions locales : seuls sont éligibles les producteurs adhérant à une structure agréée. Les producteurs individuels de fruits et légumes de Guyane ne sont plus éligibles à l'aide à partir de la campagne 2010. ▪ Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales : <ul style="list-style-type: none"> - aide au maintien des surfaces plantées en vanille: extension de l'aide à la Guadeloupe, en sus de La Réunion. - aide à la production de géranium et de vétiver: suppression de l'obligation de conclure les contrats avant la date du 31 décembre de l'année (n-1), date limite qui n'est pas adaptée aux périodes de production agricole.
<p>2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la commercialisation des productions locales : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, le périmètre éligible (inclusion de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy), les bénéficiaires, les conditions d'éligibilité, les modalités des contrats de fournitures, les conditions d'agrément des opérateurs, les modalités d'application et de contrôle et le calendrier de mise en œuvre ; ▪ Aide à la transformation : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires, les contrats de fourniture, les conditions d'éligibilité et les indicateurs pour le suivi et l'évaluation ; ▪ Aide à la commercialisation hors région de production : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires et les conditions d'éligibilité ; ▪ Actions d'accompagnement des filières : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la collecte : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP, au distributeur final : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Soutien à la consommation des fruits et légumes par les collectivités : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Aide à la mise en place des politiques de qualité : précision apportée sur l'objectif de l'aide, les démarches éligibles et la nature des bénéficiaires. ▪ Introduction de deux actions en faveur de la filière fruits tropicaux de La Réunion pour l'expédition vers l'Union européenne: <ul style="list-style-type: none"> - aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale ; - aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale.

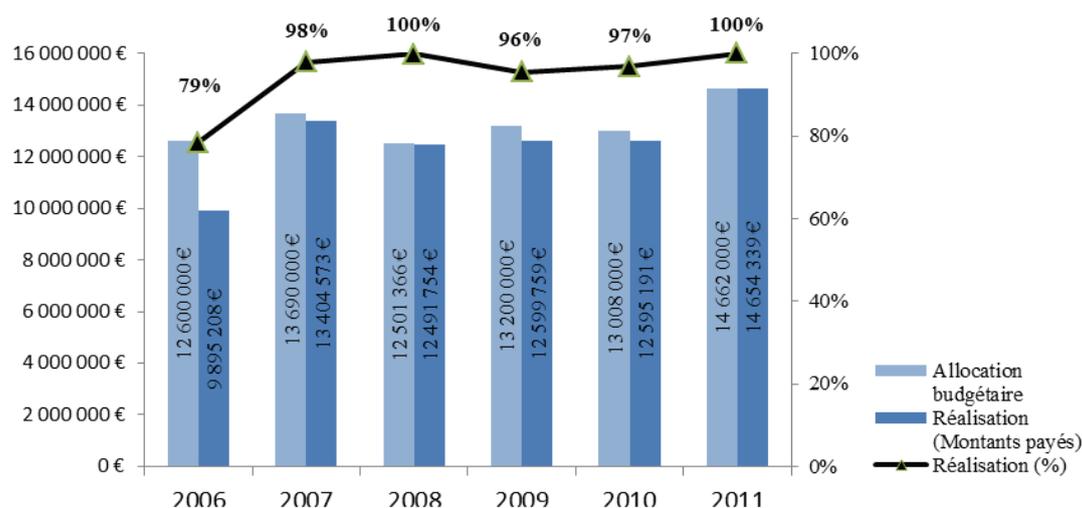
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales : <ul style="list-style-type: none"> - aide à la production de vanille verte : adaptation de la date des contrats ; - aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion : modification de l'objectif de l'action et du calendrier de mise en œuvre.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aides à la commercialisation des productions locales : Introduction de la possibilité de dépôt de demandes semestrielles. ▪ Aides à la culture de géranium et de vétiver : l'aide est de 3 000 €/ha au cours des trois premières années (au lieu des deux premières années dans la version précédente) puis décroît de 20% par an pendant les deux années suivantes. ▪ Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion : Cette aide est prolongée au moins pendant l'année 2008.

Parmi les aides nouvelles créées pour l'exercice 2011, les aides suivantes n'ont pas encore été sollicitées sur cet exercice, et ne sont donc pas présentées dans le bilan des réalisations :

- Aide au transport inter-DFA,
- Aide à la transformation de produits élaborés à partir de vanille noire à La Réunion et à la Guadeloupe,
- Aide aux réseaux de références étendus aux productions végétales (un appel d'offre a été lancé en 2012 pour une mise en place avant fin 2012).

2.3.4 Bilan global de la mesure Productions végétales de diversification

Figure 8 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification de 2006 à 2010



Source : ODEADOM

Le taux de réalisation (montants payés rapportés à l'allocation budgétaire après les réallocations en cours d'exercice) est de 100% en 2011, dans la mesure où le budget initial FEAGA a été entièrement utilisé et que le dépassement a été couvert avec une réallocation des

sous-réalisations du FEAGA dans les autres mesures, pour un montant de 1,21 M€, sans recourir au budget complémentaire national. En 2008, le taux de réalisation a également été de 100% mais le dépassement n'a pu être suffisamment couvert et il a fallu appliquer un stabilisateur de 6,41%.

Tableau 72 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification, années 2006 à 2011, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5ans)
Allocation budgétaire	12 600 000	13 690 000	12 501 366	13 200 000	13 008 000	14 662 000	12,7%	16,4%
Montant des aides demandées	10 155 291	13 864 699	13 861 941	13 184 578	12 865 064	15 493 091	20,4%	52,6%
Réalisation (Montants payés)	9 895 208	13 404 573	12 491 754*	12 599 759	12 595 191	14 654 339	16,3%	48,1%
Réalisation (%)	78,50%	97,90%	99,90%	95,50%	96,80%	99,95%	-	-

Source : ODEADOM

* : En 2008 un stabilisateur de 6,41% a été appliqué, diminuant le niveau des paiements de 800 000 €

Tableau 73 – Mesure Productions végétales de diversification, évolution des montants payés et des tonnages aidés par aide de 2006 à 2011, tous DOM

Quantités en tonnes et montants payés en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Montant total	9 895 208	13 404 573	12 491 754*	12 599 759	12 595 191	14 654 339	16,3%	48,1%
Commercialisation des productions locales	5 307 796	7 601 216	6 785 432	6 957 373	7 769 644	8 240 924	6,1%	55,3%
	25 165 t	32 980 t	29 575 t	26 793 t	29 381 t	27 710 t	-5,7%	10,1%
Aide à la transformation	457 516	1 184 434	1 170 720	1 023 485	1 251 848	1 167 624	6,7%	155,2%
	1 448 t	3 203 t	3 310 t	2 585 t	3 196 t	2 754 t	- 13,8%	90,2%
Commercialisation hors région de production	2 656 700	2 817 855	2 324 033	2 270 619	1 697 613	1 752 785	3,2%	-34,0%
	11 748 t	12 033 t	9 938 t	8 486 t	4 816 t	4 499 t	-6,6%	- 61,7%
Actions d'accompagnement des filières	941 534	1 312 562	1 711 291	1 925 983	1 501 115	2 758 552	83,8%	193,0%
Actions en faveur des plantes aromatiques, à parfum et médicinales	531 663	488 506	500 279	422 299	374 973	445 814	18,9%	-16,1%
Aide à la structuration des filières de diversification végétale						288 640	-	-

Source : ODEADOM

* : En 2008 un stabilisateur de 6,41% a été appliqué, diminuant le niveau des paiements de 800 000 €

Les réalisations, en termes budgétaires, sont en augmentation entre 2010 et 2011 pour toutes les aides mais pas en termes de tonnages aidés. Il faut affiner la lecture en regardant plus précisément la réalité de chaque DOM. Toutefois, l'augmentation budgétaire est principalement due à une revalorisation des montants unitaires ainsi qu'à un élargissement du champ des aides à l'accompagnement, en particulier l'introduction d'une aide au conditionnement.

En outre, les interprofessions qui sont récentes peuvent bénéficier d'une aide à la structuration qui a été mobilisée pour des études et des actions de communication.

Le tableau 68 présente l'écart entre les aides demandées et les aides payées. L'application d'un stabilisateur explique pour l'essentiel l'écart observé en 2008. Pour les autres années, les écarts correspondent à des réductions et à l'application de sanctions qui font suites aux contrôles administratifs en application du décret fixant le régime des sanctions du programme POSEI France (décret n° 2010-110 du 29 janvier 2010 et décret n°2011-124 du 28 janvier 2011) ainsi qu'à des éventuelles pénalités.

Tableau 74 – Mesure Productions végétales de diversification, évolution des montants demandés et payés par DOM de 2006 à 2011

Montants en €		2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Total	Aides demandées	10 155 291	13 864 699	13 861 941	13 184 576	12 865 064	15 493 091	20,4%	52,6%
	Aides payées	9 895 208	13 404 573	12 491 754	12 599 759	12 595 191	14 654 339	16,3%	48,1%
Guadeloupe	Aides demandées	3 097 494	4 039 299	3 721 733	3 663 369	3 348 000	4 076 600	21,8%	31,6%
	Aides payées	2 913 679	3 918 487	3 307 379	3 430 536	3 267 157	4 016 983	23,0%	37,9%
Guyane	Aides demandées	175 297	206 262	228 897	173 419	17 866	29 639	65,9%	-83,1%
	Aides payées	184 192	186 596	192 076	112 930	11 628	17 611	51,5%	-90,4%
Martinique	Aides demandées	3 331 125	4 551 448	4 052 382	3 551 862	3 545 898	4 233 047	19,4%	27,1%
	Aides payées	3 118 786	4 402 864	3 585 663	3 398 299	3 515 298	3 901 023	11,0%	25,1%
Réunion	Aides demandées	3 551 375	5 067 690	5 858 929	5 795 926	5 953 300	7 153 806	20,2%	101,4%
	Aides payées	3 678 551	4 896 626	5 406 636	5 657 994	5 801 107	6 718 722	15,8%	82,6%

Source : ODEADOM

* : En 2008 un stabilisateur de 6,41% a été appliqué, diminuant le niveau des paiements de 800 000 €

2.3.5 Indicateurs de la mesure Productions végétales de diversification

Les demandeurs des aides sont les groupements de producteurs pré-reconnus ou de organisations de producteurs reconnues, ou des structures agréées en ce qui concerne la Guyane, ou des structures collectives spécialisées dans la commercialisation de produits issus de l'agriculture biologique agréées par la DAAF. Pour les fleurs et plantes, tous les producteurs sont éligibles.

Tableau 75 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification, années 2006 à 2011, tous DOM

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales								
Tonnages contractualisés	55 588	78 257	78 785	76 994	81 497	73 469	-9,9%	32,2%
Tonnages aidés	25 165	32 980	29 575	26 793	29 381	27 710	-5,7%	10,1%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	72	64	49	17	24	27	12,5%	-62,5%
Aide à la transformation								
Tonnages contractualisés	6 783	6 829	8 940	7 102	7 956	7 714	-3,0%	13,7%
Tonnages aidés	1 448	3 203	3 310	2 586	3 196	2 754	-13,8%	90,2%
Nombre de bénéficiaires	7	13	14	13	13	13	=	85,7%
Aide à la commercialisation hors région de production								
Tonnages contractualisés	22 161	26 675	28 647	24 794	22 130	14 993	-32,3%	-32,3%
Tonnages aidés	11 748	12 033	9 938	8 495	4 816	4 499	-6,6%	-61,7%
Nombre de bénéficiaires	27	33	32	27	25	23	-8,0%	-14,8%
Actions d'accompagnement des filières								
Montant des aides versées (€)	941 534	1 312 562	1 711 291	1 925 983	1 501 115	2 758 552	83,8%	193,0%
Structuration de la filière								
Nombre d'OP / GPPR	8	11	13	21	22	23		
Nombre d'adhérents OP / GPPR	ND	645	ND	ND	1 034	956 *		
Plantes à parfum et aromatiques								
Poids aidé (kg), aide à la production de vanille verte	17 598	11 866	6 982	6 052	5 774	7 670	32,8%	-56,4%
Poids aidé (kg), aide à la production d'huiles essentielles et hydrolats	2 023	2 163	2 098	2 368	2 111	1 395	-33,9%	-31,0%
Surfaces aidées (hectares), aide au maintien des surfaces plantées en vanille	156	119	121	30	123	197	60,2%	26,3%
Surfaces aidées (hectares), aide à la culture de géranium et de vétiver	71	69	97	87	70	50	-28,6%	-29,6%
Nombre de bénéficiaires	ND	ND	278	208	235	56**		

Source : ODEADOM

* hors Guyane

Depuis 2009, les producteurs de fruits et légumes ne peuvent être directement bénéficiaires de l'aide à la commercialisation des productions locales sur le marché local, ce qui explique la forte diminution du nombre de demandeurs cette année-là. Le nombre des demandeurs est relativement stable depuis.

L'écart entre les tonnages contractualisés et les tonnages aidés s'explique par le fait que toutes les opérations commerciales éligibles aux aides doivent être réalisées dans le cadre d'un contrat de campagne de commercialisation allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il s'agit donc d'un contrat prévisionnel entre les organisations ou producteurs et l'acheteur (le montant de l'aide peut être modulé). Comme le tonnage réalisé ne peut excéder de plus de 30% le tonnage

initialement contractualisé, la tendance est de grandement majorée le potentiel des ventes pour l'année.

2.3.6 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification par DOM

2.3.6.1 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Guadeloupe

Tableau 76 – Mesure Productions végétales de diversification en Guadeloupe, évolution des montants payés de 2006 à 2011 par aide

Montants payés en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5ans)
Aide à la commercialisation des productions sur le marché locale	1 098 059	1 644 284	1 755 613	1 847 059	2 311 613	2 360 431	2,10%	115,00%
<u>Fruits et légumes</u>	1 048 482	1 590 924	1 705 581	1 809 152	2 272 127	2 323 287	2,30%	121,60%
OP ou GPPR	507 681	1 073 424	1 443 086	1 809 152	2 272 127	2 323 287	2,30%	357,60%
Producteurs individuels	540 800	517 499	262 495	0	0	0	-	-
<u>Flours et plantes</u>	49 577	53 360	50 032	37 907	39 486	37 144	-5,90%	-25,10%
Aide à la transformation	0	245 422	81 560	59 500	54 701	46 134	-15,70%	-81,2%*
OP ou GPPR	0	10 423	33 813	48 783	54 701	46 134	-15,70%	342,60%
Producteurs individuels	0	234 999	47 747	10 717	0	0	-	-
Aide à la commercialisation hors région de production	1 338 454	1 499 614	938 944	1 006 543	530 860	617 021	16,20%	-53,90%
<u>Fruits, légumes frais, fleurs et plantes</u>	1 293 866	1 469 242	919 333	984 098	507 596	594 359	17,10%	-54,10%
OP ou GPPR	821 206	1 153 910	780 961	946 820	471 222	559 423	18,70%	-31,90%
Producteurs individuels	472 660	315 332	138 372	37 279	37 543	34 937	-6,90%	-92,60%
<u>Produits transformés</u>	44 588	30 372	19 611	22 445	22 101	22 661	2,50%	-49,20%
Actions d'accompagnement	477 166	529 168	531 262	517 434	369 983	930 570	151,50%	95,00%
Aide à la collecte	87 214	114 393	103 280	111 319	94 432	104 104	10,20%	19,40%
Aide au transport	103 414	171 249	177 377	211 224	167 687	178 333	6,30%	72,40%
Soutien à la consommation par les collectivités	1 652	2 268	1 627	29 034	54 927	70 219	27,80%	4150,60%
Aide au conditionnement						543 856		
Mise en place de politiques de qualité	284 886	241 258	248 978	165 857	52 937	34 057	-35,70%	-88,00%
Plantes à parfum et aromatiques						3 570		
Production de vanille verte						770		
Maintien des surfaces plantées						2 800		
Aide aux plantes à parfum						24 797		
Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques						24 797		
Aide à la structuration						34 461		
Actions en faveur de la structuration des filières - Mesure B3						34 461		
Total des aides payées	2 913 679	3 918 487	3 307 379	3 430 536	3 267 157	4 016 983	23,00%	37,90%

Source : ODEADOM

*Les chiffres en bleu correspondent à l'évolution pour 2007-2011

Tableau 77 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Guadeloupe, années 2006 à 2011

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5ans)
Aide à la commercialisation des productions locales								
Tonnages contractualisés	19 252	24 874	25 000	18 608	26 018	17 628	-32,25%	-8,44%
Tonnages aidés	6 682	8 260	8 146	6 845	8 139	6 939	-14,74%	3,85%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	29	20	16	4	4	4	0,00%	-86,21%
Aide à la transformation								
Tonnages contractualisés	20	1 573	1 680	689	889	712	-19,91%	3460,00%
Tonnages aidés	0	757	267	161	132	121	-8,33%	-84,02%
Nombre de bénéficiaires	0	5	3	3	2	2	0,00%	-60,00%
Aide à la commercialisation hors région de production								
Tonnages contractualisés	8 021	8 945	12 500	8 690	7 795	6 270	-19,56%	-21,83%
Tonnages aidés	4 320	4 952	3 749	2 974	1 708	1 749	2,40%	-59,51%
Nombre de bénéficiaires	4	4	5	5	3	3	0,00%	-25,00%
Actions d'accompagnement des filières								
Montant des aides versées (€)	477 166	529 168	531 262	517 434	369 983	930 570	151,52%	95,02%
Structuration de la filière								
Nombre d'OP / GPPR	2	2	2	5	5	5	=	+3
Nombre d'adhérents OP / GPPR	68	55	100	124	120	150	+30	+82
Plantes à parfum et aromatiques								
Poids aidé (kg), aide à la production de vanille verte	NA	NA	NA	NA	0	103		
Surfaces aidées (hectares), aide au maintien des surfaces plantées en vanille	NA	NA	NA	NA	0	8		

Source : ODEADOM

Les chiffres en bleu correspondent à l'évolution pour 2007-2011

L'année 2011 s'est caractérisée par une série de calamités climatiques (pluies) qui ont freiné la production commercialisée par les organisations de producteurs.

La production de melons, qui constitue l'essentiel de la commercialisation hors région (vers la métropole), s'est toutefois maintenue au niveau de 2010, laissant espérer un redémarrage de l'exportation qui diminuait fortement sans discontinuer depuis 2007.

La production vendue pour la transformation reste au niveau le plus bas, mais avec toutefois le maintien d'une activité de 4^{ème} et 5^{ème} gammes, porteuse de développement.

Le budget des actions d'accompagnement augmente considérablement grâce à la nouvelle aide au conditionnement, particulièrement mobilisée en Guadeloupe du fait du conditionnement du melon à l'export dont les coûts de conditionnement (et en conséquence les montants d'aide unitaires) sont élevés.

L'aide à la mise en place de politiques de qualité, dans les actions d'accompagnement, a été fortement mobilisée avec une contractualisation importante des producteurs à diverses démarches qualité. Les programmes de certification ou de qualification sont prévus sur une période de 4 années maximum ou jusqu'à l'obtention. Ils sont pour la plupart achevés et notamment l'IGP melon obtenue en 2011. De plus, l'aide est dégressive.

Notons le démarrage des aides à la production de vanille verte et sa transformation ainsi qu'à la production de plantes médicinales qui est une filière en développement.

La Guadeloupe compte, en 2011, 4 structures organisées : 2 GPPR la SICA des Alizés (Basse-Terre), la SICA Caraïbienne de Fruits et Légumes SICACFEL (Saint-François qui regroupe trois GIE), et 2 OP Caraïbes Melonniers et la SICAPAG.

L'interprofession, IGUAFLHOR a été créée en 2010 et a présenté au financement une opération de promotion dans le cadre de l'aide à la structuration des filières.

2.3.6.2 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Guyane

Tableau 78 – Mesure Productions végétales de diversification en Guyane, évolution des montants payés de 2006 à 2011 par aide

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5ans)
Aide à la commercialisation des productions locales sur le marché local	16 892	15 101	1 589	0	0	3 887	-	-77,0%
Aide à la transformation	0	0	4 018	5 888	5 674	5 520	-2,7%	-
Structures agréées	0	0	1 538	1 838	1 387	0	-	-
Producteurs individuels	0	0	2 480	4 049	4 287	5 520	28,8%	-
Aide à la commercialisation hors région de production	167 300	171 495	186 470	107 042	5 955	8 204	37,8%	-95,1%
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	0	0	0	0	0	0	-	-
Riz	167 300	171 495	186 470	105 589	0	0	-	-100,0%
Produits transformés	0	0	0	1 454	5 955	8 204	37,8%	-
Actions d'accompagnement des filières	0	0	0	0	0	0	-	-
TOTAL des aides payées	184 192	186 596	192 076	112 930	11 628	17 611	51,5%	-90,4%

Source : ODEADOM

Notons qu'en 2011, les producteurs individuels ne sont plus éligibles aux aides à la commercialisation.

La structuration des filières se limite en Guyane à 2 structures agréées en activité : l'association PFFLG (Producteurs de fleurs, de fruits et de légumes de Guyane) créée en 2007 et le GDA de Mana (groupement de développement agricole). Ces deux structures ont créé une structure de commercialisation dénommée l'UPAM (Union de Producteurs Agricole de Mana, afin d'assurer un meilleur regroupement de l'offre et permettre notamment l'approvisionnement des collectivités publiques locales. La Coopérative Saveurs d'Amazonie créée en 2005 est en sommeil depuis 2009.

L'activité de ces structures est limitée, mais redémarre un peu en 2011 avec 19 tonnes commercialisées sur le marché local aidées et un tonnage destiné à la transformation qui se conforte à 26 tonnes. Le niveau d'organisation est faible et il n'y a pas de mobilisation des aides aux actions d'accompagnement ni à la structuration des filières (pas d'interprofession).

Jusqu'en 2009, l'aide à la commercialisation hors région de production a été fortement mobilisée pour l'exportation vers la métropole du riz produit en Guyane par le groupe exploitant SOS CUETARA devenu le groupe DOLEO. Le tonnage aidé en 2009 avait déjà diminué du fait d'une commercialisation hors UE puis la production rizicole s'est arrêtée en 2010 (voir la mesure en faveur de la production rizicole page 155).

Tableau 79 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Guyane, années 2006 à 2011

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5ans)
Aide à la commercialisation des productions locales								
Tonnages contractualisés	330	330	240	0	35	306	774,3%	-7,3%
Tonnages aidés	61	81	13	0	0	19	-	-68,9%
Nb de demandeurs (structures agréées)	2	2	6	0	0	2	+2	stable
Aide à la transformation								
Tonnages contractualisés	0	0	51	117	130	109	-16,2%	-
Tonnages aidés	0	0	12	18	24	26	8,3%	-
Nombre de bénéficiaires	0	0	3	1	1	1	stable	+1
Aide à la commercialisation hors région de production								
Tonnages contractualisés	4 000	7 500	4 000	4 010	4 011	26	-99,4%	-99,4%
Tonnages aidés	4 000	4 000	2 770	2 423	8	6	-25,0%	-99,9%
Nombre de bénéficiaires	1	1	1	3	2	1	-50,0%	0,0%
Structuration de la filière								
Nombre de structures agréées	1	1	1	3	2	2	-	+1
Nombre d'adhérents à une structure agréée	14	14	12	12	84	ND	-	-

Source : ODEADOM

2.3.6.3 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Martinique

Tableau 80 – Mesure Productions végétales de diversification en Martinique, évolution des montants payés de 2006 à 2011 par aide

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5ans)
Aide à la commercialisation des productions locales sur le marché local	2 075 569	3 091 354	2 057 958	1 921 693	2 032 042	2 110 557	3,9%	1,7%
<u>Fruits et légumes</u>	1 910 271	2 878 622	1 930 879	1 752 332	1 827 078	1 930 502	5,7%	1,1%
OP ou GPPR	1 871 072	2 740 860	1 892 301	1 752 332	1 827 078	1 930 502	5,7%	3,2%
Producteurs individuels	39 199	137 762	38 578	0	0	0	-	-100,0%
<u>Fleurs et plantes</u>	165 298	212 732	127 079	169 361	204 963	180 055	-12,2%	8,9%
Aide à la transformation	342 920	609 136	571 057	498 166	629 418	639 997	1,68%	86,6%
OP ou GPPR	126 747	475 864	561 469	492 092	621 868	639 997	2,92%	404,9%
Producteurs individuels	216 173	133 272	9 588	6 074	7 550	0	-100,00%	-100,0%

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5ans)
Aide à la commercialisation hors région de production	435 103	397 405	400 755	413 076	375 219	285 841	-23,8%	-34,3%
<i>Fruits, légumes frais, fleurs et plantes</i>	<i>408 825</i>	<i>364 447</i>	<i>382 841</i>	<i>384 893</i>	<i>350 994</i>	<i>269 082</i>	-23,3%	-34,2%
OP ou GPPR	377 035	294 498	289 974	322 527	283 078	207 019	-26,9%	-45,1%
Producteurs individuels	31 790	69 949	92 867	62 366	67 916	62 063	-8,6%	95,2%
<i>Produits transformés</i>	<i>26 278</i>	<i>32 958</i>	<i>17 914</i>	<i>28 183</i>	<i>24 225</i>	<i>16 759</i>	-30,8%	-36,2%
Actions d'accompagnement	265 194	304 969	555 893	565 363	478 619	613 538	28,19%	131,4%
Aide à la collecte	100 721	80 306	133 795	120 074	117 937	116 520	-1,20%	15,7%
Aide au transport	21 749	24 576	102 162	121 600	138 100	115 207	-16,58%	429,7%
Soutien à la consommation par les collectivités	142 724	7 996	153 340	200 503	160 036	200 671	25,39%	40,6%
Aide au conditionnement						181 141		
Mise en place de politiques de qualité	0	192 092	166 596	123 186	62 546	0	-100,00%	-100,00%
Aide à la structuration						251 089		
TOTAL des aides payées	3 118 786	4 402 864	3 585 663	3 398 299	3 515 298	3 901 023	10,97%	25,1%

Source : ODEADOM

Les chiffres en bleu correspondent à l'évolution pour 2007-2011

Le tonnage de 12 800 tonnes aidées dans le cadre de la commercialisation sur le marché local, indiqué pour 2007, correspond à la mise en place de la clause de circonstances exceptionnelles suite au passage du cyclone Dean.

On constate une tendance à la baisse certaine des tonnages qui est liée notamment aux aléas climatiques (augmentation de la pluviométrie) et aux difficultés rencontrées en 2011 par la plus grosse et la plus ancienne (plus de 20 ans) des organisations de producteurs : la SOCOPMA. Confrontée à une crise financière depuis la fin 2010, elle est en redressement judiciaire. Cette situation explique en partie la diminution des tonnages aidés entre 2010 et 2011.

Le tonnage transformé est relativement important comparé aux autres DOM, avec notamment un transformateur important qui produit des confitures et des jus de fruits. La SOCOPGEL (groupe SOCOPMA) a également développé une unité de surgélation qui a pris une relative importance.

Les expéditions (vers la métropole) de fruits et légumes frais sont notamment le fait d'une organisation qui s'est spécialisée sur ce créneau, en plus de Caraïbes Melonniers, l'OP Antilles qui regroupe des producteurs de melons et qui expédie vers l'Union européenne. En 2011, la conjoncture étant peu favorable, les melons produits en Martinique ont été

exclusivement à destination du marché local, ce qui explique en partie les expéditions particulièrement basses, au regard des années précédentes.

Tableau 81 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification en Martinique, années 2006 à 2011

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5ans)
Aide à la commercialisation des productions locales								
Tonnages contractualisés	18 087	29 609	23 412	30 321	26 853	25 426	-5,3%	40,6%
Tonnages aidés	9 068	12 830	8 785	7 449	7 689	6 916	-10,1%	-23,7%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	18	23	17	8	12	13	8,3%	-27,8%
Aide à la transformation								
Tonnages contractualisés	5 598	2 766	3 115	2 162	2 296	2 204	-4,0%	-60,6%
Tonnages aidés	1 041	1 499	1 383	1 120	1 391	1 405	1,0%	35,0%
Nombre de bénéficiaires	5	4	4	3	4	3	-25,0%	-40,0%
Aide à la commercialisation hors région de production								
Tonnages contractualisés	4 888	3 282	4 083	4 297	3 809	2 779	-27,0%	-43,1%
Tonnages aidés	1 689	1 364	1 627	1 422	1 377	1 031	-25,1%	-39,0%
Nombre de bénéficiaires	6	6	7	6	7	5	-28,6%	-16,7%
Actions d'accompagnement des filières								
Montant des aides versées (€)	265 194	304 969	555 893	565 363	478 619	613 538	28,2%	131,4%
Structuration de la filière								
Nombre d'OP / GPPR	4	4	5	6	6	7	+1	+3
Nombre d'adhérents OP / GPPR	300	286	298	320	380	380	stable	+80

Source : ODEADOM

La nouvelle aide au conditionnement a été moins mobilisée qu'en Guadeloupe, du fait du moindre tonnage de produits spécialement conditionnés pour l'exportation en fret aérien comme les melons.

L'aide à la mise en place de politiques de qualité, dans les actions d'accompagnement, a été fortement mobilisée avec une contractualisation importante des producteurs en 2007 arrivée au terme des 4 années de qualification en 2010.

La structuration de la filière reste stable avec 3 GPPR (l'Association Caraïbes Exotiques, l'Association des Vergers et Jardins Tropicaux et la nouvelle SICA Château Gaillard créée fin 2011) et 4 OP reconnues (Caraïbes Melonniers, la SCA Ananas Martinique le GIE MHM et la SOCOPMA).

L'interprofession IMAFLHOR créée en 2010 a lancé une action (étude, observatoire et promotion) qui a été financée par l'aide à la structuration à hauteur de 251 089 €.

2.3.6.4 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour La Réunion

A La Réunion, la filière compte 4 OP reconnues (SCA Vivéa, SICA Terre Réunionnaise et Association Anafruit et la SCA Terre Bourbon) et 5 GPPR (SCA Fruits de La Réunion, Association des producteurs réunionnais de fruits et légumes destinés à la transformation (APRFLDT), SCA Ananas Réunion, SCA Vergers de La Réunion et Association les Vergers de l'Ouest).

De manière générale, on observe une progression constante des aides versées mais également des tonnages commercialisés par les structures organisées.

Le budget mobilisé en faveur de la commercialisation des productions locales sur le marché local est en hausse comme dans les autres DOM. Cependant et contrairement aux autres DOM, cette hausse s'accompagne d'une augmentation des tonnages confirmant une activité de la filière organisée en croissance modérée mais constante.

Les tonnages aidés dans le cadre de l'aide à la commercialisation hors région de production se maintiennent et sont relativement stables depuis 2006.

Il n'en est pas de même pour la transformation qui enregistre une baisse pour se retrouver au niveau bas de 2009. Bien que diversifiée avec une production de confiture, de jus, de yaourt aux fruits, de la 4^{ème} gamme, etc. la transformation est une activité qui assez variable, avec une tendance lourde plutôt à la hausse si l'on prend comme base 2006-2007.

La production de plantes et fleurs est relativement importante à La Réunion et présente une baisse en budget et en volume en 2011 par rapport à 2010 qui était néanmoins une année exceptionnelle après deux années 2008-2009 particulièrement mauvaises.

Tableau 82 – Mesure Productions végétales de diversification à La Réunion, évolution des montants payés de 2006 à 2011 par aide

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5ans)
Aide à la commercialisation des productions locales sur le marché local	2 117 275	2 850 477	2 970 272	3 188 621	3 425 989	3 766 049	9,9%	77,9%
<i>Fruits et légumes</i>	2 058 460	2 727 825	2 895 755	3 142 683	3 200 683	3 604 056	12,6%	75,1%
OP ou GPPR	1 784 573	2 524 731	2 831 912	3 142 683	3 200 683	3 604 056	12,6%	102,0%
Producteurs individuels	273 887	203 094	63 844	0	0	0	-	-100,0%
<i>Fleurs et plantes</i>	58 816	122 652	74 517	45 938	225 305	161 993	-28,1%	175,4%
Aide à la transformation	114 596	329 876	514 085	459 931	562 055	475 973	-15,3%	315,3%
OP ou GPPR	980	169 554	378 252	449 355	529 988	475 973	-10,2%	180,7%
Producteurs individuels	113 616	160 323	135 833	10 576	32 067	0	-100,0%	-100,0%
Aide à la commercialisation hors région de production	715 842	749 342	797 864	743 957	785 579	841 719	7,1%	17,6%
<i>Fruits, légumes frais, fleurs et plantes</i>	665 173	661 323	750 447	662 711	749 056	783 014	4,5%	17,7%
OP ou GPPR	484 641	480 830	569 092	659 047	657 340	783 014	19,1%	61,6%
Producteurs individuels	180 532	180 493	181 355	3 664	91 716	0	-100,0%	-100,0%
<i>Produits transformés</i>	50 670	88 019	47 417	81 246	36 523	58 705	60,7%	15,9%

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010- 2011 (1 an)	Évolution 2006- 2011 (5ans)
Actions d'accompagnement	199 175	478 425	624 136	843 186	652 513	1 214 444	86,1%	509,7%
Aide à la collecte	104 942	143 417	185 418	193 879	207 528	198 241	-4,5%	88,9%
Aide au transport	89 975	143 422	157 629	160 941	202 000	236 675	17,2%	163,0%
Soutien à la consommation par les collectivités	0	4 735	7 500	8 964	8 850	32 798	270,6%	592,7%
Aide au conditionnement						548 579		
Mise en place de politiques de qualité	4 257	178 120	269 976	470 334	227 789	195 252	-14,3%	4486,6%
Production de semences	0	8 730	3 614	9 068	6 345	2 898	-54,3%	-66,8%
Aide à la vanille	209 837	148 369	112 699	75 575	114 867	229 110	99,5%	9,2%
Production de vanille verte	131 987	88 994	52 364	60 522	55 947	75 675	35,3%	-42,7%
Maintien des surfaces plantées vanille	77 850	59 375	60 335	15 053	58 920	153 435	160,4%	97,1%
Aides plantes à parfum	321 826	340 138	387 580	346 725	260 105	188 338	-27,6%	-41,5%
<i>Production d'HE et d'hydrolats</i>	<i>110 201</i>	<i>129 778</i>	<i>125 872</i>	<i>137 620</i>	<i>126 648</i>	<i>71 671</i>	-43,4%	-35,0%
<i>Culture de Géranium et de Vétiver</i>	<i>211 625</i>	<i>210 360</i>	<i>261 708</i>	<i>209 105</i>	<i>133 457</i>	<i>116 666</i>	-12,6%	-44,9%
Aide à la structuration des filières						3 090		
TOTAL des aides payées	3 678 551	4 896 626	5 406 636	5 657 994	5 801 107	6 718 722	15,8%	82,6%

Source : ODEADOM

Les chiffres en bleu correspondent à l'évolution pour 2007-2011

Notons que les quelques producteurs individuels bénéficiaires des aides à la transformation jusqu'en 2010 ne sont plus éligibles.

Les aides à l'accompagnement augmentent très sensiblement (+86%) en 2011 par rapport aux années précédentes. La nouvelle aide au conditionnement en est la raison principale et est particulièrement mobilisée sur la commercialisation hors région de production.

La mobilisation de l'aide à la mise en place de politique de qualité est encore très importante, du fait d'un démarrage des programmes de qualification ou de certification pour la plus part en en 2009. 1. La baisse provient essentiellement de la dégressivité des aides.

L'aide à la production de semences spécifique à La Réunion est peu mobilisée, confirmant en 2011 la baisse entamée en 2010.

Le montant des aides versées au profit de la filière vanille a quasiment doublé entre 2010 et 2011, induit notamment par la forte progression des volumes de vanille produits et des surfaces entretenues, due à une réorganisation locale de la filière. Elle provient également de la majoration du taux d'aide due à l'engagement des producteurs vers une l'obtention indication géographique protégée (IGP).

La production d'huiles essentielles (géranium, vétiver...) est en forte diminution de tonnage, due notamment à des calamités climatiques qui ont fait chuter les rendements. Le dispositif de circonstances exceptionnelles a d'ailleurs été mis en œuvre sur le deuxième semestre de l'année 2011 pour des localisations précises.

L'utilisation des aides indique clairement la redynamisation actuelle de la filière des PAPM qui s'est notamment dotée de nouvelles structures.

Depuis 2009, ces OP et les GPPR sont regroupées au sein de l'AROP-FL, l'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes. L'aide à la structuration des filières a été mobilisée pour financer une action de promotion.

Tableau 83 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure Productions végétales de diversification à La Réunion, années 2006 à 2011

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales								
Tonnages contractualisés	17 919	23 444	30 133	28 065	28 591	30 110	5,3%	68,0%
Tonnages aidés	9 354	11 809	12 631	12 499	13 553	13 836	2,1%	47,9%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	23	19	10	5	8	9	12,5%	-60,9%
Aide à la transformation								
Tonnages contractualisés	1 166	2 490	4 094	4 134	4 642	4 690	1,0%	302,2%
Tonnages aidés	407	948	1 648	1 287	1 650	1 202	-27,2%	195,3%
Nombre de bénéficiaires	2	4	4	6	6	7	16,7%	250,0%
Aide à la commercialisation hors région de production								
Tonnages contractualisés	5 252	6 948	8 064	7 797	6 515	5 918	-9,2%	12,7%
Tonnages aidés	1 739	1 717	1 792	1 676	1 723	1 714	-0,5%	-1,4%
Nombre de bénéficiaires	16	22	19	13	13	14	7,7%	-12,5%
Actions d'accompagnement des filières								
Montant des aides versées (€)	199 175	478 425	624 136	834 118	652 513	1 214 444	86,1%	509,7%
Structuration de la filière								
Nombre d'OP / GPPR	1	4	5	7	8	9	+1	+8
Nombre d'adhérents à une OP ou GPPR	ND	290	ND	471	470	426	-44	-
Plantes à parfum et aromatiques								
Poids aidé (kg), aide à la production de vanille verte	17 598	11 866	6 982	6 052	5 774	7 567	31,1%	-57,0%
Surfaces aidées (hectares), aide au maintien des surfaces plantées en vanille	156	119	121	30	118	189	60,2%	21,2%
Poids aidé (kg), aide à la production d'huiles essentielles et hydrolats	2 023	2 163	2 098	2 368	2 111	1 395	-33,9%	-31,0%
Surfaces aidées (hectares), aide à la culture de géranium et de vétiver	71	69	97	87	70	50	-28,6%	-29,6%
Nombre de structures bénéficiaires	4	3	3	4	9	10	+1	+6

Source : ODEADOM

2.3.7 Conclusion pour la mesure Productions végétales de diversification

La mesure en faveur des productions végétales de diversification a bénéficié des modifications en 2011 qui ont permis de valoriser les montants unitaires et d'introduire de nouvelles aides, aide au transport inter-DFA, aide au conditionnement, aide à la fabrication de produits élaborés à partir de la vanille noire et de plantes médicinales et aromatiques, et l'aide à la structuration des filières au profit des structures interprofessionnelles.

En conséquence de ces modifications, le montant payé est passé de 13,0 M€ à 14,7 M€. On note une consommation de 100 % de l'allocation budgétaire révisée.

Cependant, les tonnages aidés ont globalement baissé de 6% en ce qui concerne les fruits et légumes et produits horticoles. L'explication de la baisse des tonnages aidés dans la commercialisation sur le marché local est surtout imputable à des calamités climatiques et à une conjoncture structurelle défavorable notamment en Guadeloupe et dans une moindre mesure à la Martinique. En effet, depuis 2006, on observe des variations fortes des productions commercialisées liées à ces aléas, ce qui entraîne chaque année une fragilisation des structures.

A La Réunion, la production de fruits et légumes commercialisée par les structures organisées a augmenté sensiblement et de manière linéaire.

Pour ce qui est de la production destinée à la transformation, les volumes aidés ont diminué en partie à cause d'aléas climatiques en Guadeloupe ou pour des raisons plus économiques à La Réunion, mais ils se sont maintenus en Martinique et en Guyane.

L'évolution de la commercialisation hors région qui correspond principalement à une commercialisation à destination de la métropole est hétérogène selon les DOM. La Guadeloupe, malgré les incidents climatiques, a maintenu ses expéditions principalement de melons, ce qui indique une résistance et une possible remontée de cette activité mais réfléchit à diversifier la gamme de produits commercialisés. La Martinique dont l'offre est plus variée, a rencontré des difficultés de débouchés sur le marché métropolitain. La Réunion reste stable en volume, mais enregistre une augmentation du montant de l'aide liée notamment à l'augmentation des coûts de transports.

La Guyane qui avait par le passé mobilisé l'aide à la commercialisation hors région pour le riz, n'a pas utilisé l'aide en 2011, faute d'une reprise de la production de riz.

Le budget des actions d'accompagnement a considérablement augmenté (+83%), tout particulièrement du fait de la nouvelle aide au conditionnement. Le budget global est moindre,

mais la hausse de l'aide à la consommation par les collectivités (principalement la restauration collective) constatée dans tous les DOM (sauf la Guyane) intervient également.

L'aide au conditionnement conforte les expéditions, notamment pour les produits transportés par avion comme le melon, l'ananas et le letchi...

L'aide aux politiques en faveur de la qualité diminue en Guadeloupe et Martinique du fait que les programmes de certification initiés pour la plupart entre 2007 et 2008, sont arrivés à échéance (4 années maximum).

L'aide aux PAPAM concerne historiquement La Réunion où la culture de la vanille et sa production sont en nette reprise. Toutefois, depuis cette année, ces nouvelles aides ont été mobilisées en Guadeloupe pour accompagner le développement récent de ces filières.

Enfin, les toutes nouvelles structures interprofessionnelles des DOM (à l'exception de la Guyane) ont commencé à utiliser la récente aide à la structuration des filières qui leur est destinée, et tout particulièrement l'interprofession de Martinique. Cette dernière a lancé des opérations promotionnelles mais également les actions bourse aux fruits et enfin a initié une étude sur la connaissance et le fonctionnement des marchés et de l'observatoire.

2.4 La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

2.4.1 Description de la mesure

La mesure Canne-Sucre-Rhum du programme POSEI France se décline en trois actions ciblant les principaux secteurs de la filière :

- Action 1 pour l'industrie sucrière : aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre ;
- Action 2 pour les planteurs de canne à sucre : aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée ;
- Action 3 pour les distilleries de rhum agricole : aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

2.4.2 Rappel des objectifs

La stratégie globale de la mesure est le maintien de la filière dans un environnement délicat :

- pour les sucreries avec la réforme de l'OCM sucre notamment,
- pour les distilleries dans un contexte incertain (concurrence pays tiers, définition des spiritueux).

Le soutien à la production de sucre sous-tend le maintien de l'ensemble de la filière car c'est le principal débouché de la canne produite dans les DOM.

Le soutien à la production de rhum agricole est essentiel au maintien d'emplois et participe à l'équilibre d'ensemble de la filière dans la mesure où, dans les Antilles où le rhum constitue un débouché non négligeable de la production de canne.

Le soutien au transport de la canne est transversal et s'applique à tous les tonnages quelle qu'en soit la destination et constitue un soutien à la production favorisant le maintien de la surface cannière dans son ensemble.

La mesure du programme POSEI France en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum contribue aux objectifs opérationnels suivants :

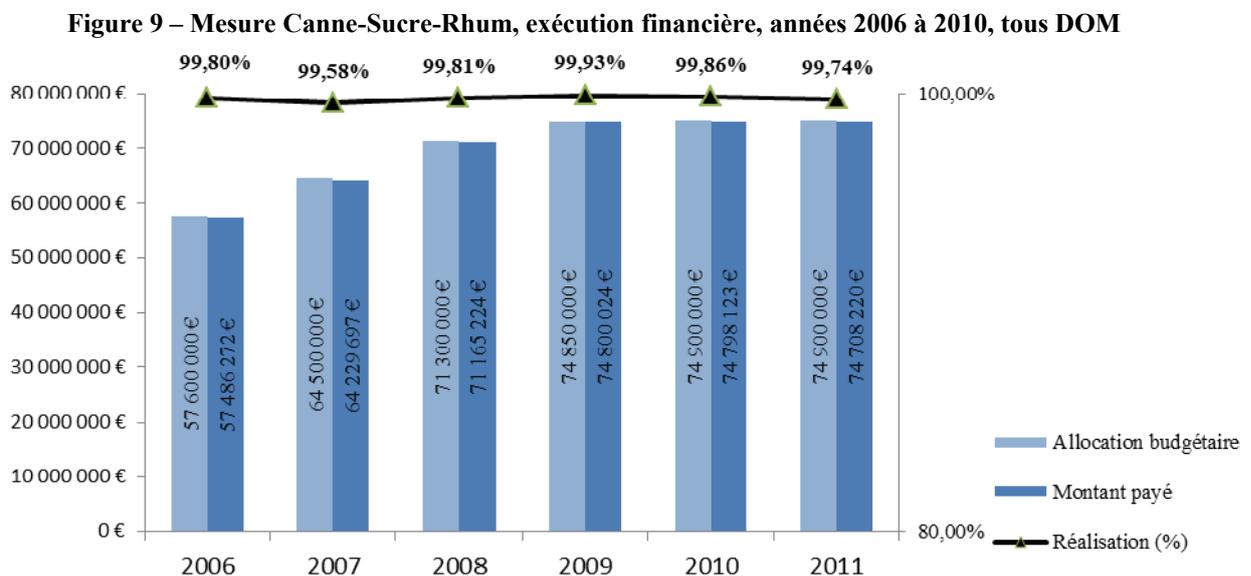
- Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence ;
- Création de valeur ajoutée locale par la transformation fermière, artisanale ou industrielle des productions ;
- Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales par leur propre nature.

Les objectifs spécifiques à chacune des actions de la mesure Canne-Sucre-Rhum sont les suivants :

- **Action 1 - Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM Sucre** : soutenir la filière cannière et sucrière par le versement d'une aide financière forfaitaire aux sociétés sucrières des DOM, qui acceptent en contrepartie des engagements en matière de paiement des cannes à sucre aux planteurs et de la réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits.
- **Action 2 - Aide au transport de la canne entre les bords de champs et la balance de pesée la plus proche** : compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes, des champs vers les balances de pesée (sites industriels ou centres de transfert), que génère la difficulté d'accès à un grand nombre de parcelles de culture de canne à sucre des DOM, du fait de l'éloignement parcellaire et de la mauvaise qualité des chemins de desserte. Cette aide aux producteurs de canne s'applique à tous les volumes de canne saine, loyale et marchande, transportée et quelle qu'en soit la destination (rhum agricole, sucre et indirectement rhum de sucrerie, bagasse thermique et fourrage notamment).
- **Action 3 - Aide à la transformation de la canne en rhum agricole** : maintenir la valorisation de la canne à sucre par la production de rhum agricole.

2.4.3 Bilan général de la mesure Canne-Sucre-Rhum

2.4.3.1 Exécution financière



L'allocation budgétaire de la mesure Canne-Sucre-Rhum a progressé de 30% sur la période 2006-2009 et représente en 2011 un montant de 74 900 000 euros, identique à l'allocation de 2010.

Tableau 84 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2011, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Allocation budgétaire	57 600 000	64 500 000	71 300 000	74 850 000	74 900 000	74 900 000	0,00%	16,12%
Montant demandé	57 491 892	64 319 945	71 193 001	74 821 192	74 850 338	74 827 756	-0,03%	16,34%
Montant payé	57 486 272	64 229 697	71 165 224	74 800 024	74 798 123	74 708 220	-0,12%	16,31%
Réalisation (%)	99,80%	99,58%	99,81%	99,93%	99,86%	99,74%	-0,12%	0,16%

Source : ODEADOM

Tableau 85 – Réalisation (montants payés) par action et par DOM, années 2006 à 2011

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (1)								
Guadeloupe	9 918 000	11 547 000	13 264 000	13 971 000	13 971 000	13 971 000	0%	40,9%
Martinique	486 000	526 350	727 000	1 066 000	1 066 000	1 066 000	0%	119,3%
Réunion	31 496 000	36 648 000	41 609 000	44 163 000	44 163 000	44 163 000	0%	40,2%
Total	41 900 000	48 721 350	55 600 000	59 200 000	59 200 000	59 200 000	0%	41,3%
Aide au transport de la canne								
Guadeloupe	2 473 691	2 465 474	2 445 608	2 427 488	2 460 036	2 460 320	0%	-0,5%
Guyane	18 484	1 071	3 581	10 881	6 826	5 725	-16%	-69,0%
Martinique	524 508	524 161	524 922	523 831	523 984	524 691	0%	0,0%
Réunion	6 941 837	6 940 262	6 930 762	6 937 850	6 956 867	6 973 240	0%	0,5%
Total	9 958 520	9 930 968	9 904 873	9 900 049	9 947 713	9 963 976	0%	0,1%
Aide à la transformation de canne en rhum agricole (2)								
Guadeloupe	1 444 596	1 444 950	1 469 800	1 457 383	1 416 340	1 301 271	-8%	-9,9%
Guyane	162 091	86 569	75 111	162 012	129 626	163 460	26%	0,8%
Martinique	4 021 065	4 045 860	4 115 440	4 080 580	4 104 443	4 079 513	-1%	1,5%
Total	5 627 752	5 577 379	5 660 351	5 699 975	5 650 410	5 544 244	-2%	-1,5%
Total pour la mesure Canne-Sucre-Rhum								
Guadeloupe	13 836 287	15 457 424	17 179 408	17 855 870	17 847 376	17 732 591	-1%	28,2%
Guyane	180 576	87 640	78 692	172 893	136 452	169 185	24%	-6,3%
Martinique	5 031 573	5 096 371	5 367 362	5 670 411	5 694 427	5 670 204	0%	12,7%
Réunion	38 437 837	43 588 262	48 539 762	51 100 850	51 119 867	51 136 240	0%	33,0%
Total	57 486 272	64 229 697	71 165 224	74 800 024	74 798 123	74 708 220	0%	30,0%

Source : ODEADOM

(1) : La Guyane ne produit pas de sucre et ne bénéficie donc pas de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM.

(2) : Le rhum agricole produit en petite quantité à La Réunion n'est pas éligible à l'aide à la transformation de canne en rhum agricole.

Seule la Guyane présente des évolutions annuelles de réalisation conséquentes ; elles sont liées au faible nombre de producteurs de canne et aux travaux de modernisation entrepris par l'unique distillerie du département. Cependant, la filière canne guyanaise représentant un faible poids relatif vis-à-vis des 3 autres DOM, et en particulier de La Réunion et de la Guadeloupe, le montant global de l'aide à la filière canne est stable depuis 2009.

2.4.3.2 Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum

La baisse de production enregistrée en Guadeloupe et en Guyane est largement compensée par l'augmentation de la production réunionnaise. La Réunion représente 58% de la sole cannière, 67% de la production de canne (qui est quasi intégralement transformée en sucre) et 79% de la production de sucre des DOM.

Tableau 86 – Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2011

Données	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Production de canne (t)								
Guadeloupe	763 081	785 364	689 894	700 409	735 171	727 600	-1,03%	-4,65%
Guyane	6 793	3 075	3 044	5 913	5 626	4 140	-26,41%	-39,05%
Martinique	165 097	223 027	208 322	223 293	202 228	206 671	2,20%	25,18%
Réunion	1 864 332	1 575 513	1 772 411	1 907 630	1 877 197	1 902 494	1,35%	2,05%
Total	2 799 303	2 586 979	2 673 671	2 837 245	2 820 222	2 840 905	0,73%	1,49%
Superficie plantée en canne (ha)								
Guadeloupe	14 300	14 500	14 079	13 970	14 025	13 819	-1,47%	-3,36%
Guyane	190	192	130	130	140	140 (2)	0,00%	-26,32%
Martinique	3 808	3 950	4 150	3 703	3 891	3 906	0,39%	2,57%
Réunion	25 569	24 833	24 528	24 244	24 336 (1)	24 746	1,68%	-3,22%
Total	43 867	43 475	42 887	42 047	42 282	42 611	0,78%	-2,86%
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)								
Guadeloupe	66 514	77 783	61 602	53 933	55 187	51 280	-7,08%	-22,90%
Martinique	4 037	5 779	4 639	5 529	4 055	3 781	-6,76%	-6,34%
Réunion	203 408	166 060	193 983	207 073	206 808	206 625	-0,09%	1,58%
Total	273 958	249 622	260 224	266 535	266 050	261 686	-1,64%	-4,48%
Production de rhum agricole (HAP)								
Guadeloupe	27 446	29 213	32 080	31 370	27 126	33 897	24,96%	23,50%
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	2 018	2 775	37,51%	-12,60%
Martinique	62 613	79 352	74 537	70 592	67 989	69 246	1,85%	10,59%
Réunion	545	413	431	707	552	187	-66,12%	-65,69%
Total	93 779	110 326	108 218	105 192	97 685	106 105	8,62%	13,14%

Sources : ODEADOM, DAAF, Syndicat des producteurs de rhum de La Réunion

Rappel : La Guyane ne produit pas de sucre. L'ensemble de la production de canne est destinée à l'unique distillerie agricole du département.

(1) données 2010 corrigées (2) données estimées

Guadeloupe**Production et richesse moindres pour la canne**

Un démarrage tardif des deux unités sucrières et une météo pluvieuse empêchent d'atteindre les prévisions escomptées pour l'année 2011. Le volume de cannes broyées s'établit à 646 304 tonnes, soit une diminution de 5 % par rapport à 2010 et un recul de 6 % en comparaison à la moyenne de la décennie.

La richesse saccharimétrique est également la plus faible de la décennie avec 7,48 %, soit une perte de 12 % par rapport à la richesse moyenne des dix dernières années (8,48 %). Le prix payé par les usines s'élève à 26,81 € contre 28,77€ en 2010, soit une diminution de 1,96 € par tonne de cannes en raison de la baisse de la richesse en sucre.

La production de sucre se monte à 51 280 tonnes. Elle décline de 16 % par rapport à 2010 et subit une baisse de 36 % par rapport à 2007 qui fut l'année la plus faste de ces dix dernières années avec 80 209 tonnes de sucre produit.

Rhum : Hausse de la production

La production de rhum dépasse les 75 000 hectolitres d'alcool pur (HAP) en 2011. La production totale s'accroît d'environ 11 000 HAP par rapport à 2010. La commercialisation sur le marché local augmente de 1 500 HAP.

Le volume de rhum agricole produit est en augmentation.

Guyane

La canne à sucre récoltée en Guyane est uniquement destinée à la production de rhum agricole lequel est produit par l'unique distillerie du département, la distillerie Saint-Maurice.

La superficie consacrée à la culture de la canne à sucre est de 130 ha. Il y a environ 60 planteurs qui livrent la distillerie, tous localisés sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

La campagne 2010/2011 a été interrompue pendant deux mois à cause d'une défaillance d'une pièce maîtresse de la distillerie.

Martinique**Pas d'amélioration notable pour la canne à sucre, et plus de canne pour les distilleries au détriment de la sucrerie.**

En ce qui concerne la canne à sucre, la récolte de 206 671 tonnes amorce un léger mieux par rapport à l'année dernière (+2% par rapport à 2010). La sole cannière, qui atteint 3906 ha, est en très légère hausse de 0,4% par rapport à 2010. Cependant, on ne peut encore conclure à une franche amélioration. Cette production stagnante est très liée à des épisodes pluvieux particulièrement abondants pendant la période du Carême.

67% des cannes sont broyées par des distilleries. Le manque de production s'est donc une nouvelle fois fait ressentir sur les livraisons à la sucrerie du Galion ; 33% de la production a été livrée pour produire du sucre, alors qu'elle est généralement comprise entre 38 et 40%.

Malgré une légère hausse de la production en 2011, les rendements restent modestes. C'est le 3ème plus faible rendement de la décennie.

Réunion

Une production de canne qui se confirme à un haut de niveau depuis 2009, production pour l'essentiel transformée en sucre

Après une campagne 2007 catastrophique tant en tonnage qu'en richesse par les effets combinés du cyclone "Gamède" (février 2007) et de l'éruption volcanique (avril 2007) et une campagne 2008 médiocre à 1,771 millions de tonnes de canne, la production cannière de La Réunion retrouve depuis 2009 un bon niveau de performance : 1,908 millions de tonnes de canne en 2009, 1, 877 en 2010 et 1,887 en 2011.

En dépit des conditions de sécheresse de fin 2010- début 2011 qui ont impacté la repousse des parcelles de canne, le résultat de la campagne 2011, certes inférieur au record de 2004 (1,969 millions de tonnes de canne), reste supérieur à la moyenne décennale (1,827 millions de tonnes de canne), mais s'accompagne d'une richesse médiocre (13,54), inférieure à la moyenne décennale (13,88).

En outre, on peut toujours déplorer des pertes de surfaces agricoles à fort potentiel agronomique, ce qui constitue encore des sources de fragilité structurelle de la filière canne.

La filière canne réunionnaise s'appuie sur deux usines, propriétés du groupe TEREOS Océan Indien depuis 2001 pour la Sucrerie de Bois-Rouge et 2010 pour la Sucrerie du Gol.

La filière exploite aussi un terminal sucrier (Eurocanne) et trois distilleries industrielles (Savanna, Rivière du Mat, et Isautier).

2.4.3.3 Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum

Tableau 87 – Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2011

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
SAU en canne (ha)	43 867	43 475	42 887	42 047	42 282	42 611	0,78%	-2,86%
SAU totale (ha)	143 164	142 104	142 677	142 061	136 499	138 785	1,67%	-3,06%
Part de la canne dans la SAU totale (%)	30,60%	30,60%	30,10%	29,60%	31,00%	30,70%		
Industrie sucrière								
Volume de sucre produit (en tonnes équivalent sucre blanc)	273 958	249 622	260 224	266 535	266 050	261 686	-1,64%	-4,48%
Productivité (tonne équivalent sucre blanc/ha)	6,25	5,74	6,07	6,34	6,29	6,14		
Prix interprofessionnel de la canne de référence								
Guadeloupe	32,34 €/t pour une richesse de 9%						Stable	Stable
Martinique	34,76 €/t pour une richesse de 8%						Stable	Stable
Réunion	39,09 €/t pour une richesse de 13,8%						Stable	Stable
Production de canne								
Volume de canne transportée aidé (t)	2 622 469	2 468 502	2 547 684	2 726 274	2 718 412	2 751 452	1,22%	4,92%
Volume total de canne livrée (t)	2 799 303	2 586 979	2 673 671	2 837 245	2 820 222	2 753 827	-2,35%	-1,62%
Distilleries agricoles								
Volumes de rhum agricole produits (HAP) (*)	93 779	110 326	108 140	105 191	97 675	105 918 (1)	8,44%	12,94%
Part du rhum agricole dans le volume total de rhum produit (HAP)	41,20%	39,20%	38,40%	38,30%	39,30%	40,51%	-2,12%	-6,63%

Source : ODEADOM, DAAF

(*) Volumes de production des DOM incluant une production marginale pour La Réunion.

(1) production totale hors la production de La Réunion estimée à environ 500 hl.

Les indicateurs globaux tous DOM sur la période 2006 - 2011, montrent une relative stabilité avec une tendance baissière :

- Les surfaces cultivées en canne sont en léger recul depuis 2006 (-2,9%), mais la baisse est légèrement moindre que celle de la SAU totale (-3,1%), la part de la sole cannière restant à 30-31% de la SAU.
- La productivité en sucre, qui varie par campagne en fonction des conditions climatiques, atteint en 2011 le niveau de 6,14 tonnes équivalent sucre par hectare.
- Les prix interprofessionnels de la canne de référence pour l'industrie sucrière sont maintenus depuis 2006, conformément aux dispositions du programme POSEI France ;
- Le volume de cannes livrées est en légère baisse, avec 2,75 millions de tonnes en 2011, malgré une production en canne quasi équivalente à celle de l'année précédente ;
- La production de rhum agricole progresse par rapport à 2010 mais aussi en comparaison de l'année 2006 qui sont toutes deux de mauvaises années. La comparaison avec 2007

ou 2008 indique un recul. La production de rhum est de fait à la moyenne des 5 années précédentes ;

- La part représentée par le rhum agricole dans le volume total de rhum produit, qui fluctue entre 38,3 et 41,2% atteint 40,5% en 2011, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne.

2.4.4 Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum par action

2.4.4.1 Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre

Tableau 88 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière, années 2006 à 2011

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)	
Production de canne destinée aux sucreries (t)									
Guadeloupe	706 411	732 481	622 207	634 321	677 432	646 304	-4,59%	-8,51%	
Martinique	59 620	84 490	75 497	89 476	70 288	68 994	-1,84%	15,72%	
Réunion	1 864 332	1 575 513	1 772 411	1 907 630	1 877 197	1 884 000	0,36%	1,05%	
Total	2 630 362	2 392 484	2 470 115	2 631 427	2 624 917	2 599 298	-0,98%	-1,18%	
Nombre de sociétés bénéficiaires									
Guadeloupe	2	2	2	2	2	2			
Martinique	1	1	1	1	1	1			
Réunion	2	2	2	2	2	2			
Total	5	5	5	5	5	5			
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)									
Guadeloupe	66 514	77 783	61 602	53 933	55 187	51 280	-7,08%	-22,90%	
Martinique	4 037	5 779	4 639	5 529	4 055	3 640	-10,23%	-9,83%	
Réunion	203 408	166 060	193 983	207 073	206 808	206 625	-0,09%	1,58%	
Total	273 958	249 621	260 224	266 535	266 050	261 545	-1,69%	-4,53%	
Productivité moyenne des surfaces de canne en sucre (tonnes équivalent sucre blanc/ha)									
Guadeloupe	5,02	5,75	4,85	4,26	4,27	4,15			
Martinique	2,94	3,86	3,08	3,73	3	2,79			
Réunion	7,96	6,69	7,91	8,54	8,54	8,43			
Total	6,66	6,23	6,58	6,84	6,77	6,71			
Prix interprofessionnel de la canne de référence									
Guadeloupe	32,34 €/t pour une richesse de 9%								
Martinique	34,76 €/t pour une richesse de 8%								
Réunion	39,09 €/t pour une richesse de 13,8%								
Montant des aides versées (€)									
Guadeloupe	9 918 000	11 547 000	13 264 000	13 971 000	13 971 000	13 971 000	=	41%	
Martinique	486 000	526 350	727 000	1 066 000	1 066 000	1 066 000	=	119%	
Réunion	31 496 000	36 648 000	41 609 000	44 163 000	44 163 000	44 163 000	=	40%	
Total	41 900 000	48 721 350	55 600 000	59 200 000	59 200 000	59 200 000	=	41%	

Sources : ODEADOM, DAAF

Rappel : La Guyane ne produit pas de sucre. L'ensemble de la production de canne est destinée à l'unique distillerie agricole du département.

En **Guadeloupe**, la récolte de la canne à sucre se déroule entre les mois de février et juin. La production de sucre est assurée par l'usine de Gardel au Moule, qui est couplée à une centrale électrique thermique bagasse-charbon, et par l'usine sucrière basée à Grand-Bourg sur l'île de Marie-Galante.

La production de sucre est au niveau le plus bas des dernières années, les conditions climatiques ayant été défavorables à la production de canne ainsi qu'à son taux de sucre.

En **Guyane**, la canne à sucre est exclusivement destinée à la production de rhum agricole. Il n'y a pas d'unité de production sucrière implantée localement. La récolte de la canne à sucre a lieu entre les mois de février et juin.

En **Martinique**, une seule usine sucrière est en activité, l'usine du Galion à La Trinité. La récolte de la canne à sucre a lieu entre les mois de février et juin.

La production de sucre est au niveau le plus bas des dernières années, les conditions climatiques ayant été défavorables à la production de canne ainsi qu'à son taux de sucre. En outre la destination de la canne pour la distillerie est privilégiée en Martinique ce qui accentue un peu plus la faiblesse de la production de sucre.

À **La Réunion**, les 2 usines de Bois Rouge et du Gol, couplées à des centrales électriques thermiques bagasse-charbon, assurent la production sucrière. La récolte de la canne à sucre a lieu entre les mois de juillet et décembre.

L'essentiel de la production cannière est transformé en sucre, le rhum produit étant pour l'essentiel produit industriellement à partir du sucre et de la bagasse.

Aussi la production de sucre est directement liée à celle de la canne. Celle-ci est à un niveau moyen, en légère progression par rapport à 2010. Le rendement en sucre est légèrement plus faible qu'en 2010, la production ayant pâti d'une pluviométrie défavorable, la production de sucre est légèrement en retrait par rapport à 2010, mais néanmoins à un niveau relativement élevé comparé aux mauvaises années de 2007 et 2008.

2.4.4.2 Aide au transport de la canne

Tableau 89 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide au transport de la canne, années 2006 à 2011

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Nombre de dossiers déposés auprès de la DAAF								
Guadeloupe	3 736	3 427	3 313	2 990	3 222	2 945	-8,60%	-21,17%
Guyane	1	2	2	4	4	4	0,00%	300,00%
Martinique	174	177	181	168	156	158	1,28%	-9,20%
Réunion	3 422	3 409	3 265	3 167	3 119	3 048	-2,28%	-10,93%
Total	7 333	7 015	6 761	6 329	6 501	6 155	-5,32%	-16,06%
Nombre de bénéficiaires								
Guadeloupe	3 708	3 416	3 277	2 903	3 181	2 945	-7,42%	-20,58%
Guyane	1	2	2	4	4	3	-25,00%	200,00%
Martinique	173	176	170	165	156	155	-0,64%	-10,40%
Réunion	3 422	3 320	3 218	3 134	3 054	3 048	-0,20%	-10,93%
Total	7 304	6 914	6 667	6 206	6 395	6 151	-3,82%	-15,79%
Production totale de canne (t)								
Guadeloupe	763 081	785 364	689 894	700 409	735 171	727 600	-1,03%	-4,65%
Guyane	6 793	3 075	3 044	5 913	5 626	4 140	-26,41%	-39,05%
Martinique	165 097	223 027	208 322	223 293	202 228	206 671	2,20%	25,18%
Réunion	1 864 332	1 575 513	1 772 411	1 907 630	1 877 197	1 902 494	1,35%	2,05%
Total	2 799 302	2 586 979	2 673 671	2 837 245	2 820 222	2 840 905	0,73%	1,49%
Quantité totale de canne transportée aidée (t)								
Guadeloupe	711 830	746 808	642 487	663 068	702 067	693 540	-1,21%	-2,57%
Guyane	3 676	213	712	2 193	1 358	2 212	62,89%	-39,83%
Martinique	121 260	208 829	195 891	208 714	189 184	200 264	5,86%	65,15%
Réunion	1 785 701	1 512 652	1 708 594	1 852 299	1 825 803	1 856 803	1,70%	3,98%
Total	2 622 469	2 468 502	2 547 685	2 726 274	2 718 412	2 749 819	1,16%	4,86%
Part du volume de canne aidée (%)								
Guadeloupe	93%	95%	93%	95%	96%	95%		
Guyane	54%	7%	23%	37%	24%	53%		
Martinique	73%	94%	94%	94%	94%	97%		
Réunion	96%	96%	96%	97%	97%	98%		
Total	94%	95%	95%	96%	96%	97%		
Montant des aides versées (€)								
Guadeloupe	2 473 691	2 465 474	2 445 608	2 427 488	2 460 036	2 460 320	0,01%	-0,21%
Guyane	18 484	1 071	3 581	10 881	6 826	5 726	-16,11%	434,64%
Martinique	524 508	524 161	524 922	523 831	523 984	524 691	0,13%	0,10%
Réunion	6 941 837	6 940 262	6 930 762	6 937 850	6 956 867	6 973 240	0,24%	0,45%
Total	9 958 520	9 930 968	9 904 873	9 900 049	9 947 713	9 963 976	0,16%	0,05%

Sources : ODEADOM, DAAF

Cette aide est reversée aux producteurs qui en font la demande, par l'intermédiaire de leur organisation de producteurs. Elle concerne toute collecte de canne, quelle que soit la destination, usine sucrière ou distillerie.

Le nombre de bénéficiaires diminue au rythme de la diminution du nombre de planteurs.

Le tonnage aidé est directement lié au volume de canne, avec même une amélioration constante de la part de tonnage transporté aidé sur la production totale, atteignant 97% en 2011.

Le montant unitaire varie selon le calcul de l'aide qui est définie annuellement par chaque DOM, en respectant un montant d'aide moyen indicatif sans excéder un montant maximum.

Programme 2011	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Aide moyenne indicative à la tonne	2,75 €	2,20 €	2,20 €	3,52 €
Aide maximale possible à la tonne	5,87 € (+20%)	4,19 € (+20%)	4,36 € (+ 20%)	6,04 € (+ 20 %)

Aussi le budget global pour chaque DOM est relativement constant, les interprofessions régulant au mieux l'attribution de l'aide.

2.4.4.3 Aide à la transformation de canne en rhum agricole

Tableau 90 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide à la transformation de canne en rhum agricole, années 2006 à 2011

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Production de canne destinée aux distilleries agricoles (t)								
Guadeloupe	56670	52882	67687	66088	57739	51 280	-11,19%	-9,51%
Guyane	6793	3075	3044	5913	5626	4 140	-26,41%	-39,05%
Martinique	105477	138537	132825	133817	131940	137 677	4,35%	30,53%
Réunion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0		
Total	168940	194494	203556	205818	195305	193 097	-1,13%	14,30%
Nombre de distilleries agricoles								
Guadeloupe	9	9	9	9	9	9	Stable	Stable
Guyane	1	1	1	1	1	1	Stable	Stable
Martinique	8	7	7	7	7	7	Stable	-1
Réunion ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0	Stable	Stable
Total	18	17	17	17	17	17	Stable	-1

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Nombre de distilleries de rhum de sucrerie								
Guadeloupe	2	2	2	2	2	2	Stable	Stable
Guyane	0	0	0	0	0	0	Stable	Stable
Martinique	1	1	1	1	1	1	Stable	Stable
Réunion	3	3	3	3	3	2	- 1	- 1
Total	6	6	6	6	6	5	-1	-1
Nombre de bénéficiaires								
Guadeloupe	9	9	9	9	9	8	-11,11%	-11,11%
Guyane	1	1	1	1	1	1	0,00%	0,00%
Martinique	8	7	7	7	7	7	0,00%	-12,50%
Réunion	0	0	0	0	0	0	-	-
Total	18	17	17	17	17	16	-5,88%	-11,11%
Quantité de rhum agricole produit (HAP)								
Guadeloupe	27 446	29 213	32 080	31 370	27 126	33 897	24,96%	23,50%
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	2 018	2 775	37,51%	-12,60%
Martinique	62 613	79 352	74 537	70 592	67 989	69 246	1,85%	10,59%
Réunion	545	413	431	707	552	187	-66,12%	-65,69%
Total	93 779	110 326	108 218	105 192	97 685	106 105	8,62%	13,14%
Quantité totale de rhum produit (HAP)								
Guadeloupe	57 446	74 524	74 183	75 661	64 832	75 656	16,70%	31,70%
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	2 018	2 775	37,51%	-12,60%
Martinique	77 172	95 192	90 605	86 541	83 452	83 033	-0,50%	7,59%
Réunion	89 689	110 484	117 222	109 604	89 992	106 430	18,27%	18,67%
Total	227 482	281 548	283 180	274 329	240 294	267 894	11,49%	17,76%
Proportion de rhum agricole dans la production totale de rhum (%)								
Guadeloupe	47,80%	39,2%	43,20%	41,50%	41,80%	44,80%	7,19%	-6,27%
Guyane	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Martinique	81,10%	83,40%	82,30%	81,60%	81,50%	83,40%	2,33%	2,83%
Réunion	0,61%	0,37%	0,4%	0,6%	0,6%	0,2%	-71,36%	-71,20%
Total	41,20%	39,20%	38,2%	38,3%	40,7%	39,6%	-2,57%	-3,87%
Volume de rhum agricole aidé (HAP)								
Guadeloupe	22 494	22 500	22 887	22 984	22 826	20 496	-10,21%	-8,88%
Guyane	2 524	1 348	1 170	2 523	2 018	2 545	26,11%	0,83%
Martinique	62 614	63 000	64 083	63 541	63 912	63 524	-0,61%	1,45%
Réunion	0	0	0	0	0	0		
Total	87 632	86 848	88 140	89 047	88 757	86 565	-2,47%	-1,22%

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2006-2011 (5 ans)
Part du volume de rhum agricole aidé (%)								
Guadeloupe	82,00%	77,00%	71,30%	73,30%	84,10%	60,47%	-28,10%	-26,26%
Guyane	79,50%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	91,71%	-8,29%	15,36%
Martinique	100,00%	79,40%	86,00%	90,00%	94,00%	91,74%	-2,41%	-8,26%
Réunion	/	/	/	/	/	/		
Total	93,40%	78,70%	81,50%	84,70%	90,90%	81,73%	-10,09%	-12,50%
Montant des aides versées (€)								
Guadeloupe	1 444 596	1 444 950	1 469 800	1 457 383	1 416 340	1 301 271	-8,12%	-9,92%
Guyane	162 091	86 569	75 111	162 012	129 626	163 460	26,10%	0,84%
Martinique	4 021 065	4 045 860	4 115 440	4 080 580	4 104 443	4 079 513	-0,61%	1,45%
Réunion	0	0	0	0	0	0		
Total	5 627 752	5 577 379	5 660 351	5 699 975	5 650 410	5 544 244	-1,88%	-1,48%

Sources : ODEADOM, DAAF, Syndicat des producteurs de rhum de La Réunion

HAP hectolitre d'alcool pur

(1) : Le rhum agricole de La Réunion est issu de cannes broyées par les usines sucrières.

(2) : La distillerie réunionnaise qui produit du rhum agricole produit majoritairement du rhum de sucrerie ; elle est donc classée parmi les distilleries de rhum de sucrerie.

Cette aide concerne principalement la Martinique et dans une moindre mesure la Guadeloupe. Le rhum agricole produit à La Réunion n'est pas éligible à l'aide POSEI. Les trois distilleries locales produisent quasi-exclusivement du rhum traditionnel de sucrerie et du rhum léger. Le rhum agricole de Guyane a une production limitée à une seule distillerie artisanale qui est la seule destination de la production cannière du département, production concentrée autour de la distillerie sur la commune de Saint-Laurent.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide est stable avec une défection d'une distillerie guadeloupéenne dont le paiement de l'aide en 2011 est suspendu à l'acceptation du plan de redressement judiciaire.

Le montant de l'aide est directement indexé à celui du volume de rhum aidé à raison de 64,2 € par hectolitre d'alcool pur HAP.

En **Guadeloupe**, le rhum agricole est produit par 9 distilleries, dont 3 sont implantées à Marie-Galante. 8 distilleries sont bénéficiaires de l'aide en 2011

Les volumes de rhum agricole produits sont en nette augmentation par rapport à 2010 pour atteindre le niveau le plus élevé depuis 2006. La proportion de rhum agricole augmente, la production de rhum de sucrerie ayant une croissance proportionnellement moindre.

Le volume de rhum aidé diminue du fait de la défaillance d'une des distilleries. Notons que la proportion de rhum agricole aidé est relativement faible en général, comparée à la Martinique.

En **Martinique**, la production de rhum agricole est assurée par 7 distilleries réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire. La production de rhum agricole s'élève à près de 69 250 HAP, en croissance par rapport à 2010 mais à un niveau relativement bas comparé aux bonnes années 2007 et 2008. La production de rhum de sucrerie est relativement limitée à la Martinique aux alentours de 13 800 HAP, en tendance baissière depuis 5 ans.

La proportion de rhum agricole aidé est relativement importante en comparaison avec la Guadeloupe, atteignant près de 92% en 2011, niveau en légère baisse par rapport à celui de 2010.

En **Guyane**, la canne est entièrement destinée à la production de rhum agricole par l'unique distillerie du département, la distillerie Saint-Maurice.

Sur la période 2006-2010, la production de rhum agricole a fluctué en fonction du potentiel de production de la distillerie et des résultats des campagnes cannières, pénalisés par des incidents tant au niveau de la production de canne que de l'outil de transformation.

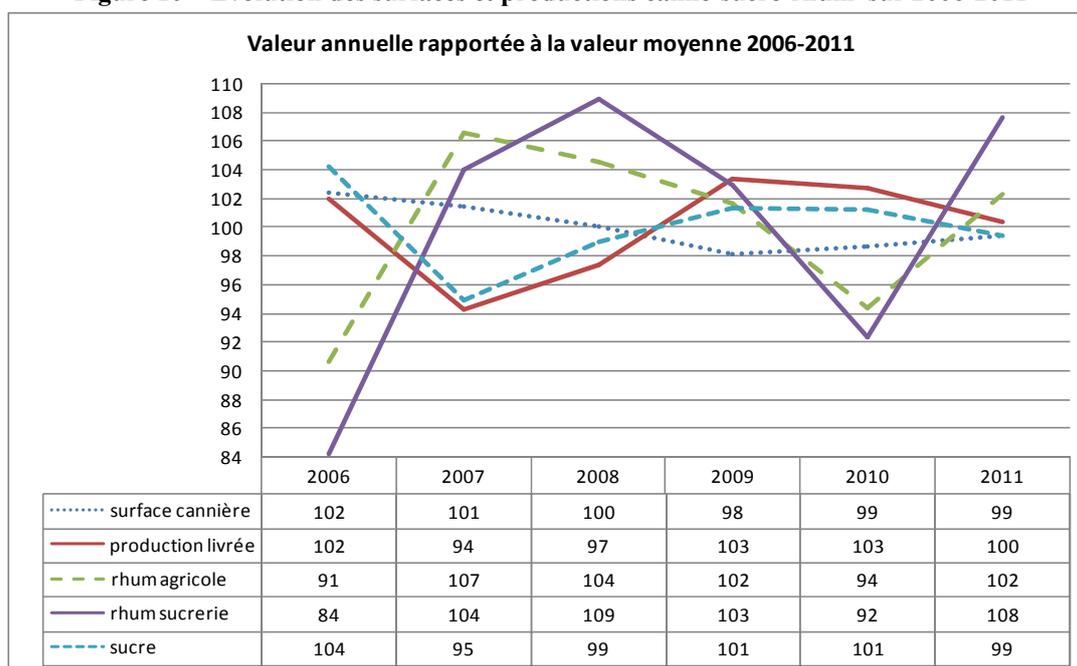
En 2011, le volume aidé de rhum est en légère croissance, malgré les déboires techniques du début de campagne connus par la distillerie, se situant même à niveau élevé en comparaison des réalisations des années précédentes.

2.4.5 Conclusion pour la mesure Canne-Sucre-Rhum

Sur l'ensemble des DOM, l'analyse des données de production pour la filière Canne-Sucre-Rhum sur la période 2006-2011 montre, avec des variations annuelles pouvant dépasser 10% d'une année sur l'autre :

- une production livrée de canne globalement assez stable à l'exception de l'année 2007 ;
- une surface en très léger recul (ce qui indique une augmentation des rendements) ;
- une transformation en sucre relativement stable, évoluant comme la production ;
- une production de rhum qui fluctue un peu plus mais reste aussi globalement stable.

Figure 10 – Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum sur 2006-2011



Sources : Données ODEADOM, AGRESTE et DAAF, traitement POLLEN Conseil – ADE

Le montant global de l'aide à la filière canne est stable depuis 2009.

Tableau 91 - Réalisations des aides de la mesure Canne-Sucre-Rhum en euros, de 2006 à 2011

Montant en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM	41 900 000	48 721 350	55 600 000	59 200 000	59 200 000	59 200 000
Aide au transport de la canne	9 958 520	9 930 968	9 904 873	9 900 049	9 947 713	9 963 976
Aide à la transformation de canne en rhum agricole	5 627 752	5 577 379	5 660 351	5 699 975	5 650 410	5 544 244
Total	57 486 272	64 229 697	71 165 224	74 800 024	74 798 123	74 708 220

Sources : ODEADOM

2.5 La mesure en faveur de la filière banane

2.5.1 Rappel des objectifs

Les objectifs opérationnels de la mesure « banane » sont les suivants :

- Garantir un revenu équitable aux producteurs permettant la couverture des coûts de production et la nécessaire adaptation de la production aux demandes du marché ;
- Maintenir une masse critique d'exploitations et de production dans chaque île pour conserver les emplois, couvrir les coûts fixes de la production (transport maritime, traitement généralisé...) et assurer la gestion de l'espace rural ;
- Favoriser un système de développement durable répondant aux attentes sociales en termes de qualité du produit, de maintien de l'emploi et de gestion de l'environnement.

La mesure est constituée d'une aide directe aux producteurs qui doit permettre le maintien de la filière en assurant :

- une production de qualité et suffisante en volume pour garantir la rentabilité de la filière ;
- un revenu suffisant aux producteurs face à l'ouverture du marché européen et au renforcement de la concurrence internationale ;
- des méthodes culturales raisonnées (jachères et rotations culturales et limitant l'utilisation des intrants).

Le dispositif d'aide vise à restaurer le tonnage historique des Antilles correspondant à une superficie bananière, jachère incluse, de 12 267 ha pour un tonnage produit maximum de 319 084 t (tonnage historique correspondant à la moyenne des années 2001/2003/2004).

2.5.2 Description de la mesure

La mesure d'aide en faveur de la filière banane des DOM des Antilles (Guadeloupe et Martinique) a été mise en œuvre au sein du programme POSEI France en 2007, année de transition avec le régime d'aide précédent instauré en 1993 (OCMB).

Chaque exploitant passe un contrat de production avec son OP définissant sa référence individuelle, correspondant à un objectif de production égal ou inférieur à sa référence de production historique.

L'aide versée aux planteurs via leur organisation de producteurs (OP) est calculée en fonction de leur référence individuelle et de la production qu'ils ont commercialisée via leur OP.

L'adaptation des aides POSEI pour faire face aux conséquences désastreuses du cyclone Dean sur la production de bananes, mise en œuvre de 2008 à 2010, n'a plus effet en 2011.

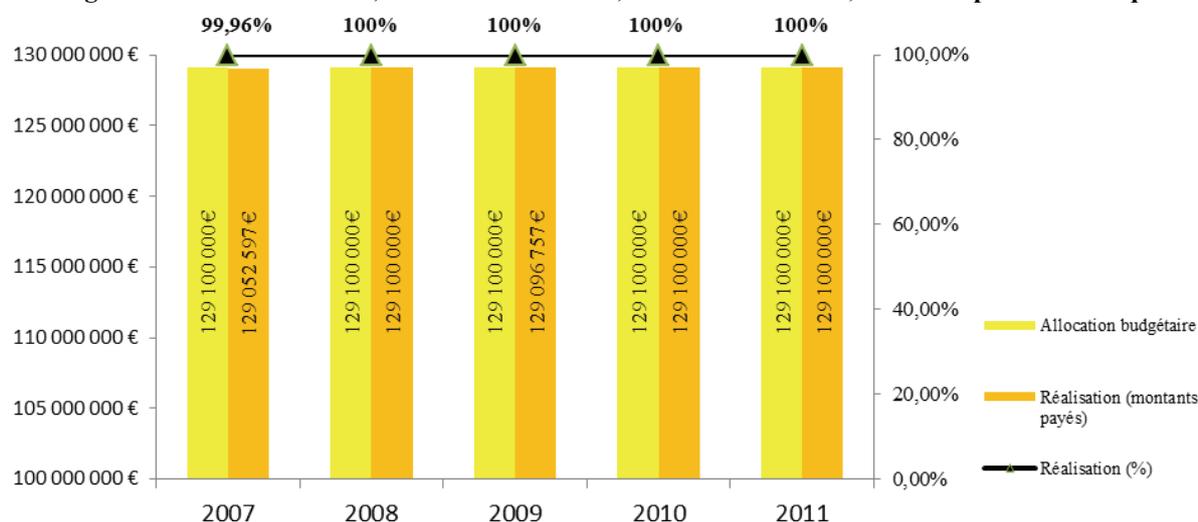
A partir de 2011, la part non mobilisée des droits individuels à aide est répartie tout d’abord aux producteurs qui ont dépassé 100% de leur référence individuelle. Le reliquat est ensuite attribué aux nouveaux planteurs sans référence individuelle. Puis en dernier ressort, sont bénéficiaires les producteurs dont la production se situe entre 80 et 100% de leurs références individuelles.

2.5.3 Bilan de la mesure en faveur de la filière banane

2.5.3.1 Bilan global de la mesure en faveur de la filière banane

2.5.3.1.1 Exécution financière

Figure 11 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2011, Guadeloupe et Martinique



Source : ODEADOM

Tableau 92 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2011, Guadeloupe et Martinique

Montants en €	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Allocation budgétaire	129 100 000	129 100 000	129 100 000	129 100 000	129 100 000	0,00%	0,00%
Réalisation (montants payés)	129 052 597	129 100 000	129 096 757	129 100 000	129 100 000	0,00%	0,04%
Réalisation (%)	99,96%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0	0,04%

Source : ODEADOM

L’allocation budgétaire de la mesure banane a été fixée à 129,1 millions d’euros par an pour l’ensemble de la filière banane de Guadeloupe et de Martinique.

Depuis 2007, le taux de réalisation financière de la mesure est quasiment de 100%.

2.5.3.1.2 Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure en faveur de la filière banane

La filière banane s'est structurée progressivement et fédère en 2011 les planteurs au sein de trois organisations de producteurs (OP) :

- En Guadeloupe : la SICA LPG « Les producteurs de Guadeloupe », créée en 2006 ;
- En Martinique, les 435 producteurs recensés sont réunis au sein de deux organisations : la SICA Banamart, créée en 2004, et la SICA Banalliance, créée en 1997.

La commercialisation de la production est assurée par l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et de Martinique (UGPBAN), qui fédère depuis 2003 l'ensemble des organisations de producteurs de bananes des Antilles françaises.

L'intégration des planteurs de Banalliance au sein de Banamart au 1^{er} janvier 2012 consacre ce regroupement des producteurs de banane opéré depuis le début de la programmation.

Tableau 93 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane, Guadeloupe et Martinique, années 2007 à 2011

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	732	698	656	643	629	-2,18%	-14,07%
Tonnage commercialisé (t)	168 820	171 573	235 810	241 962	242 465	0,21%	43,62%
Superficie en banane (ha)	7 905	6 994	7 738	8 126	8 296	2,09%	4,95%
Superficie bananière en jachère (ha)	2 248	3 060	2 064	1 800	1 864	3,56%	-17,08%
Production en valeur (M€) *				149 (1)	172 (1)		

Sources : ODEADOM, DAAF

* estimation POLLEN Conseil sur la base d'un prix producteur moyen fourni par les DAAF

L'objectif de tonnage à l'horizon 2009 était de 300 000 tonnes pour les Antilles. Il n'a pu être atteint du fait du cyclone Dean.

La reprise post cyclone, bien que contrainte par les aléas climatiques (pluies de cendres volcanique en 2010 en Guadeloupe, passage des cyclones Tomas, sécheresses ou excès de pluies) se confirme en 2011 avec une surface plantée en croissance, un rendement moyen amélioré, alors que le nombre des planteurs continue de diminuer.

La banane concentre un quart de la surface agricole utile. En 2011, elle représente 27 % du total des exportations et 98,5% des exportations du secteur primaire.

Depuis 10 ans, la surface moyenne des exploitations n'a cessé d'augmenter, du fait d'une diminution du nombre d'exploitations, plus rapide que celle des surfaces consacrées à la banane.

Entre 2007 et 2011, la surface plantée en banane a même augmenté, portant la surface dédiée à la banane (jachère incluse) par exploitation à 16,1 ha en moyenne.

Parallèlement, les efforts réalisés par la profession en matière de recherche et de développement, ainsi que l'exploitation d'économies d'échelle, ont permis une augmentation sensible de la production par hectare sur la même période. La production commercialisée par hectare fluctue selon les aléas climatiques mais atteint, en 2011, 29,2 tonnes par hectare planté.

Les principaux marchés sont la métropole (75% des volumes) et le reste de l'Europe. La production antillaise représente toutefois une part minime de l'approvisionnement de ces marchés (pour mémoire, le marché européen de la banane atteignait 5,2 millions de tonnes en 2010 selon l'ODEADOM).

En 2011, 242 465 tonnes de banane antillaise ont été commercialisées dont 238 736 tonnes à l'export vers l'Union européenne (stable par rapport à l'année précédente), soit environ 4,6 % du marché européen.

La concurrence de la banane latino-américaine mais aussi africaine est donc sévère pour la banane antillaise qui a une part mineure sur le marché européen.

Le prix moyen "départ quai ou frontière" du kg est en augmentation à 0,71 € en 2011 contre 0,53 € en 2010, et situe la banane antillaise à moins 4 centimes d'euros de la banane africaine.

Il convient de rappeler que le secteur a réalisé des efforts importants en matière de préservation de l'environnement. Le Plan banane durable 2008-2013, signé en décembre 2008 sous l'égide du Ministère chargé de l'Agriculture, prévoit la réduction de l'usage des pesticides de 50 % en six ans. Entre 1996 et 2006, les planteurs antillais avaient déjà réduit de 60 % l'utilisation des pesticides dans la culture de la banane.

Parallèlement, le secteur s'est doté d'outils afin d'améliorer la recherche et le développement dans le domaine de la banane. L'Institut technique de la Banane (ITBAN), créé en 2009 avec le soutien du CIRAD, a pour mission la recherche variétale afin d'éviter le recours aux OGM. En avril 2010, les compétences de l'Institut ont été étendues aux autres cultures végétales tropicales, et l'Institut s'appelle désormais Institut technique tropical (IT²).

L'enjeu d'une amélioration qualitative de la banane antillaise est d'autant plus perçu avec acuité que l'accord signé dans le cadre de l'OMC, entre l'UE et les pays latino-américains va réduire la taxe de 176 euros par tonne à l'entrée sur le territoire européen, à 114 € et même 75 € pour certains pays comme la Colombie et le Pérou, selon les termes des accords bilatéraux ratifiés en 2011, sans compter la demande de certains pays comme le Brésil d'un contingent de 200 000 tonnes sans tarif douanier.

2.5.3.2 Bilan par DOM de la mesure en faveur de la filière banane

2.5.3.2.1 Guadeloupe

Tableau 94 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane en Guadeloupe, années 2007 à 2011

Indicateurs		2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Guadeloupe	Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	208	213	207	208	209	0,48%	0,48%
	Tonnage commercialisé (t)	39 610	46 651	55 616	42 551	61 516	44,57%	55,30%
	Superficie en banane (ha)	1 755	1 652	1 819	1 940	1 921	-0,98%	9,46%
	Superficie bananière en jachère (ha)	566	653	615	570	628	10,18%	10,95%

Sources : ODEADOM, DAAF, DGCCRF (e) : estimation

En 2011, la production commercialisée, comprenant les expéditions vers l'Union européenne et les ventes locales, atteignent 61 516 tonnes, soit une forte augmentation de 44,6 % par rapport à 2010 qui était une année en contre performance suite à l'éruption volcanique de l'île de Montserrat. 97% du tonnage commercialisé est exporté vers l'Union européenne. La production a été réalisée sur une superficie d'environ 2 000 hectares comparable à celle de l'année 2010.

Le nombre d'exploitations touchant l'aide est stable depuis 2007 malgré les aléas climatiques qui ont affecté la production.

La surface est en constante augmentation, d'où une augmentation de la taille moyenne des exploitations qui atteint 9,2 ha plantés en banane (12,2 ha avec la jachère).

Le tonnage commercialisé par hectare était tombé à 27 tonnes en moyenne en 2010 suite aux retombées de cendres de l'éruption volcanique de l'île de Montserrat. Il remonte à un niveau exceptionnel de 32 tonnes par ha en 2011.

Pour la même raison, les exportations avaient stoppé en mars et avril 2010 et été réduites jusqu'en juin 2010. Elles ont retrouvé leur dynamisme en 2011 atteignant le niveau le plus élevé depuis 2006.

2.5.3.2 Martinique

Tableau 95– Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure banane en Martinique, années 2007 à 2011

Indicateurs		2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Martinique	Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	524	485	449	435	420	-3,45%	-19,85%
	Tonnage commercialisé (t)	129 210	124 922	180 194	199 411	180 949	-9,26%	40,04%
	Superficie en banane (ha)	6 150	5 342	5 919	6 186	6 375	0	3,66%
	Superficie bananière en jachère (ha)	1682	2 407	1 449	1 230	1 236	0	-26,52%

Sources : ODEADOM, DAF, DGCCRF (e) : estimation

La baisse de 9,26% du tonnage commercialisé de banane martiniquaise entre 2010 et 2011 est imputable au cyclone Tomas d'octobre 2010. 99% du tonnage commercialisé correspond aux ventes vers l'Union européenne.

Notons que le retour en force de la production en cours d'année a correspondu à un repli constant du prix de vente.

Bien que les importations de vitro-plants marquent un recul de 38% en 2011 par rapport à 2010, on peut souligner l'augmentation de la surface plantée, sans que la surface d'avant le cyclone Dean ne soit encore atteinte.

La superficie moyenne augmente fortement ces dernières années, avec d'un côté l'augmentation des surfaces et de l'autre la diminution du nombre d'exploitations (quasiment tous les planteurs exportent via l'organisation de producteur et sont bénéficiaires de l'aide). Ainsi la moyenne de surface plantée atteint presque 15,2 ha par planteur bénéficiaire (18,1 ha avec la jachère).

Le tonnage commercialisé par hectare diminue à 28,4 t/ha en incidence directe du cyclone Tomas alors que ce rendement avait atteint un sommet en 2010 à près de 32,2 t/ha.

Arrivée de la cercosporiose noire en Martinique

La cercosporiose noire, causée par le champignon *Mycosphaerella fijensis* ou *Paracercospora fijensis* est la plus importante des pathologies affectant la production commerciale de bananes dessert et de bananes plantains (*Musa ssp.*) de la plupart des régions productrices du monde. Les pertes de production peuvent atteindre, dans certains cas, plus de 50%.

Identifiée pour la 1ère fois dans les Iles Fidji en 1963, elle a atteint la Martinique en septembre 2010.

La cercosporiose noire revêt un caractère de gravité plus important que la cercosporiose jaune car ses symptômes se manifestent sur les feuilles à un plus jeune âge et causent donc davantage de dégâts au système foliaire du bananier. Cette maladie est sans conséquence sur la santé humaine et sur la qualité sanitaire des fruits, mais elle affecte terriblement la

rentabilité des bananiers : elle entraîne une importante baisse de rendement et un mûrissement accéléré du fruit, ce qui compromet son exportation.

Actuellement, aucune alternative technique crédible au traitement aérien ne permet aux producteurs de bananes de remplir leur obligation réglementaire de lutte contre la cercosporiose.

Le préfet de la région Martinique a signé en décembre 2011 un arrêté portant dérogation à l'interdiction de traitement par voie aérienne des produits phytosanitaires homologués nécessaires à la lutte contre les cercosporioses jaune et noire dans les cultures de bananes. Cette dérogation, valable pour une durée de 6 mois, est limitée à 20 communes sur les zones où le traitement aérien est autorisé. De nouveaux itinéraires techniques visant à limiter le développement de la maladie sont progressivement mis en place, en particulier dans les zones où le traitement aérien est interdit (ZITA). Ces pratiques (effeuillage sévère, récolte précoce...) impactent à la baisse le volume de production et à la hausse les coûts.

2.5.3.3 Réalisation de la mesure banane par DOM

Tableau 96 – Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane pour le régime standard, années 2008 à 2011, tous DOM

	Total Antilles			
	2008	2009	2010	2011
Nombre d'exploitations bénéficiaires	372	656	643	629
% d'exploitations ayant touché 100% de leur droit à l'aide	95%	95%	87%	79%
% d'exploitations ayant touché 80% de leur droit à l'aide	1%	2%	5%	13%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	3%	3%	8%	9%
Production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide (t)*	124 477	187 305	235 099	269 615
% de production commercialisée à l'export	98%	98%	98%	99%
Montant versé (€)	89 343 705	129 096 757	129 100 000	129 100 000

Source : ODEADOM

(*) Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production commercialisée l'année précédente qui sont pris en compte.

La mise en œuvre de la mesure du Programme POSEI France en faveur de la filière banane a connu des phases successives :

- En 2007, première année de mise en œuvre de la mesure en faveur de la filière banane du programme POSEI France, l'aide a été calculée pour chaque producteur sur la base de sa référence.
- En 2008, le régime standard et le dispositif de restauration de la production se sont appliqués. Le dispositif de restauration de la production historique a bénéficié à 326 exploitations pour un montant de 39 756 295 €, avec un poids relatif nettement plus important en Guadeloupe.

Une modulation a été mise en place pour prendre en compte les effets catastrophiques du cyclone Dean. La modulation a pris fin en 2010.

- En 2009, le régime standard s'est généralisé et s'est appliqué, pour la Guadeloupe et la Martinique, à l'ensemble des exploitations.
- En 2010, 78% des exploitations bananières en Guadeloupe et 91 % en Martinique ont perçu 100% de leur droit à l'aide ; le recul observé par rapport à 2009 correspond à la baisse de la production due aux aléas climatiques subis par les deux îles.
- En 2011, le taux des exploitations ayant perçu 100% de leur droit d'aide ne s'est pas amélioré suite aux aléas du cyclone Tomas (Martinique) et des retombées des cendres volcaniques (Guadeloupe).

Tableau 97 – Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane pour le régime standard, années 2008 à 2011, par DOM

	Guadeloupe				Martinique			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Nombre d'exploitations bénéficiaires	47	207	208	209	325	449	435	420
% d'exploitations ayant touché 100% de leur droit à l'aide	85%	90%	78%	76%	97%	98%	91%	80%
% d'exploitations ayant touché 80% de leur droit à l'aide	6%	3%	8%	11%	1%	1%	4%	14%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	9%	7%	14%	13%	2%	1%	5%	6%
Production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide (t)*	9 627	45 939	55 414	61 182	114 850	141 366	179 685	208 433
% de production commercialisée à l'export	90%	94%	94%	99%	99%	99%	99%	99%
Montant versé (€)	7 490 173	30 990 931	30 960 558	30 921 466	81 853 532	98 105 826	98 139 442	98 178 534

Source : ODEADOM

(*) Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production commercialisée l'année précédente qui sont pris en compte.

2.5.4 Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane

Depuis sa mise en œuvre en 2007, grâce à une allocation budgétaire annuelle de 129,1 millions d'euros quasi-intégralement consommée chaque année, l'aide accordée a permis à la filière banane française de se rétablir malgré une succession de calamités qui avait commencé avec le cyclone Dean (août 2007), suivi des retombées de cendres volcaniques de Montserrat (printemps 2010), du cyclone Tomas (novembre 2010) et de l'arrivée de la cercosporiose noire (automne 2010 en Martinique).

La superficie plantée n'a pas encore recouverte son niveau pré-Dean mais les rendements à l'hectare sont en progression tendancielle (avec les fluctuations annuelles dues aux aléas climatiques). Le tonnage commercialisé en 2011 dépasse même très légèrement celui de 2006. Cette progression se fait toutefois avec une réduction du nombre de producteurs, et la disparition des plus petites exploitations, et en conséquence, une augmentation régulière de la superficie moyenne (12,2 ha en Guadeloupe, 18,1 ha en Martinique y compris la jachère).

L'objectif du maintien d'une masse critique de producteurs qui est inscrit dans le programme n'est pas atteint si l'on considère uniquement le maintien du nombre de planteurs ; il l'est si l'on considère la taille économique optimale des exploitations qui est estimée par Banamart à au moins 10 hectares.

La restauration du potentiel de production ne peut être une fin en soi, dans le contexte très concurrentiel dans lequel se trouve cette production essentiellement tournée vers l'exportation. Il s'agit de démarquer la banane des Antilles par la qualité et en particulier en ce qui concerne l'usage des produits chimiques, phytosanitaires, ce qui est résumé par le concept de communication de « banane durable ».

Ainsi, la filière banane s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de sa production, avec notamment le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Tout particulièrement la profession a défini un cahier des charges « banane durable » qui définit pour les planteurs des exigences en matière environnementale (utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et fertilisants, valorisation des déchets et gestion responsable de l'eau) et sociale (formation du personnel, accent mis sur l'hygiène, la santé et la sécurité). Selon le dernier bilan, 80% de la production respecte ce cahier des charges.

Pour accompagner cette démarche et résoudre les défis posés par l'attaque de la cercosporiose noire et de façon plus générale par la question des nouvelles techniques de luttés phytosanitaires, l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), visant à promouvoir et coordonner les recherches et les expérimentations pour améliorer et valoriser la banane de Guadeloupe et de Martinique a été créé en 2009. Cet institut a été renommé IT² (Institut technique tropical) en 2010, avec son ouverture aux productions végétales de diversification.

Les structures de recherche et développement orientent donc leurs travaux vers la mise au point de méthodes de lutte efficaces respectueuses de l'environnement et la sélection de variétés résistantes aux maladies, notamment aux cercosporioses jaune et noire. Les méthodes expérimentales préconisées par la Commission d'études biologiques (CEB) de l'Association française de protection des plantes, qui tendent vers une «protection biologique intégrée», sont en cours d'adaptation à la banane. Des essais de bio-pesticides ont été lancés par la mise en œuvre de produits de bio-contrôle afin de gérer les équilibres des populations d'agresseurs par mécanismes naturels plutôt que par leur éradication.

Malgré ces efforts et ces résultats pour produire une banane de façon durable, la question actuelle sur l'autorisation des traitements aériens et l'application de plus en plus restrictive du Grenelle de l'environnement concernant l'usage des produits phytosanitaires, mettent en question la production de banane à l'avenir, au moins dans les exploitations les plus petites où les marges d'amélioration de la productivité sont plus réduites ainsi que celles qui se trouvent dans les zones où les traitements phytosanitaires aériens sont interdits (ZITA).

2.6 La mesure Céréales et Oléagineux en Guyane

2.6.1 Description de la mesure et objectifs

La mesure concerne la Guyane et s'inscrit au titre III « mesures en faveur des productions agricoles locales » du règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union.

L'ensemble des productions agricoles ont été intégrées en 2006 dans le programme POSEI, à l'exception du riz de Guyane, qui n'est inclus que depuis l'année 2010.

La production de riz de Guyane bénéficiait jusqu'alors, dans le cadre de l'OCM unique, d'une aide dé耦plée qui n'était pas conditionnée à l'atteinte d'un rendement minimal et qui est remplacée en 2010 par l'action 1 de la mesure « céréales et oléagineux en Guyane ».

Par souci de cohérence, la Commission a décidé du transfert du riz dans le programme POSEI France dans le cadre du bilan de santé de la PAC, décision qui a été approuvée fin 2008.

La mesure « céréales et oléagineux en Guyane » dans le programme POSEI France poursuit et aménage l'application de l'action déjà éprouvée dans l'OCM unique (incluant l'aide riz) et met en œuvre deux actions :

- Action 1 : Aide au redressement de la production de riz irrigué
- Action 2 : Aide à l'amélioration de l'affouragement

Cette mesure a quatre objectifs :

- Le développement de la production de riz en vue de satisfaire les besoins locaux;
- Le développement de l'activité et de l'emploi ;
- L'amélioration du taux d'auto-provisionnement alimentaire du département ;
- Le développement des synergies entre les filières, notamment pour l'alimentation animale.

Pour y parvenir, les orientations pour la filière « riz » sont les suivantes :

- Remettre en production toutes les parcelles disponibles ;
- Améliorer la qualité et le rendement des terres ;
- Développer une économie de filière ;
- Subordonner l'aide à une production minimale par unité de surface : une aide incitative à la production permettra de retrouver des niveaux de productions satisfaisants.

Action 1 : Aide au redressement de la production de riz irrigué

Cette action remplace le système d'aide antérieur de l'OCM qui ne conditionnait pas l'obtention de l'aide à un rendement minimal.

Les objectifs de cette aide POSEI sont de rétablir une production de riz significative en Guyane, atteignant les niveaux de production antérieurs à 2006 (avant le passage de deux cycles à un seul cycle de production), en incitant les riziculteurs à améliorer leur rendement

chaque année, ainsi que de leur assurer en contrepartie un revenu minimum s'ils répondent aux objectifs fixés en termes de rendement. En effet, l'incitation se traduit par une aide subordonnée à l'obtention d'un niveau de production fixé à 4 tonnes/ha/an pour l'année 2011, et qui est augmenté de 0,5 tonnes/ha/an chaque année, pour atteindre 6 tonnes/ha/an en 2015.

Les riziculteurs qui atteignent ces rendements perçoivent une aide de 1 300 €/ha. Pour des rendements moindres, l'aide est réduite proportionnellement à l'écart entre le rendement obtenu et le rendement minimal objectif annuel. L'enveloppe budgétaire annuelle est plafonnée à 5 millions €.

Action 2 : Aide à l'amélioration de l'affouragement

En dehors du riz, il existe d'autres grandes cultures en Guyane : maïs, sorgho, soja. Si ces cultures ne couvraient que des surfaces restreintes (60 hectares en 2009), elles offrent de bonnes perspectives de développement mais ne bénéficiaient jusqu'alors d'aucune aide dans le cadre du POSEI France. Par ailleurs, les autorités françaises ont souhaité donner un nouvel essor au développement de l'élevage dans le département, en encourageant la mise en valeur de surfaces destinées à l'affouragement.

Le développement de ces cultures est appuyé par les références techniques et économiques élaborées par le programme de développement du CETIOM (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains). Le CETIOM mène par ailleurs des travaux afin de minimiser l'impact environnemental de l'implantation de cultures oléagineuses.

Les éleveurs qui disposent de surfaces adaptées et mettent en place un suivi technico-économique des parcelles concernées, peuvent ainsi bénéficier depuis la campagne 2010 d'une aide de 400 €/ha/an pour la production de céréales, maïs, sorgho, oléagineux, protéagineux et légumineuses destinés à l'alimentation animale. Ces productions peuvent être récoltées en graines, en fourrage plante entière ou pâturées directement. L'aide est plafonnée à 410.000 € / an.

2.6.2 Contexte de la riziculture en Guyane

Le riz est cultivé au Nord-Ouest du département, dans la commune de Mana, sur un polder d'une surface d'environ 5.000 ha. Jusqu'en 2006, deux cycles de production étaient réalisés chaque année.

A partir de 2007, un cycle unique a été instauré, avec pour objectif d'améliorer les rendements par récolte et de réaliser des économies d'eau et de produits phytosanitaires.

Tableau 98 – Production de riz en Guyane

Données	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Surface semée (ha)	8 868	3 763	2 915	3 065	3 043	0
Production (t / an)	15 073	8 671	9 704	9 035	9 481	0
Rendement (t / ha / récolte)	3,39 (ramené à 1 cycle)	2,3	3,3	2,95	3,11	

*Source : Agreste - * : 2 cycles de production jusqu'en 2006*

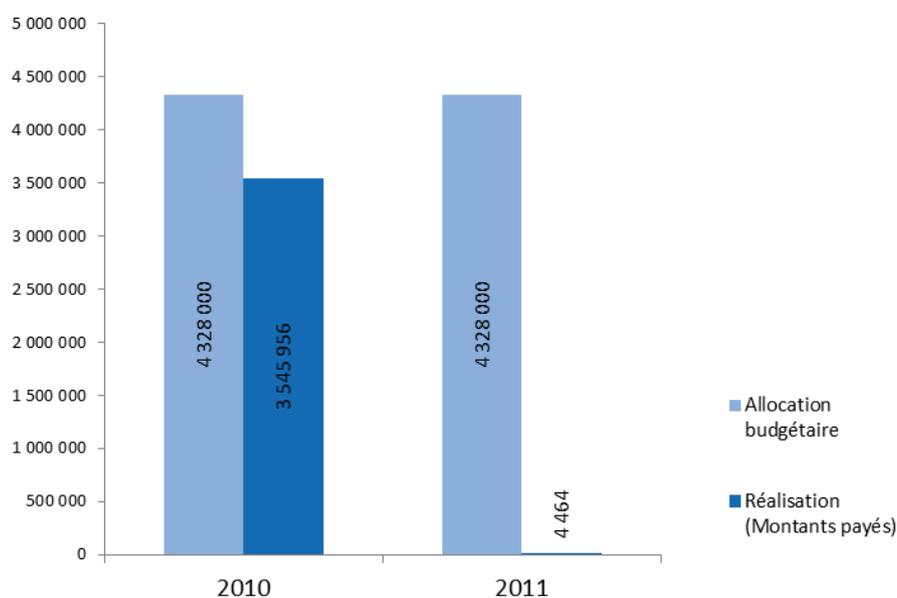
Le groupe espagnol SOS CUETARA dont dépendaient les trois sociétés productrices (CROG, CAMA et la coopérative COCEROG) actives dans la riziculture en Guyane a décidé de céder son activité de culture du riz à la fin de l'année 2010 et n'a pas semé en vue d'une récolte en 2011 dans l'attente d'un repreneur.

L'année 2011 est donc une année sans aucune production de riz sur le polder.

Suite à une restructuration, le groupe SOS CUETARA est devenu DEOLEO et sa division riz a été vendue au groupe EBRO FOODS, dont la direction a décidé la reprise de l'activité rizicole pour la campagne 2012 au cours de laquelle 300 ha ont été semés dans un premier temps.

2.6.3 Bilan quantitatif et financier de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »

Figure 12 – Exécution financière de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » pour l'année 2011



Source : ASP

L'année 2011 est la seconde année de mise en œuvre des aides de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane ». Sur les 4 328 000 € alloués au titre de la mesure, seuls 4 464 € ont été payés. Le taux d'exécution de la mesure, égal à 0,1%, est donc extrêmement faible en 2011 (tableau 94).

Tableau 99 – Bilan financier de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »

Montants en €	2010	2011
Allocation budgétaire	4 328 000	4 328 000
Montant des aides demandées	3 545 956	4 464
Réalisation (Montants payés) – total	3 545 956	4 464
Dont aide au redressement de la production de riz irrigué	3 538 056	0
Dont aide à l'amélioration de l'affouragement	7 900	4 464
Réalisation (%)	81,9%	0,1%

Source : ASP

Les aides versées en 2011 l'ont été uniquement dans le cadre de l'action 2 « Aide à l'amélioration de l'affouragement » car, comme expliqué ci-dessus, l'année 2011 est une année de transition pour la production rizicole en Guyane.

2.6.4 Conclusion pour la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »

Cette mesure, dont l'objectif est de contribuer significativement à rétablir le niveau de production de la filière rizicole en Guyane ainsi qu'à développer les cultures destinées à l'affouragement, connaît en 2011 une situation particulière (taux de réalisation de 0,1 %) étant donné l'arrêt de la production rizicole alors que l'action y afférent (action 1) avait mobilisé la quasi-totalité des aides initialement allouées à cette mesure en 2010 (82 %). Toutefois, la riziculture devrait redémarrer en 2012 avec une restructuration des groupes agro-industriels sur le site.

L'aide à l'amélioration de l'affouragement a mobilisé en 2011 un montant de 4464 €, ce qui peut paraître relativement faible mais la mise en place des cultures destinées à l'affouragement nécessite du temps et un haut degré de technicité étant donné les conditions climatiques difficiles.

2.7 Les réseaux de références

2.7.1 Description de la mesure

La mesure « Réseaux de références » du programme POSEI France a pour objet général le soutien au développement des filières des DOM et le renforcement de la politique communautaire en faveur de ces territoires. Les réseaux de référence ont d'abord été mis en place dans le secteur des productions animales. Le Programme POSEI France 2011 a proposé d'étendre le dispositif aux filières de diversification végétale.

2.7.1.1 Réseaux de références des productions animales

Cette mesure d'accompagnement doit permettre la mise en place dans les quatre DOM d'un dispositif d'élaboration de références technico-économiques sur les principaux systèmes d'exploitation avec élevage et la tenue de tableaux de bord d'indicateurs économiques concernant les filières animales.

Les maîtres d'ouvrage nationaux (Ministère chargé de l'agriculture, Ministère chargé de l'Outre-mer et ODEADOM) ont sollicité l'Institut de l'Élevage, associé à l'Institut du Porc (IFIP) et l'Institut de l'Aviculture (ITAVI), afin de mettre en place un programme de travail pluriannuel (2006 - 2012) avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

Dans chaque DOM, sous l'égide des maîtres d'œuvre locaux, le dispositif des réseaux de références mobilise des acteurs complémentaires et repose sur :

- Des éleveurs volontaires dont l'exploitation fait partie intégrante du projet, en constituant le support de terrain. L'objectif quantitatif est de 200 fermes suivies (70 à La Réunion, 50 à la Martinique, 50 en Guadeloupe et 30 en Guyane), représentant une quarantaine de types différents qui permettent de couvrir une part très significative de la diversité des systèmes d'exploitation avec élevage des DOM ;
- Des conseillers locaux des Chambres d'Agriculture et de groupements de producteurs, en charge du suivi technique et économique des exploitations, du recueil et de l'enregistrement des données correspondantes dans une base de données commune (DIAPASON) ;
- Un encadrement et une assistance technique de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI, avec un appui à distance depuis la métropole, des missions d'experts et un ingénieur de l'Institut de l'Élevage basé en Guadeloupe.

2.7.1.2 Réseaux de références des productions végétales

Préalablement à la mise en place d'un dispositif de suivi d'exploitations de référence en productions végétales de diversification, le programme POSEI France 2011 prévoit la réalisation d'un état des lieux, en collaboration avec les instances de pilotage locales afin :

- de recenser les acquis et expériences de chaque DOM en matière d'élaboration de références technico-économiques et d'identifier les structures support de cette action ;

- d'établir un diagnostic des exploitations et la définition d'une typologie ;
- de définir les protocoles et la méthode de mise en place des réseaux, en prenant en considération les conditions spécifiques de chaque DOM.

2.7.2 Rappel des objectifs

2.7.2.1 Réseaux de références des productions animales

En synergie avec les actions menées localement, cette mesure a pour objectif de développer les compétences des équipes techniques et de fournir un ensemble de données synthétiques contribuant :

- Au développement des filières animales locales par l'identification des marges de progrès techniques selon les systèmes d'exploitation et des itinéraires techniques à promouvoir, l'accompagnement des dynamiques de groupe, l'appui aux politiques d'installation... ;
- Au renforcement de la politique communautaire en faveur des DOM par l'identification et l'appréciation des surcoûts spécifiques de la production locale, une meilleure connaissance de l'évolution des différentes filières animales et de leurs contraintes.

2.7.2.2 Réseaux de références des productions végétales

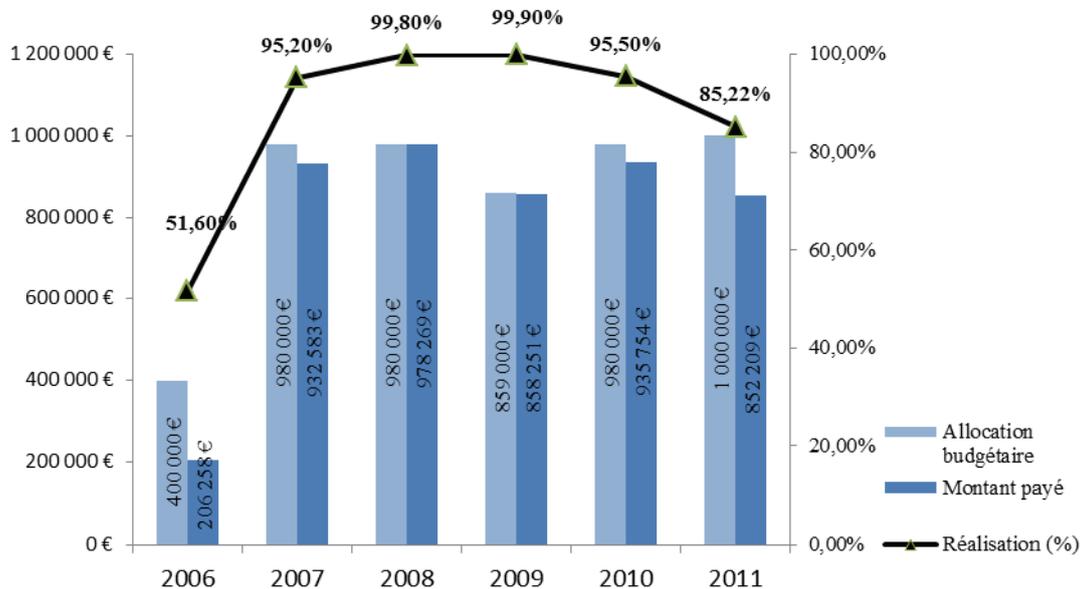
A terme, les objectifs des réseaux de références pour les productions de diversification végétale sont définis comme suit :

- Élaboration et collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions végétales de diversification, afin notamment de :
 - Faire évoluer, pour les producteurs déjà installés, ou de choisir pour ceux qui s'installent, des systèmes de production porteurs d'avenir et cohérents dans leur combinaison de productions. Ces systèmes d'avenir seront modélisés sous forme de « cas types optimisés » à partir du suivi d'exploitations réelles ;
 - Construire les itinéraires d'optimisation et les indicateurs de performances accessibles dans le contexte des filières et des territoires de chaque DOM.
- Valorisation et diffusion des références obtenues au profit du développement des filières de diversification végétale et notamment :
 - Aide à la définition des stratégies de développement et à leur pilotage par l'identification des types d'exploitations à promouvoir ;
 - Accompagnement des structures pour alimenter les dynamiques de groupe et les transferts de savoir-faire.

2.7.3 Bilan de la mesure Réseaux de références

2.7.3.1 Exécution financière

Figure 13 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2011



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure « Réseaux de références » atteint 1 000 000 € en 2011, en augmentation de 2% par rapport à 2010.

Après une année 2006 de lancement, le taux de réalisation financière de la mesure a fluctué entre 95% et pratiquement 100% en 2009. En 2011, le taux de réalisation baisse de plus dix points par rapport à 2010, pour se limiter à 85%. Cette diminution du taux d'exécution est due au fait qu'une partie de l'allocation budgétaire a été réservée pour la réalisation de l'état des lieux préalable à la mise en place du dispositif de suivi d'exploitations de référence en productions végétales de diversification. Or cet état des lieux n'a pu être lancé en 2011.

De ce fait, les montants versés au titre de cette mesure en 2011 (852 209 €) sont en baisse de 8,9% par rapport à l'année précédente.

Tableau 100 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2011

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Allocation budgétaire	400 000	980 000	980 000	859 000	980 000	1 000 000	2,0%	2,0%
Montant payé	206 258	932 583	978 269	858 251	935 754	852 209	-8,9%	-8,6%
Réalisation (%)	51,60%	95,20%	99,80%	99,90%	95,50%	85,22%	-10	+34

Source : ODEADOM

Les dépenses globales de la mesure en 2011 sont réparties par poste selon le tableau suivant :

Tableau 101 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références en 2011 par poste de financement

Postes de financement	Montants payés en 2011 (€)	en poids relatif
Encadrement, coordination & ingénieurs localisés dans les DOM	378 765	44%
Suivi des Fermes	384 800	45%
Frais de mission DOM-Métropole ou Inter-Dom	73 452	9%
Adaptation logiciel	2 595	0%
Autres frais	12 596	1%
Total	852 209	100%

Source : ODEADOM

2.7.3.2 Les indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références

Tableau 102 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références en 2011

Indicateurs POSEI	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Total DOM
Objectif initial POSEI de suivis d'exploitations	50	50	30	70	200
Nombre de suivis d'exploitation réalisés	43	41	27	67	178
Taux de réalisation par rapport à l'objectif	86,0%	82,0%	90,0%	95,7%	89,0%
Nombre de suivis validés	41	41	25	67	174
Taux de validation des suivis réalisés	95,3%	100,0%	92,6%	100,0%	97,8%
Taux de valorisation (validé/objectif POSEI)	82,0%	82,0%	83,3%	95,7%	87,0%

Source : Institut de l'élevage, réseaux d'élevage DOM – CR Technique d'exécution – Février 2012
Sur la base de la production de la campagne 2011

En 2011, sur l'ensemble des 4 DOM, le nombre d'exploitations suivies est stable par rapport à 2010 avec 178 exploitations, répartis à 62% dans les DFA et 38% à La Réunion.

Les échanges avec les responsables professionnels des filières d'élevage se sont structurés autour des Comités de Suivis Locaux qui consistent à réunir l'ensemble des acteurs techniques et professionnels dans un DOM sur une filière, au moins pour les DFA. Suite au succès de la première édition qui a eu lieu en 2010, les 4 Comités de Suivis Locaux (CSL) réunissant par filière les acteurs des DFA se sont de nouveau tenus en 2011 : ruminants et porcs en Martinique, Poules pondeuses en Guyane, Poulets de chair en Guadeloupe, celui des ruminants et monogastriques de La Réunion étant reporté au 1^{er} trimestre 2012.

Les transferts de compétences et les actions de formation se sont accrus au bénéfice des acteurs locaux des Réseaux de références. Ainsi, les actions suivantes ont été menées en 2011 :

- Des missions d'appui et d'expertise des instituts techniques animaux de métropole ont été réalisées aussi bien dans les DFA (6 missions, 9 ingénieurs) qu'à La Réunion (5 ingénieurs). Les thématiques abordées lors de ces missions ont notamment porté sur la reproduction dans la filière cunicole, l'alimentation des gros bovins et les systèmes fourragers ;
- Les différents instituts nationaux participent à ces missions : 5 pour l'Institut de l'Élevage, 3 pour l'ITAVI et 2 pour l'IFIP ;
- Afin de permettre une appropriation optimale des appuis nationaux, ces missions constituent aussi l'occasion de réaliser des sessions de formation/vulgarisation et des journées techniques en élevage.

Par ailleurs, les travaux concernant les ressources fourragères, lancés au 2^{ème} semestre 2010 dans les Antilles et en Guyane, se sont nettement renforcés:

- Un travail de terrain a été mené en Guadeloupe avec les acteurs locaux (INRA, SICA, Chambre d'Agriculture) sur le suivi de la pousse de l'herbe ; il permet le lancement avant la fin de l'année 2011 du projet SYSFOU porté par le nouvel institut IKARE ;
- En Guyane, un travail de recherche technique a été mené sur la pousse et la production des prairies qui constituent la source quasi exclusive de l'alimentation des gros ruminants. Après une large diffusion des résultats, ce travail se poursuit en 2012 dans le cadre du projet SYSFOU de Guyane.

Le potentiel de progrès technique est confirmé par l'analyse des résultats de campagne :

- Pour la quasi-totalité des productions animales, des possibilités d'améliorations significatives du niveau technique des exploitations d'élevage ont été identifiées, les marges de progrès technique pouvant représenter, en particulier aux Antilles et en Guyane, 30 à 40% des niveaux actuels ;
- La bonne réponse économique en élevage à une amélioration technique est confirmée par des données collectées en exploitation ;
- L'amélioration des résultats économiques en élevage constitue un élément crucial en vue d'une professionnalisation de l'agriculture des DOM.

2.7.4 Conclusion pour la mesure Réseaux de références

En 2011, la baisse du taux de réalisation financière de la mesure est due au retard pris dans l'extension du dispositif aux filières végétales de diversification ; les indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour cette mesure ont affiché une nouvelle progression, par rapport aux deux années précédentes.

Les actions menées en 2010 traduisent la poursuite de la montée en puissance du dispositif depuis son lancement opérationnel en 2006 :

- Une amélioration continue et régulière des indicateurs de réalisation du projet ;
- Une appropriation locale croissante du projet ;
- Un transfert de connaissances et une formation accrues des acteurs locaux ;
- Une contribution à la vulgarisation de pratiques innovantes ;
- Des pistes d'amélioration technique confirmées constituant un levier important pour le développement des productions locales et la professionnalisation des exploitations avec élevage des DOM.

2.8 Le programme d’assistance technique

2.8.1 Description de la mesure et rappel des objectifs

La mesure « Programme d’assistance technique » est dédiée au financement des moyens et des outils utiles à la mise en œuvre et au suivi du programme POSEI France, notamment en termes de bilans, d’études de projet et de mesures d’assistance technique.

Le programme d’assistance technique s’organise autour de quatre axes :

- Renforcer les capacités de gestion, de suivi, de contrôle et d’évaluation ;
- Favoriser l’échange d’expériences et la mise en réseau ;
- Organiser le suivi, l’animation et la coordination du programme ;
- Réaliser des études de secteurs ou de filières.

2.8.2 Bilan de la mesure Programme d’assistance technique

Tableau 103 – Exécution financière de la mesure « Programme d’assistance technique » de 2006 à 2011

Montants en €	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)	Évolution 2007-2011 (4 ans)
Allocation budgétaire (€)	800 000	640 000	480 000	440 000	470 000	520 000	10,6%	-18,8%
Montants utilisés (€)	31 575	128 967	345 302	251 698	405 771	299 981	-26,1%	132,6%
% de réalisation	4%	20%	72%	57%	86%	58%	-28	+38

Source : ODEADOM

Avec une allocation budgétaire en hausse de 10,6% entre 2010 et 2011, pour des montants payés en baisse de 26,1%, le taux de réalisation 2011 chute de 28 points par rapport à l’année précédente. Cette évolution révèle la spécificité de cette mesure dont l’utilisation fluctue au fil des études et projets mis en œuvre.

Tableau 104 – Projets du programme d’assistance technique en 2011

Description	Montants payés en 2011
Comités sectoriels de concertation	36 481 €
Étude POSEI Guyane	19 997 €
Applications informatiques	147 600 €
Mise à jour du Manuel Utilisateur POSEI et du site internet dédié	36 806 €
Rapport annuel d’exécution POSEI	59 096 €
Total	299 981 €

Source : ODEADOM

En 2011, la mesure « Programme d'assistance technique » a permis de réaliser :

- Le rapport annuel d'exécution du POSEI France pour l'année de réalisation 2010.
- La mise à jour du manuel utilisateur du POSEI et du site internet dédié.
- L'évolution et l'adaptation des systèmes d'information et des applications informatiques, avec notamment la gestion dématérialisée des certificats d'importation RSA (projet CALAO) mise à la disposition des opérateurs réunionnais début 2011, dans une perspective d'élargissement aux autres RUP françaises début 2012.
- Un diagnostic de la mise en œuvre des mesures du POSEI France en Guyane :
 Depuis de nombreuses années, peu d'actions mises en œuvre dans les mesures du POSEI France sont mobilisées en Guyane, et à un moindre niveau. Du fait de ce constat, les autorités gestionnaires du POSEI France ont décidé de financer la réalisation d'un diagnostic de la mise en œuvre des mesures du POSEI France en Guyane ainsi que la formulation de propositions d'évolution des actions du programme relatives aux filières de diversification animales et végétales. Certaines propositions d'aides nouvelles ou d'amélioration du dispositif d'aides ont été intégrées au POSEI France 2012.
- La réunion annuelle de chacun des 4 comités sectoriels de concertation (filières végétales de diversification, filières animales, banane et canne). Ces comités, composés de représentants des professionnels ultramarins, des organismes payeurs et des ministères concernés, sont destinés à favoriser et capitaliser les échanges d'informations et d'expériences, à organiser des synergies entre les professionnels des filières et à formuler des propositions d'orientation et de développement de ces filières.

2.8.3 Conclusion pour la mesure Programme d'assistance technique

La mesure Programme d'assistance technique permet de renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation du POSEI France et de favoriser les échanges d'expériences et la mise en réseau. Elle finance des actions devenues récurrentes comme le rapport annuel d'exécution du POSEI France, l'évolution et l'adaptation des systèmes d'information et des applications informatiques relatifs au programme, et les comités sectoriels de concertation. Cependant, la consommation budgétaire de cette mesure varie d'une année sur l'autre en fonction notamment des études et projets qui se révèlent intéressants en cours de programmation (par exemple, le diagnostic de mise en œuvre du POSEI France en Guyane).

3 Bilan général du programme POSEI France en 2011

3.1 Le bilan tous DOM

3.1.1 Bilan général

Appréhendées globalement les réalisations du POSEI pour 2011 sont en augmentation en particulier sous la pression de la demande pour les mesures de la diversification animale et végétale.

En 2008, le système des stabilisateurs avaient réduit les paiements. En 2009, les stabilisateurs avaient été également utilisés mais la crise sociale avait atténué la demande d'aide.

En 2010 et 2011, le budget complémentaire national a permis de suivre la demande. Ainsi les mesures primes animales, importations d'animaux vivants et structuration de l'élevage ont pu voir leurs paiements augmenter, ainsi que les productions végétales de diversification.

La pression de la demande croissante est également très importante pour le RSA. Le contingentement des importations éligibles par produit permet de réaliser la totalité du budget avant la fin de chaque année et ainsi d'avoir un taux de réalisation maximum. La légère augmentation budgétaire de 2010 a été absorbée immédiatement.

Tableau 105 – Évolution des paiements des mesures – tous DOM de 2007 à 2011

Montants en milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011
RSA	19 634	19 937	19 639	20 378	20 212
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants	12 885	12 569	12 193	13 861	15 136
Mesure Importation d'animaux vivants	876	839	720	1 376	1 118
Mesure Structuration de l'élevage	18 413	19 779	19 564	25 775	32 558
Mesure Productions végétales de diversification	13 405	12 492	12 600	12 595	14 654
Mesure Canne-sucre-rhum	64 230	71 165	74 800	74 798	74 708
Mesure en faveur de la filière banane	129 053	129 100	129 097	129 100	129 100
Céréales et oléagineux en Guyane				3 546	4
Réseaux de références	933	978	858	936	852
Programme d'assistance technique	129	345	252	406	300
Total programme POSEI France	259 558	267 206	269 723	282 770	288 644

Source : ODEADOM

Les mesures Canne-sucre-rhum et banane ont un budget encadré avec des contingents ce qui conduit à des réalisations stables (pour Canne Sucre Rhum, le budget est stabilisé depuis 2009) au maximum de leur potentiel.

La mesure réseaux de référence est également constante car c'est un programme structurant construit sur une base pluriannuelle.

L'assistance technique est mobilisée au rythme des réalisations menées par l'ODEADOM pour piloter et accompagner la mise en œuvre du programme.

3.1.2 Bilan par mesure

3.1.2.1 RSA

Le taux de réalisation financière du RSA est très élevé (98%), à l'instar des deux années précédentes. En 2011, 40 opérateurs ont bénéficié du RSA et 332 965 tonnes ont été importées dans le cadre de ce dispositif, dont 93% sont d'origine UE et 7% proviennent de pays tiers. Les volumes ayant fait l'objet de réexportations se montent à 10 185 tonnes.

La demande en aliments pour les filières animales dans les DOM, majoritairement concernées par le RSA, continue de croître. L'introduction de marchandises d'origine UE présente un taux de réalisation de 98%, en dépit du fait que les volumes aidés sont en légère baisse (-1,3%) par rapport à 2010. Les céréales restent de loin la catégorie de produits qui mobilise l'essentiel des montants payés (89% du total) et des volumes (96% du total). Les volumes d'origine UE introduits hors RSA sont en nette progression (+525%), essentiellement à La Réunion (+57 090 tonnes), ce qui atteste de la pression sur cette mesure

Les contingents des importations en provenance de pays tiers sont nettement sous-consommés (taux de réalisation de 15%).

En matière de gestion, le système CALAO (Certificats Aide en Ligne pour l'Approvisionnement Outre-mer) a été mis à la disposition des opérateurs réunionnais début 2011 dans un objectif de simplification administrative et de réduction des délais. Cette procédure dématérialisée, qui rencontre un franc succès, sera élargie aux autres DOM début 2012.

3.1.2.2 Mesures en faveur des filières animales

L'année 2011, toujours marquée par une pression sur les prix et la hausse du prix des matières premières, a enregistré différentes tendances selon les filières. Ainsi et de manière générale, les productions animales domiennes semblent observer un certain recul alors que les importations continuent de croître (filière ovine-caprine en Martinique ou filière bovine viande en Guadeloupe) ou se réduisent de manière moins importante que la production (filière porcine en Martinique), avec pour conséquence une diminution du taux de couverture.

Toutefois, certaines filières voient leur taux de couverture progresser comme la filière volailles de chair à La Réunion (hausse des abattages et diminution des importations), la filière bovine viande en Martinique (diminution des importations plus importante que celle des abattages) ou encore la filière cunicole en Martinique (hausse des abattages plus importante que celle des importations).

Mesure Prime animales aux éleveurs de ruminants

L'année 2011 se solde par la poursuite de l'augmentation du montant total payé qui progresse de 9,2% par rapport à 2010 et ce uniquement du fait du doublement de la prime « veau » car sans complément veau, le montant de l'ADMCA baisse de 3%, la PAB est stable et la PPR baisse de 6,6%.

L'ADMCA (Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant) voit son poids relatif dans le total payé passer de 80,6% en 2010 à 82,4% en 2011 et ce du fait du doublement du montant de la prime veaux. Le complément « veaux » affiche logiquement une hausse de près de 95% et son poids relatif dans le total des primes animales passe de 12% en 2010 à 22% en 2011 (3,29 millions €, soit une progression de 1,595 millions €).

Les deux indicateurs « Nombre de bénéficiaires » et « Nombre de têtes primées » affiche des évolutions divergentes :

- Pour l'ADMCA (aide au développement et au maintien du cheptel allaitant), le nombre de têtes primées baisse de 2,2% à 1 233 têtes et celui du nombre de bénéficiaires à 11 éleveurs seulement.
- Pour la PAB (prime à l'abattage), le nombre de têtes primées est stable alors que le nombre d'éleveurs progressent de 7%, soit +80.
- Pour la PPR (prime aux petits ruminants), les divergences sont fortes entre les DOM (baisse en Guyane et hausse à la Martinique) et entre le nombre de bénéficiaires (+7,5%) et le nombre de têtes primées (-5%).

Enfin, en ce qui concerne la répartition par DOM, les paiements progressent au total de 9,2% mais par contre de façon nettement plus forte en Guyane (+17,8%) et à la Martinique (+12,7%). La Réunion et la Guadeloupe bénéficient aussi de paiements en hausse mais de façon plus limitée (respectivement +8,4% et +3,4%).

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

L'année 2011 est marquée par le plafonnement de l'aide à 80% du coût du transport aérien ou maritime. Cette nouvelle règle de calcul des aides a engendré une complexité de gestion et a rendu difficile la prise en compte de l'ensemble des frais de transport, réduisant en conséquence les montants de l'aide unitaire parfois bien au-delà des 80% affichés.

Le montant des aides payées a diminué de 19% entre 2010 et 2011, alors que sur la période 2007 à 2011 il progresse de 54%. Cette progression a été permise par la mise en œuvre en 2010 d'un complément national.

En 2011, les trois quarts des aides de la mesure IAV ont été versées à la filière volaille, pour laquelle les montants versés augmentent de 30% par rapport à l'année précédente. Pour les autres filières, les montants payés ont diminué.

En termes de réalisation, du fait de la baisse des aides unitaires sur certaines filières (porcine, cunicole), le bilan est à nuancer. On constate ainsi un nombre croissant de lapins importés (+16%) pour un montant versé largement réduit (-70%). Plus généralement, le nombre d'animaux importés baisse de façon moindre que les montants versés.

Mesure Structuration de l'élevage

Les montants payés pour la mesure structuration de l'élevage continuent leur progression accélérée depuis la mise place d'un complément national à partir de 2010. En 2011, les montants progressent de 26%.

L'augmentation budgétaire bénéficie d'abord à la filière bovine (viande et lait), mais aussi à toutes les autres filières. Les actions inter-filières ont également augmenté si l'on inclut dans ces actions la nouvelle action DEFI de La Réunion.

Depuis le début de la programmation, La Réunion est le principal bénéficiaire de cette mesure. Elle l'est en 2011 avec plus de 21 millions € de paiements (soit 65% du total) et une progression des réalisations de plus de 30%.

Concernant la Martinique, le montant des réalisations est également en nette augmentation (+28,6%) ; cette progression est cependant moins importante que l'année précédente.

La Guyane affiche une progression exceptionnelle de ses réalisations avec +273% mais les réalisations restent très limitées comparativement aux autres DOM.

Les réalisations relatives à la Guadeloupe régressent après une progression remarquable en 2010.

3.1.2.3 Mesures en faveur des filières végétales

Mesure de diversification des productions végétales

Les montants versés au titre de la mesure diversification végétale ont progressés de 48% depuis 2006, dont 16% entre 2010 et 2011. Le recours au complément national n'a cependant pas été nécessaire grâce à la modification de la fiche financière au printemps 2012 qui a permis de redéployer une partie des crédits non utilisés de la mesure céréales et oléagineux.

En 2011, cette augmentation cache globalement une diminution des réalisations en termes de tonnages aidés, et peut être imputée à l'augmentation des montants unitaires et à la mise en place de nouvelles aides, principalement au conditionnement et à la structuration des filières.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

Le taux de réalisation de cette mesure qui se décompose en trois actions, ciblées pour les usines sucrières, les producteurs de canne et les distilleries, est très élevé chaque année, les contingents étant systématiquement dépassés par les productions, malgré des fluctuations annuelles dues principalement aux conditions climatiques. Les variations de productions de canne, de sucre ou de rhum sont relativement modérées avec une tendance générale indiquant une certaine stabilité.

Mesure en faveur de la filière Banane

La production de banane à l'exportation qui bénéficie de la mesure, ne concerne que la Guadeloupe et la Martinique.

Depuis sa mise en œuvre en 2007, grâce à une allocation budgétaire annuelle de 129,1 millions d'euros quasi-intégralement consommée chaque année, l'aide accordée a permis à la filière banane antillaise de se rétablir malgré une succession de calamités qui avait commencé avec le cyclone Dean (août 2007), suivi des retombées de cendres volcaniques de Montserrat

(printemps 2010), du cyclone Tomas (novembre 2010) et de l'arrivée de la cercosporiose noire (à l'automne 2010 en Martinique).

La superficie plantée n'a pas encore recouvrée son niveau pré-Dean mais les rendements à l'hectare sont en progression tendancielle (avec les fluctuations annuelles dues aux aléas climatiques). Le tonnage commercialisé en 2011 dépasse même, très légèrement celui de 2006.

Cette progression se fait toutefois avec une réduction du nombre de producteurs, et la disparition des plus petites exploitations, et en conséquence, une augmentation régulière de la superficie moyenne (12,2 ha en Guadeloupe, 18,1 ha en Martinique y compris la jachère).

Parallèlement, la filière banane s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de sa production, avec notamment le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement (démarche « banane durable »).

En outre, un institut technique a été créé en 2009 pour accompagner cette filière mais aussi résoudre les défis posés par l'attaque de la cercosporiose noire et de façon plus générale par la question des nouvelles techniques de luttés phytosanitaires, et tout particulièrement pour trouver des solutions alternatives à la pratique dérogatoire et restreinte du traitement aérien.

Mesure Céréales et oléagineux en Guyane

Intégrée en 2010 au POSEI, cette mesure spécifique à la Guyane, avait connu un taux de réalisation de près de 82% pour sa première année.

En 2011, du fait de l'arrêt de la production de riz en Guyane pour des raisons techniques et de restructuration de l'agro-industrie locale, seul 0,1% a été utilisé pour l'aide à l'affouragement. La production de riz devrait redémarrer en 2012.

3.1.2.4 Mesures transversales

Les deux mesures transversales « Réseaux de références » et « Programme d'assistance technique » sont mises en œuvre avec succès depuis 2006 et ont permis de développer les suivis technico-économiques des systèmes d'exploitation d'élevage et la gestion et le suivi du programme POSEI France.

Mesure Réseaux de références

Cette mesure contribue à développer depuis 2006, grâce à des réseaux de références, les compétences des équipes techniques et à fournir des données de synthèse technico-économiques sur les principaux systèmes d'exploitation avec élevage.

Le taux de réalisation financière de la mesure est en recul de 10 points à 85,2% en 2011 par rapport à 2010. Cette diminution est due au fait qu'une partie de l'allocation budgétaire a été réservée pour la réalisation de l'état des lieux préalable à la mise en place du dispositif de suivi d'exploitations de référence en productions végétales de diversification. Or cet état des lieux n'a pu être lancé en 2011.

Sur l'ensemble des 4 DOM, le nombre d'exploitations suivies est stable par rapport à 2010 avec 178 exploitations.

Mesure Assistance technique

La mesure « Assistance technique » permet de renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme POSEI France. Elle facilite les échanges d'information à différents niveaux entre les DOM (DAAF, douanes, bénéficiaires des aides), les services centraux au niveau national (ODEADOM, ministères de tutelle) et la Commission, grâce à un ensemble de moyens et d'outils dont elle assure le financement :

- Le rapport annuel d'exécution (RAE) du programme POSEI France ;
- Le Manuel utilisateur (fiches-aides) du programme POSEI France et le site Internet dédié, mis à jour chaque année ;
- La réunion annuelle de chacun des 4 comités sectoriels de concertation ;
- Un diagnostic de la mise en œuvre des mesures du POSEI France en Guyane ;
- L'évolution des systèmes d'information et des applications informatiques.

En 2011, le taux d'exécution financière des aides allouées a atteint 58%, soit une baisse importante après le niveau de consommation record de 2010 (86%). Plus globalement, ces taux de réalisation sont assez fluctuants, et cela du fait de la nature de la mesure, notamment constituée de projets ponctuels.

3.2 Le bilan par DOM

3.2.1 La Guadeloupe

3.2.1.1 RSA

Après l'année 2010 qui a enregistré des hausses conséquentes des volumes importés, la Guadeloupe connaît un léger ralentissement en 2011. Ces volumes enregistrent sur la période 2006-2011 des variations importantes, reflétant ainsi les difficultés que rencontrent actuellement le développement des filières animales en Guadeloupe.

3.2.1.2 Les mesures en faveur des filières animales

La progression de la consommation pour l'ensemble des filières animales guadeloupéennes, a entraîné une réduction des taux de couverture du marché local, malgré les efforts de l'interprofession visant à développer les filières :

- La filière bovine a vu le taux de couverture du marché local régresser de 4 points, la consommation de viande bovine ayant progressée de 10% alors que la filière en légère régression a connu des difficultés à l'abattage.
- La filière ovine et caprine reste très marginale, ne couvrant que 1% de la consommation locale, le cheptel est relativement stable depuis 2008.
- La filière porcine couvre 31% du marché local, perdant 4 points par rapport à 2010 en raison de l'augmentation des importations de viande congelée. Le taux de couverture en viande fraîche reste très important (94%).
- La filière avicole a connu une baisse importante (76%) des abattages, et ne couvre qu'une partie infime du marché local (0,3%).
- La filière œuf de consommation couvre environ 74% de la consommation locale.

- La filière cunicole, malgré la progression des abattages de 11%, a connu une baisse du taux de couverture du marché local de 5 points à 47%.

Mesure Prime animales aux éleveurs de ruminants

La Guadeloupe bénéficie en 2011 d'un paiement total de près de 4,6 millions €, soit 30% du total, en légère progression par rapport à 2010 (+3,4%).

Comme en 2010, le nombre de bénéficiaires a progressé en 2011 pour les trois types de primes. Par contre, le nombre de têtes primées affiche une érosion en 2011, en particulier pour l'ADMCA qui baisse de près de 4% en 2011.

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

Le montant des aides payées en 2011 a baissé de 24%. Cette diminution est à imputer principalement à la réduction des montants unitaires payés.

71% de ces aides ont été perçues par la filière avicole.

Mesure Structuration de l'élevage

Les montants versés pour la mesure ont régressé pour la première fois en 2011 (-7,8 %).

Sur la période 2007-2011 ces montants ont été multipliés par 4,5, illustrant la montée en puissance de la structuration de l'élevage guadeloupéen.

3.2.1.3 Filières végétales

Mesure de diversification des productions végétales

Les aides versées au titre de la diversification des productions végétales ont progressé de 38% entre 2006 et 2011. Pour 2010-2011 la progression est de 23%.

Cette augmentation provient pour une grande part de la mise en place parmi les actions d'accompagnement de filière d'une aide au conditionnement qui représente à elle seule plus de 13% des montants payés.

Les calamités climatiques (pluies) ont fortement affecté la production des opérateurs, impactant les réalisations : les tonnages aidés pour la transformation et la commercialisation ont en effet connu des diminutions importantes.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

Les conditions météorologiques ont induit une diminution de la production de canne et de leur richesse saccharimétrique ; la production sucrière en a été donc impactée à la baisse ; en revanche, la production de rhum agricole a augmenté.

Mesure en faveur de la filière Banane

La diminution de la production de 2010 qui faisait suite aux retombées des cendres volcaniques de Montserrat, est effacée, et la production affiche un tonnage commercialisé au plus haut niveau. La superficie bananière augmente régulièrement mais aussi le rendement qui atteint un niveau exceptionnel à 31 t/ha.

3.2.2 La Guyane

3.2.2.1 RSA

La Guyane importe, dans le cadre du RSA, majoritairement des céréales en provenance d'UE. Ces dernières constituent 95% des volumes importés et ont un taux de réalisation par rapport à leur contingent de 99%. Aucune importation en provenance de pays tiers ou de réexpéditions n'a été comptabilisée en Guyane en 2011.

3.2.2.2 Mesures en faveur des filières animales

La Guyane est en cours de développement de ses productions animales avec la création d'une interprofession qui devrait voir le jour en 2012. La faible structuration actuelle des filières guyanaises rend difficile l'obtention d'informations statistiques fiables.

Les taux de couverture du marché local restent faibles, 17% pour la filière bovine-bubaline et 15% pour la filière porcine en 2011, et se dégrade pour cette dernière.

Mesure Prime animales aux éleveurs de ruminants

En Guyane, le nombre de bénéficiaires de chacune des 3 aides de la mesure « Primes animales » est en baisse en 2011, même si en valeur absolue le recul reste limité (pertes respectives de 10, 3 et 1 bénéficiaires pour l'ADMCA, la PAB et la PPR).

Le nombre de bovins primés augmente légèrement en 2011 ; par contre celui des petits ruminants s'effondre pratiquement de moitié passant de 1800 en 2010 à un peu moins de 1000 têtes primées en 2011.

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

En Guyane les montants payés en 2011 ont baissé de 28% par rapport à 2010.

Les montants perçus augmentent seulement dans la filière volaille (+330%), et se réduisent fortement dans les autres, ils sont même inexistantes pour la filière bovine-bubaline.

Mesure Structuration de l'élevage

Bien qu'encore modestes comparés aux autres DOM, les montants en faveur de cette mesure en Guyane ont fortement augmenté ; ils ont été multipliés par 3,7 entre 2010 et 2011, et par plus de 8 sur la période 2007-2011.

3.2.2.3 Filières végétales

Mesure de diversification des productions végétales

Les montants versés ont progressé de plus de 50% entre 2010 et 2011, après la division par près de 10 de ces aides entre 2009 et 2010. Cette chute s'explique par l'arrêt de la production de riz.

La Guyane a un niveau d'organisation de filière faible et les tonnages aidés restent faibles mais semblent redémarrer en 2011.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

Malgré quelques perturbations, la production de canne uniquement destinée à la seule production de rhum agricole, a augmenté en 2011 mais reste à un niveau très limité.

Mesure Céréales et oléagineux en Guyane

Intégrée en 2010 au POSEI, cette mesure spécifique à la Guyane, avait connu un taux de réalisation de près de 82% pour sa première année.

En 2011, du fait de l'arrêt de la production de riz en Guyane pour des raisons techniques et de restructuration de l'agro-industrie locale, seul 0,1% de l'allocation budgétaire de cette mesure a été utilisé pour l'aide à l'affouragement.

3.2.3 La Martinique

3.2.3.1 RSA

Malgré une légère diminution des volumes RSA d'origine UE de 2010 à 2011, ceux-ci représentent 95% des contingents qui leur ont été alloués. Les céréales composent la majeure partie de ces volumes (93%).

Les importations en provenance de pays tiers, dont seules les préparations de fruits et de légumes ont bénéficié, sont encore en diminution en 2011 et restent marginales (<1% du contingent) alors que le dispositif concernant la réexportation de produits est à nouveau sollicité en 2011 (18% du plafond UE) après une année blanche.

3.2.3.2 Mesures en faveur des filières animales

Les filières ont connu dans leur ensemble un ralentissement des importations en 2011, et une dégradation de la production locale, en dehors des filières avicole et cunicole.

- La filière viande bovine poursuit sa tendance à la baisse, mais le taux de couverture du marché local progresse d'un point à 23% en raison d'une régression importante des importations (-8.8%).
- La filière bovine lait, toujours en crise, ne couvre que 2% du marché local.
- La filière ovine-caprine voit la production locale régresser de 12,9% en 2011, ne couvrant plus que 3% du marché.
- La filière porcine voit les abattages se réduire de 10%, ne couvrant plus que 25% de la consommation locale.
- La filière avicole – volaille de chair, dont la production continue à progresser, voit le taux de couverture du marché local progresser de 1 point à 11%.
- La filière cunicole a connu une hausse importante du taux de couverture de 7 points, à 93%, résultant d'une forte hausse de la production locale (+43,3%).

Mesure Prime animales aux éleveurs de ruminants

En Martinique, le nombre de bénéficiaires à l'ADMCA recule légèrement en 2011, ceux de la PAB et de la PPR progressent mais restent inférieurs au niveau de 2007 pour la PAB et de 2008 pour la PPR. Le nombre d'animaux primés est en progression uniquement pour la PPR, celui relatif à l'ADMCA est stable et le nombre d'animaux primés par la PAB recule de 8%.

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

Après la très forte augmentation dont a bénéficié la Martinique en 2010, la baisse de 33% du montant total de l'aide est la plus forte de tous les DOM. Cette diminution est à imputer

principalement à la réduction des montants unitaires payés qui est significative dans tous les DOM mais est atténuée par la très forte augmentation des poussins, augmentation qui avait démarré plus tôt en Martinique dès 2010, d'où la très forte augmentation de 2010 suivie par la plus forte baisse en 2011.

Cette réduction importante touche principalement les filières bovine, porcine et cunicole, alors que la filière volaille qui représente 77% des montants a perçu 11% d'aides en moins.

Mesure Structuration de l'élevage

Les montants versés ont progressé en 2011 de 28% par rapport à 2010, et confirment la tendance régulière et importante à la hausse : sur la période 2007-2011, les montants ont augmentés de 76%.

3.2.3.3 Filières végétales

Mesure de diversification des productions végétales

Les aides payées ont progressé d'un quart entre 2006 et 2011, et de 11% entre 2010 et 2011. L'augmentation de cette dernière année provient de la mise en place d'une aide à la structuration et d'une aide au conditionnement, qui mobilisent 11% des montants versés.

Les tonnages aidés sont globalement en recul, du fait des tonnages aidés à la commercialisation en baisse.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

La production amorce en 2011 un léger mieux avec un taux de sucre particulièrement faible, due à une météorologie pluvieuse plutôt défavorable. La production de sucre est ainsi au niveau le plus bas des dernières années alors que la production de rhum agricole augmente par rapport à l'année précédente, sans atteindre le niveau des bonnes années 2007 et 2008.

Mesure en faveur de la filière Banane

Le passage du cyclone Tomas à la fin de 2010 a réduit le tonnage commercialisé en 2011 de 12%, alors que la superficie plantée en banane poursuit sa progression depuis 2008, sans pour autant atteindre la surface plantée d'avant le cyclone Dean (2007).

En outre 2011 est marquée par la progression de la cercosporiose noire qui est apparue en Martinique en novembre 2010.

Cela ajoute de l'incertitude pour les planteurs qui étaient déjà confrontés à des défis majeurs dans la lutte phytosanitaire dans un contexte réglementaire de plus en plus restrictif (réduction du nombre de matières actives autorisées suite au Grenelle de l'environnement et restriction des traitements aériens), et en dépit des résultats notables dans la mise en œuvre de la démarche qualité pour une banane durable.

3.2.4 La Réunion

3.2.4.1 RSA

La Réunion est le département qui bénéficie des contingents les plus importants et dont ceux en provenance d'UE sont les seuls à légèrement progresser en 2011. Les taux de réalisation y sont également les plus importants : 100% pour les volumes d'origine UE, 21% pour ceux en provenance de pays tiers et 74% pour les réexportations.

Cette forte utilisation du RSA est principalement due à la demande croissante et forte des filières animales dont le développement et la structuration y sont avancés et ne cessent de progresser. Une partie des introductions s'effectue donc hors dispositif RSA. En effet, ces introductions hors RSA sont en très forte progression entre 2010 et 2011.

3.2.4.2 Mesures en faveur des filières animales

Les filières animales réunionnaises ont connu en 2011 une réduction des importations (hors lait), dans un contexte de stabilisation ou de croissance des productions locales.

- La filière viande bovine a vu le succès du bœuf « pays » avec une demande forte et une commercialisation importante. Le taux de couverture du marché par la production locale a donc progressé à 27,7%.
- La filière lait a vu la production laitière se stabiliser pour la première fois depuis 2006 avec un taux de couverture de 33%.
- La filière porcine connaît en 2011 une production locale relativement stable et avec un taux de couverture de 49% des besoins locaux.
- La filière avicole-volailles de chair en progression a vu le taux de couverture augmenter à près de 42% en raison principalement d'une baisse de 12,5% des importations.
- La filière cunicole redynamisée voit ses abattages progresser de 3,5%. Les importations se réduisant de 21,5%, le taux de couverture gagne 7 points à 55,1%.

Mesure Prime animales aux éleveurs de ruminants

Si La Réunion reste le 1^{er} bénéficiaire de cette mesure avec 4,8 millions € et 32% du montant total payé, le nombre d'animaux primés est cependant en baisse en 2011 du fait d'une baisse de 675 têtes soit -4,25% de têtes primées par l'ADMCA. Le nombre de primes PAB augmente légèrement (+2,4%). Si le nombre de bénéficiaires à l'ADMCA baisse de 20 éleveurs en 2011, il augmente par contre de 31 pour la PAB.

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

Le montant des aides perçues est en augmentation de 374% en 2011. Cette progression s'explique par l'envolée des importations de poussins. L'autre filière de La Réunion émergeant à l'aide à l'importation d'animaux vivants, la filière cunicole, enregistre une baisse de 68% des montants.

Mesure Structuration de l'élevage

Les montants perçus ont progressé en un an de 30,4%, alors qu'ils ont plus que doublé sur la période 2006-2011.

Près de 20% des montants 2011 ont été consacrés au projet DEFI mis en place à partir de cette même année.

3.2.4.3 Filières végétales

Mesure de diversification des productions végétales

Les montants d'aides versés pour la diversification des productions végétales réunionnaises sont en augmentation constante avec 82,6% de progression entre 2006 et 2011.

Entre 2010 et 2011, l'évolution est de +15,8%, avec une contribution déterminante des aides d'accompagnement de filière (mise en place de l'aide au conditionnement) et des aides à la commercialisation qui continuent de progresser.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

La production de La Réunion est essentiellement transformée en sucre. Le rhum produit en grande quantité étant un rhum de sucrerie ne bénéficie pas de l'aide à la transformation de canne en rhum agricole. La production de canne se maintient au niveau de ces dernières années, avec une légère croissance en tonnage par rapport à 2010 mais un taux de sucre moins bon. La production de sucre se maintient néanmoins, La Réunion produisant près de 79% du sucre des DOM avec 2 usines.

4 Annexes

- 4.1 Les objectifs opérationnels du programme POSEI France
- 4.2 L'évolution de la maquette financière et de l'exécution financière des mesures entre 2006 et 2011
- 4.3 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM
- 4.4 Les statistiques des contrôles du POSEI France
- 4.5 Les indicateurs communs aux états membres

4.1 Les objectifs opérationnels du programme POSEI France

Tableau 106 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)		Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine »	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane))
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, ou la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre))
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles	1	Aide aux importations de matières premières de qualité pour l'alimentation humaine (céréales dont riz, huiles végétales, préparations de fruits et légumes, produits laitiers) ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire afin de permettre aux industries de transformation des DOM de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. Grâce à la transformation de ces produits de base importés, les industriels locaux permettent une diversification de l'offre locale, participent au maintien de l'emploi et complète leur gamme de produits fabriqués à base de fruits et légumes locaux	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la transformation des fruits et légumes)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte pour la transformation locale en vanille noire)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison			4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux différentes filières animales pilotées par les interprofessions - promotion des produits locaux frais ou transformés)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (actions d'accompagnement des filières fruits, légumes et horticulture, aide à la mise en place des politiques de qualité)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte, et au maintien des surfaces plantées à La Réunion)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la culture de géranium et de vétiver, à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Source : (Extrait du programme) Extrait du titre 2 « Objectifs opérationnels » du chapitre III « Stratégie générale de développement de l'agriculture des départements français d'Outre-mer » du programme POSEI France

4.2 L'évolution de la maquette financière et de l'exécution des mesures entre 2006 et 2011

Tableau 107 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2006

Mesure	2006		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 700 000 €	15 444 661 €	74,61%
MFWA			
Mesure primes animales	14 700 000 €	12 001 447 €	81,64%
Mesure importation d'animaux vivants	1 400 000 €	726 196 €	51,87%
Mesure structuration de l'élevage	18 400 000 €	13 160 836 €	71,53%
Mesure productions végétales de diversification	12 600 000 €	9 895 208 €	78,53%
Mesure canne-sucre-ruhm	57 600 000 €	57 486 272 €	99,80%
Mesure en faveur de la filière banane	/	/	/
Réseaux de référence	400 000 €	206 072 €	51,52%
Assistance technique	800 000 €	31 575 €	3,95%
Total MFWA	105 900 000 €	93 507 606 €	88,30%
POSEI France			
Total programme POSEI France	126 600 000 €	108 952 267 €	86,06%

Sources : ODEADOM, ASP

Tableau 108 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2007

Mesure	2007		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 700 000 €	19 633 602 €	94,85%
MFWA			
Mesure primes animales	13 600 000 €	12 885 279 €	94,74%
Mesure importation d'animaux vivants	1 120 000 €	875 814 €	78,20%
Mesure structuration de l'élevage	18 532 000 €	18 413 228 €	99,36%
Mesure productions végétales de diversification	13 690 000 €	13 404 573 €	97,92%
Mesure canne-sucre-ruhm	64 332 000 €	64 229 697 €	99,84%
Mesure en faveur de la filière banane	129 053 000 €	129 052 597 €	100,00%
Réseaux de référence	933 000 €	932 582 €	99,96%
Assistance technique	640 000 €	128 967 €	20,15%
Total MFWA	241 900 000 €	239 922 737 €	99,18%
POSEI France			
Total programme POSEI France	262 600 000 €	259 556 340 €	98,84%

Tableau 109 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2008

Mesure	2008		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 700 000 €	19 936 978 €	96,31%
MFPA			
Mesure primes animales	13 400 000 €	12 569 369 €	93,80%
Mesure importation d'animaux vivants	840 000 €	839 949 €	99,99%
Mesure structuration de l'élevage	20 100 000 €	19 779 393 €	98,40%
Mesure productions végétales de diversification	12 501 366 €	12 491 754 €	99,92%
Mesure canne-sucre-ruhm	71 300 000 €	71 165 224 €	99,81%
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €	129 100 000 €	100,00%
Réseaux de référence	978 634 €	978 269 €	99,96%
Assistance technique	480 000 €	345 302 €	71,94%
Total MFPA	248 700 000 €	247 269 260 €	99,42%
POSEI France			
Total programme POSEI France	269 400 000 €	267 206 239 €	99,19%

Sources : ODEADOM, ASP

Tableau 110 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2009

Mesure	2009		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 160 000 €	19 639 279 €	97,42%
MFPA			
Mesure primes animales	13 530 000 €	12 193 123 €	90,12%
Mesure importation d'animaux vivants	720 000 €	719 864 €	99,98%
Mesure structuration de l'élevage	20 141 000 €	19 564 153 €	97,14%
Mesure productions végétales de diversification	13 200 000 €	12 599 759 €	95,45%
Mesure canne-sucre-ruhm	74 850 000 €	74 800 024 €	99,93%
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €	129 096 757 €	100,00%
Réseaux de référence	859 000 €	858 251 €	99,91%
Assistance technique	440 000 €	251 698 €	57,20%
Total MFPA	252 840 000 €	250 083 629 €	98,91%
POSEI France			
Total programme POSEI France	273 000 000 €	269 722 908 €	98,80%

Sources : ODEADOM, ASP

Tableau 111 - Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2010

Mesure	2010				
	Allocation budgétaire (€)	Complément national mobilisé (€)	Montant total payé (€)	Montant FEAGA payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement					
RSA	20 700 000 €		20 377 712	20 377 712	98,4%
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales					
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants	14 284 000 €	0 €	13 860 774 €	13 860 774 €	97,0%
Mesure Importation d'animaux vivants	840 000 €	536 341 €	1 376 315 €	839974	100,0%
Mesure Structuration de l'élevage	19 800 000 €	5 975 166 €*	25 774 686 €	19 799 520 €	100,0%
Mesure Productions végétales de diversification	13 008 000 €	0 €	12 595 191 €	12 595 191 €	96,8%
Mesure Canne-sucre-rhum	74 900 000 €		74 798 123 €	74 798 123 €	99,9%
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €		129 100 000 €	129 100 000 €	100,0%
Céréales et oléagineux en Guyane	4 328 000 €		3 545 956 €	3 545 956 €	81,9%
Réseaux de références	980 000 €		935 754 €	935 754 €	95,5%
Programme d'assistance technique	470 000 €		405 771 €	405 771 €	86,3%
Total MFPA	257 710 000 €	6 511 507 €	262 392 570 €	255 881 063 €	99,3%
POSEI France					
Total programme POSEI France	278 410 000 €	6 511 507 €	282 770 282 €	276 258 775 €	99,2%

Sources : ODEADOM, ASP

* Un paiement complémentaire de 58598 €, relatif à la campagne 2010, a été réalisé sur complément national CIOM pour la mesure structuration de l'élevage.

Tableau 112 – Maquettes financières et exécution des mesures du programme POSEI France 2011

Mesure	2011				
	Allocation budgétaire (€)	Complément national mobilisé (€)	Montant total payé (€)	Montant FEAGA payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement					
RSA	20 700 000 €		20 212 230	20 212 230	97,64%
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales					
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants	12 660 000 €	3 288 721 €	15 136 142 €	11 847 421 €	93,6%
Mesure Importation d'animaux vivants	840 000 €	0 €	1 118 389 €	1 118 389 €*	100%
Mesure Structuration de l'élevage	19 700 000 €	12 857 662 €	32 557 662 €	19 700 000 €	100%
Mesure Productions végétales de diversification	14 662 000 €	0 €	14 654 339 €	14 654 339 €	99,95%
Mesure Canne-sucre-rhum	74 900 000 €		74 708 220 €	74 708 220 €	99,74%
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €		129 100 000 €	129 100 000 €	100%
Céréales et oléagineux en Guyane	4 328 000 €		4 464 €	4 464 €	0,10%
Réseaux de références	1 000 000 €		852 209 €	852 209 €	85,20%
Programme d'assistance technique	520 000 €		299 981 €	299 981 €	58%
Total MFPA	257 710 000 €	16 146 383 €	268 431 406 €	252 285 023 €	97,89%
POSEI France					
Total programme POSEI France	278 410 000 €	16 146 383 €	288 643 636 €	272 497 253 €	97,88%

Sources : ODEADOM, ASP - *Pour l'année de réalisation 2011, les budgets FEAGA sollicités se décomposent comme suit : 339 772 € sur le budget FEAGA 2011 et 778 617€ sur le budget FEAGA 2012.

4.3 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEI-France et les aides apportées dans le cadre du programme FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits. En particulier, l'aide à l'investissement productif est au cœur du programme FEADER et ne concerne en aucun cas POSEI-France.

Le fait que l'instruction des différents dispositifs concernés, soit conduite par le même service instructeur permet de disposer d'une visibilité d'ensemble sur les dispositifs et sur les bénéficiaires ce qui permet d'écartier tout risque de double financement et de gérer ainsi la cohérence des interventions sur les filières.

Exemple d'une complémentarité pour le développement de l'IGP « Melon de Guadeloupe »

Objectif : Obtention de l'IGP Melon de Guadeloupe concernant les actions de développement des politiques de qualité des produits.

- Mesures du PDRG concernées :
 - Mesure 111 B Actions de formation professionnelle et d'information / Encadrement technique ;
 - Mesure 132 Aide à la participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaires ;
 - Mesure 133 Promouvoir les signes de qualité.
- Mesure du programme POSEI FRANCE concernée :
 - Aide à la mise en place des politiques qualités (MFPA diversification végétale).

La dénomination IGP melon de Guadeloupe est obtenue en étant déclarée enregistrée dans le registre des AOP et IGP par le règlement UE 181/2012 du 2 mars 2012.

Durant la phase préalable à l'obtention de l'IGP de 2006 à fin 2011, la complémentarité des interventions du 1er et second pilier a consisté à converger vers l'objectif partagé par les acteurs de la filière melon de Guadeloupe, l'obtention de l'IGP en agissant sur le levier de l'accompagnement à l'amélioration de la production (1er pilier), et ceux du levier de l'organisation et de la structuration professionnelle (2ème pilier).

Les aides du premier pilier ont ainsi permis d'aider directement la production des exploitations engagées dans la démarche de qualité. La mesure POSEI a consisté à accompagner les producteurs dans les adaptations des pratiques agricoles induits par la démarche qualité

portant sur les itinéraires techniques, la traçabilité, les stations d'agrèage et conditionnement. A noter que durant cette phase les aides classiques à la production du premier pilier étaient également mobilisables dans le cadre du programme POSEI (aide à la commercialisation, mesures d'accompagnement, transport, collecte transformation).

Actions soutenues par le PDR - Période : 2008 à 2011

Durant cette première phase, la **mesure 111 B** du PDR a été activée au profit de l'AIMG puis l'ADMG pour financer en leur qualité de maître d'ouvrage successifs des actions d'encadrement technique s'inscrivant dans une démarche collective de production de qualité en concernant l'obtention de la reconnaissance officielle de l'IGP melon de Guadeloupe.

- fédérer dès 2008, l'ensemble des acteurs de la filière melon au sein d'une association unique chargée de constituer le dossier de candidature de reconnaissance de l'IGP
- accompagner l'association à l'initiative de la démarche IGP dans la mutation de son fonctionnement et de ses instances statutaires pour constituer un organisme opérationnel de défense et de gestion de l'IGP
- établir le cahier des charges de l'IGP (détermination de la liste du matériel végétal, de la liste des produits phytosanitaires, établissement du cahier cultural, pratiques relatives à la collecte et au nettoyage des plastiques agricoles et des gaines d'irrigation, fiches de qualification des producteurs, élaboration des fiches d'enregistrement)
- établir le plan de contrôle mis en œuvre par l'organisme de défense et de gestion
- informer les acteurs de la filière (producteurs, opérateurs de tri et conditionnement) des engagements à respecter pour une qualification dans la démarche IGP notamment en explicitant le contenu technique du cahier des charges et du plan de contrôle adopté par l'association de défense de l'IGP.

Actions soutenues par le POSEI- Période : 2006 à 2011

Durant la phase préalable à l'obtention de l'IGP, la mesure POSEI aide à la mise en place des politiques de qualité a été activée au profit des producteurs engageant des démarches pour la certification IGP de leur production.

En 2006 et 2007, seuls les producteurs de l'OP CARAIBES MELONNIERS à l'initiative de la démarche IGP ont pu bénéficier du dispositif POSEI.

A compter de 2008, suite à la fédération de l'ensemble des acteurs dans la démarche IGP au sein de l'AIMG, les producteurs des deux autres OP et GPRR commercialisant du melon ont ainsi pu accéder aux aides qualité du programme POSEI.

Mobilisation de POSEI et PDRG à l'avenir

La phase consécutive à l'obtention de l'IGP a débuté récemment, à compter de mars 2012. La complémentarité des interventions du 1er et 2e pilier a évolué en respectant les principes d'intervention des deux leviers.

Les aides à la production du premier pilier sont désormais limitées à l'accompagnement classique des actions du programme POSEI (aide à la commercialisation, mesures d'accompagnement, transport, collecte transformation).

Le second pilier intervient désormais essentiellement pour permettre la promotion et le développement de l'IGP par un accompagnement sur la compétitivité hors prix.

Exemple d'une recherche de complémentarité pour l'agriculture biologique

Suite au constat que l'aide au Maintien de l'Agriculture biologique (MAB) présente dans le PDR de Martinique ne permettait pas de prendre suffisamment en compte les surcoûts et manques à gagner spécifiques aux productions et aux exploitations domiennes en agriculture biologique, il a été proposé dans le cadre de la modification du POSEI FRANCE au titre de l'année 2011, de créer une catégorie supplémentaire dans l'aide à la commercialisation sur le marché local pour les agriculteurs adhérents à des structures collectives agréées.

Exemple de complémentarité pour le développement des IAA (Martinique)

Afin d'illustrer la complémentarité entre le POSEI et le PDRM, nous avons choisi de présenter l'intervention de ces deux fonds au bénéfice d'une entreprise du secteur fruits et légumes, Dénel SA qui fabrique des jus et des confitures. Cette entreprise réalise l'importation d'environ 335 tonnes par an de préparation de pulpes de fruits. Cette importation bénéficie du soutien du RSA du POSEI pour un montant d'environ 17 000 € par an. Ainsi, l'entreprise peut élaborer des produits concurrentiels par rapport aux produits importés et élargir sa gamme de produits. Elle a aussi développé une activité de transformation de produits locaux en jus et confiture et à ce titre bénéficie du soutien de l'aide à la transformation des produits locaux pour un volume d'environ 1400 tonnes par an soit un montant d'aide d'environ 470 460 € par an.

Attaché au développement de ce secteur, l'entreprise a souhaité se doter d'une unité moderne de traitement de fruits en réhabilitant l'atelier existant mais surtout en développer trois nouvelles lignes de production (ligne à chaud goyave, ligne à froid et ligne gelée) qui lui permettent aujourd'hui de transformer 16 produits locaux (goyave, prunes de Cythère, banane, groseille pays, abricot des Antilles, ananas, kumquat, canne à sucre, carambole, citron vert gingembre, patate douce, giraumon, piments doux, tomate). Ce projet qui s'inscrit dans une démarche de développement des filières de diversification agricole en Martinique a bénéficié du soutien de la mesure 123A du PDRM avec un montant FEADER mobilisé d'environ 400 000 €.

L'objectif de Dénel SA, est de remplacer des purées de fruits importés par des purées fabriqués à base de fruits transformés localement. La quantité de purées fabriquées par l'atelier permettra de réduire les importations d'une centaine de containers par an en Martinique. Il pérennise ainsi les exploitations des organisations de producteurs qui l'approvisionnent et devrait en permettre l'intégration d'une douzaine supplémentaire.

Exemple de complémentarité pour le développement de la filière viande (Guyane)

L'atelier de transformation de produits carnés VIVENDA a ouvert fin 2009.

Il est le seul atelier de transformation de produits carnés en Guyane et a bénéficié pour la première fois des aides à la découpe du POSEI - MFPA structuration de l'élevage en 2011 pour un montant de 214 600 € pour la campagne 2011.

Cette subvention, en renforçant la trésorerie de l'entreprise et sa capacité d'investissement, permet à l'opérateur d'envisager un projet d'agrandissement de son atelier afin d'ouvrir sa gamme à de nouveaux produits demandés par les GMS et les bouchers.

Pour ce faire, début 2012, un dossier de demande de subventions a été déposé sur la mesure 123A du PDRG d'un montant total de 539 376 € financé.

Avec ce nouvel équipement, les volumes transformés par VIVENDA augmenteront. Cela impliquera que l'aide POSEI augmentera proportionnellement. L'entreprise pourra ainsi gagner des parts de marchés en Guyane, en mobilisant la production endogène, et ainsi assurer entre 3 et 5 emplois nouveaux dans le secteur de l'agro-alimentaire.

Exemple de complémentarité pour le développement de la filière viande (La Réunion)

I/ Le projet DEFI : un dispositif de soutien des prix destiné aux interprofessions animales

Le projet « DEFI » (Développement Élevage Filières Interprofessionnelles) des interprofessions animales réunionnaises ARIBEV-ARIV est le fruit d'une concertation de l'ensemble des maillons interprofessionnels (proviens, producteurs, transformateurs, distributeurs et importateurs) dans le cadre des États généraux de l'outre-mer et de la réflexion sur le développement endogène. Ce projet élaboré pour une période de 10 ans vise à gagner 10 % de part de marché en 10 ans pour les filières concernées et à installer 140 éleveurs en 10 ans. La mise en œuvre de DEFI doit générer en outre la création de 1 600 emplois directs et indirects, soit, à horizon 10 ans, des filières animales organisées riches de 6 600 emplois totaux.

Le projet DEFI a été introduit dans le POSEI en 2011 en complément des mesures du premier pilier pour la structuration de l'élevage à La Réunion et en articulation avec les mesures 121 (« Modernisation des exploitations agricoles ») et 123 (« Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles ») du PDRR. Il comprend notamment les deux actions suivantes :

- Une première aide versée aux filières, intitulée « aide à la mise en marché et à la commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais ». Elle vise à faire baisser les prix d'une centaine de produits interprofessionnels choisis afin de permettre aux Réunionnais d'accéder aux produits laitiers et carnés locaux, et d'augmenter ainsi l'activité commerciale des filières avec leurs partenaires (GMS, bouchers charcutiers, collectivités et café/hôtel/restaurant).
- Une seconde aide est versée aux coopératives pour permettre aux agriculteurs en phase d'installation d'obtenir un complément de prix au produit livré. Elle est

intitulée « **aide à la croissance maîtrisée de la production** » et vise à accompagner l'installation de 140 éleveurs durant toute la période du projet par le biais d'une majoration du prix de reprise pour les nouveaux installés. Elle est versée sur 3 années pour les filières hors sol (cycle de production court) et de 5 années maximum pour les filières bovines (cycle plus long), sur la base des quantités produites et collectées (voir annexe I).

II/ Les mesures 121 et 123 complètent le dispositif DEFI en finançant les investissements

Le PDR de La Réunion comprend un dispositif d'aides aux bâtiments d'élevage (dispositif 121.21, voir son cadre d'intervention en annexe II) dont l'objectif est d'améliorer la productivité et la gestion technique des élevages dans le respect de la réglementation environnementale, de la santé publique et du bien-être des animaux.

Ce dispositif finance la construction, l'aménagement et l'extension des bâtiments d'élevage y compris les équipements annexes, ainsi que les ruches et matériels apicoles. Les dépenses prises en charge comprennent les travaux, les matériaux et équipements de construction et d'aménagement, les équipements intérieurs nécessaires à la conduite de l'élevage, le matériel informatique dédié au suivi technique de l'exploitation, les logiciels de conduite d'élevage ainsi que les prestations immatérielles liées à la conception et à l'insertion paysagère du bâtiment. Les taux d'aides varient de 25% à 70% selon les filières, la filière bovine étant la plus aidée, dans le respect de plafonds maximum par animal ou par m² de bâtiment.

Ce dispositif est complémentaire avec les mesures d'aide issues du projet DEFI et on observe un vrai effet de levier créé par l'aide apportée par le POSEI. En effet, suite à la mise en œuvre du projet DEFI, on assiste à une progression importante du nombre de projets de création d'élevages : ainsi, alors qu'une trentaine de projets étaient financés en moyenne par an auparavant, on prévoit sur la période 2012/2013 au moins 45 dossiers par an. L'impact financier est important : il a été prévu initialement un montant de FEADER de 900 000 € pour l'année 2011 mais c'est finalement 1,5 million qui ont été engagés et il est prévu d'engager 2,8 millions en 2012 au vu des dossiers déjà déposés.

Par ailleurs, la mesure du PDRR consacrée à l'industrie agro-alimentaire (Mesure 123.1) est également concernée par cette dynamique puisque la création et l'extension des élevages entraîne une augmentation des besoins d'abattage. Ainsi, un important projet d'abattoirs de volaille, calé sur les perspectives d'augmentation de la production de volailles liées à DEFI doit voir le jour avant la fin de la période de programmation actuelle.

4.4 Les statistiques des contrôles du POSEI France

4.4.1 Contrôles relatifs au RSA (campagne 2010)

Contrôles sur place RSA, y compris contrôles de la répercussion de l'avantage octroyé

Tableau 113 – Contrôles sur place RSA au titre de l'année 2011

Le Régime Spécifique d'Approvisionnement	Montants (€)			Certificats		
	Montant Payé	Montant contrôlé	% contrôlé	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires contrôlés	% contrôlé
Contrôles réalisés par l'ODEADOM	20 212 229	1 015 732	5,03%	40	3	7,50%

Source : ODEADOM

Contrôles physiques des importations/introductions et des exportations/expéditions

Tableau 114 – Contrôles physiques des importations/introductions RSA au titre de l'année 2011

DOM	Nombre de certificats 2010	Nombre de certificats contrôlés	% contrôlé
Guadeloupe	420	31	7,38%
Martinique	320	22	6,88%
Guyane	637	43	6,75%
Réunion	375	25	6,67%
Total	1 752	121	6,91%

Source : DGDDI

Les contrôles physiques RSA sont réalisés par les Douanes.

4.4.2 Contrôles relatifs aux MFPA

Tableau 115 – Contrôles des aides MFPA, au titre de l'année 2011, par mesure

MFPA	Montant (€)			Bénéficiaires		
	Montant total payé	Montant contrôlé	% contrôlé	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires contrôlés	% contrôlé
Mesure Primes Animales						
Mesure importation d'animaux vivants	1 109 926	87 451	7,90%	35	3	8,60%
Mesure structuration de l'élevage	19 799 520	10 686 853	54,00%	14	12	85,70%
Mesure diversification des productions végétales	12 595 197	1 319 661	10,50%	75	7	9,30%
Mesure en faveur de la filière Canne Sucre Rhum						
Aide au transport de canne à sucre dans les DOM	9 950 264	837 905	8,42%	6 366	345	5,42%
Aide à la transformation canne à sucre en sirop de saccharose ou en rhum agricole	5 650 410	1 200 051	21,20%	16	2	12,50%
Mesure en faveur de la filière banane						
Contrôle des producteurs en banane pour la campagne 2011	129 100 000	18 567 000	7,54%	637	48	14,38%
Contrôle des structures de commercialisation				3	3	
Contrôles second niveau				3		
Contrôles orientés suite aux recommandations des contrôles 2008				3		

Sources : ODEADOM, ASP

Anomalies constatées (montant et bénéficiaires) :

58 bénéficiaires pour 191 878 €, soit 0,99% des montants contrôlés pour les filières Banane et aide au transport de la canne.

6 bénéficiaires pour 142 032 €, soit 0,96% des montants contrôlés pour les autres mesures du POSEI gérés par l'Office (MFPA, RSA et canne transformation).

4.5 Les indicateurs communs aux états membres

La Commission a demandé aux États membres concernés par le POSEI d'intégrer, à partir de l'année d'application 2011, une série d'indicateurs communs prédéfinis pour l'évaluation de la performance des programmes POSEI et de communiquer les données relatives à ces indicateurs par le biais du rapport annuel d'exécution.

Des premières données ont été fournies pour ces indicateurs dans le rapport annuel d'exécution POSEI France 2010. Afin d'améliorer et de compléter ces données, un groupe de travail relatif à ces indicateurs a été mis en place au niveau national. L'orientation retenue de recourir aux statistiques publiques et l'appui méthodologique des services statistiques du ministère chargé de l'agriculture ont permis d'obtenir des indicateurs plus robustes d'un point de vue statistique. La démarche entreprise explique les écarts entre les données relatives à ces indicateurs fournies dans les RAE POSEI France 2010 et 2011.

4.5.1 Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits/groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement

Tableau 116 – Part des importations aidées sur l'ensemble des importations – Tous DOM

Tous DOM	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)
Valeur des importations aidées en milliers d'euros				90 982	111 357	22,39%
Valeur des importations totales en milliers d'euros				200 249	227846	13,78%
Indicateur 1 tous produits tous DOM				45%	49%	4

Sources : Quantité importée aidée en tonnes : ODEADOM
Quantité importée totale en tonnes et en valeur : DGDDI

Afin d'éviter d'additionner des quantités de produits de natures différentes, l'indicateur 1 global (tous produits, tous DOM) a été calculé en valeur selon les étapes de calcul suivantes :
Pour chaque DOM :

- 1) prix unitaire à l'importation du produit i = quantité importée totale du produit i en valeur / quantité importée totale du produit i en quantité
- 2) valeur des importations aidées du produit i = quantité importée aidée du produit i x prix unitaire à l'importation du produit i
- 3) valeur des importations aidées = somme sur l'ensemble des produits i de la valeur des importations aidées de chaque produit i

4) valeur des importations totales = somme sur l'ensemble des produits i de la valeur des importations totales de chaque produit i

Suite de l'opération pour tous les DOM :

5) valeur des importations aidées = somme sur l'ensemble des DOM de la valeur des importations aidées de chaque DOM

6) valeur des importations totales = somme sur l'ensemble des DOM de la valeur des importations totales de chaque DOM

7) indicateur 1 = valeur des importations aidées / valeur des importations totales

Le calcul pour les années précédentes sera effectué ultérieurement.

Tableau 117 - Part des importations aidées sur l'ensemble des importations pour chaque DOM

Par DOM		2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011 (1 an)
Guyane	Valeur des importations aidées en milliers d'euros				4 683	5 033	7,47%
	Valeur des importations totales en milliers d'euros				15 356	17 862	16,32%
	Indicateur 1 tous produits tous DOM				30%	28%	-2
La Réunion	Valeur des importations aidées en milliers d'euros				52 184	64 336	23,29%
	Valeur des importations totales en milliers d'euros				97 457	112 560	15,50%
	Indicateur 1 tous produits tous DOM				54%	57%	3

*Sources : Quantité importée aidée en tonnes : ODEADOM
Quantité importée totale en tonnes et en valeur : DGDDI*

Les bases statistiques actuelles ne permettent pas de bien dissocier les échanges de produits alimentaires à l'intérieur de l'union douanière Martinique-Guadeloupe. Cette dissociation est pourtant nécessaire pour le calcul de l'indicateur 1 par DOM. Ce travail d'expertise sera réalisé en conjonction avec la DGDDI afin de tenter de renseigner l'indicateur pour ces deux DOM ultérieurement.

Tableau 118- Détail de l'indicateur 1 pour la Guyane

Guyane		2010			2011		
Nomenclature NC	Libellé du produit	Quantité importée aidée en tonnes	Quantité importée totale en tonnes	Indicateur 1 par produit et par DOM	Quantité importée aidée en tonnes	Quantité importée totale en tonnes	Indicateur 1 par produit et par DOM
NC-04	Lait et produits de la laiterie ; œufs d'oiseaux ; miel naturel; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	252	1 479	17%	203	1 256	16%
Dont NC-0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	252	1 479	17%	203	1 256	16%
NC-10	Céréales	3 865	4 289	90%	3 765	4 882	77%
Dont NC-1001	Froment (Blé) et Méteil	1 095	971	113%	1 209	1 465	82%
Dont NC-1003	Orge	501	493	102%	346	482	72%
Dont NC-1004 00 00	Avoine	12	12	100%	3	3	101%
Dont NC-1005	Mais	2 223	2 770	80%	2 179	2 885	76%
Dont NC-1008	Sarrasin, millet et alpiste ; autres céréales	34	43	78%	29	47	62%
NC-12	Graines et fruits oléagineux ; graines, semences et fruits divers ; plantes industrielles ou médicinales ; pailles et fourrages	22	22	100%	3	3	100%
Dont NC-1214	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets	22	22	100%	3	3	100%
NC-15	Graisses et huiles animales ou végétales ; produits de leur dissociation ; graisses alimentaires élaborées ; cires d'origine animale ou végétale	4	1 956	0%	7	1 828	0%
Dont NC-1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	1	1 930	0%	6	1 794	0%
Dont NC-1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	3	26	12%	1	34	4%
NC-20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	134	3 336	4%	178	3 639	5%
Dont NC-2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris par ailleurs	114	676	17%	156	853	18%
Dont NC-2009	Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	20	2 660	1%	22	2 786	1%
NC-23	Résidus et déchets des industries alimentaires ; aliments préparés pour animaux	4 817	6 628	73%	4 241	6 884	62%
Dont NC-2304 00 00	Tourteaux autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja	1 593	1 504	106%	1 501	1 634	92%
Dont NC-2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des NC2304 ou 2305	38	38	100%	19	19	100%
Don NC-2308 00	Matières végétales et déchets végétaux,	-	-		0	-	

	résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs						
Dont NC-2309 90	Autres (préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux)	3 186	5 086	63%	2 696	5 231	52%
Dont NC-2309 90 (B)	Autres (préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux) - (B : BIO réf. odeadom)	-	-		24	-	

Tableau 119 - Détail de l'indicateur 1 pour La Réunion

La Réunion		2010			2011		
Nomenclature NC	Libellé du produit	Quantité importée aidée en tonnes	Quantité importée totale en tonnes	Indicateur 1 par produit et par DOM	Quantité importée aidée en tonnes	Quantité importée totale en tonnes	Indicateur 1 par produit et par DOM
NC-04	Lait et produits de laiterie ; œufs d'oiseaux ; miel naturel; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	2 253	6 558	34%	2 423	6 558	37%
Dont NC-0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	2 097	4 159	50%	2 371	4 159	57%
Dont NC-0405	Beurre et autres matières grasses provenant du lait ; pâtes à tartiner laitières	156	2 400	7%	53	2 400	2%
NC-07	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	55	402	14%	143	460	31%
Dont NC-0701 10 00	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré - de semence	55	402	14%	143	460	31%
NC-10	Céréales	159 906	163 925	98%	157 809	156 728	101%
Dont NC-1001	Froment (Blé) et Méteil	60 188	61 086	99%	43 363	40 970	106%
Dont NC-1003	Orge	19 127	19 128	100%	24 353	24 354	100%
Dont NC-1005	Maïs	80 591	83 712	96%	90 093	91 404	99%
NC-12	Graines et fruits oléagineux ; graines, semences et fruits divers ; plantes industrielles ou médicinales ; pailles et fourrages	1 897	1 998	95%	1 895	2 860	66%
Dont NC-1214	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets	1 897	1 998	95%	1 895	2 860	66%
NC-15	Graisses et huiles animales ou végétales ; produits de leur dissociation ; graisses alimentaires élaborées ; cires d'origine animale ou végétale	4 950	10 923	45%	5 492	12 065	46%
Dont NC-1507	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	136	353	39%	32	335	10%
Dont NC-1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	3 993	9 099	44%	4 633	10 053	46%
Dont NC-1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	805	1 304	62%	804	1 300	62%

Dont NC-1515	Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	16	167	9%	23	377	6%
NC-20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	1 090	12 610	9%	938	13 453	7%
Dont NC-2007	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	86	2 566	3%	101	2 874	4%
Dont NC-2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris par ailleurs	417	3 357	12%	378	3 132	12%
Dont NC-2009	Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	587	6 687	9%	458	7 448	6%
NC-23	Résidus et déchets des industries alimentaires ; aliments préparés pour animaux	19 469	23 433	83%	22 980	23 728	97%
Dont NC-2303	Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drèches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets	1 493	1 670	89%	2 015	1 832	110%
Dont NC-2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des NC2304 ou 2305	17 745	17 851	99%	20 594	17 974	115%
Dont NC-2309 90 (B)	Autres (préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux) - (B : BIO réf. odeadom)	-	3 912	0%	15	3 921	0%
Dont NC-2309 90	Autres (préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux)	231	-		356	-	

Mode de calcul de l'indicateur 1 : quantité importée aidée / quantité importée totale

Certaines valeurs de l'indicateur 1 sont supérieures à 100 %. Ceci peut provenir de plusieurs sources d'erreur :

- 1) deux bases différentes sont utilisées pour le calcul avec possibilité doublée d'erreur du report de la valeur effective dans les bases de données ;
- 2) les importations effectives en fin d'année calendaire peuvent n'être comptabilisées dans les bases de l'ODEADOM que l'année calendaire suivante ;
- 3) pour les petites quantités importées, les différences minimales (en valeur absolue) entre numérateur et dénominateur peuvent engendrer un indicateur 1 très largement supérieur à 100 %.

4.5.2 Indicateurs 2 a et b : Évolution des prix de l'alimentation animale

Ces deux indicateurs ne peuvent être produits faute d'un relevé fiable des données sur les prix dans les DOM.

Le dispositif de collecte et calcul de l'IPAMPA qui est déployé en métropole va être généralisé aux DOM. L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) permet de suivre l'évolution des prix des biens et des services utilisés par les agriculteurs pour leur exploitation agricole. Ces prix sont relevés auprès des vendeurs de produits nécessaires aux exploitations.

Aussi, les indicateurs communs 2a et 2b ne pourront être renseignés qu'à partir de 2015.

4.5.3 Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux

4.5.3.1 Taux de couverture des besoins locaux

Les données statistiques actuelles ne comptabilisent pas bien les échanges commerciaux entre la Martinique et la Guadeloupe, qui font partie d'une union douanière. Ainsi, le calcul des indicateurs 3 de façon individuelle pour la Martinique et la Guadeloupe est encore impossible. Une expertise poussée reste nécessaire pour pouvoir calculer ultérieurement ces indicateurs et les communiquer pour ces deux régions individuelles.

Tableau 120 – Taux d'auto-provisionnement des produits alimentaires cibles – Guyane*

Guyane Taux d'approvisionnement	2007	2008	2009	2010	2011
Sucre				0%	0%
Banane				100%	100%
Lait entier				0%	0%
Produits animaux				11%	12%
dont bovins				13%	13%
dont porcins				14%	14%
dont caprins				16%	7%
dont ovins				2%	2%
dont volailles & lapins				7%	9%
Tomates				99%	98%

Sources : Production locale : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste

Production locale de sucre : FranceAgriMer

Exportations et importations : DGDDI

* **Données provisoires** avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

Le mode de calcul de chaque indicateur est détaillé dans l'annexe jointe.

Le calcul pour les années précédentes sera effectué ultérieurement.

Tableau 121 - Taux d'auto-provisionnement des produits alimentaires cibles – La Réunion*

La Réunion Taux d'approvisionnement	2007	2008	2009	2010	2011
Sucre				-3943%	590%
Banane				100%	100%
Lait entier				84%	84%
Produits animaux				38%	35%
dont bovins				25%	26%
dont porcins				39%	39%
dont caprins				42%	38%
dont ovins				0%	0%
dont volailles & lapins				40%	41%
Tomates				100%	100%

Sources : Production locale : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste

Production locale de sucre : FranceAgriMer

Exportations et importations : DGDDI

* **Données provisoires** avant la réropolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la réropolation aura été faite.

Le mode de calcul de chaque indicateur est détaillé dans l'annexe jointe.

Le calcul pour les années précédentes sera effectué ultérieurement.

4.5.3.2 Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux - Méthode de calcul

Produits retenus

L'indicateur 3 mesure le taux d'approvisionnement des DOM pour certains produits clés :

- le sucre brut
- les viandes : bovines, porcines, ovines, caprines et volailles
- la tomate
- la banane
- le lait entier

Formule de calcul

Seuls les produits bruts ont été retenus mais pas les produits transformés.

$$\begin{aligned} \text{Taux d'approvisionnement} &= \text{Production} / \text{Consommation apparente} \\ \text{Consommation apparente} &= \text{Production} + \text{Importations} - \text{Exportations} \end{aligned}$$

En toute rigueur, il faudrait prendre en compte les variations de stocks des produits pour calculer la consommation apparente. Cependant, nous ne disposons pas de données sur les stocks. Nous faisons l'hypothèse que la variation de stocks est nulle, ce qui doit être vrai pour la tomate, la banane et le lait entier qui sont des produits périssables, tandis que cela doit

impacter le niveau de consommation pour le sucre et la viande (congelée) qui peuvent être stockés plusieurs mois.

Enfin, le taux d'approvisionnement est calculé sur l'année civile et non sur la campagne de production. Cela peut avoir des impacts sur le calcul de la consommation. C'est le cas par exemple pour le sucre à La Réunion en 2010. En effet, la production de sucre à La Réunion commence au mois d'août pour finir en décembre : les exportations de la production de l'année N ont donc lieu principalement au cours de l'année N+1. Dans le cas de l'année 2010, les exportations de sucre en 2010 dépassent la production en 2010 (et donc la consommation apparente est négative), mais ces exportations correspondent à la production 2009. Dans ce cas, si le calcul avait été fait sur la campagne et non sur l'année civile, les exportations n'auraient pas dépassé la production.

Production

Les données sont issues de la Statistique Annuelle Agricole pour la tomate, la banane, la viande et le lait. La production de sucre est donnée par Franceagrimer.

Importations/exportations

Les données sont fournies par les douanes.

Pour la tomate et la banane, seuls les fruits frais ont été retenus.

Pour le sucre brut, les DOM exportent du sucre brut (de canne) et importent du sucre raffiné. Il a été décidé de comptabiliser le sucre raffiné dans la consommation apparente. Cependant, au cours de la transformation du sucre brut en sucre raffiné, il y a une perte de masse. Ainsi, on applique un coefficient aux masses de sucre raffiné importées pour le ramener à un équivalent sucre brut (voir l'annexe 4.5.3.3 ci-après).

Pour les viandes, les produits importés et exportés sont exprimés en tonne-équivalent carcasse (Tec). Pour chaque produit retenu, le coefficient appliqué est dans l'annexe 4.5.3.3 ci-dessous.

Pour le lait entier, seul le lait entier en vrac, la crème en vrac et la poudre en vrac ont été retenus et donc pas les produits comme le fromage, le yaourt ou le lait déjà conditionné. Nous calculons ainsi un taux d'approvisionnement des laiteries dans les DOM qui sont les acheteurs de l'ensemble du lait frais produit dans les DOM. Par ailleurs, le fait de ne comptabiliser que le lait entier en vrac et en poudre et la crème en vrac importés est conforme à la décision de ne garder que les produits bruts pour les autres produits. Ainsi, le taux d'approvisionnement en lait mesure l'approvisionnement des laiteries des DOM.

Première analyse des résultats

Les DOM présentent des taux d'approvisionnement très variables d'un produit à l'autre. Pour un certain type de culture (sucre et banane) les DOM sont largement excédentaires dans la

mesure où ces produits sont surtout destinés à l'exportation. Par contre, pour le lait et les viandes, les DOM sont dépendants des importations.

Sucre :

La production de sucre de La Réunion est destinée à l'exportation. Cependant, cet important taux d'approvisionnement est à relativiser : en effet, La Réunion ne produit pas de sucre raffiné et doit donc en importer.

La production en sucre de la Guyane est nulle, la totalité de la canne à sucre étant destinée à la fabrication de rhum agricole.

Banane :

Aucun de ces DOM n'importe de banane : leur production suffit à fournir la demande locale. Cependant, les productions de La Réunion et de la Guyane ne sont pas destinées à l'exportation.

Tomate :

La production locale en tomate fraîche est suffisante pour les besoins de la Guyane et de La Réunion pour lesquels les importations sont faibles.

Les exportations de tomates fraîches sont très faibles pour les quatre DOM.

Viande :

Le taux d'approvisionnement en viande est faible: 12 % pour la Guyane et 35 % pour La Réunion. La production alimente les besoins locaux, il n'y a quasiment pas d'exportations. La première viande consommée est le porc, suivie de la volaille.

Lait entier :

Il n'y a pas de livraison de lait de vache aux industriels pour la Guyane. La production en lait de La Réunion couvre 84 % des besoins des industriels.

4.5.3.3 Indicateur 3 : couverture des besoins locaux – coefficients de passage

Tableau 122 – Coefficients de passage des produits alimentaires cibles du POSEI

NC8	Libellé NC8	Coefficients
Sucre		
17011110	Sucres de canne, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants, destinés à être raffinés	1
17011190	Sucres de canne, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucres destinés à être raffinés)	1
17011290	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucres destinés à être raffinés)	1
17019100	Sucres de canne ou de betterave, à l'état solide, additionnés d'aromatisants ou de colorants	1/0,975
17019910	Sucres blancs, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant, à l'état sec, en poids déterminé selon la méthode polarimétrique, 99,5% ou plus de saccharose	1/0,975
17019990	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide (à l'excl. des sucres bruts, des sucres de canne ou de betterave additionnés d'aromatisants ou de colorants ainsi que des sucres blancs)	1/0,975
Tomate		
07020000	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	1

Banane		
08030019	Bananes, fraîches (à l'excl. des plantains)	1
Lait entier		
04012019	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1% mais <= 3%, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0,42
04012099	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 3% mais <= 6% (à l'excl. en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	1
04013019	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6% mais <= 21% (à l'excl. en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	5
04013039	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 21% mais <= 45% (à l'excl. en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	10
04013099	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 45% (à l'excl. en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	12,5
04021019	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0,8/3,8
04021099	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0,8/3,8
04022117	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 11%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5	10/3,8
04022119	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 11% mais <= 27%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 k	25/3,8
04022199	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	38/3,8
04022919	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5	25/3,8
04022999	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	38/3,8
Viande ovine		
02041000	Carcasses ou demi-carcasses, d'agneaux, fraîches ou réfrigérées	1
02042100	Carcasses ou demi-carcasses, d'ovins, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses d'agneaux)	1
02042210	Casques ou demi-casques, d'ovins, frais ou réfrigérés	1
02042230	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, d'ovins, frais ou réfrigérés	1
02042250	Culottes ou demi-culottes, d'ovins, fraîches ou réfrigérées	1
02042290	Viandes non-désossées, d'ovins, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	1
02042300	Viandes désossées, d'ovins, fraîches ou réfrigérées	1,3
02043000	Carcasses ou demi-carcasses, d'agneaux, congelées	1
02044100	Carcasses ou demi-carcasses, d'ovins (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses d'agneaux), congelées	1
02044210	Casques ou demi-casques, d'ovins, congelés	1
02044230	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, d'ovins, congelés	1
02044250	Culottes ou demi-culottes, d'ovins, congelées	1
02044290	Morceaux non-désossés, d'ovins, congelés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	1
02044310	Viandes désossées d'agneau, congelées	1,3
02044390	Viandes désossées d'ovins, congelées (à l'excl. des viandes d'agneau)	1,3
02109921	Viandes non-désossées d'ovins et de caprins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	1
02109929	Viandes désossées d'ovins et de caprins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	1
16029072	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'ovins, non-cuits, y.c. les mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non-cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	1
16029076	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'ovins, cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	1
Viande caprine		
02045011	Carcasses ou demi-carcasses, de caprins, fraîches ou réfrigérées	1
02045013	Casques ou demi-casques, de caprins, frais ou réfrigérés	1
02045015	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, de caprins, frais ou réfrigérés	1
02045019	Culottes ou demi-culottes, de caprins, fraîches ou réfrigérées	1
02045031	Morceaux non-désossés, de caprins, frais ou réfrigérés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	1
02045039	Morceaux désossés, de caprins, frais ou réfrigérés	1,3

02045051	Carcasses ou demi-carcasses, de caprins, congelées	1
02045053	Casques ou demi-casques, de caprins, congelés	1
02045055	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, de caprins, congelés	1
02045059	Culottes ou demi-culottes, de caprins, congelées	1
02045071	Morceaux non-désossés, de caprins, congelés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	1
02045079	Morceaux désossés, de caprins, congelés	1,3
16029074	Préparations et conserves de viande ou d'abats de caprins, non-cuits, y.c. les mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non-cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	1
16029078	Préparations et conserves de viande ou d'abats de caprins, cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	1
Viande porcine		
02031110	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées	1
02031211	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	1
02031219	Épaules et morceaux d'épaules, non-désossés, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	1
02031911	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	1
02031913	Longes et morceaux de longes, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	1
02031915	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	1
02031955	Viandes désossées de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et des morceaux de poitrines)	1,3
02031959	Viandes non-désossées, de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des jambons, épaules et leurs morceaux ainsi que des parties avant, longes, poitrines et leurs morceaux)	1
02032110	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins domestiques, congelées	1
02032211	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins domestiques, congelés	1
02032219	Épaules et morceaux d'épaules, non-désossés, de porcins domestiques, congelés	1
02032911	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins domestiques, congelés	1
02032913	Longes et morceaux de longes, de porcins domestiques, congelés	1
02032915	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins domestiques, congelés	1
02032955	Viandes désossées de porcins domestiques, congelées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et des morceaux de poitrines)	1,3
02032959	Viandes non-désossées, de porcins domestiques, congelées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses, des jambons, épaules et leurs morceaux ainsi que des parties avant, longes, poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	1
02090011	Lard (sans parties maigres), frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure	1
02090019	Lard (sans parties maigres), séché ou fumé	1
02090030	Graisse de porc, non-fondue ni autrement extraite	1,2
02101111	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	1
02101119	Épaules et morceaux d'épaules, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	1
02101131	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	1,2
02101139	Épaules et morceaux d'épaules, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	1,2
02101211	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	1
02101219	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	1,2
02101910	Demi-carcasses de bacon ou trois-quarts avant, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	1
02101920	Trois-quarts arrière ou milieux, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	1
02101930	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	1
02101940	Longes et morceaux de longes, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	1
02101950	Viandes de porcins [des espèces domestiques], salées ou en saumure (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux, des demi-carcasses de bacon ou trois-quarts avant, des trois-quarts arrière ou milieux, des parties avant et leurs morceaux ainsi que des longes et leurs morceaux)	1,3
02101951	[2004] Viandes désossées de porcins [des espèces domestiques], salées ou en saumure (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	1,3
02101959	[2004] Viandes non-désossées de porcins [des espèces domestiques], salées ou en saumure (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux, des demi-carcasses de bacon ou trois-quarts avant, des trois-quarts arrière ou milieux, des parties avant et leurs morceaux ainsi que des longes et leurs morceaux)	1
02101960	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	1,2
02101970	Longes et morceaux de longes, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	1,2
02101981	Viandes désossées de porcins [des espèces domestiques], séchées ou fumées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	1,56
02101989	Viandes non-désossées de porcins [des espèces domestiques], séchées ou fumées (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux, des parties avant et leurs morceaux ainsi que des longes et leurs	1,2

	morceaux)	
15010019	Graisses de porc, y.c. le saindoux, fondues ou autrement extraites (autres que destinées à des usages industriels et à l'excl. de la stéarine solaire et de l'huile de saindoux)	1,2
15030090	Huile de saindoux, oléomargarine et huile de suif, non-émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées (à l'excl. de l'huile de suif destinée à des usages industriels)	1,2
16010091	Saucisses et saucissons, de viande, d'abats ou de sang, secs ou à tartiner, non-cuits (à l'excl. des saucisses et saucissons de foie)	1,8
16010099	Saucisses, saucissons et produits simil., de viande, d'abats ou de sang, et préparations alimentaires à base de ces produits (à l'excl. des saucisses et saucissons de foie ainsi que des saucisses et saucissons, secs ou à tartiner, non-cuits)	1,8
16024911	Préparations et conserves de longes et de morceaux de longes des animaux de l'espèce porcine domestique, y.c. les mélanges de longes et jambons (à l'excl. des échine)	0,96
16024913	Préparations et conserves d'échines et de morceaux d'échines des animaux de l'espèce porcine domestique, y.c. les mélanges d'échines et épaules	0,96
16024915	Préparations et conserves de mélanges contenant jambons, épaules, longes ou échine et leurs morceaux, des animaux de l'espèce porcine domestique (à l'excl. des mélanges constitués uniquement de longes et de jambons ou d'échines et d'épaules)	0,96
16024919	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids \geq 80% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (sauf jambon, épaule, longe, échine et leurs morceaux; saucisses, saucissons et produits simil. ; préparations à base de foie ; préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu \leq 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)	0,96
16024930	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids \geq 40%, mais $<$ 80% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu \leq 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)	0,48
16024950	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids $<$ 40% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu \leq 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	0,48
16029051	Préparations et conserves de viande ou d'abats contenant de la viande ou des abats d'animaux de l'espèce porcine domestique (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles [des espèces domestiques], de bovins, de renne, de gibier ou de lapin, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu \leq 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)	0,96
Volaille		
02071110	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés 'poulets 83%', frais ou réfrigérés	0,83
02071130	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 70%', frais ou réfrigérés	1
02071190	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 65%', frais ou réfrigérés, ou coqs et poules autrement présentés, non-découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des 'poulets 83%' et des 'poulets 70%')	1,077
02071210	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 70%', congelés	1
02071290	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 65%', congelés, ou coqs et poules autrement présentés, non-découpés en morceaux, congelés (à l'excl. des 'poulets 70%')	1,077
02071310	Morceaux désossés de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,6
02071320	Demis ou quarts de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,077
02071330	Ailes entières, même sans la pointe, de coqs et de poules [des espèces domestiques], fraîches ou réfrigérées	1,077
02071340	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,077
02071350	Poitrines et morceaux de poitrines, non-désossés, de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,077
02071360	Cuisses et morceaux de cuisses, non-désossés, de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,077
02071370	Morceaux non-désossés de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cou, des croupions, des pointes d'ailes, des poitrines ou des cuisses et de leurs morceaux)	1,077
02071410	Morceaux désossés de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	1,6
02071420	Demis ou quarts de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	1,077
02071430	Ailes entières, même sans la pointe, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelées	1,077
02071440	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	1,077
02071450	Poitrines et morceaux de poitrines, non-désossés, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	1,077

02071460	Cuisses et morceaux de cuisses, non-désossés, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	1,077
02071470	Morceaux non-désossés de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cous, des croupions, des pointes d'aile, des poitrines ou des cuisses et de leurs morceaux)	1,077
02072410	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 80%', frais ou réfrigérés	1,05
02072490	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou, sans les pattes, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 73%', frais ou réfrigérés, ou dindons et dindes autrement présentés, non-découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des 'dindes 80%')	1,05
02072510	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 80%', congelés	1,05
02072590	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou et sans les pattes, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 73%', congelés, ou dindons et dindes autrement présentés, non-découpés en morceaux, congelés (à l'excl. des 'dindes 80%')	1,05
02072610	Morceaux désossés de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,192
02072620	Demis ou quarts de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,077
02072630	Ailes entières, même sans la pointe, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], fraîches ou réfrigérées	1,05
02072640	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,077
02072650	Poitrines et morceaux de poitrines, non-désossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,05
02072660	Pilons et morceaux de pilons, non-désossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,05
02072670	Cuisses et morceaux de cuisses, non-désossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des pilons)	1,05
02072680	Morceaux non-désossés de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cous, des croupions et des pointes d'ailes ainsi que des poitrines ou cuisses et de leurs morceaux)	1,05
02072710	Morceaux désossés de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	1,192
02072720	Demis ou quarts de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	1,077
02072730	Ailes entières, même sans la pointe, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelées	1,077
02072740	Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	1,077
02072750	Poitrines et morceaux de poitrines, non-désossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	1,05
02072760	Pilons et morceaux de pilons, non-désossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	1,05
02072770	Cuisses et morceaux de cuisses, non-désossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des pilons)	1,05
02072780	Morceaux non-désossés de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cous, des croupions, des pointes d'ailes ainsi que des poitrines ou cuisses et de leurs morceaux)	1,077
02073211	Canards [des espèces domestiques], présentés plumés, saignés, non-vidés ou sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés 'canards 85%', frais ou réfrigérés	1
02073215	Canards [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'canards 70%', frais ou réfrigérés	1
02073219	Canards [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'canards 63%', frais ou réfrigérés, ou canards autrement présentés, non-découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des 'canards 85%' et des 'canards 70%')	1,11
02073311	Canards [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'canards 70%', congelés	1
02073319	Canards [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'canards 63%', congelés, ou canards autrement présentés, non-découpés en morceaux, congelés (à l'excl. des 'canards 70%')	1,11
02073515	Morceaux désossés de canards ou de pintades [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,6
02073521	Demis ou quarts de canards [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,1
02073531	Ailes entières, même sans la pointe, de canards, d'oies ou de pintades [des espèces domestiques], fraîches ou réfrigérées	1,077
02073541	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de canards, d'oies ou de pintades [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,077
02073553	Poitrines et morceaux de poitrines, non-désossés, de canards ou de pintades [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,077
02073563	Cuisses et morceaux de cuisses, non-désossés, de canards ou de pintades [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1,077
02073571	Paletots d'oies ou de canards [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	1
02073599	Abats comestibles de canards, d'oies ou de pintades [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	1
02073615	Morceaux désossés de canards ou de pintades [des espèces domestiques], congelés	1,6
02073621	Demis ou quarts de canards [des espèces domestiques], congelés	1,1
02073631	Ailes entières, même sans la pointe, de canards, d'oies ou de pintades [des espèces domestiques], congelées	1,077

02073641	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de canards, d'oies ou de pintades [des espèces domestiques], congelés	1,077
02073653	Poitrines et morceaux de poitrines, non-désossés, de canards ou de pintades [des espèces domestiques], congelés	1,077
02073663	Cuisses et morceaux de cuisses, non-désossés, de canards ou de pintades [des espèces domestiques], congelés	1,077
02073671	Paletots d'oies ou de canards [des espèces domestiques], congelés	1
02073679	Morceaux non-désossés de canards, d'oies ou de pintades [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cous, des croupions, des pointes d'ailes, des poitrines ou cuisses et de leurs morceaux ainsi que des paletots d'oies ou de canards)	1,077
02081010	Viandes et abats comestibles de lapins domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	0,65
02089010	Viandes et abats comestibles de pigeons [des espèces domestiques], frais, réfrigérés ou congelés	0,65
02089030	Viandes et abats comestibles de gibier, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des viandes et abats de lapins, de lièvres ou de sanglier)	0,65
02109939	Viandes salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'exclusion des porcins et bovins, des primates, des baleines, dauphins et marsouins, des lamantins et dugongs, d'otaries et phoques, de lions de mer et morses, des reptiles, des ovins et caprins, des rennes, des viandes de cheval salées ou en saumure ou bien séchées)	1,45
16023111	Préparations et conserves de viande de dindes [des espèces domestiques], contenant exclusivement de la viande de dinde non-cuite (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil.)	1,5
16023119	Préparations et conserves de viande ou d'abats de dinde [des espèces domestiques], contenant en poids $\geq 57\%$ de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des préparations ou conserves contenant exclusivement de la viande de dinde non-cuite, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	1,5
16023130	Préparations et conserves de viande ou d'abats de dinde [des espèces domestiques], contenant en poids $\geq 25\%$, mais $< 57\%$ de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	0,75
16023190	Préparations et conserves de viande ou d'abats de dinde des espèces domestiques (à l'excl. des préparations et conserves contenant en poids $\geq 25\%$ de viande ou d'abats de volailles, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)	0,4
16023211	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids $\geq 57\%$ de viande ou d'abats de volailles, non-cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	1,5
16023219	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids $\geq 57\%$ de viande ou d'abats de volailles, cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	1,5
16023230	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids $\geq 25\%$, mais $< 57\%$ de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	0,75
16023290	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques] (à l'excl. des préparations et conserves contenant en poids $\geq 25\%$ de viande ou d'abats de volailles, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)	0,4
16023921	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canards, d'oies et de pintades [des espèces domestiques], contenant en poids $\geq 57\%$ de viande ou d'abats de volailles, non-cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	1,5
16023929	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canard, d'oie et de pintade [des espèces domestiques], contenant en poids $\geq 57\%$ de viande ou d'abats de volailles, cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	1,5
16023940	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canard, d'oie et de pintade [des espèces domestiques], contenant en poids $\geq 25\%$, mais $< 57\%$ de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	0,75
16023980	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canard, d'oie et de pintade [des espèces domestiques] (à l'excl. des préparations et conserves contenant en poids $\geq 25\%$ de viande ou d'abats de volailles, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	0,4
Viande bovine		
02011000	Carcasses ou demi-carcasses, de bovins, fraîches ou réfrigérées	1
02012020	Quartiers dits 'compensés', de bovins, non-désossés, frais ou réfrigérés	1

02012030	Quartiers avant de bovins, attenants ou séparés, non-désossés, frais ou réfrigérés	1
02012050	Quartiers arrière de bovins, attenants ou séparés, non-désossés, frais ou réfrigérés	1
02012090	Viandes de bovins, non-désossées, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses, des quartiers compensés et des quartiers avant et arrière)	1
02013000	Viandes désossées de bovins, fraîches ou réfrigérées	1,3
02021000	Carcasses ou demi-carcasses, de bovins, congelées	1
02022010	Quartiers compensés de bovins, non-désossés, congelés	1
02022030	Quartiers avant de bovins, attenants ou séparés, non-désossés, congelés	1
02022050	Quartiers arrière de bovins, attenants ou séparés, non-désossés, congelés	1
02022090	Viandes de bovins, non-désossées, congelées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses, des quartiers compensés et des quartiers avant et arrière)	1
02023010	Quartiers avant de bovins, désossés, congelés, entiers ou découpés en cinq morceaux au maximum, chaque quartier avant étant présenté en un seul bloc de congélation, ou quartiers compensés présentés en deux blocs de congélation contenant, l'un, le quartier avant entier ou découpé en cinq morceaux au maximum et, l'autre, le quartier arrière, à l'excl. du filet, en un seul morceau	1,3
02023050	Découpes de quartiers avant et de poitrines australiennes de bovins, désossées, congelées	1,3
02023090	Viandes désossées de bovins, congelées (à l'excl. des quartiers avant entiers ou découpés en cinq morceaux au maximum, chaque quartier avant étant présenté en un seul bloc de congélation, ou quartiers compensés présentés en deux blocs de congélation contenant, l'un, le quartier avant entier ou découpé en cinq morceaux au maximum et, l'autre, le quartier arrière [sauf filet, en un seul morceau] ainsi que les découpes de quartiers avant et de poitrines australiennes)	1,3
02061095	Onglets et hampes de bovins, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	1,3
02062991	Onglets et hampes de bovins, comestibles, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	1,3
02102010	Viandes non-désossées de bovins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	1,3
02102090	Viandes désossées de bovins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	1,69
02109951	Onglets et hampes de bovins, comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés (à l'excl. des foies)	1
16025010	Préparations et conserves de viande ou d'abats des animaux de l'espèce bovine, non-cuits, y.c. les mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non-cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	1
16025031	Corned-beef, en récipients hermétiquement clos	1
16025095	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce bovine, cuits (à l'excl. du en récipients hermétiquement clos, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g ainsi que des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)	1
16029061	Préparations et conserves de viande ou d'abats, non-cuits, contenant de la viande ou des abats d'animaux de l'espèce bovine, y.c. les mélanges de viande ou d'abats cuits et non-cuits (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles [des espèces domestiques], de porcins [des espèces domestiques], de renne, de gibier ou de lapin, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g ainsi que des préparations à base de foie)	1
16029069	Préparations et conserves de viande ou d'abats, cuits, contenant de la viande ou des abats d'animaux de l'espèce bovine (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles [des espèces domestiques], de porcins [des espèces domestiques], de renne, de gibier ou de lapin, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	1

4.5.4 Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM

Tableau 123 - Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM

en hectares	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	France métropolitaine
2007	42 841	26 337	27 809	47 484	29 640 083
2008	42 598	26 682	28 525	47 462	29 535 599
2009	42 424	26 935	27 342	47 173	29 514 516
2010	41 983	25 160	25 791	45 313	28 658 764
2011	41 983	25 000	26 850	44 952	28 741 908

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste

Données provisoires avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

4.5.5 Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de gros bétail dans les RUP et dans les EM

Tableau 124 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail dans les RUP et dans les EM

Cheptel total en Unités gros bétail (UGB)	2007	2008	2009	2010	2011
Tous DOM	172 628	183 968	173 549	138 798	138 825
Guadeloupe	69 172	76 888	68 097	37 115	37 465
Guyane	14 351	14 910	14 781	14 627	14 627
Martinique	20 754	22 380	21 257	22 260	21 580
Réunion	68 351	69 790	69 416	64 796	65 153
Métropole	21 742 221	21 793 429	21 601 182	21 406 125	20 796 612

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste et retraitement avec les coefficients UGB Eurostat (UGBEUR) en 2010

Données provisoires avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

Mode de calcul : nombre de têtes de bétail par catégories animales (source : Statistique agricole annuelle) multiplié par le coefficient 2010 d'unités de gros bétail correspondant à chaque catégorie animale (source : Eurostat).

Tableau 125 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail tous DOM, par espèce

Guadeloupe					
Cheptel total en Unités gros bétail (UGB)	2007	2008	2009	2010	2011
Espèce bovine	60 126	69 420	60 422	29 375	28 965
Espèce porcine	3 820	2 232	2 272	2 322	2 399
Espèce caprine	1 603	1 542	1 484	1 429	1 406
Espèce ovine	81	74	68	62	62
Volailles	3 481	3 560	3 791	3 868	4 574
Lapines mères	60	60	60	60	60

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste et retraitement avec les coefficients UGB Eurostat (UGBEUR) en 2010

Données provisoires avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

Mode de calcul : nombre de têtes de bétail par catégories animales (source : Statistique agricole annuelle) multiplié par le coefficient 2010 d'unités de gros bétail correspondant à chaque catégorie animale (source : Eurostat).

Tableau 126 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail en Guyane, par espèce

Guyane					
Cheptel total en Unités gros bétail (UGB)	2007	2008	2009	2010	2011
Espèce bovine	10 396	11 087	11 087	11 087	11 087
Espèce porcine	1 238	1 140	1 051	961	961
Espèce caprine	180	188	192	198	198
Espèce ovine	120	121	122	123	123
Volailles	2 376	2 334	2 269	2 197	2 197
Lapines mères	40	40	60	60	60

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste et retraitement avec les coefficients UGB Eurostat (UGBEUR) en 2010

Données provisoires avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

Mode de calcul : nombre de têtes de bétail par catégories animales (source : Statistique agricole annuelle) multiplié par le coefficient 2010 d'unités de gros bétail correspondant à chaque catégorie animale (source : Eurostat).

Tableau 127 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail en Martinique, par espèce

Martinique					
Cheptel total en Unités gros bétail (UGB)	2007	2008	2009	2010	2011
Espèce bovine	14 898	14 898	13 714	13 089	12 348
Espèce porcine	1 518	1 641	1 519	1 665	1 650
Espèce caprine	557	608	586	565	565
Espèce ovine	1 089	1 213	1 186	1 160	1 160
Volailles	2 684	4 006	4 223	5 723	5 797
Lapines mères	7	15	29	58	60

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste et retraitement avec les coefficients UGB Eurostat (UGBEUR) en 2010

Données provisoires avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

Mode de calcul : nombre de têtes de bétail par catégories animales (source : Statistique agricole annuelle) multiplié par le coefficient 2010 d'unités de gros bétail correspondant à chaque catégorie animale (source : Eurostat).

Tableau 128 - Évolution du cheptel en Unités de gros bétail à La Réunion, par espèce

La Réunion					
Cheptel total en Unités gros bétail (UGB)	2007	2008	2009	2010	2011
Espèce bovine	24 377	25 172	23 795	19 567	19 924
Espèce porcine	12 285	12 531	12 856	11 907	11 907
Espèce caprine	2 370	2 365	2 317	1 811	1 811
Espèce ovine	39	45	58	251	251
Volailles	29 041	29 517	30 210	31 080	31 080
Lapines mères	240	160	180	180	180

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste et retraitement avec les coefficients UGB Eurostat (UGBEUR) en 2010

Données provisoires avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

Mode de calcul : nombre de têtes de bétail par catégories animales (source : Statistique agricole annuelle) multiplié par le coefficient 2010 d'unités de gros bétail correspondant à chaque catégorie animale (source : Eurostat).

4.5.6 Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP

Tableau 129 - Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux en Guadeloupe

Guadeloupe	Unité	2007	2008	2009	2010	2011
Canne à sucre	100 kg	7 889 200	7 889 200	7 008 852	7 503 000	7 276 000
Melons	100 kg	90 640	79 310	69 300	29 100	29 100
Tomates	100 kg	41 600	47 400	46 800	46 200	46 200
Ananas	100 kg	65 780	64 630	63 480	54 200	48 780
Banane	100 kg	484 800	560 365	607 250	613 250	637 780
Lait vache, livraison industrie	hl	0	0	0	0	0
Bovins tonnage viande	tonne	2 908	3 058	2 584	2 268	2 357
Porcins tonnage viande	tonne	1 531	1 746	1 746	1 629	1 812
Caprins tonnage viande	tonne	150	151	151	17	18
Ovins tonnage viande	tonne	64	64	64	7	7
Volailles tonnage viande	tonne	1 426	129	1 449	1 066	943
Lapins tonnage viande	tonne	83	83	83	30	30

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste

Données provisoires avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

Les données relevant de la canne, de la banane export et des gros animaux sont comparables entre les DOM ; en revanche, les autres données sont issues de méthodes non harmonisées entre DOM et ne peuvent donc pas être comparées entre elles de façon robuste.

Tableau 130 - Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux en Guyane

Guyane	Unité	2007	2008	2009	2010	2011
Canne à sucre	100 kg	351 232	369 421	388 237	407 053	413 952
Poivrons et piments	100 kg	414	432	432	450	450
Tomates	100 kg	35 910	37 170	38 430	39 060	40 950
Mangue	100 kg	2 235	2 235	2 025	1 890	1 890
Ananas	100 kg	64 790	68 970	73 777	78 375	79 420
Banane	100 kg	65 484	71 502	74 460	75 888	76 500
Citrons, lime, combavas	100 kg	15 741	15 741	15 774	15 774	15 906
Lait vache, livraison industrie	hl	0	0	0	0	0
Bovins tonnage viande	tonne	366	366	366	366	366
Porcins tonnage viande	tonne	838	838	838	838	866
Caprins tonnage viande	tonne	3	3	3	3	3
Ovins tonnage viande	tonne	6	6	6	6	6
Volailles tonnage viande	tonne	436	436	436	436	436
Lapins tonnage viande	tonne	17	17	17	17	17

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste

Données provisoires avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

Les données relevant de la canne, de la banane export et des gros animaux sont comparables entre les DOM ; en revanche, les autres données sont issues de méthodes non harmonisées entre DOM et ne peuvent donc pas être comparées entre elles de façon robuste.

Tableau 131 - Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux en Martinique

Martinique	Unité	2007	2008	2009	2010	2011
Canne à sucre	100 kg	2 333 171	2 146 560	2 334 451	2 021 290	2 066 710
Cristophine	100 kg	14 400	27 384	26 026	18 073	16 320
Melons	100 kg	19 320	31 243	30 807	23 810	29 196
Tomates	100 kg	76 409	156 576	138 996	11 470	20 174
Goyave, goyavier	100 kg	11 020	14 190	12 672	14 787	14 583
Ananas	100 kg	12 567	24 252	21 855	7 912	9 675
Banane	100 kg	1 391 720	2 030 264	1 897 992	2 014 740	1 813 508
Lait vache, livraison industrie	hl	8 570	8 570	9 450	5 264	4 056
Bovins tonnage viande	tonne	1 213	1 261	705	1 125	1 061
Porcins tonnage viande	tonne	1 010	1 079	1 079	1 145	1 056
Caprins tonnage viande	tonne	19	7	36	14	12
Ovins tonnage viande	tonne	60	49	49	59	27
Volailles tonnage viande	tonne	1 121	1 121	1 589	2 991	2 991
Lapins tonnage viande	tonne	72	72	32	25	33

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste

Données provisoires avant la rétopolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la rétopolation aura été faite.

Les données relevant de la canne, de la banane export et des gros animaux sont comparables entre les DOM ; en revanche, les autres données sont issues de méthodes non harmonisées entre DOM et ne peuvent donc pas être comparées entre elles de façon robuste.

Tableau 132 Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux à La Réunion

La Réunion	Unité	2007	2008	2009	2010	2011
Canne à sucre	100 kg	16 355 799	18 451 758	19 768 350	19 532 074	19 024 940
Pomme de terre	100 kg	56 400	65 240	49 800	21 960	21 960
Tomates	100 kg	139 084	158 696	158 123	164 116	164 116
Banane	100 kg	62 520	104 800	94 860	95 400	96 400
Lait vache, livraison industrie	hl	244 425	229 066	210 290	204 070	204 500
Bovins tonnage viande	tonne	1 915	1 816	1 808	1 863	1 914
Porcins tonnage viande	tonne	12 944	11 354	12 103	12 033	11 852
Caprins tonnage viande	tonne	493	494	486	503	486
Ovins tonnage viande	tonne	4	2	3	3	3
Volailles tonnage viande	tonne	14 905	14 612	14 466	14 466	14 383
Lapins tonnage viande	tonne	251	260	375	375	402

Source : Statistique agricole annuelle, SSP Agreste

Données provisoires avant la réropolation qui visera à aligner les résultats de la statistique agricole annuelle avec les résultats du recensement agricole 2010. Ces données pourront changer après que la réropolation aura été faite.

Les données relevant de la canne, de la banane export et des gros animaux sont comparables entre les DOM ; en revanche, les autres données sont issues de méthodes non harmonisées entre DOM et ne peuvent donc pas être comparées entre elles de façon robuste.

4.5.7 Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux

Tableau 133 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux – Tous DOM

Quantités fabriquées de produits transformés - Tous DOM	Unité	2 007	2 008	2009	2010	2011
Sucre brut de canne	tonnes de sucre valeur blanc	249 621	256 983	262 740	265 891	257 423
Rhum agricole	hl d'alcool pur	110 326	108 140	105 191	97 675	105 918
Laits liquides conditionnés	1 000 litres				s	s
Crème conditionnée	tonnes				s	s
Laits fermentés nature, même sucrés	tonnes				7 279	7 504
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	tonnes				19 224	19 348
Desserts lactés	tonnes				3 425	3 488
Beurre ou autres matières grasses	tonnes				0	0
Fromages frais	tonnes				2 532	2 487
Fromages sauf frais et fondus	tonnes				0	0
Fromages fondus	tonnes				0	0
Laits concentrés conditionnés	tonnes				0	0
Laits secs conditionnés	tonnes				0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	tonnes				0	0

Sources : Sucre de canne brut : FranceAgriMer ; Rhum agricole : ODEADOM ; Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste ; Champs : Produits laitiers : ensemble des entreprises de transformation laitière
s = secret statistique

Mode de calcul de la production de sucre de canne brut : somme de la production mensuelle de sucre (tous types de sucre) déclarée à FranceAgriMer - quantités de sucre blanc raffiné produites en travail à façon par des sucreries métropolitaines à partir de betterave pour le compte des sucreries dans les DOM. La production de sucre brut de canne est exprimée en tonnes équivalent sucre blanc raffiné afin de faciliter la comparaison avec la production de sucre en métropole et dans les autres RUP. Les chiffres de **production de sucre brut de canne pour la dernière année rapportée sont provisoires**. La production de sucre dans l'hémisphère Sud est répartie sur deux années calendaires.

Les données pour les industries des viandes transformées ne sont pas encore disponibles dans les DOM. Ceci devrait être possible dans quelques années.

L'enquête annuelle laitière n'est disponible qu'à partir de 2010 dans les DOM. Il n'y aura donc pas de chiffres 2007-2009 pour les produits laitiers.

Tableau 134 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Guadeloupe

Quantités fabriquées de produits transformés - Guadeloupe	Unité	2 007	2 008	2009	2010	2011
Sucre brut de canne	tonnes de sucre valeur blanc	77 784	61 602	53 645	57 919	49 972
Rhum agricole	hl d'alcool pur	29 213	32 080	31 370	27 126	33 897
Laits liquides conditionnés	1 000 litres				0	0
Crème conditionnée	tonnes				0	0
Laits fermentés nature, même sucrés	tonnes				s	s
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	tonnes				s	s
Desserts lactés	tonnes				0	0
Beurre ou autres matières grasses	tonnes				0	0
Fromages frais	tonnes				s	s
Fromages sauf frais et fondus	tonnes				0	0
Fromages fondus	tonnes				0	0
Laits concentrés conditionnés	tonnes				0	0
Laits secs conditionnés	tonnes				0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	tonnes				0	0

Sources : Sucre de canne brut : FranceAgriMer ; Rhum agricole : ODEADOM ; Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste ; Champs: Produits laitiers : ensemble des entreprises de transformation laitière
s = secret statistique

Tableau 135 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Guyane

Quantités fabriquées de produits transformés - Guyane	Unité	2 007	2 008	2009	2010	2011
Sucre brut de canne	tonnes de sucre valeur blanc	0	0	0	0	0
Rhum agricole	hl d'alcool pur	1 348	1 170	2 523	2 018	2 775
Laits liquides conditionnés	1 000 litres				0	0
Crème conditionnée	tonnes				0	0
Laits fermentés nature, même sucrés	tonnes				s	s
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	tonnes				s	s
Desserts lactés	tonnes				s	s
Beurre ou autres matières grasses	tonnes				0	0
Fromages frais	tonnes				s	0
Fromages sauf frais et fondus	tonnes				0	0

Fromages fondus	tonnes				0	0
Laits concentrés conditionnés	tonnes				0	0
Laits secs conditionnés	tonnes				0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	tonnes				0	0

Sources : Sucre de canne brut : FranceAgriMer ; Rhum agricole : ODEADOM ; Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste ; *Champs* : Produits laitiers : ensemble des entreprises de transformation laitière
s = secret statistique

Tableau 136 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Martinique

Quantités fabriquées de produits transformés - Martinique	Unité	2 007	2 008	2009	2010	2011
Sucre brut de canne	tonnes de sucre valeur blanc	5 778	4 640	5 530	3 976	3 640
Rhum agricole	hl d'alcool pur	79 352	74 537	70 592	67 989	69 246
Laits liquides conditionnés	1 000 litres				s	s
Crème conditionnée	tonnes				s	s
Laits fermentés nature, même sucrés	tonnes				s	s
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	tonnes				6 442	5 798
Desserts lactés	tonnes				842	842
Beurre ou autres matières grasses	tonnes				0	0
Fromages frais	tonnes				s	s
Fromages sauf frais et fondus	tonnes				0	0
Fromages fondus	tonnes				0	0
Laits concentrés conditionnés	tonnes				0	0
Laits secs conditionnés	tonnes				0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	tonnes				0	0

Sources : Sucre de canne brut : FranceAgriMer ; Rhum agricole : ODEADOM ; Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste ; *Champs* : Produits laitiers : ensemble des entreprises de transformation laitière
s = secret statistique

Tableau 137 - Évolution des quantités de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - La Réunion

Quantités fabriquées de produits transformés - Réunion	Unité	2 007	2 008	2009	2010	2011
Sucre brut de canne	tonnes de sucre valeur blanc	166 059	190 741	203 565	203 996	203 811
Rhum agricole	hl d'alcool pur	413	353	706	542	
Laits liquides conditionnés	1 000 litres				s	s
Crème conditionnée	tonnes				s	s
Laits fermentés nature, même sucrés	tonnes				s	s
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	tonnes				s	s
Desserts lactés	tonnes				s	s
Beurre ou autres matières grasses	tonnes				0	0
Fromages frais de vache	tonnes				s	s
Fromages sauf frais et fondus	tonnes				0	0
Fromages fondus	tonnes				0	0
Laits concentrés conditionnés	tonnes				0	0
Laits secs conditionnés	tonnes				0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	tonnes				0	0

Sources : Sucre de canne brut : FranceAgriMer ; Rhum agricole : ODEADOM ; Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste ; *Champs* : Produits laitiers : ensemble des entreprises de transformation laitière
s = secret statistique

Les chiffres de la dernière année rapportée pour la production de rhum agricole à La Réunion ne sont pas encore disponibles. Ils seront renseignés ultérieurement.

4.5.8 Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM

Unités de travail annuel totales (UTAT)

Champ : ensemble des exploitations agricoles en UTA

Tableau 138 - Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM

Années	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	France métropolitaine
2007	8 462	6 517	8 345	11 538	832 280
2008	8 102	6 662	7 756	11 906	813 201
2009	7 927	6 830	7 730	11 665	793 499
2010	7 642	6 883	7 747	11 657	775 587
2011	7 287	7 025	7 362	11 611	758 200

Source : Comptes de l'agriculture, SSP Agreste

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail agricole.

Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an (ETP).

4.5.9 Indicateur 5a : Valeur du cheptel dans les RUP

La valeur du cheptel ne peut être calculée car le prix unitaire de chaque type d'animal ne fait pas l'objet de relevé. En outre, la valeur de la production de produits animaux présentée dans l'indicateur 5b semble plus pertinente. Par conséquent, en conformité avec les propos échangés avec la Commission, l'indicateur 5a n'est pas renseigné.

4.5.10 Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP

Production de la branche agriculture hors subventions

Tableau 139 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP

Valeur de la production agricole totale (en million d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Tous DOM	694,83	754,97	753,81	723,82	711,13
Guadeloupe	168,89	165,92	165,81	159,14	174,44
Guyane	108,09	115	115	121,14	103,58
Martinique	137,03	160,85	176,74	149,79	129,84
Réunion	280,82	313,2	296,26	293,75	303,27

Source : Comptes régionaux de l'agriculture, SSP Agreste

Tableau 140 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux - Guadeloupe

Guadeloupe - Valeur de la production agricole (en million d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Plantes industrielles (dont canne à sucre)	32,27	24,2	22,37	24,00	22,56
Légumes frais	35,14	36,92	36,17	36,17	35,33
Pommes de terre et tubercules d'origine tropicale	14,89	14,89	14,89	14,50	12,82
Fruits (dont bananes)	45,26	47,3	51,56	39,68	62,36
Total Production de viande	31,68	32,96	31,03	34,19	30,76
dont bovins	18,12	18,12	17,04	18,22	17,47
dont porcins	8,65	9,52	9,14	10,51	8,17
dont ovins caprins	4,91	5,32	4,85	5,46	5,12
Total volailles et œufs	9,65	9,65	9,79	10,60	10,61
dont volailles	6,07	6,07	6,07	6,36	6,36
dont œufs	3,56	3,58	3,72	4,25	4,25
Lait de vache	0	0	0	0,00	0,00

Source : Comptes régionaux de l'agriculture, SSP Agreste

Tableau 141 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux - Guyane

Guyane - Valeur de la production agricole (en million d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Plantes industrielles (dont canne à sucre)	0,52	0,52	0,52	0,55	0,55
Légumes frais	41,57	44,52	44,52	46,32	46,32
Pommes de terre et tubercules d'origine tropicale	31,62	33,15	33,15	36,44	24,41
Fruits	24,47	26,65	26,65	27,67	22,14
Total Production de viande	5,15	5,55	5,55	5,55	5,55
dont bovins	1,88	1,96	1,96	1,96	1,96
dont porcins	3,18	3,5	3,5	3,50	3,50
dont ovins caprins	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09
Total volailles et œufs	4,72	4,57	4,57	4,57	4,57
dont volailles	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
dont œufs	2,97	2,82	2,82	2,82	2,82
Lait de vache	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04

Source : Comptes régionaux de l'agriculture, SSP Agreste

Tableau 142 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux - Martinique

Martinique - Valeur de la production agricole (en million d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Plantes industrielles (dont canne à sucre)	15,13	14,03	15,69	14,28	14,60
Légumes frais	29,44	42,83	52,34	29,33	32,83
Pommes de terre et tubercules d'origine tropicale	5,01	7,05	9,71	3,49	3,53
Fruits (dont bananes)	58,99	70,5	68,49	74,58	51,91
Total Production de viande	12,58	12,85	12,21	12,57	11,71
dont bovins	8,33	8,68	8,2	8,06	7,66
dont porcins	3,64	3,54	3,49	4,05	3,64
dont ovins caprins	0,61	0,63	0,52	0,46	0,41
Total volailles et œufs	15,26	13,14	17,85	15,29	15,07
dont volailles	3,15	3,4	5,83	6,88	6,85
dont œufs	12,11	9,74	12,02	8,41	8,22
Lait de vache	0,62	0,45	0,45	0,25	0,19

Source : Comptes régionaux de l'agriculture, SSP Agreste

Tableau 143 - Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux –Réunion

Réunion - Valeur de la production agricole (en million d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Plantes industrielles (dont canne à sucre)	65,56	76,41	81,13	76,19	76,04
Légumes frais	44,11	50,63	48,17	53,08	54,67
Pommes de terre et tubercules d'origine tropicale	6,03	7,01	5,18	3,36	3,36
Fruits	67,72	77,22	62,12	60,76	61,92
Total Production de viande	39,38	38,15	38,14	36,01	38,95
dont bovins	7,65	7,78	7,75	7,97	8,00
dont porcins	28,36	26,75	26,82	26,04	28,95
dont ovins caprins	3,37	3,62	3,57	2,00	2,00
Total volailles et œufs	48,96	53,46	52,26	55,76	59,74
dont volailles	36,09	38,58	37,52	43,37	47,35
dont œufs	12,87	14,88	14,74	12,39	12,39
Lait de vache	9,06	10,32	9,26	8,59	8,59

Source : Comptes régionaux de l'agriculture, SSP Agreste

Les statistiques actuelles ne permettent pas de calculer la valeur individualisée des productions d'exportation. La banane est incluse dans les fruits. La distinction devrait être possible dans les années à venir. Les plantes industrielles incluent la canne à sucre (qui n'est pas un produit d'exportation en tant que tel).

4.5.11 Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux

Tableau 144- Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux – Tous DOM

Total tous DOM (en milliers d'euros)	2010		2011	
	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur
Laits liquides conditionnés	2	s	2	s
Crème conditionnée	2	s	2	s
Laits fermentés nature, même sucrés	6	15 614	6	16 014
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	6	49 944	6	50 095
Desserts lactés	5	10 205	5	10 545
Beurre ou autres matières grasses	0	0	0	0
Fromages frais	5	9 014	4	8 860
Fromages sauf frais et fondus	0	0	0	0
Fromages fondus	0	0	0	0
Laits concentrés conditionnés	0	0	0	0
Laits secs conditionnés	0	0	0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	0	0	0	0

Sources : Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste ; Champs : Produits laitiers : entreprises de 20 salariés ou plus ; s = secret statistique

Tableau 145 - Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Guadeloupe

Guadeloupe (en milliers d'euros)	2010		2011	
	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur
Laits liquides conditionnés	0	0	0	0
Crème conditionnée	0	0	0	0
Laits fermentés nature, même sucrés	1	s	1	s
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	1	s	1	s
Desserts lactés	0	0	0	0
Beurre ou autres matières grasses	0	0	0	0
Fromages frais	1	s	1	s
Fromages sauf frais et fondus	0	0	0	0
Fromages fondus	0	0	0	0
Laits concentrés conditionnés	0	0	0	0
Laits secs conditionnés	0	0	0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	0	0	0	0

Sources : Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste
Champs : Produits laitiers : entreprises de 20 salariés ou plus
s = secret statistique

Tableau 146 - Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Guyane

Guyane (en milliers d'euros)	2010		2011	
	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur
Laits liquides conditionnés	0	0	0	0
Crème conditionnée	0	0	0	0
Laits fermentés nature, même sucrés	1	s	1	s
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	1	s	1	s
Desserts lactés	1	s	1	s
Beurre ou autres matières grasses	0	0	0	0
Fromages frais	1	s	0	0
Fromages sauf frais et fondus	0	0	0	0
Fromages fondus	0	0	0	0
Laits concentrés conditionnés	0	0	0	0
Laits secs conditionnés	0	0	0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	0	0	0	0

Sources : Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste

Champs : Produits laitiers : entreprises de 20 salariés ou plus

s = secret statistique

Tableau 147 - Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Martinique

Martinique (en milliers d'euros)	2010		2011	
	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur
Laits liquides conditionnés	1	s	1	s
Crème conditionnée	1	s	1	s
Laits fermentés nature, même sucrés	2	s	2	s
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	2	s	2	s
Desserts lactés	2	s	2	s
Beurre ou autres matières grasses	0	0	0	0
Fromages frais	1	s	1	s
Fromages sauf frais et fondus	0	0	0	0
Fromages fondus	0	0	0	0
Laits concentrés conditionnés	0	0	0	0
Laits secs conditionnés	0	0	0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	0	0	0	0

Sources : Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste

Champs : Produits laitiers : entreprises de 20 salariés ou plus

s = secret statistique

Tableau 148 - Évolution de la valeur de certains produits transformés à partir de produits agricoles locaux - Réunion

Réunion (en milliers d'euros)	2010		2011	
	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur	Nombre d'entreprises	Production transformée vendue en valeur
Laits liquides conditionnés	1	s	1	s
Crème conditionnée	1	s	1	s
Laits fermentés nature, même sucrés	2	s	2	s
Laits fermentés aromatisés ou aux fruits	2	s	2	s
Desserts lactés	2	s	2	s
Beurre ou autres matières grasses	0	0	0	0
Fromages frais	2	s	2	s
Fromages sauf frais et fondus	0	0	0	0
Fromages fondus	0	0	0	0
Laits concentrés conditionnés	0	0	0	0
Laits secs conditionnés	0	0	0	0
Produits dérivés de l'industrie laitière	0	0	0	0

Sources : Produits laitiers : Enquête annuelle laitière, SSP Agreste

Champs : Produits laitiers : entreprises de 20 salariés ou plus

s = secret statistique

Afin de suivre la valeur des produits transformés, l'indicateur choisi est la valeur de la production transformée vendue. Il ne s'agit donc pas d'une estimation de la valeur de la production des IAA car il n'y a pas de suivi des prix sortie usine pour les différents produits individuels sélectionnés. En revanche, le dispositif d'enquêtes actuel et à venir devrait permettre de renseigner la valeur des produits commercialisés par ces IAA.

Les données pour les industries du sucre, du rhum et des viandes transformées ne sont pas encore disponibles dans les DOM. Ceci devrait être possible dans les années à venir après la valorisation du dispositif de collecte ProdCom dans les DOM.

L'enquête annuelle laitière n'est disponible qu'à partir de 2010 dans les DOM. Il n'y aura donc pas de chiffres 2007-2009 pour les produits laitiers. Notons que le champ de l'enquête laitière n'est pas le même pour l'indicateur 4d (ensemble des entreprises de transformation laitière) et l'indicateur 5c (entreprises de 20 salariés ou plus).

4.5.12 Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP

Tableau 149 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux – Tous DOM

Tous DOM - Par secteur d'activité – 2009 (en milliers d'euros)		Nombre d'entreprises	Valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) - hors autres produits et autres charges
10	Industries alimentaires	1 649	316 964
101	Industrie des viandes	293	48 503
103	Industrie des fruits et légumes	93	s
105	Industrie laitière	75	63 569
108	Autres industries alimentaires	239	9 031
1081Z	Fabrication de sucre	10	-28 044
11	Fabrication de boissons	74	143 135
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées (rhum et punch)	41	53 080

SOURCE : INSEE-Esane 2009, Retraitements SSP (Données définitives)

Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises

Principales variables au niveau de la région (département) de plus forte implantation de l'entreprise (Ensemble des DOM, Département d'Outre-Mer) selon les divisions, groupes et sous-classes d'activités de la NAF rév. 2.

Champ « IAA – NAF » : Ensemble des entreprises IAA y compris l'artisanat commercial, champ de la nomenclature NAF, révision 2

Le champ « IAA NAF » concerne l'ensemble des entreprises du champ « IAA », plus les entreprises relevant de l'artisanat commercial : secteurs d'activité 10.13B (Charcuterie), 10.71B (Cuisson de produits de boulangerie), 10.71C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie) et 10.71D (Pâtisserie) de la NAF rév.2.

Ce champ correspond exactement aux secteurs d'activité des IAA de la NAF rév.2

Tableau 150 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux - Guadeloupe

Guadeloupe - Par secteur d'activité - 2009		Nombre d'entreprises	Valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) - hors autres produits et autres charges
10	Industries alimentaires	435	s
101	Industrie des viandes	68	8 170
103	Industrie des fruits et légumes	25	6 917
105	Industrie laitière	20	s
108	Autres industries alimentaires	75	14 731
1081Z	Fabrication de sucre	6	s
11	Fabrication de boissons	28	s
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées (rhum et punch)	20	s

SOURCE : INSEE-Esane 2009, Retraitements SSP (Données définitives)

Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises

Principales variables au niveau de la région (département) de plus forte implantation de l'entreprise (Ensemble des DOM, Département d'Outre-Mer) selon les divisions, groupes et sous-classes d'activités de la NAF rév. 2.

Champ « IAA – NAF » : Ensemble des entreprises IAA y compris l'artisanat commercial, champ de la nomenclature NAF, révision 2

Le champ « IAA NAF » concerne l'ensemble des entreprises du champ « IAA », plus les entreprises relevant de l'artisanat commercial : secteurs d'activité 10.13B (Charcuterie), 10.71B (Cuisson de produits de boulangerie), 10.71C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie) et 10.71D (Pâtisserie) de la NAF rév.2.

Ce champ correspond exactement aux secteurs d'activité des IAA de la NAF rév.2

Tableau 151 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux - Guyane

Guyane - Par secteur d'activité - 2009		Nombre d'entreprises	Valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) - hors autres produits et autres charges
10	Industries alimentaires	154	s
101	Industrie des viandes	38	s
103	Industrie des fruits et légumes	6	s
105	Industrie laitière	10	s
108	Autres industries alimentaires	32	s
1081Z	Fabrication de sucre	0	0
11	Fabrication de boissons	6	s
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées (rhum et punch)	1	s

SOURCE : INSEE-Esane 2009, Retraitements SSP (Données définitives)

Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises

Principales variables au niveau de la région (département) de plus forte implantation de l'entreprise (Ensemble des DOM, Département d'Outre-Mer) selon les divisions, groupes et sous-classes d'activités de la NAF rév. 2.

Champ « IAA – NAF » : Ensemble des entreprises IAA y compris l'artisanat commercial, champ de la nomenclature NAF, révision 2

Le champ « IAA NAF » concerne l'ensemble des entreprises du champ « IAA », plus les entreprises relevant de l'artisanat commercial : secteurs d'activité 10.13B (Charcuterie), 10.71B (Cuisson de produits de boulangerie), 10.71C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie) et 10.71D (Pâtisserie) de la NAF rév.2.

Ce champ correspond exactement aux secteurs d'activité des IAA de la NAF rév.2

Tableau 152 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux - Martinique

Martinique - Par secteur d'activité - 2009		Nombre d'entreprises	Valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) - hors autres produits et autres charges
10	Industries alimentaires	324	84 077
101	Industrie des viandes	30	s
103	Industrie des fruits et légumes	28	3 595
105	Industrie laitière	15	17 625
108	Autres industries alimentaires	33	s
1081Z	Fabrication de sucre	2	s
11	Fabrication de boissons	18	53 470
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées (rhum et punch)	10	24 580

SOURCE : INSEE-Esane 2009, Retraitements SSP (Données définitives)

Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises

Principales variables au niveau de la région (département) de plus forte implantation de l'entreprise (Ensemble des DOM, Département d'Outre-Mer) selon les divisions, groupes et sous-classes d'activités de la NAF rév. 2.

Champ « IAA – NAF » : Ensemble des entreprises IAA y compris l'artisanat commercial, champ de la nomenclature NAF, révision 2

Le champ « IAA NAF » concerne l'ensemble des entreprises du champ « IAA », plus les entreprises relevant de l'artisanat commercial : secteurs d'activité 10.13B (Charcuterie), 10.71B (Cuisson de produits de boulangerie), 10.71C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie) et 10.71D (Pâtisserie) de la NAF rév.2.- Ce champ correspond exactement aux secteurs d'activité des IAA de la NAF rév.2

Tableau 153 - Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux - Réunion

Réunion - Par secteur d'activité - 2009		Nombre d'entreprises	Valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) - hors autres produits et autres charges
10	Industries alimentaires	736	139 691
101	Industrie des viandes	157	32 789
103	Industrie des fruits et légumes	34	7 549
105	Industrie laitière	30	31 717
108	Autres industries alimentaires	99	-16 839
1081Z	Fabrication de sucre	2	s
11	Fabrication de boissons	22	68 372
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées (rhum et punch)	10	12 778

SOURCE : INSEE-Esane 2009, Retraitements SSP (Données définitives)

Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises

Principales variables au niveau de la région (département) de plus forte implantation de l'entreprise (Ensemble des DOM, Département d'Outre-Mer) selon les divisions, groupes et sous-classes d'activités de la NAF rév. 2.

Champ « IAA – NAF » : Ensemble des entreprises IAA y compris l'artisanat commercial, champ de la nomenclature NAF, révision 2

Le champ « IAA NAF » concerne l'ensemble des entreprises du champ « IAA », plus les entreprises relevant de l'artisanat commercial : secteurs d'activité 10.13B (Charcuterie), 10.71B (Cuisson de produits de boulangerie), 10.71C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie) et 10.71D (Pâtisserie) de la NAF rév.2.

Ce champ correspond exactement aux secteurs d'activité des IAA de la NAF rév.2

s = secret statistique

La valeur ajoutée détermine la richesse créée et constituée par le travail du personnel et par l'entreprise elle-même. La VACF est une variable calculée :

Valeur ajoutée hors taxes (Ventes de marchandises + production vendue de biens + production vendue de services + production stockée + production immobilisée - Achats de marchandises et de matières premières - variation des stocks de marchandises et de matières premières - autres achats et charges externes) + Subventions d'exploitation - impôts et taxes.

NB : le retraitement des données INSEE par le SSP sous ce format n'a été effectué qu'à partir de l'année 2009. Il n'y a donc pas de données similaires pour 2007 et 2008.

Les données relatives aux années postérieures à 2009 devraient être annuelles et disponibles à n+3.